Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 12339 — 4 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens — JEUDI 27 SEPTEMBRE 1984

Un tournant politique en Israël

Jérusalem n'exige plus pour quitter le Liban le « retrait simultané » des Syriens

De notre correspondant

Tandis que M. Richard Murphy, secrétaire d'Etat adjoint américain, poursuit sa tournée au Proche-Orient — il était attendu ce mercredi matin 26 septembre à Amman, — Jérusalem vient de prendre une importante décision en n'exigeant plus, pour quitter le Liban, le *« retrait simultané »* des Syriens, refusé catégoriquement par Damas. Israël a donc levé le principal obstacle politique à une évacuation de ses forces.

Jérusalem. — *« Nous ramènerons nos soldats à la maison dans les mois qui viennent. »* Depuis l'avènement à Jérusalem de l'union nationale il y a moins de deux semaines, le premier ministre, M. Shimon Pérès, et son collègue de la défense, M. Itzhak Rabin, ne perdent pas une occasion de rappeler qu'outre l'assainissement de l'économie, le retrait de l'armée du Liban est devenu le souci majeur d'Israël. Les deux dirigeants travaillistes s'empressent d'ajouter qu'ils poursuivent dans le même temps l'objectif stratégique mille fois proclamé par leurs prédécesseurs du Likoud, MM. Shamir et Arens : garantir la sécurité de la Galilée.

Comment concilier l'impératif du retrait à brève échéance et l'exigence à long terme de la sécurité ? La question se pose à l'actuel gouvernement dans les mêmes termes qu'à l'ancien. Mais la nouvelle équipe dirigeante semble décidée à y répondre différemment. Le premier changement tient tout simplement à la façon dont on réaffirme ici l'urgence du retrait. Cette insistance tranche avec l'attitude ambiguë affichée par le Likoud dans les mois ayant précédé l'élection du 23 juillet. Le gouvernement Shamir laissait alors volontiers entendre que le repli serait une entreprise longue et délicate, que Jérusalem y mettrait le temps qu'il faudrait, *« un an, deux peut-être, et,* précisait M. Arens, *en étant optimiste »*.

Cet attentisme n'est officiellement plus de mise. Aux Libanais du Sud qui s'interrogent sur les desseins d'Israël, MM. Pérès et Rabin répondent publiquement, chaque jour ou presque, par un seul mot : partir.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 3.)

Retrouvailles égypto-jordaniennes

Rompant avec l'expectative où il se cantonnait depuis des mois en raison du blocage de la situation au Proche-Orient, le roi Hussein vient de prendre une importante initiative en rétablissant, mardi 25 septembre, les relations diplomatiques avec l'Egypte. Un communiqué diffusé dans la soirée par la télévision jordanienne explique cette décision en invoquant « la solidarité de l'Egypte avec la lutte du peuple arabe en Palestine, en Irak et au Liban », ajoutant qu'il ne faut plus permettre à Israël d'« exploiter » contre les Arabes une « rupture temporaire ».

Les relations diplomatiques et politiques entre Le Caire et Amman avaient été interrompues le 28 mars 1979 lors du sommet arabe de Bagdad, qui avait condamné les accords de Camp David. Trois Etats membres de la Ligue arabe seulement — Oman, le Soudan et la Somalie — n'ont jamais rompu avec l'Egypte, et la Jordanie est le premier à renouer avec elle. Ce n'est pas là une mince victoire pour le successeur de Sadate. Les programmes de la télévision égyptienne ont été interrompus pour annoncer la « bonne nouvelle », qualifiée de « geste extrêmement positif ».

A vrai dire, depuis l'arrivée au pouvoir du président Moubarak, un rapprochement très sensible s'était opéré entre Amman et Le Caire. Ces derniers mois, les rapports entre les deux pays pouvaient être considérés comme « normaux » dans beaucoup de domaines. Outre la correspondance régulière qu'entretenaient le roi Hussein et le président Moubarak, qui s'étaient longuement rencontrés lors du sommet des non-alignés à New-Delhi en mars 1983, les deux pays avaient échangé à de nombreuses reprises des émissaires. Un protocole commercial jordano-égyptien avait été signé le 25 décembre 1983, mettant fin au boycottage économique de l'Egypte par la Jordanie.

Les dirigeants jordaniens ont très souvent appelé ces dernières années les pays arabes à réintégrer l'Egypte dans leurs rangs. Ils se sont félicités ouvertement de la rencontre Moubarak-Arafat en décembre 1983 et ont accueilli avec enthousiasme le retour de l'Egypte au sein de la Conférence islamique en janvier 1984. Toutefois, jusqu'à présent, la position officielle jordanienne était qu'une normalisation des relations diplomatiques et politiques avec l'Egypte devait faire l'objet, faute de décision unanime de la Ligue arabe, d'un accord de la majorité de ses membres. La Jordanie n'entendait pas faire cavalier seul.

Contre toute attente, elle vient pourtant de s'y résoudre. Cette attitude pourrait être liée avec le regain des activités diplomatiques américaines au Proche-Orient ces derniers jours. Elle pourrait aussi traduire la volonté du souverain jordanien de jouer désormais un rôle actif dans la solution du problème palestinien. En remontant en première ligne et en recevant, comme par hasard, M. Yasser Arafat au lendemain de sa décision de renouer avec Le Caire et à quelques heures seulement de l'arrivée à Amman, venant de Damas, de M. Richard Murphy, assistant du secrétaire d'Etat américain, le roi Hussein risque de s'attirer de nouveau l'hostilité de la Syrie. Celle-ci a d'ailleurs critiqué vivement la décision jordanienne et dénoncé le « rôle dangereux » que le régime hachémite s'apprêtait à tenir au lendemain de la formation du nouveau gouvernement israélien et à l'approche de l'élection présidentielle aux Etats-Unis.

Les nouvelles mesures contre le chômage des jeunes

• Aide de l'Etat aux communes pour créer des emplois d'« intérêt général »
• Développement des stages professionnels

Conformément aux déclarations de M. Laurent Fabius, le 5 septembre, lors de l'émission télévisée « L'heure de vérité », le conseil des ministres du 26 septembre devait adopter des mesures en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes dont le premier ministre avait fait l'une des toutes premières priorités de son action.

Après la déclaration liminaire du chef du gouvernement rappelant la nécessité d'ouvrir *« cinq fronts »* contre le chômage (*le Monde* du 7 septembre), MM. Bérégovoy, Chevènement et Delebarre, successivement, ont présenté des communications pour préciser l'ensemble du dispositif. Le ministre des finances a annoncé des mesures d'assouplissement pour la couverture des risques à l'exportation. Le ministre de l'éducation nationale a confirmé l'effort de l'ensemble du système scolaire pour maintenir en son sein de 60 000 à 70 000 jeunes supplémentaires en poursuivant trois objectifs : permettre à des adolescents en fin de scolarité de recevoir une formation spécifique, développer les formations complémentaires, notamment pour l'obtention de CAP, faciliter les retours dans les établissements de ceux qui les auraient déjà quittés.

Les mesures les plus importantes et les plus attendues ont été exposées par le ministre du travail. On y trouve les désormais fameux emplois d'utilité générale (*le Monde* des 6 et 18 septembre) dont le contenu est précisé. Egalement appelés *« tâches d'intérêt général »* (TIG), ces emplois s'adresseront aux jeunes de seize à vingt et un ans — et prioritairement aux plus de dix-huit ans — demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non par le régime UNEDIC d'assurance ou de solidarité (1). Volontaires, ces jeunes seront considérés comme des stagiaires en formation, bénéficiant de la couverture sociale correspondante, et retrouveront ensuite tous leurs droits à l'indemnisation s'ils étaient toujours sans emploi.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 31.)

LES JEUNES NE CROIENT PLUS À RIEN !..
MÊME PAS À NOTRE 145e PLAN
ANTI-CHÔMAGE !!
A.N.P.E.
PLANTU

(1) Environ 500 000.

Enseignement : première étape de la décentralisation

LIRE PAGE 25 L'ARTICLE DE CHARLES VIAL

La Chine adulte

I. — Une main de fer...

par MANUEL LUCBERT

Au printemps dernier, les responsables politiques de l'université de Pékin (Beida) furent chargés de transmettre à leurs étudiants un important message. Au cours d'une des habituelles séances hebdomadaires d'éducation idéologique, ils expliquèrent avec la solennité qu'exigeait la circonstance que, dans le but de célébrer avec un éclat exceptionnel le trente-cinquième anniversaire de la fondation de la République populaire, la direction du pays avait décidé d'organiser, le 1er octobre, un grand défilé populaire. Des danses collectives *« de caractère national », fut-il dit,* étaient également prévues au programme. Tout le monde ne pouvant participer à ces manifestations, les volontaires étaient priés de se faire connaître rapidement.

Engoncés dans leurs gros « dayis » (manteaux) — à Pékin et dans une bonne partie de la Chine, bureaux, écoles et usines ne sont généralement pas chauffés, — jeunes gens et jeunes filles se regardèrent, médusés. L'annonce que la jeunesse, et, avec elle, l'ensemble de la population, était de nouveau sollicitée, après des années d'interruption, pour aller parader au son des gongs sur la place Tian'anmen, était déjà, en soi, un événement. Mais l'idée que la participation à ces festivités puisse ne pas être obligatoire, voilà qui était radicalement nouveau. Et ce que les commissaires politiques n'imaginaient pas qu'il advînt arriva : leur appel tomba complètement à plat. A tel point que dans les jours qui suivirent cette communication, des rumeurs encore plus étranges circulèrent sur le campus : afin d'inciter les volontaires à se faire connaître, la direction envisageait de les rétribuer !

Songer à payer les « masses » pour les faire défiler : trente-cinq ans après l'instauration du régime communiste, est-ce là une preuve de succès ? Mais, d'un autre côté, la fin de l'embrigadement forcé, du moins pour les étudiants, n'est-elle pas la marque de l'« ouverture » d'un régime en rupture avec son passé maoïste ?

Après des années de campagnes politiques et de bouleversements, d'innombrables et humiliantes séances de critique et d'autocritique, d'envois « à la campagne » et de retours brisés à la ville, de condamnations et de réhabilitations, la société chinoise souffle un peu. Comment blâmer sa réaction d'indifférence aux agissements lointains et impénétrables de ceux qui détiennent le pouvoir ?

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Max

Un croisé des mots quitte nos foyers. Max Favalelli le débonnaire, rassurant et talentueux cruciverbiste national, a abandonné l'émission « Des chiffres et des lettres ». Il aura quatre-vingts ans en janvier.

Depuis près de vingt ans, à l'heure où la fureur des villes s'estompe et tandis que mijote sur les fourneaux la soupe du soir, il définissait, précisait, complétait, ayant pour tout un mot et sur tout un bon mot.

Ce patriarche du verbe était la référence, un maître d'école pour tout le pays.

Au moment où il s'éloigne, on retiendra, parmi tant d'autres, cette délicieuse « définition » qu'il risqua dans un journal de la zone sud, pendant la guerre : « A mérité le bâton. » *Il s'agissait du maréchal Pétain.*

BRUNO FRAPPAT.

Télévision câblée à Paris : M. Fabius répond à M. Chirac

Le premier ministre, M. Laurent Fabius, dans une lettre adressée à M. Jacques Chirac, souhaite que les négociations engagées sur le projet de câblage de la Ville de Paris aboutissent rapidement. Cette lettre, datée du 28 août, mais que les partenaires n'ont pas rendue publique, tente de mettre fin à la polémique qui oppose le gouvernement au maire de Paris depuis que ce dernier a annoncé en avril 1983, que la capitale voulait se doter d'un réseau câblé. En signant, le 28 novembre 1983, un protocole d'accord avec les PTT, M. Chirac avait soumis son engagement définitif à plusieurs conditions préalables : libéralisme en matière de publicité, possibilité de recevoir des chaînes étrangères, règles du jeu précises en matière de financement et de location des réseaux.

Selon le maire de Paris, ces questions adressées au premier ministre d'alors, M. Pierre Mauroy, sont restées sans réponse officielle. M. Laurent Fabius, dans sa lettre, considère que les principaux obstacles sont levés et que rien ne s'oppose désormais au câblage de la capitale. *« Comme le gouvernement s'y était engagé, un projet de loi a été présenté pour préciser les conditions d'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé. Ce texte a été voté, promulgué et publié le 1er août dernier. Le débat parlementaire qui a eu lieu à l'occasion du vote de cette loi a permis de répondre précisément à la plupart des questions posées par votre lettre, et les décrets correspondants seront publiés prochainement. Le ministère des PTT est prêt à poursuivre la négociation des conventions pour l'usage des réseaux. Pour ma part, je souhaite que cette négociation puisse déboucher sans délai à Paris. »*

M. Chirac ne peut ignorer que le gouvernement a déjà rendu ses principaux arbitrages : les chaînes étrangères ne devront pas dépasser 30 % de la capacité des réseaux et la programmation locale devra atteindre au moins 15 %. La publicité est plafonnée à 80 % des ressources, et son volume sera précisé, cas par cas, par la Haute Autorité. Quant aux conditions de financement des réseaux et aux tarifs d'exploitation, chacun sait que les PTT sont prêts aujourd'hui à des négociations très souples pour que le câble démarre rapidement.

Le « feu vert » implicite donné par M. Laurent Fabius suffira-t-il à convaincre M. Chirac ? Celui-ci préférera-t-il se réfugier derrière le retard des décrets pour relancer la polémique ? L'enjeu est d'importance : le câblage des douzième, treizième et quinzième arrondissements de la capitale entraîne la commande de 106 000 prises à l'industrie française. Privé de cet important marché, le plan de câblage et ses enjeux industriels auraient quelques difficultés.

Premier élément de réponse : le conseil de Paris vient d'entériner la création de Paris-câble, société d'économie mixte (50,74 % à la Ville de Paris ; 49,16 % à la Lyonnaise des eaux), au capital de 500 000 F, qui doit, dans un premier temps, gérer l'étude de faisabilité.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire page 23 le point de vue de M. José Frèches, rapporteur de la commission câble de la Ville de Paris et membre du conseil d'administration de Paris-câble.)

« LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES »

La 12e Biennale des antiquaires

LIRE PAGES 13 A 22

idées

Où trouver de l'argent ?

Comme le relève Claude Alphandéry, la politique de modernisation se heurte à d'« incontournables difficultés financières ». Il croit possible pour l'État d'accepter un déficit accru du budget en le finançant par l'émission de bons du Trésor, sans création supplémentaire de monnaie. Angelos Angelopoulos plaide dans le même sens, en rappelant le succès du New Deal de Roosevelt. Quant à Pierre Lefranc, il invite M. Fabius à exiger de chacun de ses ministres une économie budgétaire de 3 % sans porter atteinte à l'essentiel.

Déficit budgétaire ou chômage en augmentation ?

par ANGELOS ANGELOPOULOS (*)

LE problème numéro un de la France d'aujourd'hui est sans aucun doute le chômage. Il semble qu'il dépassera très prochainement les 3 millions, soit près de 10 % de la population active, alors que dans la plupart des autres pays industrialisés de l'Europe la tendance est à la stabilisation du chômage, et qu'aux Etats-Unis 6 millions de nouveaux emplois ont été créés depuis dix-huit mois.

Pourquoi cette détérioration en France ? Est-ce le résultat d'une « politique de rigueur » appliquée ces dernières années ?

J'ai suggéré ici même (*le Monde* du 14 juin) la nécessité d'une dépense publique supplémentaire de l'ordre de 100 à 150 milliards de francs par an, soit à peu près 2 % du PNB, affectée à de grands travaux d'infrastructure, de communications et de même d'investissements pour l'assainissement et la restructuration des entreprises industrielles. L'application d'un tel plan réactiverait un grand nombre d'entreprises en difficulté et favoriserait la création de nouveaux emplois. Elle aurait des retombées favorables sur un grand nombre de petites et moyennes entreprises, touchées par la crise, surtout dans le secteur des services.

L'application d'un tel plan suppose le recours à ce qu'on appelle « la politique du déficit budgétaire », que Keynes recommandait en période de récession prolongée. Et cela à condition que le financement soit couvert par l'épargne, et plus précisément par les dépôts bancaires inutilisés.

Ce mode de financement s'impose pour éviter les effets inflationnistes. Contrairement aux autres pays industrialisés, la France a pourtant suivi au cours de la période de la crise économique, et notamment pendant les années 1974-1981, la politique traditionnelle de l'équilibre budgétaire. Au cours de la même période, selon l'OCDE, l'Allemagne fédérale avait un déficit budgétaire de 3,2 % du PNB, l'Angleterre de 3,8 % et le Japon de 3,6 %. Si la France avait suivi la même politique au cours de cette période, les résultats ne seraient-ils pas différents en ce qui concerne son développement économique et particulièrement les charges fiscales, qui, en France, sont plus lourdes, par rapport au PIB, que dans d'autres pays industriels ? Par exemple, en 1982, le total des prélèvements obligatoires était, selon l'OCDE, de 43,7 % du PIB pour la France, de 39,6 % pour la Grande-Bretagne, de 37,2 % pour l'Allemagne fédérale, de 30,4 % pour les Etats-Unis et de 27,2 % pour le Japon.

Le gouvernement socialiste a essayé d'adapter sa politique financière par une augmentation du déficit budgétaire, qui a atteint 3 % du PIB pour les années 1983 et 1984...

Cependant, le gouvernement français ne semble pas disposé à vouloir dépasser la limite des 3 % du PIB. M. Jacques Delors, ancien ministre de l'économie et des finances, à qui j'avais suggéré d'élargir les limites du déficit, m'avait répondu que, *« pour des raisons de prudence financière, de priorité stratégique et d'impératif d'équilibre extérieur, nous avons choisi de maintenir le déficit public dans les limites de 3 % du PIB »*. Il ajoutait : *« Nous pensons, en outre, que la première priorité est le développement de l'investissement productif, vers lequel nous voulons canaliser l'épargne nationale, ce qui nous impose de limiter la progression du besoin d'emprunt de l'Etat. »* C'est ici, je pense, que se trouve un point de divergence. Il est notoire qu'en période de récession les entrepreneurs privés hésitent à faire de nouveaux investissements. Il appartient alors à l'Etat de se substituer à eux.

La politique du New Deal n'a-t-elle pas permis aux Etats-Unis de sortir de la crise de 1930 ? N'est-ce pas la politique keynésienne qui, accompagnée d'une nouvelle politique sociale, a permis aux pays européens de maintenir au cours d'un quart de siècle le plein emploi et une croissance soutenue ?

La France devrait, à mon avis, élargir progressivement son déficit budgétaire jusqu'à 5-6 % du PIB pour une période minimum de trois ans, en vue de lancer un plan de grands travaux et de modernisation des secteurs productifs. La couverture de ce financement serait effectuée par une contribution obligatoire d'un certain pourcentage sur les nouveaux dépôts bancaires, en utilisant la procédure des bons du Trésor.

L'idée que les grands travaux publics sont un « élément de gaspillage » est une illusion simpliste à une époque de chômage généralisé. Le vrai gaspillage consiste à laisser inactives les forces de la nation, et à priver ainsi l'économie d'un immense revenu.

C'est une erreur de croire qu'un déficit budgétaire raisonnable couvert par l'épargne est une source d'inflation. La France n'avait pas de déficit budgétaire avant 1981 mais l'inflation dépassait 10 %. Aujourd'hui, avec un déficit de 3 %, son inflation se situe autour de 7 %. Les Pays-Bas, avec un déficit de 8 %, et la Suède, avec un déficit de 10 % du PNB, ont une inflation de 3,5 % et 8 % réciproquement. Les Etats-Unis, avec un déficit insignifiant au cours des années précédentes, avaient une inflation de 10 %, tandis qu'aujourd'hui, avec un déficit deux fois et demie plus élevé, ils ont une inflation autour de 4 %.

Il faut donc s'éloigner d'un dogmatisme dépassé et adopter une nouvelle politique réaliste. Pour la France il n'y a pas d'autre voie qui puisse lui permettre de redresser son économie et de faire face aux graves problèmes de l'emploi.

(*) Membre de l'Académie d'Athènes.

La technologie ne suffit pas à changer la société

par CLAUDE ALPHANDÉRY (*)

LA politique de modernisation du président de la République, mise en œuvre par le gouvernement Fabius, ne s'inscrit pas dans les seules mutations technologiques. Elle soulève les douloureux problèmes d'adaptation des individus, des collectivités, de la société au changement ; elle se heurte, de surcroît, à d'incontournables difficultés financières.

Les restructurations de l'industrie, de l'agriculture et des services ne frappent pas seulement les entreprises et leurs salariés, mettant en péril des métiers, des branches économiques, des groupes sociaux qui connaissent les drames du chômage et de l'insécurité. Elles atteignent, au-delà de la production et du travail, la société tout entière dans ses institutions, ses solidarités, ses privilèges, ses hiérarchies, ses critères de valeur et ses comportements.

La « gauche moderne » ou « deuxième gauche », aussi muette soit-elle aujourd'hui, a depuis plusieurs années analysé la nature de ces bouleversements et mesuré leur amplitude.

Divers signes montrent qu'aujourd'hui le gouvernement n'entend pas se limiter à traiter au jour le jour les problèmes des entreprises en péril et à encourager l'effort de recherche, de développement et d'investissement dans les secteurs de pointe. Il souhaite intégrer les mutations technologiques dans un projet plus vaste et prendre en compte les bouleversements sociaux et culturels dans une vision élargie du développement économique.

Au demeurant, le gouvernement n'a pas d'autre solution s'il espère justifier et faire accepter aux Français les contraintes de la rigueur, éviter les réactions de rejet et de désespoir.

Il n'est pas sûr, néanmoins, que les équipes au pouvoir soient déterminées à aller jusqu'au bout de leur ambition, qu'elles s'appliquent sans réticences et avec l'audace nécessaire à adapter les individus et les collectivités au changement ; adaptation qui ne se limiterait pas à ajouter un « volet social » au projet de modernisation, mais qui se voudrait l'un des axes de ce projet.

La « deuxième gauche », forte de ses réflexions et de ses propositions, est, en revanche, bien placée pour provoquer le gouvernement à sortir de faux-semblants ou de demi-mesures. A le pousser dans ses retranchements, elle ne le gêne pas, elle l'éperonne ; elle lui donne une véritable ambition. Elle prend, dans ce mouvement, la droite à contre-pied.

Celle-ci combat à front renversé un gouvernement de gauche conscient désormais de ses contraintes économiques et attelé à la modernisation de l'appareil de production ; M. Barre ne nous fera pas croire, après quatre ans d'exercice du pouvoir, qu'il a un souci réel des implications sociales des projets technologiques ; sous couvert de libéralisme, la droite ne propose que le laisser-faire de la belle époque et une confiance dans le marché trop aveugle pour faire la part de son efficacité et de ses dangers : conforter les privilèges et l'élitisme, laisser pour compte les formes sociales du changement. La droite nous réserve ainsi un avenir où la technologie dominerait les individus sans leur donner les moyens et la chance de réaliser des mutations qui renouvelleront les comportements culturels et sociaux.

Aussi fondamentaux que soient ces problèmes, on ne peut, sans tomber dans les vieux travers de la gauche, les traiter à l'exclusion des contraintes plus techniques, de portée plus courte, mais si lourdes qu'elles constituent des obstacles incontournables, à savoir celles du financement du développement sans déséquilibre de l'économie. C'est un problème où les contre-performances ont des conséquences irréversibles. L'ambition se brise ici sur le relâchement.

Ces problèmes techniques ont été traités de façons apparemment contradictoires, mais en fait complémentaires par J.M. Jeanneney et M. Grjebine dans *le Monde* du 1er août.

Le premier analyse la tentation et les conséquences d'un relâchement : dangers d'une croissance recherchée à travers le déséquilibre des finances publiques, c'est-à-dire par une augmentation de la demande sur financement monétaire ; dangers entraînant le processus habituel d'alourdissement du déficit extérieur ; de chute de la valeur de la monnaie et d'inflation accélérée ; illusions des politiques de change flottant et de dévaluation permanente.

M. Grjebine admet ce processus et sa nocivité, mais il relève qu'inversement la réduction des dépenses publiques prévue par le budget de 1985 en fonction de la diminution des prélèvements obligatoires et afin de maintenir à 3 % du PNB le déficit des recettes sur les dépenses publiques, engendre et aggrave le processus récessionniste affectant l'activité et l'emploi par réduction de la demande.

Il cherche donc — à l'envers du discours habituel sur la rigueur pour résoudre au plan financier les problèmes de la modernisation — à sortir de l'alternative bloquée : réduction des dépenses publiques et mécanisme de déflation, ou tentation du déficit public accru et conséquences sur les comptes extérieurs et la monnaie.

Il avance alors une proposition en trois points :

1) Privilégier, dans la réduction des prélèvements obligatoires, l'exonération de l'impôt sur le revenu lorsque celui-ci est investi dans la souscription aux capitaux propres des entreprises.

2) Imposer à ces entreprises d'utiliser ces capitaux au remboursement de leurs dettes contractées auprès des banques.

3) Grâce à ces remboursements (qui, de surcroît, assainissent leur bilan) les entreprises ont moins de frais financiers, abaissent leurs coûts et dégagent un autofinancement qui leur permet soit d'investir, soit de diminuer leurs choix ou les deux à la fois.

Un contexte à ne pas oublier

Un quatrième point n'est pas exprimé explicitement ; il s'agit de maintenir ou d'augmenter les dépenses publiques malgré la baisse provisoire des recettes (en attendant la reprise de la croissance), *c'est-à-dire d'accroître le déficit public* sans pour autant créer des signes monétaires, sans donc créer une demande monétaire anticipant sur les progrès de la productivité et entraînant un désastreux accroissement de nos importations.

Il apparaît en effet que l'Etat peut, sans dommages, financer son déficit par le placement de bons du Trésor ; les crédits à l'économie consentis par les banques étant réduits en contrepartie, l'effet global sur la masse monétaire est quasi nul. En d'autres termes, le désendettement des entreprises éponge le recours accru de l'Etat auprès des banques. On s'oriente alors vers un bilan de la banque d'émission moins chargé en crédits à l'économie et plus lourd en avances au Trésor public.

Ce mécanisme tend à revenir à une situation antérieure à 1970 où l'Etat était plus endetté et les entreprises l'étaient moins. Il est cependant généralement rejeté par les augures du ministère des finances et de la Banque de France comme antiorthodoxe et plus profondément sans doute parce qu'il libère les entreprises de l'emprise bancaire, beaucoup trop forte en France, à la fois coûteuse et paralysante pour une gestion plus dynamique ; donnant ainsi plus d'aisance et d'assurance aux chefs d'entreprise pour choisir leurs formes de développement.

Aussi positive que soit cette proposition au plan des équilibres globaux et à celui des comportements particuliers, n'en faisons pas, néanmoins, autre chose qu'un moyen technique à portée limitée : les chefs d'entreprise ne sont pas les seuls acteurs de l'économie ; leurs salariés, mais aussi les consommateurs, les citadins, les associations, doivent être « débureaucratisés », libérés des entraves d'une société autoritaire et conservatrice dans toutes ses instances publiques ou privées.

De plus, la libération des initiatives n'exclut pas, mais implique de fermes orientations par le plan national et les plans régionaux et par l'action cohérente du secteur public.

Toute technique financière — d'autres sont concevables — permettant de maintenir les grands équilibres et même, à terme, de les améliorer en frayant à l'économie une voie vers la croissance, constitue le support indispensable à la réalisation des objectifs de modernisation ; mais ceux-ci, pour revenir à la réflexion initiale, ne sauraient se présenter sous des aspects purement techniques, à savoir : plus d'informatique dans les écoles, plus de robotique dans les usines, plus de télématique dans les bureaux, plus de biogénétique dans l'agro-alimentaire, etc.

La gauche progressiste, qui a abandonné les illusions d'une économie sans contrainte, a d'autant moins de raisons de tomber aujourd'hui dans celles du libéralisme économique ; elle est bien placée, si elle reprend la parole, pour marquer la nécessité de progrès technologiques, mais aussi leurs limites s'ils sont isolés d'un contexte social et culturel en profonde mutation.

(*) Président de société.

Devenez Harpagon, monsieur Fabius !

par PIERRE LEFRANC

APRÈS avoir reçu avec soulagement la bonne nouvelle de la réduction des charges fiscales, nous apprenons que le gouvernement cherche 10, 15, 20 milliards pour équilibrer son budget.

Efforçons-nous de comprendre. Si les responsables de notre économie envisagent une diminution des impôts, c'est bien pour rendre aux foyers un pouvoir d'achat qui doit permettre la relance sans pour autant provoquer d'inflation. Nous approuvons. Mais si, au même moment, les prix de revient se trouvent augmentés par une flambée des tarifs de l'énergie, des PTT et des transports, alors l'opération devient sans effet.

Pour assurer la relance, il est indispensable que les moyens libérés par la diminution des charges soient effectivement disponibles pour être injectés dans la consommation ou investis dans la production. Mais taxer l'activité industrielle par le biais d'augmentations des matières premières ou des services, c'est assurément tromper son monde, ce que précisément — et il faut l'en féliciter — refuse notre nouveau premier ministre.

Alors ? Alors il ne s'agit pas de trouver 10, 15 ou 20 milliards par des expédients mais de diminuer *effectivement* les dépenses de l'État de 10, 15 ou 20 milliards. Il n'y a pas d'autre solution.

Certes, il existe des dépenses incompressibles, ainsi en est-il du traitement des fonctionnaires, mais qui ne connaît dans tel ou tel ministère des dépenses somptuaires dont le maintien est presque un crime ?

La France n'est plus aussi riche, et par conséquent elle doit réduire son train de vie. Il lui est interdit de dépenser plus qu'elle ne le peut. Fini le temps des piscines dans toutes les communes, des rectifications des tracés de routes secondaires, des trottoirs pour les villages ruraux, nous ne pouvons plus les financer. Nos pratiques politiques présentent cette curieuse caractéristique que l'élu est jugé sur ses réalisations alors que l'électeur oublie qu'il s'agit de l'utilisation de ses propres deniers. Chacun souhaite un nouveau marché couvert climatisé et insonorisé mais proteste à l'arrivée de sa feuille d'impôt. Il serait, au contraire, particulièrement souhaitable que les maires, conseillers généraux et parlementaires se voient jugés en fonction du respect qu'ils portent aux escarcelles de leurs concitoyens !

Ce qu'il y a donc de plus urgent, d'inévitable, de vital, c'est de réaliser de véritables économies. Je prends la liberté de suggérer à M. Fabius une méthode simple et dont il serait surprenant qu'elle ne se révèle pas efficace. Qu'il fasse venir ses ministres pour leur dire : ceux d'entre vous qui n'auraient pas réalisé, le 1er juin prochain, une diminution des dépenses de leur département de 3 % sans porter atteinte à l'essentiel se verront aussitôt remplacés.

Qu'est-ce que 3 % lorsqu'on connaît les innombrables activités très éloignées de leurs objets, publications, expositions, promotions auxquelles se livrent les grandes administrations ? Et pourtant, cette réduction des frais suffirait largement à compenser la légère réduction des impôts qu'on nous annonce et dont le principe est salutaire. Répétons-le, c'est là, en effet, la seule mesure susceptible d'assurer un renouveau de croissance et une diminution du dramatique chômage.

Oui, monsieur Fabius, placez vos grands commis devant cette urgence, qu'ils lisent les rapports de la Cour des comptes et mobilisent les nombreux corps d'inspection et de contrôle dont ils disposent, je ne doute pas de leurs capacités à gagner cette campagne nationale contre les dépenses superflues. De surcroît, vous feriez naître la confiance, clé de toute réussite économique. Ensuite, on commencera à apercevoir le bout du tunnel.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

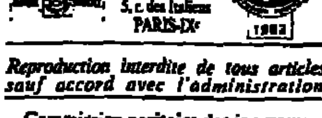
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	685 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Le premier contact à haut niveau entre Israël et l'URSS depuis trois ans

M. Gromyko a rencontré M. Shamir

Les ministres des affaires étrangères de l'URSS et d'Israël, MM. Gromyko et Shamir – qui sont également vice-premiers ministres de leurs gouvernements respectifs – se sont rencontrés mardi 25 septembre en fin de soirée à New-York, en marge des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU. L'entretien, qui s'est déroulé au siège de la mission soviétique et a duré quatre-vingt-dix minutes, est le premier que les chefs de la diplomatie des deux pays ait eu depuis trois ans : M. Shamir avait rencontré M. Gromyko dans les mêmes circonstances à New-York en 1981.

Selon un porte-parole israélien, M. Shamir – qui avait sollicité cette entrevue – a procédé à une revue des événements au Proche-Orient ces trois dernières années. Il a également fait le point des rapports soviéto-israéliens et expliqué les difficultés qui résultent de l'absence de relations diplomatiques entre les deux pays depuis 1967. Le vice-premier ministre israélien a encore évoqué la *« situation critique »* des juifs soviétiques, les problèmes de liberté de culte et de culture en URSS. Il a demandé à son interlocuteur que l'URSS permette à tous les juifs qui le souhaitent d'émigrer vers Israël.

Toujours selon le porte-parole israélien, M. Gromyko a évoqué l'idée d'une conférence internationale sur le Proche-Orient avec la participation d'Israël, des Etats arabes et des superpuissances. En réponse, M. Shamir a expliqué à M. Gromyko que *« les principes de la politique israélienne donnent la préférence à des négociations directes entre Israël et les pays arabes »*. Le chef de la diplomatie israélienne s'était également entretenu lundi avec son homologue égyptien, M. Meguid, pour la première fois depuis deux ans.

Quelques précisions ont été données, d'autre part, par M. Abe, ministre japonais des affaires étrangères, sur les conversations que M. Gromyko a eues en marge de la session de l'ONU avec son collègue chinois, M. Wu Xieqian. Ce dernier aurait révélé à M. Abe que ces conversations n'ont apporté *« aucun progrès substantiel »* et que M. Gromyko aurait notamment réagi *« assez vivement »* aux critiques chinoises de la position soviétique sur le Cambodge. – *(AFP.)*

NOMINATION D'AMBASSADEUR

M. François Gendreau à Cotonou

M. François Gendreau a été nommé ambassadeur à Cotonou (Bénin) en remplacement de M. Hugues Homo, annonce le *Journal officiel* de ce mercredi 26 septembre.

[Né en 1931, M. Gendreau est licencié en droit, certifié (lettres) et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Après un détachement auprès du ministère des travaux publics et un passage à l'administration centrale, il a été en poste à Buenos-Aires, à San-Francisco, à Madrid et à Moscou. Il était inspecteur des affaires étrangères depuis mars 1981.]

Par ailleurs, M. Claude Arnaud, ambassadeur de France en URSS, a été nommé ambassadeur à Oulan-Bator (République populaire de Mongolie), tout en conservant son poste et sa résidence à Moscou. Il succède à M. Philippe Legrain, nommé à ce poste en 1982 et qui, lui, n'était accrédité qu'en Mongolie.

AVANT LA RENCONTRE DE MM. REAGAN ET GROMYKO

Washington tempère les espoirs mis dans la reprise du dialogue avec Moscou

De notre envoyé spécial

New-York. – Les dirigeants américains ont accueilli comme relevant de l'ordre naturel des choses la relative froideur des premières réactions de l'URSS aux propositions que M. Reagan lui avait faites lundi devant l'ONU.

Interrogé mardi 25 septembre sur ces réactions, le président américain a d'abord plaisanté *(« Je n'ai jamais de bonnes critiques dans Tass »)*, avant de déclarer qu'elles ne constituaient pas, *« autant que je sache »*, un rejet de la part de Moscou. *« Je vais simplement attendre,* a-t-il ajouté, *ma rencontre avec M. Gromyko* [et] *nous verrons ce qui se passera. »*

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a, pour sa part, estimé que *« les Soviétiques ont besoin d'un certain temps de réflexion »*. Cette appréciation est celle de l'ensemble des milieux officiels. On y considère en effet qu'avant que puisse publiquement évoluer l'attitude soviétique, il faut que M. Gromyko se soit entretenu avec MM. Shultz et Reagan (ce mercredi et vendredi) et que la teneur de ces conversations ait été examinée à Moscou. Cela conduit au lendemain de l'élection présidentielle du 6 novembre, et c'est sans doute pour prévenir une possible déception de l'opinion américaine que M. Speakes a été chargé de déclarer que le président *« n'attendait pas* [de sa rencontre avec M. Gromyko] *d'autres résultats immédiats que la reprise du dialogue »*. Pour l'instant, a-t-il encore dit en annonçant que MM. Shultz et Gromyko pourraient se revoir après vendredi, *« le principal objectif est d'éclaircir l'atmosphère »* entre les Deux Grands.

Parallèlement, les responsables américains ont fait officieusement savoir que les ministres des affaires étrangères français, japonais et ouest-allemand, qui, après le discours de M. Reagan, ont vu séparément M. Gromyko puis M. Shultz avaient tiré de leurs conversations avec le dirigeant soviétique le sentiment général que *« la glace est un peu rompue »*. Selon les dirigeants américains, ils auraient cru comprendre que *« l'état d'esprit, l'atmosphère, se sont assouplis »*, même s'il n'y a pas encore *« de mouvement soviétique substantiel en réponse à l'allocution de M. Reagan,* (dont) *aucune proposition particulière n'a été saisie »*.

Apparemment confiant, le ministre des affaires étrangères ouest-allemand, M. Genscher, a, de fait, indiqué que M. Gromyko n'avait pas critiqué devant lui le discours du président américain. Plus prudemment exprimée, cette confiance semblait partagée dans l'entourage de M. Cheysson, qui devait, en s'adressant ce mercredi à l'Assemblée générale de l'ONU, presser l'URSS et les Etats-Unis d'aller de l'avant, réitérer l'opposition française au développement des armes spatiales et condamner à nouveau – ce que M. Reagan s'était abstenu de faire – l'intervention soviétique en Afghanistan.

Sortant de la Maison Blanche où M. Reagan lui avait demandé de venir lui faire part de son expérience des discussions avec M. Gromyko, M. Kissinger a également qualifié de *« normaux »* les premiers commentaires de Moscou. *« Je ne peux pas imaginer que M. Gromyko n'ait rien à dire »*, dès lors qu'il a accepté de voir M. Reagan, a expliqué l'ancien secrétaire d'État. Les Soviétiques vont, selon lui, avancer, mais seulement *« comme le font les crabes »*, vers des négociations qui devraient être le prélude à la *« coexistence négociée »* que souhaiterait le chef de l'Etat américain. Toujours selon M. Kissinger, ce qu'on peut attendre de l'entretien de vendredi est *« le début d'un accord sur un ordre du jour possible et les moyens du dialogue, ainsi qu'un changement dans l'atmosphère d'hostilité constante »* entre Washington et Moscou.

Pour M. Mondale, le discours de M. Reagan n'est, au contraire, qu'une *« conversion sur un lit de mort »*, face à laquelle les Américains ont à se demander : *« Quel Reagan sera président s'il est réélu : le nouveau ou l'ancien ? »* Le candidat démocrate a tenu mardi, dans une université de Washington, un meeting électoral dont le succès contrastait avec la faiblesse ordinaire de sa campagne.

BERNARD GUETTA.

SELON L'AGENCE TASS

Le président des Etats-Unis a « tendu une coupe vide »

De notre correspondant

Moscou. – L'agence Tass a rompu mardi 25 septembre le silence qu'elle avait observé dans un premier temps sur les récentes propositions du président Reagan pour une amélioration des relations entre les Deux Grands, en particulier en matière de désarmement nucléaire (*le Monde* du 26 septembre). La réaction soviétique est purement négative. Quelques heures plus tôt, le secrétaire général du Parti soviétique, M. Tchernenko, qui avait l'occasion de « répondre » au président Reagan, à l'occasion d'un discours prononcé devant l'Union des écrivains soviétiques, avait préféré exalter les vertus du « réalisme socialiste », se contentant d'évoquer en termes assez généraux les mauvaises relations avec les Etats-Unis.

Le procédé peut indiquer tout aussi bien un certain manque d'autorité du secrétaire général sur les grands sujets de politique internationale que son goût prononcé pour les questions idéologiques. Une troisième explication qui n'exclut d'ailleurs pas les deux précédentes est que la direction soviétique ne veut pas donner trop d'écho ni accorder trop d'importance aux propositions du président américain à quelques semaines des élections.

C'est donc une simple dépêche de Tass datée de New-York qui constitue, faute de mieux, et en attendant une réponse formelle qui ne viendra peut-être jamais, la réaction de l'URSS aux propos les plus conciliants jamais tenus à son égard par l'hôte actuel de la Maison Blanche : c'est une fin de non-recevoir. *« Il n'y a pas une ombre de changement, quant au fond, de l'actuelle politique de l'administration américaine »* et l'allocution de M. Reagan *« se réduit à des affirmations gratuites et sans fondement selon lesquelles les Etats-Unis chercheraient à limiter la course aux armements »*, écrit l'agence soviétique. Les déclarations du président américain ne visent qu'à *« camoufler »* ses orientations réelles et à *« utiliser la tribune de l'ONU à des fins électoralistes »*. M. Reagan *« n'a avancé aucune idée ni proposition réaliste »* en vue de négociations avec l'URSS sur le contrôle des armements. Bref, le chef de l'administration américaine *« a tendu une coupe vide »*.

Les ouvertures de M. Reagan, notamment l'idée de contacts réguliers de haut niveau entre les deux pays, d'échanges d'informations sur les programmes militaires pour les cinq ans à venir, ou d'amélioration du « téléphone rouge » ne sont pas examinées. Le ton est donc glacial et laisse prévoir que les entretiens de M. Gromyko avec MM. Shultz et Reagan manqueront également de chaleur.

DOMINIQUE DHOMBRES.

PROCHE-ORIENT

Un tournant politique en Israël

(Suite de la première page.)

En Israël, le pouvoir et l'opinion sont désormais au diapason, puisque, si l'on en croit le dernier sondage à ce sujet, 8 % seulement des Israéliens souhaitent voir leur armée rester à tout prix au Liban. Mais il ne suffit pas de plier bagages, encore faut-il réussir sa sortie.

Les travaillistes ont toujours jugé souhaitable et possible de conclure, avant tout retrait, un accord, tacite ou non, avec la Syrie, maîtresse du jeu au Liban. Un tel accord suppose d'abord que Jérusalem abandonne sa vieille requête d'une évacuation simultanée du pays du Cèdre par les armées israélienne et syrienne. Le président Assad, on le sait, s'est toujours offusqué qu'on mette en parallèle l'invasion israélienne et l'« appui fraternel » apporté par son armée à un gouvernement libanais qui l'appelait à l'aide.

Le Likoud avait déjà, sans l'admettre tout à fait, renoncé au retrait simultané. Cette fois, les choses sont nettes. Le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, vient de le dire clairement dans une interview au *New York Times*, tout en laissant son conseiller de presse réaffirmer l'attachement de Jérusalem *« au départ de toutes les troupes étrangères du Liban »*. Autrement dit, Israël sauve les formes en rappelant sa position de principe, mais consent à céder sur le fond. D'où la remarque réjouie du secrétaire général adjoint aux Nations unies, M. Brian Urquhart, qui, au terme de sa mission au Proche-Orient, se félicitait de voir enfin Israël *« considérer l'éventualité de son retrait comme un problème en soi, indépendant de tous les autres aspects de la situation libanaise »*. *« Cela,* concluait-il, *est un changement radical. »*

Désireux de sortir au plus vite du bourbier libanais, les nouveaux dirigeants israéliens ont fait un second geste en suscitant la médiation des Etats-Unis entre Jérusalem et Damas. Sur ce front, les choses ont l'air d'aller vite. *« Nous souhaiterions une participation américaine à des pourparlers en vue d'obtenir des arrangements de sécurité au Liban du Sud »*, déclarait M. Shamir en arrivant dimanche à New-York. Dès lundi, le secrétaire d'Etat, M. Shultz, s'est déclaré prêt à *« entreprendre une démarche en ce sens »*. Il a souhaité voir l'URSS associée à un éventuel règlement. Nul doute que MM. Shultz et Gromyko parleront du Liban du Sud mercredi.

L'adjoint de M. Shultz pour le Proche-Orient, M. Richard Murphy, arrivé lundi à Jérusalem en provenance de Beyrouth et de Damas, devait rencontrer mardi MM. Pérès, Rabin et Kimche, directeur général du ministère des affaires étrangères, avant de se rendre au Caire. On a soudain ici l'impression que la situation « se débloque ».

Les dirigeants travaillistes souhaitent réactualiser le système des « lignes rouges » en vigueur dans les années 70, avant l'arrivée au pouvoir du Likoud. Aux termes de ce *modus vivendi*, les Israéliens avaient défini avec les Syriens un certain nombre de points du territoire libanais dont le franchissement par l'armée de Damas aurait constitué un *casus belli*. Cette entente tacite avait fonctionné de manière satisfaisante. Les Israéliens semblent estimer que la Syrie est maintenant prête à négocier. Déjà, en juin dernier, le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, avait rapporté à M. Shamir que le président syrien reconnaissait à l'Etat juif le droit d'obtenir des arrangements de sécurité au Liban du Sud. Mais la campagne électorale israélienne empêchait alors toute initiative. M. Urqhart vient de confirmer la disponibilité de Damas.

La Syrie, il est vrai, peut afficher sa bonne volonté maintenant qu'elle a atteint, aux dépens de Jérusalem, son double objectif. En effet, l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983 a été abrogé. En outre, Israël se désengagera du Liban sans avoir recueilli de son équipée le moindre bénéfice politique (les travaillistes ont d'ailleurs dénoncé cette illusion). M. Assad, observe-t-on ici, a donc tout intérêt à favoriser un retrait israélien en facilitant la conclusion des arrangements, sans lesquels le gouvernement de Jérusalem ne prendra pas le risque d'un repli. Israël attend en échange de la Syrie qu'elle approuve tacitement tout accord conclu avec Beyrouth, qu'elle se garde d'occuper le terrain évacué et décourage les infiltrations palestiniennes. Favorable à l'ouverture d'un dialogue direct avec un gouvernement libanais qui lui reconnaît son droit à la sécurité, Israël rejette néanmoins la vieille thèse de Beyrouth selon laquelle ces pourparlers devraient s'inscrire dans le cadre de l'accord d'armistice de 1949 (pour Jérusalem, ce pacte a été rendu caduc par la participation du Liban à la guerre de 1967). Les discussions pourraient s'ouvrir à un échelon infraministériel.

A supposer que les négociations s'engagent bien, les états-majors devront alors élaborer le scénario de retrait. Il semble bien que la FINUL y jouera un rôle-clé. Les travaillistes israéliens, qui n'ont jamais partagé la forte méfiance du Likoud envers les « casques bleus », acceptent que leur zone d'implantation soit étendue. Mais ils insistent sur la nécessité de maintenir, le long de la frontière, l'Armée du Liban du Sud du général Lahad (ALS). Israël souhaiterait voir cohabiter l'ALS et la FINUL dans la région officiellement sous le contrôle des « casques bleus ».

L'ONU et la Syrie ont toujours refusé de confier à la FINUL un rôle de « force tampon » dans la Bekaa entre les armées israélienne et syrienne, de crainte de cautionner la partition du Liban. L'obstacle pourrait être contourné en permettant à la FINUL, associée à des unités libanaises – on parle de douze mille hommes, – d'occuper le terrain évacué par Israël, sans être contrainte de se glisser entre les deux armées étrangères.

En attendant, des Israéliens meurent au Liban du Sud. Un soldat et un agent des services de renseignements ont été, lundi, les cinq cent quatre-vingt-seize et dix-septième victimes de la plus longue guerre qu'ait livrée leur pays.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LA MORT D'UNE FRANÇAISE DANS LES RANGS PALESTINIENS

« Je suis heureuse, ma vie est en danger... »

« Je suis pleinement engagée dans la révolution palestinienne, je suis heureuse, ma vie est en danger », écrivait dans sa dernière lettre à sa famille Françoise Kesteman, trente-quatre ans, l'infirmière française tuée le dimanche 23 septembre au nord de Saïda (Liban), avec quatre compagnons d'armes, lors d'un engagement avec les forces israéliennes (*le Monde* du 25 septembre). Mariée en 1969 avec Mr Jean-Louis Jouanaud, âgé aujourd'hui de trente-cinq ans et instituteur à Marseille, dont elle a eu deux fils de dix et quatorze ans, Françoise Kesteman s'était séparée de son époux en 1976.

Après avoir longtemps milité en France pour la cause palestinienne, la jeune femme s'était rendue pour la première fois au Liban en 1981, y résident environ deux mois en qualité d'infirmière volontaire au Croissant rouge palestinien. En janvier 1982, elle retourne au Liban, séjourne dans les camps palestiniens du sud du pays et publie dans *Afrique-Asie* deux témoignages où elle dénonce *« le silence assassin des tartufes d'Occident »*. Au début de cette année, Françoise Kesteman était installée à Nice, sa ville natale, où vit sa mère. Fin juin, elle avait annoncé à sa famille qu'elle partait pour l'Algérie. En février, son ex-mari avait reçu une lettre d'elle postée à Damas (Syrie), mais, depuis lors, sa famille a déclaré n'avoir plus eu de ses nouvelles.

Si M. Jouanaud a formellement reconnu son ex-femme sur la photographie diffusée par le Fatah, cliché qui daterait, estime-t-il, d'une dizaine d'années, il a déclaré à l'AFP que sa publication n'apporte pas, cependant, la preuve qu'elle est morte. *« Il peut s'agir,* pense M. Jouanaud, *d'une opération montée par une organisation palestinienne pour faire parler d'elle, ou d'un « coup » des Israéliens qui, en été 1982, ont fait main basse sur les archives palestiniennes à Beyrouth. »*

LA MINE REPÊCHÉE DANS LE GOLFE DE SUEZ POURRAIT ÊTRE DE FABRICATION SOVIÉTIQUE

Le Caire *(UPI, AP)*. – Les spécialistes n'ont toujours pas établi formellement l'origine de la mine repêchée, il y a près de deux semaines, par un dragueur britannique dans le golfe de Suez, à l'entrée sud du canal.

Selon des sources proches de l'ambassade de Grande-Bretagne, l'engin relevé dans des eaux peu profondes a pu être démonté et le dispositif de mise à feu a été ramené à terre.

L'examen de ce dispositif n'a pas été encore achevé, mais selon les experts, cités par un diplomate qui a souhaité conserver l'anonymat, la mine serait de fabrication soviétique. Interrogé à ce sujet, un porte-parole de l'ambassade de Grande-Bretagne s'est toutefois borné à répondre : *« C'est une théorie parmi d'autres. »*

ASIE

Bangladesh

Les inondations catastrophiques et la disette ont entraîné la mort de plus d'un millier de personnes

Le président du Bangladesh, le général H. M. Ershad, ayant écarté récemment la possibilité de lever la loi martiale avant les élections générales prévues le 8 décembre, et exclu que la consultation ait lieu sous la responsabilité d'un gouvernement de transition neutre comme le lui demandaient les deux coalitions de l'opposition, celles-ci ont lancé, depuis le jeudi 20 septembre, un mouvement de protestation et appelé à une grève générale le 27 septembre. Cette agitation politique survient au moment où le pays connaît à nouveau une situation alimentaire préoccupante.

Depuis le mois de mai, des inondations liées au régime des pluies de la mousson ont causé la mort de mille cent cinq personnes dans le nord-ouest du Bangladesh. Ce chiffre officiel ne tient cependant pas compte du nombre des victimes non déclarées consécutives à la disette. Les dommages subis par les récoltes et les infrastructures (routes, bâtiments, etc.) sont, d'autre part, indique l'hebdomadaire *Holiday*, beaucoup plus importants que ceux provoqués par les inondations de 1974. Celles-ci avaient entraîné la mort de quatre-vingt mille à trois cent mille personnes, selon les estimations.

Les inondations ne sont pas inhabituelles au Bangladesh, pays situé sur le delta du Gange et du Brahmapoutre ; elles sont, au contraire, attendues pour certaines activités agricoles, mais lorsqu'elles deviennent trop importantes, la situation peut prendre un tour catastrophique. Cette fois, trente millions de personnes se trouvent dans les régions touchées par les crues (presque un tiers de la population du pays). Et il faut s'attendre, indique encore *Holiday*, citant des services techniques, à une perte de récolte d'au moins 900 000 tonnes. Aussi sera-t-il difficile d'atteindre, comme prévu, une production de céréales alimentaires de 16,7 millions de tonnes pour l'année fiscale commençant le 1er juillet — objectif pourtant déjà jugé insuffisant pour satisfaire une consommation extrêmement médiocre.

Au Bangladesh, l'agriculture fournit l'essentiel de la nourriture et du revenu de la majorité de la population (revenu qui est l'un des plus faibles au monde : 165 dollars par habitant et par an). Le paysan bengalais cultive, d'abord pour les besoins de sa famille, essentiellement du riz et un peu de blé en hiver (la production de cette céréale a connu un très notable essor depuis l'indépendance, en 1971). Une différence de 1 million de tonnes dans la production nationale peut exposer de très larges secteurs de la population à la disette si ce déficit n'est pas rapidement compensé par des vivres venant de l'extérieur. Dakha procède alors, comme d'autres pays, à l'achat de céréales sur le marché international (mais ses difficultés de paiement limitent actuellement ses possibilités à cet égard) ou fait appel à l'aide alimentaire, dont les effets au Bangladesh, au moins autant qu'ailleurs, sont très controversés. Encore faut-il que ces importations arrivent à temps dans les campagnes — et non pas dans les villes — et qu'elles puissent ainsi bénéficier aux populations affectées.

Celles du nord-ouest du Bangladesh comptent déjà parmi les plus vulnérables du pays. Leur niveau nutritionnel, note le directeur de l'Institut de la nutrition de Dakha, est nettement inférieur à celui relevé sur un échantillon national moyen et se dégrade encore : la quantité de calories absorbées est passée de 2 094 en 1975-1976 à 1 943 en 1981-1982, et celle de protéines de 57,5 g à 48,4 g par jour.

Les inondations, rappelle *Holiday*, ont accéléré, cette fois encore, un processus de paupérisation rurale. Devant la destruction de leurs stocks et l'absence de perspective de récolte rapide, les paysans — qui, en fait, dans un cas sur deux, sont des paysans sans terres — sont amenés à hypothéquer ou à vendre, pour survivre, leurs biens, jusqu'à leurs outils de travail et parfois leur bétail. Ils prennent souvent aussi le chemin des villes principales, et notamment de la capitale, pour tenter de trouver une modeste source de revenu. En outre, l'augmentation des prix des denrées de première nécessité en période de pénurie et la spéculation aggravent encore la détresse des plus déshérités.

Conséquences politiques

Inondations et famine peuvent avoir, à plus ou moins long terme, des conséquences politiques. La famine de 1974 fut fatale quelques mois plus tard, à Mujibur Rahman, le « Père de la nation » et premier président du Bangladesh, car il n'en mesura pas l'ampleur et se montra incapable d'y faire face en temps utile.

Le gouvernement militaire du général Ershad n'entend pas se trouver dans la même situation. Si les autorités de Dakha minimisent, pour le moment, les dégâts et les pertes humaines, elles ont néanmoins pris plusieurs dispositions : programme de « *réhabilitation* » des populations et des terres sinistrées, reconstitution des stocks nationaux qui n'étaient récemment encore que de 500 000 tonnes (les capacités de stockage, quasiment insignifiantes en 1974, ont été améliorées, et le Bangladesh s'est engagé à mettre en place une « *stratégie alimentaire* »), distribution gratuite de 300 000 tonnes de blé (mais sans doute faut-il compter avec le coulage...).

Le gouvernement a également autorisé, pour la première fois, le secteur privé à importer des céréales alors qu'il se chargeait jusqu'à maintenant de cette opération afin, notamment, de pouvoir garder le contrôle des prix. Et il est envisagé de faire entrer si possible environ 2 millions de tonnes de céréales dans les mois à venir pour faire face au déficit global. Quoi qu'il en soit, une course de vitesse est engagée pour pallier les conséquences d'inondations qui accroissent les épreuves politiques du régime.

GÉRARD VIRATELLE.

Inde

L'ARMÉE AYANT ÉVACUÉ LE TEMPLE D'OR

« Une nouvelle phase s'ouvre au Pendjab » estime Mme Gandhi

De notre correspondant

New-Delhi. — Près de quatre mois après l'avoir pris d'assaut, l'armée indienne a évacué mardi soir 25 septembre l'ensemble du complexe sikh du Temple d'or à Amritsar. Annoncée un peu tôt dans une allocution télévisée par le premier ministre en personne, cette décision devrait permettre d'éviter la confrontation qui s'annonçait pour lundi prochain, journée au cours de laquelle les cinq grands prêtres du sikhisme avaient promis de conduire une manifestation de masse pour « *libérer le lieu saint* ».

« *Nous n'avons jamais eu l'intention de garder le contrôle du temple* », a déclaré Mme Gandhi, avant de préciser que la présence de l'armée était surtout nécessaire pour permettre aux architectes et maçons de réparer en paix les importants dommages causés aux bâtiments sacrés lors de la bataille du 6 juin (qui avait fait 650 morts d'après les bilans officiels). Ces travaux entrepris malgré l'interdiction des cinq grands prêtres — que le gouvernement soupçonnait de vouloir garder les ruines en l'état « *en témoignage de l'agression historique* » subie par la minorité religieuse — sont maintenant terminés. La course de vitesse engagée par New-Delhi a été gagnée.

L'Akal Takht ayant été « *restauré dans toute sa splendeur originelle* », selon les termes de Mme Gandhi, la présence de l'armée ne s'impose plus. Tous les soldats ont regagné leur casernement et seuls quelques gardes des forces paramilitaires ont été laissés sur place pour protéger les reliquaires du temple en attendant le transfert formel des responsabilités du lieu saint à ses détenteurs légitimes, les grands prêtres.

Contrairement aux vœux du pouvoir, ces derniers ont refusé jusqu'au bout de signer, avec les autorités, un engagement visant à préserver le caractère sacré des bâtiments.

Le gouvernement s'est donc contenté, a dit le premier ministre, de prendre « *bonne note des déclarations publiques des grands prêtres quant à leur opposition au stockage d'armements dans le temple* ». « *La seule préoccupation de la nation*, a ajouté Mme Gandhi, *est de veiller à ce que les édifices des cultes ne soient pas transformés en centres d'activité par les sécessionistes, les terroristes, et autres éléments antinationaux.* » « *Je suis sûre*, a conclu le premier ministre, *qu'avec notre décision d'aujourd'hui une nouvelle phase s'ouvre au Pendjab.* » Présentée comme une victoire de la communauté sikh par certains membres de l'Akali Dal, le principal parti des Sikhs, l'évacuation de l'armée a été accueillie avec soulagement par la plupart des organisations politiques indiennes qui, d'ailleurs, la réclamaient depuis des mois.

« *C'est une première étape vers le rétablissement d'une situation normale*, dit-on généralement dans l'opposition. *Il reste maintenant à retirer les militaires du Pendjab tout entier et à rendre à cet État un régime de gouvernement populaire.* » Une éventualité qui, semble-t-il, n'est pas encore à l'ordre du jour malgré l'incontestable amélioration du climat que va provoquer l'évacuation du temple.

Théoriquement, la « règle du président » (1) qui prévaut depuis octobre 1933 dans l'État vient à expiration le 6 octobre prochain. Mais Mme Gandhi peut encore la prolonger si elle le juge nécessaire. Les partisans de la reconduction pour six mois de l'état d'exception font notamment valoir que les terroristes ont relancé l'agitation ces dernières semaines, leurs victimes se chiffrant à nouveau par dizaines, des Hindous essentiellement.

PATRICE CLAUDE.

(1) La règle dite « du président » permet au gouvernement central de prendre en mains les affaires d'un État si l'ordre et la sécurité n'y sont plus assurés par les autorités locales élues.

Vietnam

● *Pour des négociations directes avec Washington.* — Hanoï a appelé Washington à établir des contacts directs, malgré l'absence de relations diplomatiques entre les deux capitales, pour le transfert aux Etats-Unis des Vietnamiens détenus en camps de « rééducation » depuis l'avènement du pouvoir communiste en 1975. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères a ajouté que « *le Vietnam est prêt à négocier avec les Etats-Unis sur des questions d'intérêt mutuel. Les deux parties devraient s'accorder sur la mise en pratique de ces négociations* ». — (*AFP.*)

L'accord sino-britannique sur Hongkong a été signé à Pékin

De notre correspondant

Pékin. — Avec la signature, ce mercredi 26 septembre, à 10 heures du matin, de la Déclaration conjointe de la Chine et du Royaume-Uni sur la question de Hongkong, Londres a accepté de se dessaisir — après le 30 juin 1997 — d'un des derniers mais combien profitables confettis de cet empire sur lequel, à son heure de gloire, « le soleil ne se couchait jamais ». Pékin, pour sa part, a accepté de recouvrer par la négociation cette infime mais précieuse partie de l'empire du Milieu qui lui avait été arrachée vers la moitié du dix-neuvième siècle par les « traités inégaux ».

La question de Hongkong étant réglée — du moins juridiquement — et celle du territoire portugais voisin de Macao devant connaître une évolution analogue, la prochaine étape de la politique de réunification du territoire national entreprise par l'équipe au pouvoir à Pékin sera sans doute Taiwan. Une passation des pouvoirs sans trop de heurts entre le lion britannique et le dragon chinois serait un excellent préalable, une preuve concrète que la Chine est prête à faire des concessions et à les respecter, pour l'ouverture éventuelle de pourparlers avec les nationalistes. Mais nous n'en sommes pas encore là.

C'est dans la salle ouest du palais de l'Assemblée nationale populaire, devant un vaste paravent décoré de pigeons, que Sir Richard Evans, ambassadeur de Sa Majesté à Pékin et chef de la délégation britannique, et M. Zhou Nan, son homologue chinois, vice-ministre des affaires étrangères, ont échangé leurs signatures avant de prononcer une courte allocution. La levée de l'embargo sur le texte final de l'accord sur les mémorandums et les annexes a été fixée à 19 heures, heure de Pékin, afin que les documents soient distribués simultanément dans la capitale chinoise, à Londres et à Hongkong.

D'après les informations dont on dispose déjà, l'accord prévoit le retour de Hongkong à la Chine sous la forme d'une « *zone administrative spéciale* » dotée d'une très large autonomie et dont les dirigeants devraient être élus, directement ou non, dans le cadre du nouveau concept chinois de « *un seul pays, deux systèmes* ». La Chine demeurant responsable de la défense et des affaires étrangères pourra faire stationner des troupes, mais ne pourrait intervenir dans la gestion du territoire — qui ne devrait guère changer — ni lui imposer ses cadres. Les annexes concernent « *la politique de base de la Chine envers Hongkong* », selon les termes de l'agence Chine nouvelle, l'établissement d'un groupe de liaison conjoint chargé de contrôler la bonne marche des opérations, et celui d'une commission foncière chargée de la question des baux (à Hongkong, la terre est propriété de la Couronne qui la loue en général pour des baux de soixante-quinze ans). Pékin a promis que le statut spécial de la zone serait protégé pour au moins cinquante ans.

Pas de double nationalité

Trois questions épineuses restaient sur le tapis après la visite à Pékin, fin juillet, du secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe. La première concernait la nationalité des habitants de Hongkong possesseurs de passeports de « résidents » dans la colonie mais qui ne sont pas autorisés à s'établir au Royaume-Uni — BDTC (British dependance territories citizens). Ils seraient au nombre de plus de deux millions sur une population totale de cinq millions. Ils n'obtiendront pas la double nationalité ni le droit de transmettre *leur* citoyenneté pendant une génération ; mais ils pourraient utiliser leurs passeports pour se rendre à l'étranger. La zone administrative spéciale sera habilitée à délivrer ses propres passeports.

La deuxième question concernait le domaine foncier. Les investisseurs avaient besoin de connaître à l'avance la position de la Chine sur la validité des baux signés avant 1997. Pour sa part, Pékin voulait toucher son pourcentage du prix de la location des terrains. C'est chose faite. La Chine reconnaît les baux britanniques mais une partie de leurs montants sera versée sur un compte spécial.

Enfin, en ce qui concerne les droits aériens, la compagnie nationale chinoise, la CAAC voulait obtenir la part du lion et exercer sur le territoire toutes ses prérogatives en matière d'administration de l'aviation civile. Finalement, la zone, là encore, disposera d'une large autonomie.

Les réactions chinoises sont encore rares, mais l'accord apparaît comme un triomphe personnel pour M. Deng Xiaoping, qui souhaite sans doute figurer dans l'histoire comme l'homme qui aura amorcé la réunification de la patrie. A la différence des cadres, la masse de la population n'a guère été informée, mais va l'être bientôt. Un film d'une heure et demie intitulé *Cent jours à Hongkong* va notamment être diffusé. Il présente les aspects positifs et négatifs de la vie dans le territoire, vue selon l'optique pékinoise.

Le plus important sera la réaction de la population et des milieux d'affaires de Hongkong. Le texte de la déclaration commune doit être massivement distribué en anglais et en chinois dans le territoire. Une commission chargée d'apprécier l'accueil qu'elle rencontre dans la colonie et de fournir un rapport avant le débat aux Communes prévu en décembre va se mettre au travail. Les premières réactions semblent positives. Le dollar de Hongkong et la bourse ne se portent pas mal et l'assemblé locale — nommée et non élue — a déjà avalisé l'accord. Une importante délégation officielle de Hongkong est d'ailleurs attendue à Pékin pour les célébrations de la fête nationale, le 1er octobre.

Londres et Pékin avaient d'ailleurs laissé entendre que l'accord était à prendre ou à laisser. Lundi toutefois, au cours d'une conférence de presse, M. Chen Bojian, directeur adjoint de l'agence Chine nouvelle à Hongkong — où elle fait office d'ambassade — a laissé entendre que si les habitants du territoire n'étaient pas satisfaits et si les deux gouvernements l'acceptaient, des négociations complémentaires pourraient avoir lieu. Sinon, la déclaration commune sera approuvée par les Parlements et ratifiée avant le 31 décembre.

L'échéance de 1997, cependant, est encore éloignée. D'ici là, bien des choses peuvent se passer. Les hommes, les gouvernements peuvent changer. Les interprétations mêmes d'un texte commun — même s'il a été peaufiné pendant vingt-deux séries de négociations étalées sur deux ans — peuvent différer voire diverger. Le sens des mots — liberté, démocratie, élections, autonomie — n'est pas le même partout. Pékin comme Londres, qui ont tous deux intérêt à une transition pacifique, au maintien de la stabilité — en fait de la prospérité — de Hongkong, entendent se prémunir contre les incidents de parcours et les fauteurs de troubles.

La portée de la déclaration commune n'en dépendra pas moins, enfin, de la bonne volonté réciproque de ses signataires, avec, en contrepoint, la confiance ou la défiance des milieux d'affaires pendant la période de transition.

PATRICE DE BEER.

AMÉRIQUES

Le « plan de paix » pour l'Amérique centrale du groupe de Contadora est remis au Conseil de sécurité de l'ONU

Le groupe de Contadora (1) a décidé, le mardi 25 septembre, de demander la convocation du Conseil de sécurité des Nations unies et de publier le document qu'il propose pour la paix en Amérique centrale.

Ce document, élaboré le 7 septembre, a nécessité un an et demi de travaux. Ses propositions ont été acceptées par le Nicaragua, le Salvador, le Honduras et le Guatemala. Le Costa-Rica, dernier pays concerné, serait également favorable. Les représentants des quatre pays du groupe ont remis le texte au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, pour que sa diffusion soit assurée en tant que document de l'ONU.

M. Sepulveda, ministre mexicain des affaires étrangères, a déclaré que M. Andrei Gromyko, qu'il a rencontré lundi, s'était montré « *très réceptif* » à l'idée d'un soutien international important au document du groupe. Les ministres colombiens et mexicains ont, en outre, souhaité que la réaction des Etats-Unis au document « *soit très favorable* ». Les représentants des quatre pays du groupe doivent rencontrer le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz. Et, le 28 septembre, une rencontre exceptionnelle doit rassembler au Costa-Rica les quatre ministres des affaires étrangères du groupe, ceux des cinq pays d'Amérique centrale, ainsi que leurs homologues de la communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal, pour étudier les modalités de coopération et les moyens de soutenir la démocratie dans la région.

Au Costa-Rica, M. Brooklin Rivera, leader du Mouvement des indiens Miskitos Misurasata (opposition armée au régime sandiniste), a déclaré mardi 25 septembre, qu'il était prêt à se rendre à Managua « *pour négocier l'autonomie* » des Miskitos avec le gouvernement nicaraguayen. De retour d'une tournée au Honduras, où sont réfugiés quinze mille Indiens originaires du Nicaragua, M. Brooklin Rivera, dont le mouvement implanté surtout dans le sud du pays, était lié jusqu'à présent à l'ARDE, dirigée par M. Alfonso Robelo, ne s'était pas rendu au Honduras depuis deux ans et demi, après y avoir été arrêté à trois reprises, puis déporté.

« *Je suis convaincu, après ce voyage, que je dois me rendre au Nicaragua pour explorer les possibilités d'une solution digne du problème du peuple Miskito* », a assuré M. Brooklin Rivera.

Nouvelle rencontre américano-nicaraguayenne. — Des représentants du Nicaragua et des Etats-Unis ont entamé, mardi 25 septembre, de nouveau pourparlers à Manzanillo, au Mexique. Le Nicaragua est représenté par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Victor Tinoco, et les Etats-Unis par l'envoyé spécial de M. Reagan en Amérique centrale, M. Harry Shlaudeman. C'est la sixième rencontre de ce type depuis le 26 juin 1984. — (*AFP.*)

(1) En sont membres le Mexique, le Venezuela, la Colombie et Panama.

● *Le tribunal permanent des peuples saisi d'une plainte du Nicaragua.* — Quinze organisations nicaraguayennes ont déposé une plainte devant le tribunal permanent des peuples (ex-tribunal Russell) pour « *faire la lumière devant l'opinion mondiale sur les agressions et interventions nord-américaines* » au Nicaragua, a annoncé, mardi 25 septembre à Bruxelles, le président du tribunal, M. François Rigaux. La session du tribunal s'ouvrira le 5 octobre à Bruxelles, et examinera les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels de l'« *agression militaire* » américaine au Nicaragua, a indiqué M. Rigaux. Le tribunal rendra son verdict le 8 octobre. Le tribunal permanent des peuples, issu en 1979 du tribunal Russel II sur l'Amérique latine, s'est donné pour mission de « *promouvoir le respect universel et effectif des droits fondamentaux des peuples* ». — (*AFP.*)

Chili

LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE DE L'AIR PRÉCONISE UN DIALOGUE AVEC L'OPPOSITION

Santiago-du-Chili (*AFP*). — Les déclarations du commandant en chef de l'armée de l'air chilienne, le général Fernando Matthei, préconisant un dialogue entre l'opposition et les autorités militaires, ainsi qu'un « *calendrier précis* » pour l'instauration d'un régime civil, ont été accueillies avec surprise dans les milieux officiels et avec intérêt par certains opposants à la junte. Les dirigeants militaires se sont refusés, mardi 25 septembre, à commenter ces déclarations faites au quotidien de Santiago *El Mercurio*.

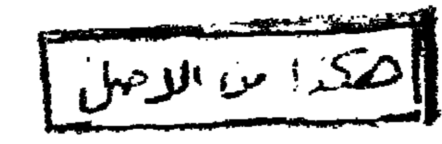
Dans les milieux d'opposition de droite et du centre, en revanche, on qualifiait de « *positifs et significatifs* » ces propos du commandant en chef de l'aviation, qui a déclaré : « *Nous ne pouvons continuer à nous enfermer chacun dans notre camp, car nous risquons de conduire le pays à la polarisation et à la destruction.* »

Le général Matthei, qui a rejeté la proposition de l'opposition de nommer immédiatement un gouvernement provisoire et d'abolir l'actuelle Constitution — qui prévoit le maintien du général Pinochet au pouvoir jusqu'à 1989, — s'est cependant déclaré favorable à l'élection d'une Assemblée.

L'opposition d'extrême gauche, dans la clandestinité, a dénoncé ces propositions, estimant qu'elles visaient à diviser les forces favorables à une « *réelle démocratisation* ».

Pérou

ÉTUDIANTS MAINTENUS EN DÉTENTION. — Une centaine d'étudiants péruviens, arrêtés lundi 24 septembre après avoir érigé des barricades près de l'université de San-Marcos, ont été maintenus en détention. Les étudiants réclament des conditions d'admission plus souples à San-Marcos (4 400 places pour 50 000 postulants).



La Chine adulte

(Suite de la première page.)

L'oubli venant avec le temps, les Chinois ont tendance aujourd'hui à considérer les premières années du régime, de 1949 à 1956, comme une sorte d'âge d'or. Ce furent, en vérité, des années terribles, marquées de campagnes d'épuration draconiennes de tous les *« ennemis de classe »*. Les rares témoins occidentaux de cette époque se rappellent comment ils virent se tarir, petit à petit, le courant de leurs amitiés. Les suspects tombaient alors comme des mouches. Mais il régnait parmi ceux qui s'estimaient représentés par le nouveau régime une ferveur naïve. Montré sur les écrans pékinois, le film *Vive la jeunesse!*, tourné d'après l'œuvre de l'écrivain Wang Meng, en donne la mesure. Auréolés de leurs exploits — l'épopée de la Longue Marche — et de leur victoire, le parti et l'armée, respectés et admirés, faisaient régner un ordre que la guerre civile avait fait oublier, mais auquel chacun aspirait. La Chine *« enfin debout »* s'attaquait, dans la dignité, à la tâche exaltante de la reconstruction et du développement.

Trente-cinq ans plus tard, c'est peu de dire que l'exaltation originelle n'habite plus le Chinois de la rue. Et pourtant, jamais depuis 1949, cet immense pays de plus d'un milliard d'hommes, véritable défi à l'art de gouverner, n'a connu une aussi grande stabilité. Encore dures, parfois même très dures, surtout à la campagne... où l'homme supplée la bête de trait, les conditions de vie et de travail s'améliorent. Surtout, l'espoir de les voir réellement progresser existe, grâce à la politique économique plus raisonnable désormais suivie.

L'anniversaire de Confucius

D'où vient alors cet hiatus, tout à fait évident, entre gouvernants et gouvernés, ce rejet de la politique, cette indifférence, que l'on rencontre si souvent? La tradition confucéenne de l'ordre et de la hiérarchie sociales y ont leur part, sans aucun doute. Pour la première fois depuis la révolution culturelle, l'anniversaire de la naissance du sage de Qufu (Shandong) — il y a deux mille cinq cent trente-cinq ans! — vient d'être publiquement célébré, et les statues de seize de ses élèves détruites par les gardes rouges, réinstallées. Comme le note un bon observateur, *« la Chine se transforme en ne changeant pas »* (1).

Le doute et le repli sur soi, assurément le *« chemin tortueux »* suivi par la révolution ces trois dernières décennies — c'est le langage officiel, — en sont aussi, dans une large mesure, responsables. Cette histoire a été impitoyable. Pour la première fois, Pékin vient d'admettre que le « Grand Bond en avant » (1959-1961) a causé la mort de *« plus de dix millions »* de personnes. Selon des démographes américains, le surcroît des décès pendant cette période serait trois fois plus élevé (*le Monde* du 10 avril). Pour ce qui est de la révolution culturelle, qui connut des phases plus ou moins aiguës de 1966 à 1976, M. Hu Yaobang, actuel secrétaire général du Parti communiste, a avancé un jour le chiffre de cent millions de victimes, au sens large du terme : morts, blessés, persécutés, exclus du parti, bannis. Comment oublier, surtout lorsqu'on a été soi-même l'un de ces pestiférés? Comment faire de nouveau confiance, lorsque, dans sa jeunesse, on a été une ou plusieurs fois floué? La Chine aussi a sa « génération perdue »...

A ces facteurs historiques s'ajoutent aujourd'hui les conséquences du choix volontaire d'un processus inégalitaire de développement dont la logique et les perspectives se concilient mal, c'est le moins qu'on puisse dire, avec la doctrine marxiste-léniniste ou la « pensée Mao Zedong ». Tout se passe comme si les dirigeants de Pékin voulaient donner raison à Staline. Celui-ci comparait les communistes chinois à des radis : rouges à l'extérieur, blancs à l'intérieur. Or écoutons l'un des principaux dirigeants chinois, M. Wan Li, déclarer : *« Les paysans riches sont les représentants des forces productives d'avant-garde à la campagne. »*

L'exhortation à produire mieux

L'exhortation à produire mieux et plus, sur des bases légales ou contractuelles respectant davantage l'initiative individuelle, paraît, certes, frappée au coin du bon sens. Après l'austérité collectiviste de la période précédente, le choc, malgré tout, est brutal. La substitution d'*« une philosophie d'enrichissement par le travail à une philosophie de totale disponibilité envers l'Etat et le parti »* (2) débouche sur une demande très forte de la consommation individuelle : après le transistor, la télévision pénètre peu à peu dans les campagnes. Mais ce bien-être inconnu jusqu'alors est atteint au prix d'une course épuisante à la production, avec ses effets pervers sur la démographie et sur les équipements collectifs. A la ville, dans les services (magasins, restaurants), les salaires varient désormais en fonction des résultats, mais les normes sont généralement fixées autoritairement par la direction. Par rapport aux efforts supplémentaires exigés, les gains sont minces. La corruption, la contrebande, la résurgence de sociétés secrètes, apparaissent comme les manifestations les plus pernicieuses d'un cynisme mercantiliste qui se développe à la faveur de l'assouplissement relatif des structures économiques et du rôle nouveau accordé à l'argent.

Le trouble des esprits, surtout dans la jeunesse, est aggravé par les contradictions, que met en valeur la poitique d'« ouverture ». A Pékin, Shanghai, Canton, Nankin, les hôtels superluxe, parfois avec une boîte « disco » en annexe, ont proliféré depuis deux ou trois ans, comme champignons après la pluie. Leurs lumières, leur architecture audacieuse, attirent les badauds, mais ces établissements, sauf invitation spéciale, sont interdits au public chinois. Seul le Minim's, annexe populaire moderniste de Maxim's, s'est ouvert à la clientèle locale.

A des prix tels, cependant, que seule peut se le permettre une très petite frange de la population. Plus récemment, toutefois, deux ou trois établissements chinois ont recommencé à organiser des soirées dansantes. A minuit au plus tard, tout le monde rentre sagement chez soi.

Une société cloisonnée

Les unes après les autres, les provinces chinoises, même les plus reculées, comme le Qinghai, au nord du Tibet, ou le Ningxia ou encore le Guizhou, au sud, s'ouvrent au tourisme occidental. Nombreuses aussi sont celles qui s'aventurent à faire appel aux capitaux étrangers. Mais, bizarrement, les contacts réguliers et normaux entre citoyens chinois et étrangers restent, en principe, interdits. Un « long nez » qui rend visite, à son domicile, à un ami chinois peut être certain que son passage sera signalé dès le lendemain à la police par les voisins chargés de la surveillance du « bloc ».

Que valent les appels à l'initiative personnelle, quand on sait la somme d'efforts et de manœuvres qu'exige de la part d'un salarié le changement d'unité de travail? Dans cette société extrêmement cloisonnée que reste la Chine, chaque « unité » *(danwei)* se comporte en mini-Etat et traite son personnel comme son bien propre. Un jeune fonctionnaire que son travail n'amusait guère et à qui nous demandions ce qu'il aurait aimé faire s'il avait eu le choix, nous répondit, à notre ébahissement : *« directeur d'entreprise »*. Mais notre stupéfaction grandit encore, lorsqu'il nous expliqua qu'il ne pourrait jamais changer d'orientation, car, à aucun prix, son unité de travail ne le laisserait partir.

Parfois, le couvercle saute. A la fin du mois de mai, plusieurs centaines d'étudiants de l'université de Nankin, excédés par les contraintes de toutes sortes, ont manifesté bruyamment. Les slogans lancés étaient dirigés contre la direction de l'établissement : *« Le chef de la cellule, au trou! »*, *« A bas les vieux! »*, *« Moins de cadres* [politiques], *priorité aux intellectuels dans la gestion de l'université! »*. Ils réclamaient aussi de plus grandes facilités dans les études : *« Libres accès aux livres dans la bibliothèque »*, *« On veut pouvoir étudier par soi-même comme on l'entend »*. Explosion d'impatience vouée à l'échec, mais révélatrice de tensions, d'exaspérations, qui ne sont pas isolées.

Au printemps et cet été, les tenues vestimentaires, surtout féminines, ont été d'une fantaisie oubliée depuis longtemps. Maquillage léger et permanentes agrémentent de plus en plus le visages des jeunes femmes, tandis que le *qipao*, la longue robe fendue traditionnelle, a fait sa réapparition dans les rues des grandes villes. Mais, quelques mois plus tôt seulement, profitant de la campagne contre la *« pollution des esprits »*, certaines unités avaient aussitôt émis des règlements interdisant à leurs employées le port de cheveux longs et de colifichets.

Pendant quelques semaines, à la fin de l'année dernière, ce soudain bégaiement de l'histoire fit passer des frissons dans le dos. Comme font trembler, après avoir d'abord sécurisé le brave citoyen, les vagues d'exécutions de *« criminels »* qui se succèdent dans tout le pays depuis le mois d'août 1983. Le nombre des personnes fusillées — adolescents, hommes, femmes, personnes âgées — atteindrait au moins dix mille personnes. Le code pénal, adopté en 1980, n'a cessé, depuis lors, d'être amendé dans le sens d'une plus grande sévérité. L'absence quasi totale d'avocats dignes de ce nom auprès des accusés, le caractère sommaire des procédures, donnent une idée de l'arbitraire qui continue d'y présider.

A la différence de celles de naguère, ces campagnes de répression policière ne visent pas de catégorie politique précise. Il s'agit d'*« éliminer »* des éléments asociaux qui relèvent du droit commun. Mais il est significatif que les autorités, dans leurs justifications, en appellent à la *« lutte de classes »* contre les *« activités contre-révolutionnaires »* de ces criminels. L'objectif, en effet, n'est-il pas le même? Ne s'agit-il pas, par l'exemple, d'inspirer la terreur à une société civile tentée de trop profiter, voire d'abuser, du maigre espace de liberté qui lui a été accordé? Prisonnier des structures politiques totalitaires qu'il a établies, incapable d'instaurer avec la population un libre consensus, le régime, tout en s'assouplissant, continue de tenir le pays d'une main de fer. L'unité du parti, soumis lui aussi à une campagne de *« rectification »* est, dans ces conditions, un garant indispensable du maintien de la stabilité, que risquent de menacer, à terme, les tensions nées d'un développement social impétueux.

MANUEL LUCBERT.

Prochain article :

LA PALANCHE ET L'ORDINATEUR

(1) *Cf.* Pierre Verdier, « La Chine deviendra-t-elle une puissance économique? », dans le recueil *la Nouvelle Asie*, Hachette. Présenté et préparé par François Joyaux, ce dossier de la revue *Politique internationale* (1984) apporte des éclairages fort utiles sur la politique et l'économie chinoise dans la période récente.

(2) *Cf.*, dans le même recueil, Jacques Guillermaz : *« Quel avenir politique pour la Chine? »*

UN RAPPORT SÉVÈRE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Détention politique et peine de mort

C'est un sombre aspect de la République populaire qu'éclaire le rapport d'Amnesty International sur la violation des droits de l'homme en Chine, tout juste diffusé pour le trente-cinquième anniversaire du régime. Rapport d'autant plus sévère qu'il prend note de la volonté des autorités, affirmée depuis plusieurs années, d'éliminer le règne de l'arbitraire pour rétablir celui de la loi, mais constate en même temps, d'une part, que celle-ci fait fréquemment bon marché de droits considérés internationalement comme fondamentaux pour les individus; d'autre part, que les dispositions légales en vigueur sont en maintes occasions ignorées ou enfreintes au détriment des citoyens.

Le rapport se divise, pour l'essentiel, en deux parties concernant respectivement la détention pour raisons politiques et l'application extensive de la peine de mort. Nombre des faits et des cas signalés sont plus ou moins connus, mais ils sont ici répertoriés et analysés dans un esprit d'objectivité et de modération qui accentue encore leur gravité.

Pour l'exemple

Les atteintes aux droits de l'homme relevées au titre de ce que l'on pourrait appeler les « excès de la loi » sont multiples. La notion même de *« crime contre-révolutionnaire »* permet de faire traduire en justice et de condamner des hommes et des femmes uniquement coupables de délit d'opinion. Amnesty International présente, dans cette catégorie, une quinzaine de prisonniers politiques emprisonnés, de longue date ou récemment, pour le seul motif d'avoir exprimé et répandu des idées considérées comme dangereuses à Pékin. Cela va de Mgr Gong Pinmei, évêque de Shanghai, incarcéré en 1955 et toujours détenu, en passant par les principaux animateurs du « Printemps de Pékin », arrêtés entre 1979 et 1981, jusqu'à plusieurs Tibétains, « coupables » d'avoir manifesté leurs sentiments nationalistes. Echantillon court mais représentatif où figurent encore des religieux catholiques libérés en 1979 après de longues années de détention mais arrêtés et condamnés de nouveau en 1983, et même un ingénieur de Hongkong, appréhendé lors d'une visite à Canton en décembre 1981.

Tout aussi « légale » est la détention sans procès d'éléments qualifiés d'*« antisocialistes »* et qu'une simple décision administrative peut expédier dans des camps de *« rééducation par le travail »* pour des périodes allant jusqu'à quatre ans.

Au chapitre de la peine de mort, Amnesty International relève l'inquiétante extension de son champ d'application et le caractère expéditif des exécutions. Des textes adoptés en 1983 — et parfois appliqués à titre rétroactif — ont donné un support légal à la vaste campagne contre la criminalité déclenchée à la même époque et qui s'est traduite par des milliers d'exécutions (plus de dix mille déjà à la date de janvier 1984 selon des sources citées par le rapport). Non seulement la peine capitale est appliquée à des crimes pour lesquels elle n'était pas prévue antérieurement, mais les procédures d'appel ont été modifiées de manière à permettre des exécutions rapides — sans que la Cour suprême ait, comme auparavant, à donner son accord — dans des délais excluant la possibilité d'un réexamen sérieux du jugement. Le rapport cite le cas de deux jeunes gens âgés de dix-huit et dix-neuf ans exécutés six jours après les faits qui leur étaient reprochés. D'une manière générale, la Chine a adopté une conception « dissuasive » de la peine de mort — on exécute « pour l'exemple » à l'issue de *« procès publics de masse »*, — tout à fait contraire à la pensée juridique contemporaine et aux recommandations récentes des Nations unies.

Encore la loi ou les décrets, si rigoureux soient-ils, ne sont-ils pas toujours respectés par ceux qui sont chargés de les appliquer. Parmi les « bavures » les plus répandues, Amnesty Internationl critique la présomption de culpabilité qui pèse sur les accusés aux tribunaux comme *« contre-révolutionnaires »*. L'organisation dénonce aussi les sévices divers dont les détenus peuvent être victimes, y compris l'incarcération prolongée dans des cellules d'une telle exiguïté qu'il leur est impossible de s'y tenir debout. L'isolement enfin — de leurs familles, de leurs amis — où sont confinés la plupart des prisonniers aboutit à les priver de droits élémentaires à une défense digne de ce nom... quand l'avocat lui-même n'est pas inquiété pour avoir pris à cœur la cause de son client.

Le réquisitoire est sévère, mais il est salubre à une époque où la Chine — malgré des difficultés qui lui sont spécifiques sur le plan du droit comme sur d'autres — s'efforce de présenter d'elle-même une image respectable aux yeux de la communauté internationale. Le rapport d'Amnesty International, adressé en janvier 1983 au président de la République populaire de Chine, M. Li Xiannian, était pourtant déjà resté sans réponse. Il y aura bientôt six ans qu'un jour de janvier 1979, alors que le mouvement pour les libertés démocratiques se développait à Pékin, M. Deng Xiaoping excluait devant des visiteurs étrangers toute discussion sur la question des droits de l'homme en Chine.

ALAIN JACOB.

AGFA PHOTOCOPIE LE CONTRAT S U R

SÉRIEUX
SATISFAIT
SÉCURITÉ
SOLUTION

UNIVERSEL
USAGE
UNITÉ
UTILISATION



RATIONNEL
RELATION
RÉGULARITÉ
RAISON

Le contrat S.U.R. est un contrat qui répond du sérieux de la société AGFA en matière de photocopie.
C'est un engagement universel de la société car il s'adresse à tous ses clients, qu'ils soient acheteurs ou loueurs, que ce soit pour un ou plusieurs copieurs.
C'est un contrat rationnel, car engageant la société AGFA à prendre en considération la situation de chaque client afin de lui apporter la meilleure solution.
L'indépendance du département photocopie au sein de la société AGFA est une sécurité pour le client.

AGFA-PHOTOCOPIE est une unité autonome au sein de la société, avec sa direction, ses services, son réseau.
Cette autonomie est très importante pour le client :
– Elle lui assure le professionnalisme d'un personnel spécialisé dans la photocopie.
– Elle lui assure la présence d'interlocuteurs exclusivement là pour répondre aux différents besoins en matière de photocopie.
– Elle lui assure la régularité des services rendus - commercial, logistique, entretien et maintenance.

La sincérité des termes du contrat ainsi que sa clarté permettent une véritable union entre le client et la société AGFA.
Toutes les conditions sont écrites noir sur blanc et sont respectées avec la plus grande rigueur.
La société AGFA assure à ses clients un service rapide et compétent grâce à l'ubiquité de son réseau présent dans toute la France et au respect apporté à la qualité de ce service par ses collaborateurs.
La première obligation pour les collaborateurs du département AGFA-PHOTOCOPIE est la satisfaction de son client.
– Satisfait à l'usage mais aussi quant à la relation avec la société.
– De bons produits, des services compétents et diligents, mais aussi accueil, courtoisie, respect du client.

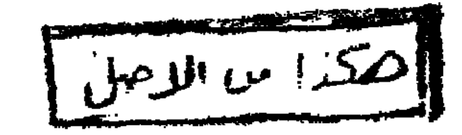
A chaque nouveau client, AGFA-PHOTOCOPIE s'engage à étudier sa demande - volume copies, budget dévolu, personnel utilisateur, locaux - afin de pouvoir lui fournir la solution la mieux adaptée à sa situation et ses besoins.
Une solution qui prendra en compte l'utilisation à venir du copieur, mais qui surtout fera appel à la raison proposant à chacun l'instrument de travail qui lui convient.
C'est grâce à la simplicité que la société AGFA espère faire l'unanimité de ses clients :
– Un contrat écrit en termes clairs et accessibles à tous.
– Des relations simples et humaines.
– Des services nommément désignés.
– Des opérations clairement détaillées.
Avec comme objectif principal la rentabilité au service de la clientèle.

Gilbert VAN LOVEN 

COPIEURS

AGFA-GEVAERT

TBWA



EUROPE

Union soviétique

Le « réalisme socialiste » se porte bien

De notre correspondant

Moscou. — M. Tchernenko a appelé, mardi 25 septembre, les écrivains soviétiques à un raffermissement idéologique, redonnant vie à cette occasion au concept stalinien de « réalisme socialiste ». Si le secrétaire général du parti a affirmé que l'URSS « *refusait catégoriquement la confrontation sur le plan militaire* », il a clairement encouragé à poursuivre cette « *confrontation* » sur le plan de l'idéologie.

M. Tchernenko a consacré à ce thème l'essentiel de son discours à l'ouverture du congrès des écrivains, avant d'épingler l'ordre de l'amitié des peuples sur le drapeau de leur union. Il y a d'ailleurs, selon le secrétaire général, un lien entre la lutte idéologique et ce que l'on appelle ici le « *combat pour la paix* ». M. Tchernenko, citant la question de Maxime Gorki : « *Avec qui êtes vous, maîtres de la culture ?* », a affirmé : « *Il ne s'agit pas d'un simple choix entre l'URSS et les Etats-Unis, comme l'affirment les anti-communistes, mais entre la vie et la mort de notre civilisation. Ou bien vous êtes avec ceux qui préparent la guerre, ou bien avec ceux qui rejettent la politique aventuriste de l'impérialisme.*

M. Tchernenko a fermement invité les intellectuels soviétiques à accomplir le bon choix et à « *aider leurs collègues étrangers à faire de même* ». Le rappel des circonstances de la création de l'Union des écrivains en 1934 a permis au secrétaire général de faire un éloge sans complexes des normes staliniennes en matière culturelle. Il faut que les artistes en général et les écrivains en particulier mettent l'accent sur les héros positifs et sur les réalisations du « *socialisme développé* », a-t-il affirmé. « *Pour donner une courte définition de cette attitude, nous pouvons probablement utiliser des mots bien connus, ceux de « réalisme socialiste* ». Il faut, a expliqué M. Tchernenko, que les lecteurs et les spectateurs, « *surtout les jeunes* », trouvent dans un livre ou dans un film un « *héros positif communiste* » auquel ils puissent s'identifier. Il est nécessaire d'augmenter encore le nombre (pourtant déjà accablant) de films consacrés à la seconde guerre mondiale et d'accorder sans cesse plus d'attention aux « *thèmes militaires et patriotiques* ».

Ce retour aux valeurs des années 30 à 50 est accompagné d'une mise en garde aux intellectuels non conformistes : « *Il est naïf de penser qu'on peut dénigrer les principes moraux et politiques de notre régime et en attendre en même temps des bienfaits et de la reconnaissance. Il va de soi que le peuple ne pardonnera jamais à personne d'être passé du côté de nos adversaires idéologiques dans cette lutte acharnée qui se livre actuellement dans le monde* », a déclaré le secrétaire général.

Un certain nombre de membres de l'intelligentsia estiment que depuis plusieurs mois, notamment en matière de création littéraire et théâtrale, la poigne de la censure se fait plus dure. La morosité qui plane sur la vie intellectuelle est évidente, et le discours de M. Tchernenko devant l'Union des écrivains ne va pas améliorer le climat.

Il serait inexact cependant de penser que le secrétaire général, malgré ses convictions personnelles évidentes, endurcies par une carrière au service de l'agit-prop, est capable de faire revenir la société soviétique au degré de conformisme culturel qu'elle a connu sous Staline. Le spectacle de M. Tchernenko lisant son texte, visiblement affaibli par la maladie, le débit haletant et le souffle court, appartient sans doute davantage au passé qu'à l'avenir.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Italie

CONDAMNÉ A VINGT-CINQ ANS DE PRISON AUX ÉTATS-UNIS

Le banquier failli Michele Sindona a été remis à la justice romaine

De notre correspondant

Rome. — « Prêté » provisoirement par la justice américaine, le banquier sicilien Michele Sindona est arrivé mardi 25 septembre en Italie. Etoile déchue du monde financier italien, il doit répondre non seulement de la banqueroute frauduleuse de sa banque privée italienne en 1974, mais aussi du meurtre, en juillet 1979, de l'avocat Giorgio Ambrosoli, chargé de la liquidation.

Il aura fallu près de dix ans et une loi votée par le Congrès des Etats-Unis et le Parlement italien pour que le banquier soit remis à la justice italienne. Il faisait l'objet d'une demande d'extradition depuis le 27 novembre 1975. Celui que M. Andreotti, l'actuel ministre des affaires étrangères, avait présenté en 1973 comme le « *sauveur de la lire* » n'était pourtant pas introuvable : il purgeait, dans une prison américaine, une peine de vingt-cinq ans pour le krach financier de la Franklin Bank, une des multiples banques dont Michele Sindona avait fait l'acquisition entre 1960 et 1970.

Agé de soixante-quatre ans, Sindona connaît bien des mystères de l'histoire récente de l'Italie. Obscur expert fiscal au début des années 50, il devint rapidement le banquier de confiance de Mgr Marcinkus, chargé des finances du Vatican. En 1974, l'ambassadeur américain en Italie, John Volpe, lui décernera le titre d'« *homme de l'année* ».

L'ascension de Sindona dans le contexte trouble de l'Italie d'après-guerre doit beaucoup aux liens qu'il tisse avec certains secteurs de la Démocratie chrétienne, mais aussi aux intrigues qu'il noue avec Lucio Gelli et la loge secrète « P 2 » à laquelle il est affilié. Dans les documents transmis à la justice américaine pour obtenir son extradition figure également la preuve de ses liens avec la Mafia sicilienne et américaine. Dans les nombreuses interviews qu'il a données du pénitencier d'Otisville, Michele Sindona a laissé entendre qu'il savait beaucoup de choses sur la mort du banquier Roberto Calvi, son successeur auprès du Vatican, mais aussi sur les compromissions d'un certain monde politique italien, et même sur l'intervention des « services » américains en Italie.

(Intérim.)

Le magazine « Résistances » sur Antenne 2

La désinformation démasquée

Quelle charmante cité que Gorki ! Avec son Kremlin, ses parcs au bord de la Volga, l'ancienne Nijni-Novgorod est devenue avec le socialisme une grande ville industrielle où ne manquent ni les équipements les plus modernes ni les distractions culturelles. C'est ici que M. Andreï Sakharov et Mme Elena Bonner sont assignés à résidence, l'académicien depuis janvier 1980, sa femme depuis août dernier. De quoi se plaignent-ils !

C'est par ces digressions touristiques que commence et s'achève le film tourné sans conteste par les services de sécurité soviétiques et vendu en Occident — au groupe ouest-allemand Springer — par le « journaliste » soviétique Victor Louis. Antenne 2 en a déjà diffusé quelques extraits mais un numéro spécial du magazine « Résistances » lui est entièrement consacré. Pendant une vingtaine de minutes, le téléspectateur pourra ainsi se familiariser avec la propagande de Moscou. Car le film est moins un témoignage sur les époux Sakharov qu'un exemple presque caricatural des méthodes — grossières — de la désinformation.

En faisant diffuser ce film en Occident, les dirigeants du Kremlin poursuivaient un objectif immédiat : mettre un terme aux rumeurs qui couraient sur la mort du prix Nobel de la paix et la santé chancelante de sa femme. Grâce à des plans prolongés sur des couvertures de magazines, le film est parfois daté : à la mi-juillet, les Sakharov étaient bien vivants. Dans quelles conditions ? Il est plus difficile de le dire exactement. L'académicien était visiblement dans un hôpital, sans doute sous l'effet de neuroleptiques ; les « témoins » qui interviendront pendant l'émission, notamment son gendre, M. Efim Yankelevitch, et le dissident soviétique Leonid Plioutch, qui vit maintenant en France..., le diront.

Le film est un montage assez rudimentaire de plusieurs séquences prises à des époques différentes ; certaines semblent remonter à quatre ans, à l'arrivée de M. Sakharov à Gorki. Une autre le montre en train de prendre une collation dans une chambre, filmée sur le récepteur d'un circuit vidéo de surveillance continue. Le procédé ne peut même tromper l'œil le moins averti.

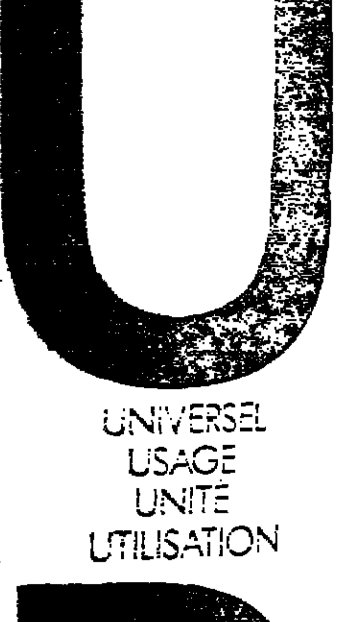
Les responsables soviétiques de la désinformation croient-ils abuser l'opinion avec des moyens aussi primitifs ? Certainement pas, mais ils jettent ainsi le doute sur les maigres informations que la presse occidentale a pu publier sur le sort des Sakharov. Annonce-t-on que le défenseur des droits de l'homme fait la grève de la faim ? On le voit manger. Qu'il est mourant ? Il se promène dans un parc. Que sa femme est gravement malade ? Elle fait son marché. Qu'ils sont « en exil » ? Elle est au contraire chez elle puisqu'elle va au cimetière de Gorki sur la tombe d'un de ses ancêtres dont, en passant, on nous fait comprendre qu'il est juif pour donner la petite note d'antisémitisme indispensable dans ce genre de « document ».

Le KGB et ses annexes jettent la confusion et ça leur suffit. « Résistances » nous invite à ne pas être dupes.

D.V.

★ « Résistances », jeudi 27 septembre, Antenne 2, 21 h 40.

● *Nouvel ambassadeur d'URSS en Égypte.* — M. Alexandre Belonogov, le nouvel ambassadeur d'URSS au Caire, a présenté, lundi 24 septembre, ses lettres de créance au président Moubarak, consacrant ainsi la « *normalisation* » des relations entre les deux pays. — *(UPI.)*





EUROPE

RFA

ARRÊTÉ POUR ESPIONNAGE

Manfred Rotsch avait accès à tous les programmes aérospatiaux de la firme Messerschmitt

L'annonce de l'arrestation, jeudi 20 septembre, de Manfred Rotsch, le responsable de la planification aérospatiale de la firme Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB), pour espionnage, suscite l'inquiétude non seulement dans les milieux aéronautiques et politiques ouest-allemands, mais aussi dans les services de sécurité occidentaux. Aucun détail n'a pour l'instant été fourni sur les renseignements que Rotsch a pu donner au KGB depuis dix-sept ans. Mais les déclarations faites mardi par le porte-parole du parquet fédéral de Karlsruhe, M. Alexander Prechtel, ne sont pas de nature à apaiser les craintes : *« Rotsch a très probablement transmis tous les plans de l'avion de combat Tornado,* a-t-il dit. *Il avait accès à tous les programmes aérospatiaux de MBB. Il s'agit maintenant de savoir quels sont ceux qui ont été transmis au KGB. »*

Manfred Rotsch est arrivé de RDA en 1954. Il a travaillé dans plusieurs firmes comme ingénieur avant d'entrer chez MBB. Selon une source proche des milieux du contre-espionnage à Cologne : *« Ce n'était pas un espion par idéologie. Il touchait de l'argent du KGB en prévision de sa retraite. Il n'avait rien changé à son train de vie modeste et sans doute n'aurait-il jamais été découvert si son agent-traitant soviétique, un employé de la compagnie aérienne Aeroflot à Francfort, n'avait pas été pris récemment la main dans le sac, en train de réceptionner des documents laissés dans une cache en forêt. »*

Rotsch, soixante ans, père de trois enfants, grand amateur de promenades dans les bois, selon ses voisins, menait apparemment une vie tranquille dans la banlieue de Munich. Il avait tenté sa chance sans succès aux élections communales bavaroises sous les couleurs de la CSU. Il travaillait au quartier général d'Ottobrun, près de Munich, où est concentrée la recherche aéronautique et spatiale allemande, militaire et civile, l'une des composantes essentielles des projets européens.

On admettait mardi au ministère de la défense à Bonn que, même si Rostch n'avait transmis au KGB que certains du Tornado, — hypothèse la plus favorable — cela signifierait déjà une *« diminution sensible »* de la capacité de dissuasion de la Bundeswehr face au pacte de Varsovie. Les armées de l'air britannique et italienne sont également concernées puisqu'elles se proposent d'acquérir ce chasseur-bombardier, dont huit cent neuf exemplaires au total ont été commandés.

De l'Airbus à Ariane

L'affaire prendrait des proportions plus graves encore si — comme l'affirment certains spécialistes contrairement aux déclarations faites par les représentants de MBB — Rotsch avait été associé à divers programmes aéronautiques et spatiaux européens.

Pièce maîtresse de l'industrie aéronautique et spatiale allemande, le groupe Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB) emploie environ trente mille personnes et réalise un chiffre d'affaires de quelque six milliards de deutschmarks. Ce groupe, qui vient de subir des restructurations importantes — notamment dans les divisions transports, avions militaires et hélicoptères —, est impliqué dans nombre de programmes européens, tant en ce qui concerne les avions civils et militaires que les activités spatiales.

MBB participe en effet :

— à la réalisation de tous les modèles de la famille Airbus. Au début du programme de développement de ce moyen-courrier, la firme allemande avait 65 % de la part confiée aux industriels allemands. Elle était responsable notamment d'une partie de la cellule et de la dérive de l'Airbus-300 ;

— à l'avion de combat Tornado. Ce programme, pour lequel MBB est responsable d'une partie du fuselage et des structures porte, sur la réalisation d'un biréacteur supersonique construit par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie ;

— à l'avion de transport militaire Transall ;

— aux missiles Roland, Milan et Hot au sein du groupement d'intérêt économique créé avec l'Aérospatiale. Une de ces armes, l'arme antiaérienne à courte et moyenne portée Roland, équipe les armées américaines qui en auraient commandé environ sept mille exemplaires ;

— à la construction d'hélicoptères. La firme MBB est en effet impliquée dans la construction de l'hélicoptère BK-117, fait en coopération avec la firme japonaise Kawasaki. D'autre part, elle participe aux études concernant le développement du futur hélicoptère de combat anti-char franco-allemand, dont deux cents exemplaires devraient équiper l'armée française dans les années 90 ;

— à plusieurs programmes spatiaux. Dans ce domaine, la coopération européenne avec la firme allemande a été particulièrement soutenue. Elle concerne nombre de satellites à vocation scientifique, mais aussi des satellites à vocation commerciale comme les satellites de télécommunications Intelsat-V, et de télévision directe TV-SAT et TDF. Elle a également contribué pour une forte part à la mise au point du laboratoire spatial européen Spacelab, que la navette américaine a emporté dans l'espace l'année dernière. Enfin, et ce n'est pas le moindre, elle est fortement associée au développement du lanceur européen Ariane dont elle fournit nombre d'éléments du système de propulsion cryogénique du troisième étage.

Les manifestations pacifistes contre les manœuvres de l'OTAN ont eu peu de succès

Correspondance

Bonn. — Les manœuvres de l'OTAN qui ont lieu chaque année en Allemagne fédérale se terminent. Elles ont réuni cette année deux cent cinquante mille hommes, dont quelques milliers de réservistes. Leur objectif était de tester la capacité défensive des forces conventionnelles alliées contre une attaque en RFA.

Malgré quelques manifestations isolées, peu d'incidents ont été signalés. Le Mouvement pour la paix commencera sa véritable mobilisation de l'automne à la fin de cette semaine seulement. Une chaîne humaine est prévue le 29 septembre dans la région de Fulda, en Hesse, pour isoler symboliquement divers terrains militaires. D'autres manifestations plus importantes auront lieu en octobre.

Les pacifistes, qui dénoncent le concept américain *« Airland Battle 2000 »*, qualifié de stratégie *« offensive »*, ont mal commencé cette nouvelle campagne. Certains avaient appelé à perturber le déroulement des manœuvres pour donner une « nouvelle dimension » à leur opposition aux plans militaires de l'OTAN. Ils ont suscité une certaine irritation, y compris parmi leurs sympathisants. Une bonne partie d'entre eux, qui avaient approuvé l'année dernière les manifestations contre le déploiement de nouvelles armes nucléaires, ne sont pas prêts à remettre en cause le principe d'une défense conventionnelle.

Le Parti social-démocrate, qui avait apporté son soutien aux manifestations, a multiplié, ces derniers jours, les mises au point pour préciser qu'il n'avait rien contre les manœuvres en tant que telles. L'ancien général Bastian lui-même, député au Bundestag et figure de proue des manifestations pacifistes, a pris ses distances en estimant que le peu de participation aux actions engagées jusque-là prouvait que le Mouvement pour la paix avait emprunté le *« mauvais chemin »*.

Malgré l'importance des effectifs engagés, les manœuvres n'ont d'ailleurs pas trop gêné la population. Le ministre de la défense, M. Manfred Wörner, y a vu une confirmation de l'intérêt que porte *« le véritable peuple »* à la défense du pays. Les responsables militaires allemands sont satisfaits. L'exercice « Flinkel Igel », qui a réuni, aux côtés d'une division américaine et d'une brigade canadienne, la 10e division blindée allemande, des unités territoriales comprenant bon nombre de réservistes et des unités de police, leur a permis de tester, pour la première fois à grande échelle, leur concept de *« défense intégrée »*. Les Britanniques, qui manœuvraient de leur côté dans le nord, avaient fait venir cinquante mille hommes de Grande-Bretagne pour épauler leurs forces stationnées en RFA.

HENRI DE BRESSON.

Grande-Bretagne

Londres refuse de livrer à Pretoria six opposants sud-africains réfugiés dans son consulat de Durban

De notre correspondant

Londres. — Trois mois seulement après la visite très controversée des dirigeants sud-africains en Grande-Bretagne, les rapports entre Londres et Pretoria traversent une nouvelle crise qui confirme la fragilité de l'amélioration des relations entre les deux capitales.

Le cabinet britannique a été extrêmement choqué par la décision du gouvernement de M. Pieter W. Botha de s'opposer au retour en Grande-Bretagne de quatre Sud-Africains poursuivis pour trafic d'armes *(le Monde* du 26 septembre). Pretoria a expliqué que ce geste était une mesure de rétorsion contre le refus des Britanniques d'expulser de leur consulat de Durban six opposants sud-africains qui y sont réfugiés depuis le 13 septembre.

A Londres, cependant, on pense qu'il s'agit là d'un simple prétexte et que le véritable objectif est d'éviter que *« le linge sale de l'Afrique du Sud ne soit lavé dans un prétoire britannique »*, selon la formule d'un éditorialiste du *Daily Telegraph* (conservateur).

En l'absence de Sir Geoffrey Howe, qui se trouve à New-York pour l'Assemblée générale des Nations unies, Mme Young, son adjointe a convoqué l'ambassadeur sud-africain, mardi 25 septembre, pour lui faire part du vif mécontentement du gouvernement britannique. Elle a confirmé au représentant de Pretoria que Londres ne procéderait pas à l'expulsion des six personnes réfugiées dans son consulat de Durban : une telle mesure aboutirait certainement à l'emprisonnement des opposants bien qu'ils ne soient l'objet d'aucune inculpation ou mandat d'arrêt.

Mme Young a déclaré, en outre, à l'ambassadeur sud-africain que Londres ne voyait pas comment Pretoria pouvait lier l'affaire du consulat de Durban à sa décision de ne pas livrer à la justice britannique, contrairement à ses engagements, les quatre Sud-Africains qui devraient répondre le 22 octobre, devant le tribunal de Coventry, de l'accusation de trafic d'armes au profit de leur pays.

M. « Pik » Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, a fait savoir, mardi, que son gouvernement persisterait dans son refus d'extrader les quatre hommes. En agissant de la sorte, les autorités sud-africaines s'épargnent certes l'embarras d'un procès mais elles compromettent sérieusement le léger dégel apparu dans leurs relations avec le gouvernement Thatcher en juin dernier lors de la venue à Londres de M. Pieter Botha, la première visite effectuée par un chef de gouvernement sud-africain dans la capitale britannique depuis près d'un quart de siècle.

(Intérim.)

AFRIQUE

LE RETRAIT DES FORCES ÉTRANGÈRES DU TCHAD

Avec les soldats français de l'opération « Silure » et... sans les observateurs

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Les tuyères des Mirage F-1, qui sont arrêtés à l'entrée de la piste, semblent en feu. Les Mirage décolleront les premiers pour assurer la couverture aérienne d'une « reco-photo » (reconnaissance photographique) au nord sur le 15e parallèle. Il est 6 h 30 et l'aéroport militaire connaît une activité de routine, mardi 25 septembre, jour « J » de l'opération de retrait des troupes françaises du territoire tchadien. Le service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) a organisé une manœuvre pour la presse : assister au départ d'une « reco-photo ». Un KC-135 de ravitaillement en vol s'aligne à son tour, dans un bruit assourdissant.

Le spectacle est impressionnant : ici, une batterie de Crotale, avec son double radar de guidage. Là, les Transall de la nouvelle génération, avec, à l'avant, leur perche de ravitaillement en vol. Plus loin, une jeep avec deux commandos de l'armée de l'air armés de leur fusil Clairon, nous coupe brusquement la route pour nous identifier. Notre présence est-elle autorisée ? *« Affirmatif »*, répond notre mentor, le commandant Gandouli, du SIRPA. Pendant ce temps, la « bête », surnom donné par les militaires au KC-135, a décollé, crachant d'épaisses fumées noires. Elle est suivie par un Breguet-Atlantic de l'aéronavale, avion équipé d'instruments électroniques pour le guidage et la surveillance. Quatre Jaguar prendront ensuite l'air. Le Breguet-Atlantic, lui, est revenu se poser, la météo étant trop mauvaise pour une mission d'observation. La manœuvre est terminée. Mais qu'en est-il du démarrage de l'opération « Vandoise », devenue désormais « Siburе », d'évacuation de la force Manta ?

Hôtel Chari, 10 heures. — Le commandant Gandouli répond... militairement : *« Je n'ai aucune information nouvelle à vous donner quant à la date et l'heure de déclenchement de l'opération « Silure ». « Vandoise » était le nom-code de l'opération préparatoire. »* Le silure est un poisson qui s'enfonce soit dans le sable, soit dans la vase quand l'eau se retire et qui en ressort dès que l'eau réapparaît. C'est un genre de poisson-chat à nageoires molles pouvant atteindre 5 mètres de long. Le colonel de Quercyse, également du SIRPA, précise : *« J'en ai vu dans un lac près de Berlin. C'est impressionnant, mais immangeable. »* Le *briefing* militaire est presque terminé : *« Je vous emmène à Moussoro... si le temps le permet. »* Enfin !

Hôtel Chari, 12 h 45. — Le commandant Gandouli lit quelques lignes : *« Le général Bechu, commandant la force Manta, communique : « Conformément à la décision rendue publique le 17 septembre, les premiers éléments de la force Manta ont quitté les positions de Salal et Arada, dans la matinée, à destination de Moussouro et de Biltine. Nous décollerons à 13 h 45. »*

« Une brève cérémonie »

Hôtel Chari, 13 H 45. — La pluie tombe sur N'Djamena. Trois hélicoptères Puma SA-330 attendent, protégés par des remparts de terre. Cinq minutes plus tard, les rues bourbeuses de la capitale tchadienne défilent sous le fuselage kaki. Le vent s'engouffre dans l'appareil, les portes étant restées ouvertes pour permettre aux caméras de télévision de filmer. En formation, les hélicoptères foncent, à 240 km/h, en rase-motte. Des troupeaux de bœufs et de brebis s'égaillent. De loin en loin, quelques chameaux et des cheveaux. Après vingt-cinq minutes de vol, le paysage change : les arbustes font place au désert avec, çà et là, des étendues d'herbe verte et rase.

Au-dessus de Moussouro, 14 h 40. — La « ville » est brunâtre, entourée de sable, découpée en carrés parfaitement alignés. Chacun d'eux est composé de quatre ou cinq maisons de faible hauteur construites en banco. On distingue cependant quelques bâtiments en « dur » aux toits couverts de tôle ondulée et un château d'eau. Les Puma se posent, et nous nous rendons au *« camp Manta-Oscar »*, où sont stationnés 800 hommes du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMA). Avec ses radars, Moussouro est la base arrière de l'axe ouest (O comme Oscar) du dispositif de Manta, d'où partaient les *« patrouilles profondes »* vers le nord. Le commandant de ce dispositif est le colonel Lepage. C'est lui qui, il y a un an, a *« ouvert »* l'opération Manta.

Il explique que les troupes qui étaient basées à Salal (190 kilomètres par la route, au nord-est de Moussouro) se sont déjà repliées de 140 kilomètres vers le sud. L'opération de désengagement a commencé *« à l'aube »* et, à 11 heures, les dernières unités quittaient Salal. *« Nous allons nous porter au-dessus du convoi »*, ajoute-t-il. A Moussouro, où les *« bérets rouges »* cohabitent en bonne intelligence avec leurs *« camarades tchadiens »*, les hommes du 8e RPIMA ont mené des activités *« opérationnelles »*, de *« soutien »* et d'instruction.

Dans la matinée, raconte le colonel Lepage, il y a eu, à Salal, une *« brève mais émouvante cérémonie »* lorsque les couleurs françaises ont été amenées devant les autorités militaires et civiles et la population (500 personnes en août 1983, avant l'arrivée de Manta, 2 500 aujourd'hui).

« Cette nuit, pour la première fois depuis trois ans, il a plu à Salal. » Le colonel y voit un bon présage. Et ceux d'en face ? *« Je suis persuadé que, comme nous, les Libyens se retirent aussi. »*

Les Puma survolent maintenant la colonne. En tête, la patrouille profonde, à 5 kilomètres en avant du convoi, qui *« éclaire »*. Parfois, la colonne s'arrête, pour laisser le temps à la patrouille de reconnaître l'horizon, souvent caché par des dunes de sable. Deux hélicptères Gazelle, équipés de missiles Hot, passent en trombe. Nous nous posons. Le capitaine Camarda, qui commande les « paras » de Salal, indique qu'il a *« entendu parler des observateurs comme tout le monde »*, sur Radio-France internationale. Le colonel Lepage précise : *« Je n'ai pas vu d'observateurs ce matin à Salal. Je pense qu'ils devraient arriver. Je les attends d'un moment à l'autre. »* Il évoque les *« liens d'amitié »* noués avec les Tchadiens et indique : *« Nous avons pour mission de laisser un certain nombre de matériels sur place, mais je n'ai pas reçu ordre de vous dire lesquels. »* Il indique malgré tout que des vivres, du matériel sanitaire et des équipements relevant du génie sont restés à Salal.

Quatre Jaguar passent et repassent à basse altitude, comme pour une parade. Le convoi est également protégé par une arrière-garde terrestre. *« Pour éviter le coup de Roncevaux »*, explique le colonel de Quercyse. La colonne est composée d'une centaine d'hommes et d'une cinquantaine de véhicules. On reconnaît des VLRA et des Jeeps antichars. L'armement est important : canons de 20, mitrailleuses de 12,7, mortiers de 120, missiles Milan.

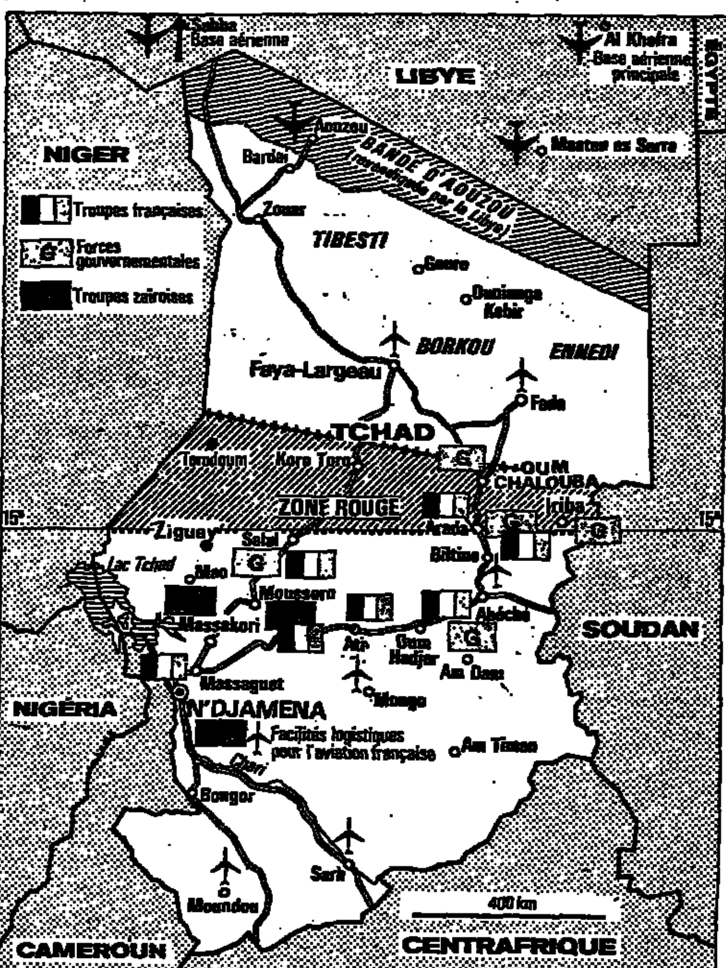
16 h 40. — Les Puma se sont de nouveau posés à Moussoro. Les activités de la base arrière vont être réduites : *« Il y aura encore des patrouilles, mais plus de patrouilles profondes »*, indique le colonel Lepage. Le colonel de Quercyse s'interpose : *« Le type de questions que vous posez engage la sécurité. On ne sait jamais comment cela peu être interprété. »* A cent mètres de là, sur une crête de sable, un groupe de tchadiens observent les *« Francaouis »*. La conversation s'engage en arabe par l'intermédiaire d'un journaliste interprête. L'un d'eux se lamente : *« Si l'armée française s'en va, il n'y aura pas la paix... »*

17 h. — Le vol de retour sur N'Djamena s'effectue à la nuit tombée. Çà et là, les feux de campement nomades éclairent le désert. La première étape de l'opération « Silure » s'est donc déroulée, apparemment, comme prévu. Les journalistes ont pu, certes, admirer une colone de véhicules sur une piste mais n'ont pu constater ni l'évacuation effective de Salal, ni le type de matériels laissés sur place.

Cette évacuation, tout comme celle affichée sur l'axe est, de Arada à Biltine, s'est déroulée en l'absence des observateurs. Le contingent sénégalais chargé de veiller au retrait effectif de Manta en-deçà du 15e parallèle est arrivé à Kano (nord-est du Nigéria) où est installée la commission mixte franco-libyenne. Mardi, les autorités tchadiennes n'avaient, en effet, toujours pas autorisé leur venue à N'Djamena. La France a cependant pris l'initiative, apprend-on dans la capitale tchadienne, de demander ce « feu vert » au gouvernement du président Hissène Habré.

Un contingent d'une trentaine de Béninois se trouvait également mardi, à Kano. Avec les quinze Sénégalais chargés de contrôler le retrait des forces libyennes du nord du Tchad, ils étaient attendus mercredi à Bardai, dans le Tibesti. La présence des Béninois à Kano semble indiquer qu'aucun accord n'est intervenu entre Paris et N'Djamena sur le choix d'un autre pays pour la relève de ce contingent contesté.

LAURENT ZECCHINI.



A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

- **LE GOUVERNEUR DE LA PAZ ET DES PARLEMENTAIRES PRIS EN OTAGES.** — Des habitants de Rurrenabaque, une bourgade du nord de la Bolivie, ont pris en otages le gouverneur de la capitale, vingt parlementaires et plusieurs journalistes, pour faire aboutir leurs revendications, a-t-on annoncé officiellement mardi 25 septembre. Le gouverneur et vingt parlementaires qui participaient à une marche destinée à améliorer les conditions de vie de la région, ont été capturés en même temps que plusieurs journalistes alors qu'ils s'apprêtaient à reprendre l'avion pour la capitale. — *(AFP.)*

Burkina

- **LE CAPITAINE SANKARA A CUBA.** — Le chef de l'État du Burkina (ex-Haute-Volta) est arrivé, mardi 25 septembre, à la Havane pour une visite officielle de quatre jours. Il se rendra ensuite à New-York pour assister à l'Assemblée générale de l'ONU. — *(AFP)*

Philippines

- **UN JOURNALISTE ASSASSINÉ.** — Le rédacteur en chef et directeur de l'hebdomadaire *Mindanao Observer*, Jacobo Amatong, a été assassiné, le lundi 24 septembre, dans une rue de Dipolog, à 700 kilomètres au sud de Manille, par deux hommes armés, qui ont pris la fuite. Un avocat qui l'accompagnait a été également tué. Jacobo Amatong était un élu municipal de l'opposition à Dipolog. Son hebdomadaire adopte souvent des positions critiques à l'égard du gouvernement. — *(AP.)*

هكذا من الاصل

S ÉTRANGÈRES DU TCHAD

s de l'opération « Silure »

; observateurs

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

Burkina

Philippines

Le Monde

politique

Deux adjoints RPR remettent leur délégation au maire de Brest

De notre correspondant

Brest. – La crise qui a secoué la municipalité de Brest au printemps dernier prend de l'extension. Deux adjoints RPR, MM. Bertrand Cousin, chargé de la communication et membre de la commission juridique nationale du RPR, et René Gil, personnel et école, ont remis leur délégation au maire, M. Jacques Berthelot, lui-même RPR.

Les deux « dissidents » ont publié un communiqué dans lequel ils restent évasifs sur les raisons de leur acte. « *Fidèles à une certaine conception de la vie politique,* écrivent-ils notamment, *nous avons remis nos délégations. Membres du RPR, nous souhaitons ardemment que l'union de la majorité municipale soit reconstruite dans la confiance, la droiture et l'efficacité. Dans cette perspective, nous prendrons prochainement les initiatives pour rassembler les Brestois qui veulent se battre pour le développement économique de leur ville. Il ne suffit pas pour cela d'inviter M. Fabius, au moment où chacun constate sur ses feuilles d'impôts les conséquences de la gestion désastreuse de la gauche.* »

M. Berthelot s'est refusé à toute déclaration, après cette double démission qui fait suite à la grève des adjoints au printemps dernier, à laquelle participaient MM. Cousin et Gil, puis au retrait de leur délégation à trois adjoints, dont M. Berest, ancien maire, coupable de s'être rallié au PR.

G.S.

[M. bertrand Cousin, né en 1941 à Brest, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, a été admis à la retraite en janvier 1984, après que le gouvernement eut refusé sa demande de mise en disponibilité. Il est directeur général adjoint de la SOCPRES, société du groupe Hersant, et membre de la commission juridique du RPR.]

Démission du maire de Romorantin

De notre correspondant

Blois. – M. Jacques Thyraud, sénateur (RI) du Loir-et-Cher, vice-président de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), a annoncé mardi 25 septembre qu'il donnait sa démission de ses fonctions de maire de Romorantin-Lanthenay, tout en conservant son mandat de conseiller municipal. « *Je n'accepte pas d'administrer notre ville dans l'équivoque, la confusion et la précarité,* a-t-il affirmé. *Une remise en ordre s'impose autour de moi ou d'un autre maire.* »

M. Thyraud, qui est membre du PR, cherche ainsi à dénouer une crise profonde qui divise sa majorité municipale (UDF, RPR, divers droite) depuis l'élection cantonale partielle de Romorantin, il y a trois mois. Il avait vu alors son premier adjoint, M. Pierre Torset (sans étiquette), mais soutenu par le CDS) se présenter contre lui et l'emporter (*le Monde* des 26 juin et 3 juillet 1984).

La plaie ouverte par ce duel fratricide ne s'est pas refermée depuis. M. Thyraud a d'abord voulu faire d'un autre adjoint, un « fidèle », son nouveau bras droit en lui confiant des responsabilités exceptionnelles. Mais l'arrêté municipal qu'il avait pris en ce sens a été déclaré illégal par le préfet de Loir-et-Cher et fait l'objet d'une procédure devant le tribunal administratif. Le maire de Romorantin a donc choisi de brusquer le jeu en obligeant ses amis, vrais ou faux, à choisir clairement leur camp. D'ici quinze jours, le conseil municipal devra élire un maire et ses adjoints. « *Je suis candidat au renouvellement de mon mandat,* annonce-t-il, *à condition qu'il me soit possible de l'exercer pleinement, dans la clarté, la confiance et l'union.* »

On saura avant le 13 octobre si M. Thyraud, maire de Romorantin depuis vingt-cinq ans, a réussi à surmonter l'épreuve la plus difficile qu'il ait jamais affrontée en Sologne. L'UDF, elle, risque de rester divisée encore longtemps en Loir-et-Cher

J.-P. BEL.



LES JOURNÉES PARLEMENTAIRES

A l'UDF : la concurrence entre M. Barre et M. Giscard d'Estaing

Cannes. – Deux jours après l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing dans le Puy-de-Dôme, les conditions – et les suites à attendre – du retour de l'ancien président de la République sur les bancs de l'Assemblée nationale alimentaient bon nombre des conversations des parlementaires de l'UDF réunis depuis le mardi 25 septembre à Cannes, pour leurs journées d'études traditionnelles. L'absence du nouvel élu n'y changeait rien.

Ce retour, on s'en satisfait, au moins officiellement : un télégramme de félicitations lui a été envoyé, soulignant que son « *succès est à la mesure des espoirs que la grande majorité des Français placent aujourd'hui dans le combat de l'opposition* » et évoquant sa « *compétence* » et son « *expérience* ». On s'en inquiète aussi, parfois plus ou moins discrètement, selon son degré d'attachement à M. Raymond Barre. Car l'ancien premier ministre, lui, était là, et bien là. Assis dans la salle, écoutant plus attentivement que beaucoup d'autres les orateurs, il persévérait dans son comportement : le député de Lyon est un élu comme les autres, qui ne demande – lui – aucun traitement de faveur.

La concurrence entre les deux hommes n'est pas camouflée. L'UDF veut même y voir un de ses atouts. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe à l'Assemblée nationale, s'est félicité que son mouvement « *s'offre le luxe* » d'avoir plusieurs « *présidentiables* », prévenant simplement ses amis : « *Prenons garde à toujours additionner nos différences et non pas à les opposer ou à les soustraire.* »

L'UDF veut éviter – pour l'heure – le combat des chefs en son sein. Elle ne veut même plus passer son temps à critiquer l'action des socialistes. Si la première journée a été consacrée à un bilan de l'action du gouvernement sur les nationalisations, l'endettement de la France et la politique sociale, M. Gaudin attend surtout des deux autres journées le début de la mise au point d'un programme. Car, comme l'a dit Mme Louise Moreau, qui, en tant que député de la circonscription, accueillait ses amis, « *ce serait une erreur grave que de compter seulement sur les fautes des adversaires* ».

La tâche risque pourtant d'être rude, car les débats de mardi ont montré que, sur des thèmes aussi sensibles que la cohabitation entre M. François Mitterrand et la droite – si elle gagne en 1986 – ou sur ce que doit être le « *libéralisme* » dont se réclame l'UDF, il y a des positions divergentes.

De notre envoyé spécial

Dans son discours d'ouverture, M. Gaudin a commencé à analyser l'« *effet Fabius* ». Constatant que le nouveau gouvernement prenait « *les thèmes – de l'opposition – en otages* », il a pronostiqué : « *Les idées libérales ne se laisseront pas facilement prendre au collet* (...). *M. Fabius vient écouter aux portes. Nous ne contesterons pas les objectifs de rassemblement et de modernisation sous prétexte qu'ils pourraient nous retirer nos arguments. Nous contesterons simplement la sincérité des revirements de la gauche.* »

« *Il faut donc que l'opposition,* dit-il, *inverse son discours en mettant systématiquement l'accent sur ses propositions.* » D'autant que, pour M. Gaudin, si la défaite de la gauche est « *logiquement inscrite dans les tendances actuelles de l'opinion publique* », elle n'est pas certaine. Il faut donc, a-t-il insisté, ne pas se tromper en confondant 1986 et 1988, date de l'élection présidentielle. « *Si nous l'emportons aux législatives, nous aurons deux ans pour faire la démonstration aux Français de notre capacité à régler les problèmes de la France. Mais nous n'aurons pas les moyens constitutionnels d'exiger le départ du président de la République. Nous ne pourrons pas non plus refuser d'exercer des responsabilités gouvernementales.* »

Cette analyse ne peut satisfaire les barristes purs, même si le président du groupe UDF ajoute : « *L'opposition devra s'engager à refuser* (...) *toute manœuvre qui laisserait une possibilité de survie à l'expérience socialiste. Si nos institutions nous imposent une cohabitation, il faut d'ores et déjà que les Français sachent que cette cohabitation ne sera jamais une cohabitation-compromission.* »

M. Mitterrand ne quittera pas l'Elysée en 1986, quoi qu'il arrive. Contrairement aux fidèles de M. Barre, M. Gaudin en est persuadé. Pour lui donc, « *la cohabitation institutionnelle sera peut-être le cadre de l'action gouvernementale et du débat politique entre 1986 et 1988* ». Pour lui, si la véritable alternance ne pourra avoir lieu que lors de l'élections présidentielle, les deux années qui la précéderont seront pour celle-ci « *capitales* ». Si l'UDF échoue, alors, « *elle n'aura pas le droit à une session de rattrapage* ». M. Gaudin a prévenu ses amis : leur mouvement n'a pas les moyens de « *surmonter une nouvelle défaite* ».

Gagner donc, mais pour quoi faire ? Mme Simone Veil, dans son intervention, a voulu – comme à son habitude – donner la « *dimension européenne* » à l'analyse de la situation politique française. Rappelant que les membres de l'UDF appartiennent, dans l'Assemblée de Strasbourg, à deux groupes distincts (le Parti populaire européen et le Groupe libéral), elle a affirmé que « *les groupes politiques du Parlement européen sont l'embryon de véritables formations politiques au niveau de la Communauté* ». Surtout, elle s'est livrée à une critique serrée des excès de la doctrine libérale, parlant même de l'« *ambiguïté* » du terme même de « *libéralisme* ». Elle a notamment demandé : « *Sur le plan économique, le laisser-faire, le laisser-aller, peut-il être notre créneau et ne risque-t-il pas de permettre à des puissances de toutes sortes d'imposer leur loi ?* (...) *L'exaspération de l'individualisme ne risque-t-il pas de conduire à un « chacun pour soi », à un retour des égoïsmes qui se satisferaient d'une société dans laquelle les droits élémentaires des plus pauvres, des plus faibles ne seraient plus pris en compte ?* (...) *La primauté donnée à l'économie conduit à exclure du marché du travail, donc en fait d'une certaine forme de vie sociale, ceux qui ne sont pas productifs et qui sont devenus encombrants.* »

Constatant que chacun demande en fait pour son compte la partition de l'Etat, l'ancienne présidente du Parlement européen a prévenu : « *La déréglementation, qui, à mon avis, s'impose, ne sera possible que si on sait résister aux pressions de toutes sortes* », et a ajouté que vouloir revenir à un « *désengagement social de l'Etat dans nos sociétés industrielles complexes et éclatées, c'est faire fi des besoins élémentaires des femmes et des hommes de notre temps, c'est faire fi du progrès des décennies passées* ».

Cette mise en cause de l'ultralibéralisme ne pouvait que faire réagir. Logique avec lui-même, M. François d'Aubert, député de la Mayenne et tenant des thèses libérales, fit remarquer que l'on ne pouvait souhaiter la réduction des interventions de l'Etat national et demander « *un européano-étatisme* ». Mais M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, héritier de la pensée démocrate-chrétienne, intervient dans un sens comparable en demandant aux membres de l'UDF de traduire leur libéralisme « *en actes* », et donc, de ne pas faire d'« *étatisme au niveau municipal ou départemental* ».

Divergences sur la stratégie, divergences sur la philosophie politique qui doit sous-tendre leur action, les élus giscardo-barristes – en dehors même des querelles de personnes – ne manquent pas de travail s'ils veulent vraiment, comme le proclame M. Gaudin, renforcer leur union. Encore faut-il qu'ils y soient tous décidés.

THIERRY BRÉHIER.

Cohabitation

De notre envoyée spéciale

Cannes. – A l'ouverture de leurs journées d'études, les députés et sénateurs de l'UDF qui se déclarent irrités d'être étiquetés « barristes » ou « giscardiens » – peut-être le sont-ils un peu plus aujourd'hui, à quelques jours du retour au Palais-Bourbon de l'ancien président de la République – semblaient s'être donné le mot.

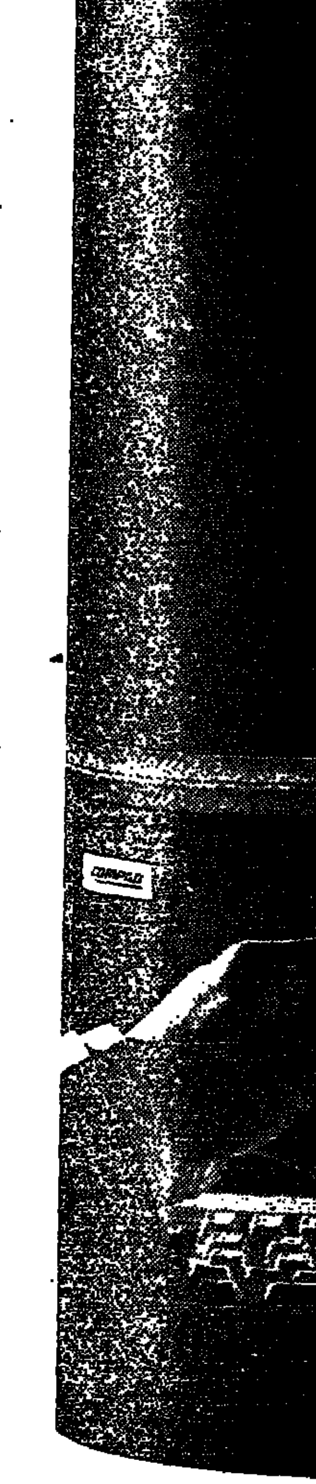
Il n'était plus question dans les couloirs que de cohabitation... Cohabitation entre les deux « champions » – M. Giscard d'Estaing et M. Barre – cohabitation entre les fidèles de l'un et les partisans les plus déterminés de l'autre, cohabitation enfin entre un président de la République de gauche et une opposition de droite qui gagnerait les élections législatives de 1986. A cela sans doute, rien d'extraordinaire puisqu'il s'agit aujourd'hui pour l'UDF comme pour les autres formations politiques, de préparer 1986. Ce qui se traduit par deux questions fort simples : comment gagner ces élections et comment gouverner ensuite ? Question de stratégie, question de choix politique qui inévitablement trouvent des réponses différentes même au sein d'une seule formation. Que la cohabitation entre M. Giscard d'Estaing et M. Barre, côte à côte ou presque sur les bancs de l'Assemblée nationale, soit enrichissante, nul n'avait l'« audace » d'affirmer le contraire. Qu'elle se vive de la façon la plus harmonieuse qui soit, pourquoi pas ? En tout cas, notait un sénateur, « *même si ce n'est pas vrai, c'est ce qu'il faudra dire. Les deux hommes savent qu'un jour l'un devra se retirer au profit de l'autre. Jusque-là, il faut les laisser dans leur émulation respective. Elle peut pousser M. Giscard d'Estaing à plus de fermeté et M. Barre à plus d'ouverture* ». Mais, ajoute un autre de ses collègues, « *cette émulation entre deux personnalités ne doit pas conduire l'UDF à se scinder entre giscardiens et barristes* ». En bref, être tiré par deux « locomotives » n'a jamais empêché un train d'avancer, cela peut même augmenter ses performances, dit-on.

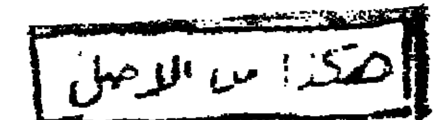
Plus épineuse sans doute est la question de la cohabitation éventuelle au lendemain des élections législatives de 1986, entre un président de la République de gauche et une majorité de droite. Question qui avait déjà occupé les esprits lors des précédentes journées parlementaires de l'UDF au cours desquelles M. Raymond Barre avait longuement exprimé son point de vue, expliquant notamment que si cette situation n'est pas « *interdite à la lettre par la Constitution,* [elle] *est en contradiction flagrante avec son esprit...* » Il ajoutait : « *Une seule hypothèse permettrait, à la rigueur, une cohabitation provisoire : celle où le président de la République accepterait de se soumettre totalement. Je ne peux envisager cependant une telle éventualité, car elle me paraît à la fois injurieuse pour le président de la République et dangereuse pour l'avenir de nos institutions dont le président cesserait d'être la clé de voûte.* » (*Le Monde* du 29 septembre 1983.)

De fait, si chacun s'accorde à refuser l'idée d'une « *cohabitation-compromission* », comme le soulignait M. Jean-Claude Gaudin, des divergences apparaissent quand on évoque cette hypothèse, improbable selon M. Barre. Il faut tenir compte de la personnalité de M. François Mitterrand, remarquent bon nombre d'élus. « *Il a voulu être président de la République. Il a su être persévérant. Pour rester dans l'histoire, il s'accommodera de la cohabitation. Il jouera le rôle d'observateur, et, à la veille de l'élection présidentielle de 1988, au terme de deux années d'un gouvernement de droite, il prendra l'opinion à témoin. Or ces deux années de gouvernement peuvent être très difficiles pour l'actuelle opposition car elle devra faire la démonstration qu'elle peut faire bouger les choses et apporter des solutions à la crise.* » Et si nous ne gagnons qu'avec une très faible marge de manœuvre ? répliquent les uns. Nous ne connaissons pas encore le mode de scrutin pour 1986, objectent les autres. Qu'adviendra-t-il des tentatives de recentrage du président de la République, ajoutent d'autres encore. Les hypothèses sont toutes évoquées d'autant plus longuement que les parlementaires savent que sur cette question de la cohabitation, les trois « cavaliers de l'opposition » ont des avis différents.

Mardi, on n'en était encore qu'au premier épisode. Le lendemain, au cours d'un dîner réunissant sept cents convives, M. Barre devait intervenir, notamment sur ce thème de la cohabitation, et on peut supposer que MM. Chirac et Giscard d'Estaing à leur tour défendront à nouveau leur point de vue. Avant de nous choisir un présidentiable, il faudrait que nous sachions quelle est notre doctrine en matière de cohabitation, avait en substance prédit M. Lecanuet, président de l'UDF, il y a quelques mois. Le débat est rouvert...

C. FAUVET-MYCIA.





هكذا من الاصل

DE L'OPPOSITION

Au RPR : inventer un nouveau libéralisme sans renier le gaullisme

Les journées d'études parlementaires du RPR s'ouvrent vendredi 28 septembre à Port-Barcarès près de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Après l'accueil de M. Paul Alduy, ancien député socialiste, maire de Perpignan et sénateur apparenté union centriste, et un discours de M. Claude Labbé, les parlementaires traiteront successivement de *« la liberté de l'entreprise et dans l'entreprise »*, de la liberté de l'économie et des libertés locales. Après un débat de politique générale, ils parleront de *« La liberté du citoyen face à l'insécurité publique »* puis face à la loi électorale.

M. Jacques Chirac, qui pourrait ouvrir les travaux pour fixer leur cadre prononcera le discours de clôture dimanche après-midi 30 septembre.

Les interrogations que se sont posées et se posent toujours un certain nombre de parlementaires RPR sont causées autant par la surprise provoquée par le comportement du nouveau premier ministre depuis deux mois que par le sentiment que l'opposition n'apporte pas les réponses qu'attendent les électeurs. Le RPR a donc une double tâche à remplir : démystifier la notion de changement qu'incarnerait M. Laurent Fabius et présenter un projet politique plus attrayant.

Le mouvement de M. Chirac, tout comme d'ailleurs les autres formations de l'opposition, doit dans une certaine mesure tenir compte du préjugé relativement favorable dont bénéficie M. Laurent Fabius dans l'opinion publique, ainsi que l'attestent les sondages. L'impression de changement donnée par les premières déclarations du nouveau chef de gouvernement et par quelques décisions ne pourra être dissipée que par une habile contre-propagande de la part de l'opposition.

M. Jacques Chirac, au cours de l'émission télévisée « l'enjeu », le 13 septembre, a commencé à donner le ton en admettant que, si le socialisme avait changé, l'objectif du gouvernement de *« socialisation de la société »* n'avait, lui, pas été abandonné.

De l'eau a été involontairement apportée au moulin du président du RPR par M. Roland Dumas, ministre porte-parole du gouvernement, lorsqu'il a déclaré au « Grand jury RTL-*le Monde* » du 23 septembre que la gauche ne renonçait à aucun de ses principes et que, par exemple, la réforme de l'enseignement privé n'était que *« différée »*. Les responsables RPR vont donc s'efforcer de démontrer que les changements de la politique du pouvoir ne touchent pas au fond des réformes déjà réalisées et qu'ils ne sont, selon l'expression de M. Labbé, que des *« reculs dus à la pression de l'opinion ». M. Chirac, tout en considérant l'abandon de la loi Savary comme un geste positif obtenu après un long combat de l'opposition, attend des actes plus significatifs pour reconnaître que les socialistes « ont changé de système de pensée »*.

Toutefois le RPR ne peut plus se limiter à une attitude critique, même si elle permet d'obtenir parfois certains résultats jugés positifs par l'électorat de l'opposition. Il lui faut – avec l'approche des échéances nationales décisives – offrir des solutions suffisamment nettes qui rendent crédible une alternance politique. L'absence d'une doctrine claire face à la gauche a été – entre autres – l'une des raisons pour lesquelles certains jeunes députés « chiraquiens » ont exprimé pendant l'été dans un certain désordre une réelle inquiétude.

Y a-t-il pour autant au sein du RPR un combat des anciens et des modernes, un conflit de générations entre archéo-gaullistes et néo-chiraquiens ? Il ne le semble pas dans la mesure où aucun des membres du mouvement ne réclame une restauration d'un ordre ancien devenu obsolète. Le débat porte plutôt sur la dose de responsabilité qu'il convient d'accorder à l'Etat, notamment dans la conduite de la politique économique. Les discussions des journées parlementaires de Perpignan, où de nombreux jeunes élus prendront la parole, devraient montrer la clarté des choix du RPR. Et ceux-ci devraient consister en une option résolue en faveur du libéralisme.

Cette solution n'est pourtant pas évidente pour des gaullistes. Par son histoire et par sa pratique du pouvoir, le gaullisme a toujours exalté le rôle prééminent de l'Etat et justifié l'interventionnisme de la puissance publique au nom de l'intérêt général, et pratiqué parfois un certain dirigisme. Les nationalisations, la Sécurité sociale, le Plan, sont, parmi d'autres, des concepts que de Gaulle a mis en œuvre. Mais quarante ans après la Libération, vingt-cinq ans après la fondation de la V[e] République, peuvent-ils encore être présentés comme des objectifs ou même de simples recettes encore à jour ?

L'interventionnisme gaullien a davantage été justifié par les contingences du moment – reconstruction après l'occupation, redressement après la IV[e] République – que par l'attachement à une idéologie. Les gaullistes continuent de se proclamer plus pragmatiques que dogmatiques. Le RPR va donc tenter de donner un contenu nouveau au libéralisme sans renier le gaullisme. Il va s'efforcer de se distinguer des autres courants libéraux de l'opposition tout en prenant garde de trop s'opposer à eux. Pour les amis de M. Chirac, en effet, M. Giscard d'Estaing, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas mis en œuvre de façon évidente une politique libérale. Les mesures interventionnistes se sont, en effet, à cette époque développées dans de multiples secteurs. Quant à M. Raymond Barre, il est plutôt perçu comme un « social-démocrate de droite ». Enfin, dans la nébuleuse de l'UDF, les amis de M. Chirac voient toute la gamme des possibles solutions plus ou moins libérales.

Le libéralisme à la manière gaulliste doit donc surtout consister à fixer le plus précisément possible, en plus de ses fonctions naturelles de souveraineté, les limites du rôle de l'Etat, les garanties qu'il peut accorder au nom de l'intérêt commun et les arbitrages qu'il doit rendre. Pour le reste, c'est à l'initiative privée, à la politique contractuelle et à la négociation collective d'intervenir. Selon la formule chère à M. Chirac, *« l'Etat doit être un garant, mais non un gérant »*.

C'est donc au regard de la notion globale de liberté – liberté à préserver, à renforcer ou à restaurer – que tous les débats des journées parlementaires RPR de Perpignan ont été organisés. Selon M. Jacques Toubon, député de Paris, le mouvement doit ainsi *« proposer une politique de dépassement qui ne soit ni un compromis avec le socialisme ni un retour à la pratique d'avant 1981 »*. C'est là une voie étroite mais surtout nouvelle pour ceux qui se présentent comme les disciples de de Gaulle.

ANDRÉ PASSERON.

PRECISION. – M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, nous demande de préciser que sa présence à la réception organisée par les dirigeants de la nouvelle revue, proche du PS, *Gauche* (*le Monde* du 20 septembre), ne signifie pas qu'il en soit un des *« parrains »*. Il s'agissait seulement de sa part, nous écrit-il, d'une *« manifestation de courtoisie, teintée du sentiment d'amitié que je porte aux promoteurs de cette revue »*.

M. Charles Pasqua (RPR) veut dénationaliser le système bancaire

M. Charles Pasqua n'aura attendu ni les journées parlementaires de son mouvement qui commencent vendredi 28 septembre, à Perpignan, ni la rentrée du Parlement, mardi 2 octobre, pour annoncer quelques initiatives. Ainsi, le président du groupe RPR du Sénat, a, mardi 25 septembre, présenté une proposition de résolution *« tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer et d'évaluer la responsabilité respective de l'Etat et des compagnies d'assurance nationalisées dans les hausses des primes d'assurance automobile »*. Cette demande devrait, a-t-il précisé, être déposée conjointement avec les responsables des autres groupes de la majorité sénatoriale.

Si le sénateur des Hauts-de-Seine n'a pas voulu rendre publique une proposition de loi sur l'immigration, au motif que tous ses collègues RPR n'en ont pas eu connaissance, il a en revanche exposé les dispositions d'une proposition de loi sur le *« commerce de banque »*, qui devrait être reprise par les députés RPR à l'Assemblée nationale.

Ce texte qui devrait être suivi de trois autres relatifs à la Banque de France, à la rénovation des caisses d'épargne et à la désétatisation, a été préparé par le RPR-banques que préside M. Pierre Habib-Deloncle. Il se veut la *« réponse libérale »* au texte d'*« essence socialiste »*, voté en décembre 1983. Le projet de loi, modifié, avait été approuvé au Sénat par l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition à l'exception du RPR.

L'exposé des motifs affirme que *« la banque, à la fois expression et fondement de liberté, pratique un commerce »*, ce qui implique que les opérations qui s'y réalisent sont des *« actes de commerce »* qui doivent être traités comme tels. Ce postulat conduit à la reconnaissance et à l'affirmation de deux principes essentiels : *« activité marchande, la banque est du domaine de la société civile, et l'exercice de son commerce est libre » ; « activité engageant le patrimoine d'autrui, la banque a pour impérieuse obligation d'assurer à ses clients les nécessaires garanties de solvabilité »*.

Le RPR entend soustraire les banques à l'Etat. M. Maurice Schumann, sénateur du Nord, a contesté qu'il puisse y avoir contradiction entre une privatisation des banques souhaitées aujourd'hui et les nationalisations bancaires demandées par le général de Gaulle et votées après la guerre, justifiées alors par les *« circonstances exceptionnelles »*.

La proposition de loi prévoit plusieurs libertés : celle de la création d'une banque, du choix de sa forme juridique, de ses activités, de ses prises de participation dans les entreprises, de ses opérations de crédit, de son adhésion à une association professionnelle, et de s'associer entre elles. Cette libération du monde bancaire *« qui suppose la rupture des liens organiques avec l'Etat, implique que le droit régissant les banques soit le droit privé des entreprises de l'industrie et du commerce »*, précise le texte.

Cette initiative est tout autant censée traduire une orientation politique que *« témoigner »*, selon l'expression de M. Habib-Deloncle, d'une volonté de proposition. *« Toutes nos idées vont se retrouver transformées, en propositions de loi tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale »*, a affirmé M. Pasqua. La conviction, maintes fois affirmées par M. Chirac depuis 1981, qu'une société libre n'est pas concevable sans liberté du crédit, des changes..., trouve ainsi sa traduction parlementaire.

A. CH.

● *Le budget des aides à la presse.* – Dans les crédits affectés au premier ministre dans le projet de budget concernant les aides à la presse, l'installation et le fonctionnement en 1985 de la commission pour la transparence et le pluralisme – consécutive au vote de la nouvelle loi sur la presse intervenu le 12 septembre – figurent pour une somme de 2 952 347 F. Plus d'un tiers de ce crédit est destiné aux dépenses de personnel. Parmi les différentes formes d'aides prévues par ailleurs, on relève une augmentation de 8 400 000 F (2,11 %) au titre des abonnements souscrits par les administrations à l'Agence France-Presse.

POLITIQUE

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine cherche à lutter contre la « grande pauvreté »

De notre correspondant

Rennes. — Redonner la dignité à des personnes ou familles en situation d'extrême pauvreté, telle est l'ambition du conseil général d'Ille-et-Vilaine qui organisait, lundi 24 septembre, un débat élargi (conseillers généraux, maires, assistantes sociales, représentants de l'administration et d'associations venant en aide aux plus démunis) sur la « grande pauvreté ». Le président du conseil général d'Ille-et-Vilaine est M. Pierre Méhaignerie, président du Centre des démocrates-sociaux.

Au cours des sept premiers mois de l'année, un foyer d'hébergement de Rennes a dû refuser près de huit cents personnes âgées de moins de trente-cinq ans. Les secours et prêts d'honneur de la Caisse d'allocations familiales sont passés de 1 480 en 1979 à plus de 3 000 en 1983.

En Ille-et-Vilaine, 14 200 chômeurs inscrits à l'ANPE ne touchent aucune indemnité. S'y ajoutent, chaque mois, 500 personnes non acceptées et 200 ayant épuisé leurs droits à indemnisation. La durée moyenne du chômage est de 337 jours contre 322 pour la moyenne nationale (362 jours pour l'ensemble de la Bretagne).

Toutes allocations confondues, l'indemnisation mensuelle moyenne attribuée en juillet aux demandeurs d'emploi ayant droit à une indemnisation de l'ASSEDIC s'élevait, pour l'Ille-et-Vilaine, à 2915 francs. Le centre communal d'action sociale de Rennes aide aujourd'hui 16 700 personnes dont 55 % ont moins de trente ans.

Diverses expériences lancées par des collectivités locales (à Fougères, Redon, Mordelles), pour assurer aux plus démunis, pendant une période de quelques mois, un revenu en échange de quelques heures de travail par jour, ont certes le mérite d'exister. Mais elle se heurtent à l'absence de statut pour les bénéficiaires, la législation sociale ignorant le travail bénévole.

Au « cancer » du chômage, s'ajoutent les problèmes familiaux, la malnutrition des enfants (faut-il assurer un repas chaque jour dans les cantines scolaires pour les cas extrêmes ?) et le problème du logement. Au cours des six premiers mois de l'année, 463 personnes reçues au Secours catholique de Rennes n'avaient absolument aucun lieu où se loger. En 1983, le tribunal de grande instance de Rennes a autorisé la vente sur saisie de 160 pavillons (106 en 1981).

Au terme de ce débat qui n'a pas dépassé le stade du constat et des témoignages particulièrement éloquents sur les pauvres, trois groupes de travail ont été mis en place. Ils devront présenter dans deux mois des conclusions et propositions sur le diagnostic de la pauvreté, les travaux d'intérêt collectif et le problème du logement et de l'hébergement. M. Méhaignerie a souhaité qu'en compensation d'un travail à mi-temps ou tiers-temps au bénéfice de collectivités locales, d'hôpitaux, d'associations, etc., l'assemblée départementale permette à 1 200 ou 1 500 personnes seules ou familles de sortir du dénuement en leur assurant un revenu supplémentaire de 15 000 F à 20 000 F par an. Cette mesure s'inscrirait dans le plan de lutte contre les cas d'extrême pauvreté qui sera défini d'ici deux mois par le conseil général. Pour M. Félix Mauger, délégué du Secours catholique, *« la situation est telle qu'il convient aujourd'hui de dépasser la notion de solidarité pour arriver à celle de partage »*.

« L'Humanité » : sous-prolétariat institutionnalisé

Dans ses éditions du mercredi 26 septembre, le quotidien communiste *l'Humanité* ironise : *« La droite d'Ille-et-Vilaine s'intéresse aux pauvres »* et assimile ces propositions à une tentative de *« créer une classe ouvrière-bis, un sous-prolétariat institutionnalisé »*, initiative dangereuse pour *« l'unité de la classe ouvrière »*.

Pour *l'Humanité*, *« accepter de telles pratiques (...) serait jeter la première pelletée de terre sur les droits et les lois sociales conquis à travers un siècle de luttes par les travailleurs de France et leurs organisations syndicales. Et cela, aucun gouvernement de droite n'a encore pu le faire... Le seul moyen de lutte efficace contre la pauvreté, c'est la relance de l'économie et l'embauche de chômeurs, c'est l'abandon des critères capitalistes de gestion »*.

AU PAYS BASQUE ESPAGNOL

Les partisans de l'ETA-militaire veulent frapper un grand coup

Alors qu'on attendait, mercredi 26 septembre, en France, la décision du Conseil d'Etat sur l'extradition des trois séparatistes basques encore détenus à la prison de Fresnes, les affrontements entre manifestants nationalistes et forces de l'ordre se sont multipliés, mardi soir 25 septembre, au Pays basque espagnol, notamment à Saint-Sébastien, à la veille de la grève générale, au cours de laquelle les organisations séparatistes veulent « *frapper un grand coup* ». Plusieurs postes frontières entre la France et l'Espagne ont été bloqués dans la matinée du 26 septembre par des camionneurs français qui protestent contre les agressions dont certains d'entre eux ont été victimes en Pays basque espagnol. Une manifestaiton, prévue pour mercredi à Bayonne, a été interdite. La permanence du PS de la ville a été endommagée gravement dans la nuit au cours d'un attentat. Il en est de même pour le local de la section socialiste de Pau. A Paris, une manifestation organisée par des mouvements d'extrême gauche a rassemblé, mardi soir, environ deux mille cinq cents personnes.

Saint-Sébastien, (AFP). — Des groupes de manifestants nationalistes basques ont recommencé à harceler la police mardi soir 25 septembre, comme les deux nuits précédentes, à Saint-Sébastien, capitale de la province basque du Guipuzcoa, et dans les localités environnantes.

Le scénario ne varie pas : aucune manifestation massive mais des petits groupes de jeunes gens, très mobiles et apparemment bien organisés, qui se déplacent d'un endroit à l'autre pour attaquer les forces de l'ordre.

Des rassemblements ont été convoqués par Herri Batasuna, la « branche politique » de l'ETA-militaire, dans plusieurs dizaines de localités. Mardi soir, les autorités ont suspendu les services de transport en commun dans la région de Saint-Sébastien, afin que les autobus ne soient pas utilisés pour ériger des barricades.

Renteria avait, mardi soir, un aspect chaotique. « *Franceses ? Peligroso, peligroso* » (« Français ? dangereux, dangereux »), a déclaré une patrouille de la Ertzaina, la police autonome basque, qui avait établi un contrôle à l'entrée de la ville. Une barricade érigée avec du matériel de construction et partiellement enflammée coupait la route nationale qui relie Irun à Saint-Sébastien. Le centre de la ville était jonché de détritus, de morceaux de verre et de pierres. Dans plusieurs rues, des voitures avaient été mises en travers de la chaussée, de gros conteneurs en métal pour le ramassage des bouteilles vides renversés et le verre éparpillé sur le sol. Des groupes de jeunes gens, qui ne dépassaient pas la vingtaine, attaquaient avec des pierres des patrouilles de la police nationale, qui ont riposté avec des balles de caoutchouc.

A Saint-Sébastien, le boulevard et le vieux quartier étaient également jonchés d'objets divers.

Herri Batasuna a annoncé la couleur pour ce mercredi : la coalition fera *« tout son possible pour que cette journée passe dans l'histoire »* du peuple basque. Lors d'une conférence de presse, à Bilbao, les principaux dirigeants d'e Herri Batasuna ont laissé prévoir *« une augmentation des actions radicales contre les intérêts français* [en Espagne] *et l'Etat espagnol »*. L'unique solution qui reste aux Basques est de *« s'affronter à ceux qui utilisent la voie répressive et abandonnent toute idée d'une solution négociée »*, ont-ils dit.

Les mesures de sécurité ont été renforcées aux alentours des établissements français du Pays basque espagnol en prévision de possibles attentats de l'ETA-militaire et de la grève générale de ce mercredi. Des unités de la police ont pris position devant les succursales des grandes banques française (Crédit lyonnais, Société générale, BNP) ainsi que devant le collège et l'Institut culturel français à Bilbao. A Madrid, un correspondant anonyme se réclamant d'un comité de soutien aux réfugiés basques a déclaré que *« les intérêts français en Espagne seront très sérieusement touchés si une seule extradition a lieu »*. Il a indiqué que son organisation s'en prendrait aux voitures neuves de marque Renault vendues en Espagne. *« Les gens y regarderont à deux fois avant d'acheter une voiture française »*, a-t-il ajouté.

La circulation entre la France et l'Espagne était totalement bloquée, dans la matinée du 26 septembre, aux postes frontières de la partie occidentale du département des Pyrénées-Atlantiques. Les camionneurs français ont paralysé notamment les postes frontières de Hendaye et de Biriatou en plaçant leurs véhicules en travers de la chaussée. Ils protestent ainsi contre les agressions dont leurs camarades ont été l'objet en Pays basque espagnol, notamment à Bergara où un camion a été mitraillé le 24 septembre alors que trois autres poids lourds français ont été incendiés, dans la nuit du 25 au 26 septembre, dans la province de Guipuzcoa. Le nombre de véhicules français incendiés en Espagne, depuis le début de juillet, atteint ainsi soixante-six.

Les routiers massés à la frontière se déclarent prêts à maintenir leur blocus jusqu'à ce que l'assurance leur soit donnée de pouvoir circuler en toute sécurité en Espagne.

Les organisations professionnelles (FNTR, UNOSTRA, AFTRI) sont intervenues auprès du gouvernement français pour lui demander de convaincre Madrid de protéger les véhicules français circulant en Espagne. Elles ont conseillé aux chauffeurs d'éviter de se rendre au Pays basque espagnol mercredi 26 septembre, jour de la grève générale organisée par les séparatistes basques.

D'autre part, une manifestation de protestation contre les extraditions, prévue ce mercredi à Bayonne, à l'appel des comités de soutien des Basques réfugiées en France, a été interdite par les autorités. Depuis quinze jours, ces rassemblements quotidiens ont été sinon dispersés, du moins cantonnés dans certains quartiers de Bayonne. Dans le centre de la ville, une partie des locaux de la section du Parti socialiste a été détruite, dans la nuit du 25 au 26 septembre, par une charge d'explosif. Un autre attentat contre la permanence PS de Pau a, au cours de la même nuit, gravement endommagé le local. Cette action a été revendiquée par un correspondant anonyme au nom d'un *« groupuscule hostile aux extraditions »*.

Deux compagnies de CRS et plusieurs escadrons de gendarmes sont arrivés depuis dimanche en renfort au Pays basque français ; ils y resteront jusqu'à la visite officielle du président de la République en Aquitaine du 11 au 13 octobre. — *(AFP.)*

A Paris

LE FAIBLE ÉCHO DE QUELQUES PÉTARDS

Paris n'a guère répondu, mardi 25 septembre dans la soirée, à l'appel en faveur des Basques « extradables » ou expulsés. Ils n'ont été que deux mille cinq cents à participer, de la Bastille à Saint-Germain-l'Auxerrois, à la manifestation organisée par les principales organisations d'extrême gauche, soit à peine plus que la semaine dernière avant la décision de la Cour de cassation. Seuls les militants avaient voulu, dans un sursaut ultime, faire acte de présence. *« Le droit d'asile ne se partage pas »*, affirmait M. Alain Krivine, fidèle à lui-même, une des rares personnalités à être présente. *« Les pseudo-garanties de l'Etat espagnol sont la meilleure preuve des accusations que nous portons contre cette démocratie. »*

Une dernière fois, les proches de ces Basques emprisonnés ont ressorti la banderole rouge de leur *« Non aux extraditions »*. Les traits tirés, ils ont pris à peine le temps de répondre aux questions. Un des leurs, à la flûte, s'est mis à jouer l'hymne basque suivi d'autres chants de la guerre civile, et cela leur était suffisant.

La vue des forces de l'ordre, imposantes, à la fin de la manifestation, a redonné un peu d'ardeur à quelques-uns : *« Hier l'Algérie, aujourd'hui l'Euskadi. Mitterrand assassin ! »* On veut croire un bref instant que Franco n'est pas tout à fait mort et que les juges et les policiers de M. Felipe Gonzalez sont restés ceux du régime franquiste. Le cœur n'y est pas pourtant, et quelques pétards furent dans Paris un bien faible écho à la colère basque.

Une permanente de l'organisation de jeunesse de la Ligue communiste révolutionnaire l'admettait : *« Nous en avons parlé dans les lycées, et cela n'intéresse guère les foules. C'est un vrai problème. »* Et un autre d'ajouter : *« Il fallait faire cette manifestation. Voilà, c'est fait »*.

Et, dans le lointain, on entendait seulement le porte-parole du Comité des réfugiés : *« Mitterrand, vous n'avez plus le droit de vous dire socialiste »*.

Plus tard dans la nuit, une partie des grilles du Panthéon a été peinte en rouge. Un « communiqué » écrit au normographe proclame : *« Mai 81, nous aurions dû nous méfier (...). Hier, il* [M. François Mitterrand] *rendait hommage à celui qui représentait la fraternité, la liberté, l'égalité de tous* [Victor Schœlcher]. *Aujourd'hui, il extrade nos camarades basques (...) »*.

LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

La désillusion du chargé de mission

M. François Lefort, prêtre et médecin, n'est pas de ceux qui désertent. Ils sont ainsi dans l'Église catholique une centaine, au « comité Maghreb », à vivre, en banlieue, à côté de leurs *« frères musulmans »*. Homme de terrain, Lefort avait tenté depuis trois ans de faire progresser, auprès de M. François Autain et de Mme Georgina Dufoix, la situation des cités de transit et des jeunes immigrés. Aujourd'hui, à bout, il démissionne de ses fonctions de chargé de mission. L'inertie de l'administration a eu raison de son ardeur. *« Il y a eu,* dit-il, *trop de mensonges. »* Il part donc faire le tour du monde, *« le plus loin possible de tous les fonctionnaires des DDASS et de la drogue »*.

Les promesses ministérielles n'ont pas, selon lui, été tenues en matière de logement tout d'abord. Dans les Hauts-de-Seine, la cité de transit Pont-de-Bezons devait être supprimée en septembre 1983, celle de Gutenberg en mai 1984 : or, il reste, en septembre 1984, 232 personnes à habiter la première et 492 la seconde. *« Autant dire,* explique François Lefort, *que les promesses ont été tenues à 50 %. On s'est moqué d'eux ; et moi, là-bas, je ne suis plus crédible. »* Les mots ont un sens pour lui qui a été frappé à coups de barre de fer par des jeunes immigrés révoltés contre ce « pouvoir mensonger ». Sa voiture a été brûlée.

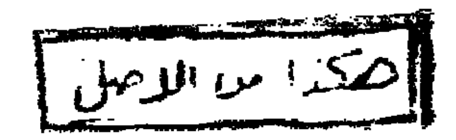
Les possibilités financières existent pourtant grâce au 1 % patronal notamment ; les réserves de la plupart des municipalités, de gauche comme de droite, à loger désormais les immigrés expliqueraient, selon lui, les lenteurs des décisions. *« On n'impose rien,* dit-il ; *il aura fallu deux morts à Colombes, l'année dernière, pour que l'administration prenne des arrêtés de péril. »*

A genoux

Sa colère ne s'arrête pas là : il accuse aussi l'école. *« Vivre à côté d'une cité de transit,* dit-il, *ce n'est pas toujours drôle, et cela peut expliquer certains comportements. Mais l'éducation nationale, elle, n'a pas d'excuses. »* François Lefort multiplie, à ce sujet, les anecdotes : renvoi vers la vie active d'un jeune, premier de sa classe, dont on avait égaré le dossier ; orientation vers une section d'handicapés d'un autre qui n'avait qu'une mauvaise vue. *« J'ai même mis des enfants à l'école privée, avec l'argent de l'Etat pour régler certains cas. »* Tout comme, toujours à la limite des circuits officiels, il héberge chez lui des jeunes drogués de la Défense, rejetés de partout : *« On m'a demandé cent quatre-vingt-une fois de transmettre le dossier que j'ai préparé sur un centre d'hébergement de deux lits seulement, sans résultat aucun. »* Il ajoute : *« Même avec le piston, on n'y arrive pas. Il faudrait être à genoux devant tous les fonctionnaires. »*

Il n'en veut pas pour autant à Mme Georgina Dufoix : *« Il y a,* dit-il, *la volonté du ministre et la réalité des choses et, entre les deux, les courroies de transmission : les fonctionnaires. »* Il y a eu « sabotage » d'une politique de l'immigration, qui reste à ses yeux indispensable : *« Ou on intègre les jeunes immigrés, ou on en fait des parias. »* Il ne voit pas, pour l'instant, d'issue. La mission était-elle impossible ?

NICOLAS BEAU.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La XIIe Biennale des antiquaires au Grand Palais



Détail d'un cheval pie en terre cuite blanche (Chine, début de l'époque Tang, VIIe siècle).

Les Parisiens de Chine

La Biennale des antiquaires s'est ouverte le 20 septembre au Grand Palais où elle se poursuivra jusqu'au 7 octobre. Manifestation de prestige, elle permet à ceux qui en ont les moyens d'acquérir les objets, les meubles ou les œuvres présentés. La Biennale n'est pas une exposition dont les œuvres restent inaccessibles, comme celles des salles ou des cimaises des musées nationaux. On peut, au contraire, s'en approcher et presque les palper, dans la limite du respect dû au plus somptueux des « petits commerces ». Aux antiquaires se joignent quelques-uns des plus célèbres joailliers et orfèvres et quelques libraires. Et il faut préciser que la Biennale inclut les galeries, celles du moins dont les œuvres sont trop anciennes pour être accueillies à la Foire internationale d'art contemporain, la FIAC, qui lui succédera précisément sous les verrières du Grand Palais.



Fauteuil canné (époque de Louis XVI).

DANS les années 60, la notion de goût, et plus encore de « bon goût », a eu excessivement mauvaise presse pour tout un ensemble de raisons qu'on range facilement sous la bannière éculée d'une « remise en cause des valeurs traditionnelles ». Il était de très mauvais goût de parler de bon goût, et c'était témoigner du goût le plus infect que de ne pas apprécier comme une évidence de l'art ce qui se présentait comme le contraire du ci-devant « bon goût ». Les créations, passées et contemporaines, relevaient désormais d'un intellect qui devait bientôt se révéler aussi flapi et inadéquat pour rendre compte des choses de l'art. Et l'extrême de la béatitude devait alors et pour longtemps, hélas, s'exprimer par un sceptique *« c'est intéressant »*. Ou, version enthousiaste, *« c'est très intéressant »*. Comme le bon goût désignait naguère le contraire de ce qui est goûté, mais bien ce qui relève des conventions, ce qui est « intéressant » aujourd'hui désigne plutôt ce qui n'intéresse pas, ce qu'on ne comprend pas, ou qui mérite plus ample consultation... Car s'il y avait des gens qui faisaient le goût, il y a maintenant ceux qui font et défont cette réputation d'intérêt.

Or essayez d'aller à la Biennale et d'y qualifier tel ou tel meuble d'intéressant. Une bergère Louis XV ? C'est intéressant. Une potiche chinoise ? C'est intéressant. Un dessin de Toulouse-Lautrec ? C'est intéressant. Ça ne passe pas. Malgré leur commune bêtise, leur commun caractère réflexe et conventionnel, les domaines du bon goût et de l'intéressant sont donc différents.

C'est qu'à la Biennale nous sommes dans un univers dont les règles, les usages, n'ont finalement guère varié depuis la première manifestation de ce type, il y a un quart de siècle, et sans doute depuis plus longtemps. Le goût solidaire du marché et le marché solidaire du goût n'ont pas permis que se corrompent ainsi les bonnes manières de voir le monde. En témoigne le langage extraordinairement désuet dont on se sert encore ici. Désuet et si pauvre qu'on voit vite, même sans rien y connaître, qu'il s'agit d'un code, d'une notation à peine plus polie que des notes chiffrées ou des lettres, et plus indigente que la belle terminologie des œnologues. On dit ou on écrit, par ordre croissant : petit guéridon d'époque Louis XVI, beau petit guéridon, élégant petit guéridon, riche petit guéridon, merveilleux petit guéridon, rare ou exceptionnel petit guéridon... d'époque Louis XVI. La graduation est à peu près toujours la même. C'est en quelque sorte le plus petit langage commun, celui qui s'adresse à l'acheteur théorique le plus niais, les plus fins et les plus connaisseurs redoutant peut-être le caractère indiscret de notices trop détaillées. L'exotisme, cependant, ne perd pas ses droits et autorise de charmantes pédanteries, tel ce Jizo Bodhisattva, présenté dans le volumineux catalogue de la Biennale comme relevant de la technique « ichiboku zukuri ». Ah les charmes du petit guéridon !...

Le catalogue de la Biennale, qui, par son format et son épaisseur, rappelle invinciblement le Bottin mondain – une arme redoutable, – montre cependant que, au-delà du guéridon et du bodhisattva, les antiquaires savent revendiquer (p. 29) leur contribution à *« l'élaboration de l'histoire de l'art »*. Ainsi proposent-ils, en tête du volume (350 F), un ensemble de textes sur des sujets aussi variés que « L'évolution du portrait en France au dix-huitième siècle » (Olivier Aaron), « Le culte de saint Denis et des saints céphalophores » (entendez : qui portent à la main leur propre tête), « Au Moyen Age » (Jacqueline Boccador), « Les marques des faïences de petit feu de La Rochelle » (Christian Béalu) ou, sujet passablement ambitieux pour trente pages, « La statuaire en Asie du Sud-Est et son évolution » (Alain Letessier). Il va sans dire que tous ces textes ont un rapport assez direct avec certains objets mis en vente. Mais, sur ce point en tout cas, le marché des antiquités est plus franc du collier, joue moins les saintes nitouches que l'univers feutré de la conservation française.

Il est vrai aussi que la Biennale n'a rien à voir avec ces expositions que d'autres parties du même Grand Palais présentent à longueur d'année pour l'édification culturelle du public.

La Biennale est un Salon dont la cohérence relève surtout d'une présentation commune recherchée. C'est un propos marchand, non scientifique, et c'est une apparence qui se veut brillante, non pédagogique, comme prétendent être et sont parfois les expositions des musées nationaux. Cela a des conséquences certaines sur le bien ou mal-être des visiteurs et clients potentiels. Une exposition peut fatiguer, la Biennale donnera la nausée. Une exposition suscitera l'enthousiasme, la Biennale donnera le vertige. Et le vertige, devant tant de beaux meubles, n'exclut pas la nausée devant tant de tape-à-l'œil, d'insolence. C'est la fragile frontière entre le bon et le mauvais goût, le riche et le nouveau riche.

Tout est évidemment fait ici pour séduire, pour mettre en valeur, pour retenir. Et comme l'immense majorité des acheteurs paient en dollars, tout y est traité « à l'américaine ». Sous les verrières du Grand Palais, l'espace a donc été tendu de dais orangés, de forme pyramidale et plus ou moins vastes selon qu'ils abritent les espaces communs ou les stands. Ces espaces communs, conçus comme une alternance de rues et de jardins plantés de façon classiquement tropicale, ont pour mérite d'irriguer parfaitement l'ensemble sans laisser de stands dans l'ombre, comme c'est le cas pour d'autres foires ou salons. Il est vrai que les architectes Jean-Raphaël Milliès-Lacroix et Guy Balhadère, traditionnellement responsables de cet aspect de la Biennale, ont moins d'exposants à loger. Ils sont moins là pour mesurer l'espace que pour le faire parler de luxe, de plaisir, de farniente.

Les extases de la décoration

Au-delà, c'est à chaque exposant de donner à son stand l'aspect qu'il souhaite, à quelques limitations près. La tendance désordre, fausse brocante ayant cette année totalement disparu, les antiquaires oscillent entre l'accumulation soignée, rangée, comme chez soi (si l'on peut dire) mais en plus touffue, ou carrément la mise en scène échevelée, les extases bruyantes de la décoration.

Dans cette dernière catégorie, Jean Lupu remporte la palme et le pompon pour un stand qui, selon ce qui en est dit, emprunterait sa forme à la pagode du désert de Retz, merveilleuse fantaisie aujourd'hui disparue. Ce cadre d'inspiration exotique permet de mettre en valeur une série de fortes et belles potiches fabriquées à Berlin sur une idée extrême-orientale (stand 71). Axel Vervoordt suit de peu Jean Lupu, moins pour avoir réussi à faire pousser du parquet de Versailles au Grand Palais que pour la manière dont il tire parti d'un escalier d'angle. Et que trouve-t-on sur cet escalier ? Une imposante collection de porcelaines de Chine, au bleu suave, d'époque Ming tardive, récupérée dans une épave de navire. La Chine, ici, est associée aux meilleures productions d'un dix-huitième siècle d'esprit européen. Troisième exemple du soin apporté à la présentation, le stand d'Yves Mikaeloff, formidablement dépouillé au regard de ses confrères. Au sol, trois ou quatre graviers et six troncs pressés les uns contre les autres, le tout d'allure orientale. Sur les murs et changeant selon les jours, quelques-uns de ces tapis qui démodent par avance toutes les moquettes qu'on pourra jamais inventer, et dont on trouve d'ailleurs nombre d'autres beaux exemplaires à travers la Biennale. Mais le tapis qui suscite les soins et la joie d'Yves Mikaeloff, et sans doute de plus d'un visiteur, se passe de commentaire quand on sait qu'il viendrait de la salle de la Félicité suprême, ou quelque chose comme ça, dans la Cité interdite. La Chine, toujours la Chine...

La Chine, mais pourquoi la Chine ? Avec quelques touches de Japon, des kyrielles de têtes gréco-bouddhiques, la Chine est en effet la seule civilisation à participer pleinement et dignement à la Biennale, très exclusivement tournée, par ailleurs, question meubles et objets, vers un dix-huitième siècle à peine prolongé en deçà, et guère au-delà. Ou alors c'est qu'il s'agit de spécialités très délimitées, géographiquement (les arts africains ou précolombiens), chronologiquement (l'archéologie, le « haute époque » ou encore les différents styles du siècle), techniquement (les faïences, les tapis, les cadres, etc.). La Chine reste à peu près le principal fournisseur d'éléments hétérogènes dans la marchandise de nos marchands, et donc dans le goût de nos contemporains. D'ailleurs, s'il fallait s'en convaincre, il suffirait d'aller au stand de Jacques Barrère voir comment une somptueuse armoire de l'empereur Wanli, elle aussi, nous dit-on, échappée de la Cité interdite, a pu inspirer, elle ou ses congénères, un si grand nombre de meubles à télévision du faubourg Saint-Antoine. C'est la gloire et la misère des modèles éternels.

Des meubles et des objets, nous ne parlerons pas davantage qu'à travers cette excursion chinoise. Pour éviter surtout une énumération de coups de cœur qui se révèlent à la fois moins certains et plus nombreux si l'on prolonge la visite de la Biennale. Ici, comme ailleurs, le regard s'aiguise du temps passé à jauger des formes. Et telle catégorie de secrétaire qui vous paraît initialement insipide, votre œil étant par habitude accroché aux tableaux, devient peut-être un nouveau centre d'intérêt. Mais c'est le moment du vertige, et celui aussi de la nausée. Pour la quarantième fois un antiquaire ouvre un de ses meubles pour vous montrer qu'à l'intérieur aussi l'ébéniste s'est défoncé, apportant un soin jaloux, maniaque, aux aspects les plus secrets. Inutile de dire que l'ébéniste s'appelle généralement Estampille.

Les tableaux, les dessins, ne sont pas statistiquement le fort de la Biennale. Pour un Didier Aaron qui expose deux Hubert Robert et un petit Van Loo, combien de toiles « jolies » mais plates et restaurées au-delà du raisonnable chez d'autres confrères antiquaires, qui s'en servent surtout comme pour mettre en valeur leurs commodes, leurs chandeliers, leurs horloges. La peinture s'est surtout réfugiée dans les galeries. Comme les autres marchands, elles vivent en majorité à l'heure flamande et proposent notamment un nombre ahurissant de toiles de la famille Brueghel. Les galeries Robert Finck, Gismondi, Leegenhoek et De Jonckheere présentent à cet égard de très notables collections. De la dernière, on note aussi la salle d'impressionnistes. Cela correspond au second magasin qu'elle doit prochainement ouvrir à Paris, et surtout à l'autre versant du goût obligé du Salon : les flamands, les impressionnistes, les impressionnistes, les flamands, et ainsi de suite.

Et qui nous arrête à la galerie Schmit, sinon le *Jardin d'essai* de Renoir, alors que la galerie s'ouvre à Picasso, Braque ou Soutine ? Il faut citer, mais en dernier, Brame et Lorenceau, puisque le premier est président de la Biennale. Le citer pour un portrait de Toulouse-Lautrec, par exemple, sanguine impossible à reproduire ici.

Adressons enfin nos plus vifs compliments à la galerie Bernard Rousset pour savoir vendre ainsi, carrément, une façade de maison civile provenant de Céreste, dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est splendide, magnifiquement remonté, et cela donne aussitôt l'occasion de se demander ce que faisaient ou font là-bas les services des monuments historiques. Ça ne s'emballe tout de même plus comme ça, une maison d'époque romane.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Cafetière « [illegible] » en porcelaine de Paris (vers [illegible]).

La XII[e] Biennale des antiquaires

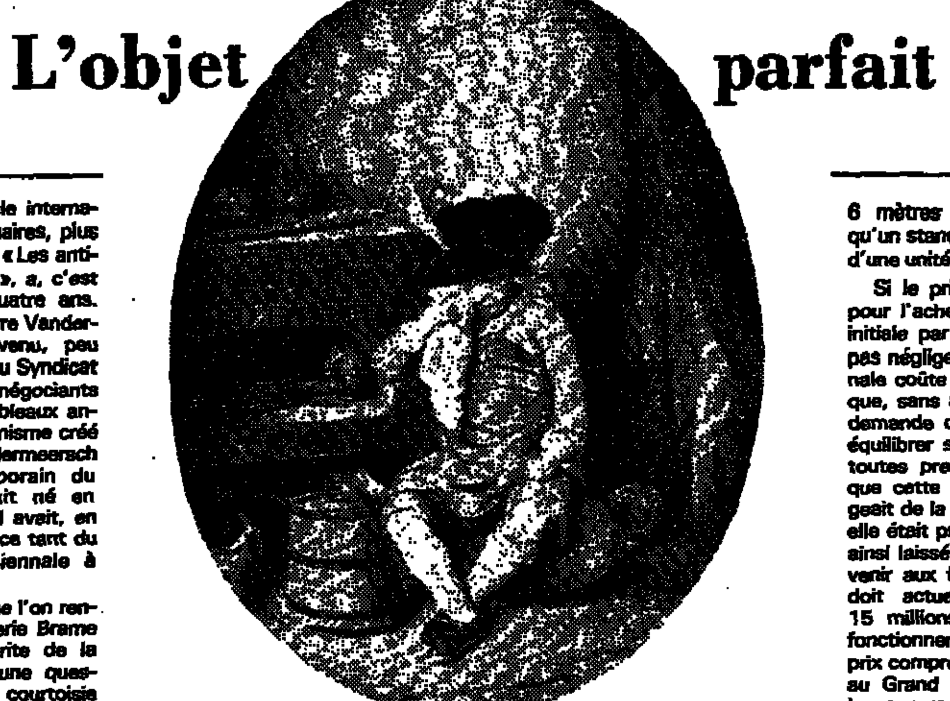
L'objet parfait

LA douzième Biennale internationale des antiquaires, plus exactement titrée « Les antiquaires au Grand Palais », a, c'est une tautologie, vingt-quatre ans. Elle a été fondée par Pierre Vandermeersch, qui était devenu, peu avant 1955, président du Syndicat national des antiquaires négociants en objets d'art et en tableaux anciens et modernes, organisme créé en 1901. Pierre Vandermeersch était presque contemporain du syndicat, puisqu'il était né en 1904. Mort en 1983, il avait, en 1981, laissé la présidence tant du syndicat que de la Biennale à M. Philippe Brame.

M. Philippe Brame, que l'on rencontre au stand de galerie Brame et Lorenceau, a le mérite de la clarté, de n'éluder aucune question, de présenter avec courtoisie et sincérité une profession peut-être bien connue des acheteurs, mais mal perçue du grand public qui lui prête, de manière globale et lapidaire, une grande souplesse d'âme et de conscience. C'est d'ailleurs une des actions du syndicat que de lutter contre les aspects réels de cette souplesse. Pierre Vandermeersch avait ainsi élaboré la charte des antiquaires, qui oblige ses signataires à se porter garants de l'époque et de l'authenticité de tout ce qu'ils vendent.

Dans le même souci, pour défendre l'image de la profession, le syndicat n'accepte de nouveaux membres que sur des critères très exigeants et quelquefois après une discrète enquête. *« Nous ne cherchons pas le nombre mais la qualité »,* souligne M. Brame. De fait, le syndicat ne compte guère que six cents membres, chiffre évidemment très limité par rapport à l'ensemble des professionnels de la chose ancienne.

L'exigence est la même pour la biennale, mais s'y ajoute un règlement draconien concernant les objets eux-mêmes. Celui-ci concerne l'authenticité, cela va sans dire, mais il va beaucoup plus loin puisqu'il exclut toute une catégorie de pièces qui, tout en étant de parfaite bonne foi, n'ont pas le niveau ou le standing requis. Pour chaque objet, de surcroît, il existe des critères précis concernant la « part » de restauration ou de réparation autorisée. Ces éventuelles réparations devront être inscrites sur la fiche d'expertise qui accompagne chaque pièce mise en vente. Ces fiches, rédigées par le vendeur, sont contrôlées par une commission d'experts avant l'ouverture de la biennale et éventuellement complétées. A l'occasion de cette visite, les objets douteux peuvent être retirés de l'exposition, ce qui arrive d'ailleurs assez rarement, selon M. Brame.


« L'enfant en pénitence » de Nicolas-Bernard Lépicié (Paris, 1735-1784)

On comprend, dans ces conditions, la garantie que représente une telle organisation pour les acheteurs, sûrs de trouver des objets parfaits ou presque parfaits, même si c'est au prix fort. Encore la Biennale vérifie-t-elle tout de même (mais tout est relatif) que les prix correspondent à peu près aux marchandises vendues.

Toutes ces épreuves théoriques sont en outre complétées par un sévère dispositif pratique. Le Grand Palais est en effet comme placé sous douane. Tout nouvel objet arrivant pour être mis en vente en cours d'exposition doit arriver avant 11 heures le matin pour attendre dans une sorte de « zone franche » le blanc-seing de la commission d'expertise. Hormis cette voie, aucun objet ne peut théoriquement entrer dans la biennale, comme se risquent à le faire quelques visiteurs imprudents, venant qui vendre leur dessus de cheminée, qui faire expertiser le petit tableau légué par grand-mère. Celui qui, malgré la méfiance qui entoure les sacs, parviendrait à faire pénétrer de telles pièces risquerait de se les voir au moins provisoirement confisquées. Rien ne ressemble en effet davantage à un vol que ces va-et-vient frauduleux.

Les règles et contraintes peuvent décourager les candidatures d'éventuels exposants d'esprit ou de pratique trop individualistes. Ainsi chaque biennale connaît-elle quelques abandons par rapport à la biennale précédente. Mais il est sans doute difficile de faire la part de cet aspect, disons, « psychologique » et de ce qui peut relever d'affaires moins satisfaisantes que prévu. On ignore, de fait, les chiffres que réalisent les exposants, évidemment discrets, au cours de cette manifestation dont, *a fortiori,* on ne connaît pas le volume d'affaires global. On sait seulement que, en 1982, 90 % des acheteurs étaient étrangers.

Ils sont environ cent trente à participer à la Biennale. Le Grand Palais ne pourrait d'ailleurs pas en accueillir beaucoup plus, et un plus grand nombre paraît ne pas intéresser le syndicat. Toujours cette volonté de qualité. Ils se sont tous décidés en moins d'un mois, les stands ayant été proposés en octobre de l'année dernière. Ils sont pour la plupart français, et bien sûr en majorité parisiens, ils peuvent être aussi belges (une bonne dizaine) ou anglais... Mais pas américains. Non que les Américains boudent la Biennale : ils le montrent en venant acheter. Simplement en raison des coûts et des difficultés des transports, sans même compter les délais. A quoi il leur faudrait ajouter la location du stand, qui, même en dollars, est loin d'être un cadeau : 60 000 à 70 000 francs l'unité de 6 mètres sur 3, étant entendu qu'un stand ambitieux compte plus d'une unité.

Si le prix des objets est élevé pour l'acheteur, la mise de fonds initiale par le vendeur n'est donc pas négligeable. C'est que la biennale coûte cher au syndicat, puisque, sans aide de l'État – il n'en demande d'ailleurs pas, – il doit équilibrer ses comptes. L'une des toutes premières biennales, alors que cette manifestation se dégageait de la Foire de Paris à laquelle elle était primitivement associée, a ainsi laissé quelques mauvais souvenir aux finances du syndicat. Il doit actuellement sortir environ 15 millions de francs pour faire fonctionner sa fête bisannuelle. Ce prix comprend les sommes versées au Grand Palais, le gardiennage, les assurances contre les risques classiques (mais non les assurances souscrites par chaque marchand), et les travaux...

Car il faut tout construire pour chaque biennale, depuis les stands jusqu'aux cuisines des deux restaurants, comme c'est la Biennale qui doit se charger du câblage électrique ou du téléphone, le Grand Palais se livrant comme un grand vaisseau vide. Cette année, des accords avec les organisateurs de l'exposition du centenaire de l'automobile, qui a précédé la Biennale et avec la Foire internationale d'art contemporain (la FIAC) ont permis d'éviter que soient refaits à trois reprises certains travaux identiques... Mais tout de même, on reste impressionné par le caractère éphémère de pareilles installations.

A toutes ces dépenses, il faut enfin ajouter celles de l'inauguration, entièrement au bénéfice de la Fondation pour la recherche médicale. Les 350 francs payés par chaque « invité » vont entièrement à cette fondation, la Biennale prenant à sa charge tous les frais, dont ceux, volumineux, occasionnés par les buffets.

Si les rentrées des antiquaires sont donc dans leurs ventes, ou dans un surcroît de prestige, celles de l'organisme qui les patronne sont à chercher dans les entrées. Il y en a eu quelque cinq cent mille en 1982, dont près de la moitié étaient payantes. A 35 francs l'entrée en 1984, la Biennale s'y retrouvera-t-elle ?

F. E.

★ Jusqu'au 7 octobre, de 11 heures à 23 heures, le dimanche de 10 heures à 20 heures.

Principes de contrôle

En organisant ces commissions, qui sont une des raisons du succès mondial que remporte la Biennale, le conseil d'administration engage sa responsabilité.

Sans prétendre à l'infaillibilité, les experts ne peuvent accepter que les meubles et objets qui feront l'unanimité de la commission.

Il nous a paru intéressant de rappeler quelques règles.

MEUBLES. – Carcasse et placage : sont acceptées les restaurations d'entretien représentant au maximum 15 % de l'objet, avec une certaine latitude pour les meubles antérieurs au dix-septième siècle. Seront exclus systématiquement les meubles ou objets replaqués, relaqués, remarquetés, modifiés, transformés. Les bronzes en complément ou réparation seront acceptés, à l'exclusion des bronzes rapportés modifiant un meuble dans son époque ou son aspect d'origine. Les bronzes redorés devront être signalés sur l'étiquette. Les estampilles indiscutables seront seules admises, et seules à figurer sur l'étiquette.

SIÈGES. – Les réparations d'entretien seront acceptées. Toutes les réparations importantes devront être signalées. Les sièges transformés seront refusés (exemple : siège canné présenté en siège garni, fauteuil transformé en bergère, etc.).

BRONZES PATINÉS ET BRONZES DORÉS. – Les objets faits entièrement en bronze ou dont la partie principale est en bronze ne devront en aucun cas être repatinés ou re-dorés. Bronzes du dix-neuvième : seuls seront acceptés les bronzes originaux tirés du vivant de l'artiste, à l'exclusion formelle de tous ceux qui seraient postérieurs à son décès. Les bronzes Art déco, 1900, etc., redorés, sont catégoriquement refusés. Il en est de même pour les rechromages.

SCULPTURES. – Nécessité absolue de signaler la redorure ou le relaquage, les réparations, enjolivures et les resculptures partielles ou les améliorations.

PIÈCES MONTÉES. – Obligation de spécifier sur l'étiquette l'époque de la monture et l'état ou l'authenticité de la porcelaine.

MOUVEMENT DE PENDULE. – Obligation de signaler les mouvements postérieurs à la carcasse.

TAPIS. – En principe, seuls les tapis de plus de cinquante ans d'âge sont admis à l'exposition de la Biennale des antiquaires. Cependant, des pièces plus récentes peuvent être exposées, à condition qu'elles témoignent d'un caractère exceptionnel par la rareté et d'une exécution artistique du plus haut niveau. Pour les tapis Art déco, le pedigree doit être fourni dans le catalogue.

TAPISSERIES. – Les tapisseries trop fortement restaurées seront refusées.

ŒUVRES D'ART ORIGINALES. – Les œuvres (peintures, dessins, aquarelles, sculptures, etc.) ne présentant pas un caractère d'authenticité indiscutable seront refusées. Les œuvres (peintures, dessins, aquarelles, sculptures, etc.) portant des signatures apocryphes seront refusées. Les œuvres (peintures, dessins, aquarelles, sculptures, etc.) modifiées ou rechargées, en ce qui concerne les aquarelles ou les dessins, seront refusées. Ne seront pas acceptés les tableaux présentés comme : « Attribué à... ». Ils devront porter soit le nom de l'auteur, soit la mention : « De l'école de... ». Pour les dessins, les renseignements bibliographiques doivent être fournis sur l'étiquette. Ne seront admises que les restaurations inférieures à 15 % de la surface des œuvres, et constituant des réparations d'entretien.

AFRIQUE, AMÉRIQUE, OCÉANIE. – Ne seront acceptés que les objets créés pour servir au culte, à l'exclusion de tout objet d'artisanat courant.

SCULPTURES D'EXTRÊME-ORIENT. – Seules les restaurations signalées seront acceptées, et à condition qu'elles soient raisonnables. Les retouches affectant le visage seront refusées.

CERAMIQUES-FAIENCES PORCELAINES. – Les réparations devront obligatoirement être toutes signalées.

MONNAIES ET MEDAILLES. – Elles doivent être naturellement authentiques et de très belle conservation. Les monnaies dites « de fantaisie » seront exclues, ainsi que les monnaies portant des traces de monture ; la désignation devra être accompagnée des références précises se rapportant aux différents ouvrages de documentation.

PIERRES DURES. – Pierres dures et ivoires modernes seront systématiquement refusés.

ORFEVRERIE ET BIJOUX. – Tout objet transformé sera exclu. Toute redorure, réargenture ou ressoudure doit être signalée. Tous les articles relevant de la législation sur les métaux précieux devront être en règle avec la garantie.

ARMES. – Annoncer très précisément les réparations, adjonctions, transformations. Exclure les armes de « fantaisie », les armes de théâtre, les armures modernes, les armes de décoration.

**

Les certificats d'expertise accompagnant les meubles et objets n'influençant en aucun cas la décision des commissions de contrôle, il est recommandé instamment de ne pas les laisser dans les tiroirs ou avec les objets.

En cas de pedigree, obligation d'en fournir les preuves.

Il est bien entendu que tout ce qui est indiqué comme devant être signalé doit être signalé sur les étiquettes.

Les objets qui auront été examinés et refusés par la commission de contrôle seront conservés dans les locaux administratifs pendant toute la durée de la Biennale.

LA PÉRICHOLE en 2 ACTES

« Mon Dieu, que les hommes sont bêtes ! »

SI *la Périchole* avait surpris le public du Théâtre des Variétés en 1868 par son charme, sa délicatesse et la nouvelle manière d'Offenbach, délaissant l'opéra-bouffe pour les chemins plus subtils de l'opéra-comique, les spectateurs d'aujourd'hui au Théâtre des Champs-Élysées ne seront nullement désorientés. On veut de l'opérette, de la gaudriole, on veut rire, sans être trop regardant sur la qualité, Jérôme Savary est là, et ça démarre au quart de tour.

Le cirque, les masques de carnaval, la loufoquerie et, bien sûr, les cancans sont au rendez-vous. Sur une place de village banale et criarde, des Péruviens d'« opérette » s'agitent pour célébrer sur commande la fête du vice-roi, qui sort de sa maison trop petite en montrant son derrière et se promène incognito, habillé en médecin de Molière, armé d'un clystère. A la satisfaction générale, un chou éclate pour livrer un enfant tout frais aux amours de l'Espagnol et de la jeune Indienne. Et quand les chanteurs de rue se plaignent de l'ingratitude des auditeurs qui n'apprécient pas le grand art, une Walkyrie descend du ciel sur une nacelle et y remonte avec un désinvolte « ciao ». Le vice-roi tombe amoureux de la Périchole endormie : obscurité totale et « coup de foudre », et ainsi de suite.

Certes, le spectacle est plein d'idées drôles (et même parfois fines ! comme le voile de mariée de la Périchole emporté au ciel par un vol de ballons blancs), mais il y a dans l'ensemble une surcharge d'effets comiques, de gags gros comme des maisons, qui rendent par exemple presque incompréhensibles et inaudibles les trois finals, et surtout une absence de choix dans les procédés qui peuvent être aussi éculés que vulgaires (telles les contorsions des trois cousines ou l'horrible chœur des dames de la cour, leurs voix de tête, leurs gesticulations, leurs coups d'éventail, etc.).

Savary ne s'est pas caché de vouloir monter *la Périchole « d'une manière très grotesque »*, mais le lieu était mal choisi. Qu'il utilise les personnages du cirque, les clowns, les gymnastes, pour attiser la fête populaire, rien que de normal ; qu'il habille le gouverneur de Lima de gazon et lui mette sur la tête un arrosoir, passe encore. Mais qu'il fasse du vice-roi un gugusse ôte toute vraisemblance, disons plutôt toute réalité scénique à l'action.

Ridicule, haïssable, ce potentat libidineux à la chasse aux « petites femmes », tant que l'on voudra. Mais pas ce pantin effondré dont l'inexistence affadit l'histoire d'amour souriante, mais sérieuse, touchante, avec un fond tragique, du couple de la Périchole et de Piquillo, qui semblent des personnages en chair et en os égarés dans un dessin animé. Les deux plans ne se recoupent pas.

Heureusement la Périchole d'Hélène Delavaut s'impose par sa présence vocale et charnelle ; elle donne immédiatement du tonus à la représentation dès qu'elle apparaît. A côté de toutes ces voix plates, pâles ou hurlantes, son timbre chatoyant, fruité, palpitant, son expression plaisante, ironique ou grave, son accent rauque et guttural parfois qui rappelle sa Carmen *(Mon Dieu, que les hommes sont bêtes – Je t'adore, brigand)*, ce chant si modelé qui fait vivre les mots et les phrases les plus sensibles d'Offenbach, tout à coup réveillent l'œuvre endormie ou cachée par tant de tintamarre. Mais elle a l'air de jouer dans une autre pièce que tous ces fantoches enfarinés.

Un peu monocorde, le Piquillo de Christian Jean lui donne cependant une agréable réplique et chante joliment *Ma femme, qu'est-ce qu'elle peut faire pendant c'temps-là ?* Michel Hamel tire comme à l'habitude son épingle du jeu dans le grotesque personnage du gouverneur, et ce n'est pas la faute d'Henri Bedex si son vice-roi n'est qu'une baudruche par ailleurs fort drôle.

Les décors de Michel Lebois manquent cruellement de poésie, alors que la plupart des costumes sont d'une fantaisie débridée, comme leur auteur Michel Dusserat, qui cumule, entre autres, les rôles du vieux prisonnier, d'Offenbach et de la Walkyrie.

La musique, très joliment dessinée par Manuel Rosenthal (auteur du cancan du deuxième acte) à la tête d'un orchestre honorable, est malheureusement souvent éclipsée, étouffée par le tohu-bohu de la scène, les cris et les gesticulations de ce gros carnaval en folie.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Théâtre des Champs-Élysées, jusqu'au 7 janvier (20 h 30). Signalons l'excellent numéro de *l'Avant-Scène-Opéra* (nº 66, 130 pages).



LE FESTIVAL DES FESTIVALS DE TORONTO

Un chèque en blanc sur le cinéma canadien

ILS se suivent, ils s'épient, ils se développent parallèlement à une quinzaine de jours d'intervalle, encadrant la Mostra de Venise avec une symétrie presque parfaite : le Festival des films du monde de Montréal, de Serge Losique, le Festival des festivals de Wayne Clarkson à Toronto. Les étiquettes se superposent presque, pour la plus grande joie du gouvernement fédéral, les subventions tombent d'Ottawa, ravi de manifester son sens scrupuleux de l'équité entre anglophones et francophones, avec la rigueur du balancier. Montréal cette année, de l'avis unanime, a été un succès, a convaincu même les cinéastes québécois, jusqu'alors réticents, qu'il ne convenait plus de boycotter la manifestation. Ottawa, lui, joue franchement la carte canadienne, vient d'organiser la plus grande rétrospective consacrée à ce jour à cette nébuleuse appelée cinéma canadien.

Les chiffres témoignent éloquemment : cent onze films canadiens de long métrage furent projetés, s'échelonnant de 1919 à ce jour. Si on ajoute cent quarante-huit films dits courts, c'est-à-dire d'une durée inférieure à une heure, c'est au total deux cent cinquante-neuf ouvrages, nés entre l'Atlantique et le Pacifique, qu'aurait pu voir un Martien doué d'ubiquité. La partie nationale du festival, regroupée sous l'étiquette *Northern Lights* (lumières nordiques), se répartissait en pas moins de sept rubriques. Documentaire, fiction, film expérimental, étaient représentés en force.

Deux ouvrages de référence furent publiés à l'occasion (1), un dictionnaire bien fourni ainsi qu'un choix de textes, descriptifs ou théoriques, sur tel auteur, telle tendance. Le public suivit, avec une ferveur presque amicale, comme si soudain on allait presque se découvrir soi-même sur la toile blanche, savoir d'où on venait, qui on était réellement, avant le grand sommeil médiatique promis par les augures, quand le Canada, misant à fond sur une politique d'échanges contrôlés avec son immense voisin du Sud, aura enfin jeté les bases d'une industrie canadienne du film.

Il y a de quoi parfois trembler à lire le livre rouge tant attendu et publié au lendemain de Cannes par Francis Fox, l'ancien ministre des communications, sous le titre *The National Film and Video Policy* (la politique nationale du film et de la vidéo). Peter Mortimer, Anglais d'origine, mais fixé depuis longtemps à Toronto, producteur, nous avoue avoir mis la main finale à la rédaction de ce document qui, de son propre aveu, définit *« une politique industrielle, pas culturelle »*. Gilles Carle, cinéaste québécois en visite à Toronto à l'occasion de la rétrospective, emploie des termes identiques. Le fait que l'organisme d'Etat qui, dans les années à venir, aura pour charge de coordonner l'activité audio-visuelle du pays et de créer les meilleurs rapports possibles entre secteur public et secteur privé, le fait que cet organisme s'intitule Téléfilm est en soi tout un programme : la télévision est aux commandes, impose ses exigences.

La banque et la morale

Pour plusieurs personnalités canadiennes anglaises, et Peter Mortimer lui-même, cette nouvelle politique est une bénédiction. Elle arrive après l'expérience malheureuse du courant des années 70 où, avec l'appui du gouvernement canadien, on applique à outrance la méthode du *tax shelter* (abri fiscal). Des avocats, des représentants de professions libérales désireux de faire un bon placement, de purs et simples aventuriers *(carpetbaggers*, on reprend le terme américain qui désignait les truands surgis au lendemain de la guerre de Sécession, avides de s'enrichir rapidement), investissaient sans discernement. Les rues de Toronto, Montréal et Vancouver étaient soigneusement maquillées pour qu'on ne puisse pas faire la différence avec des villes américaines.

Quelque quatre-vingts films, la plupart médiocres, furent ainsi tournés, la moitié n'a jamais été montrée. Il reste de cette expérience la chance pour les acteurs et techniciens ainsi embauchés d'avoir pu pratiquer leur métier, et le désir pour le pouvoir de corriger les erreurs passées tout en gardant l'ouverture vers le marché américain et international.

Un *trade forum* (forum commercial) complétait en un sens l'enseignement du livre rouge, axé sur la coproduction. A écouter Jim Jimirro, un jeune cadre hyperdynamique représentant le groupe Walt Disney et président du Disney Channel (1er réseau câblé Disney), et Peter Pearson, ancien cinéaste, directeur des programmes à Téléfilm, l'avenir est déjà en marche avec *The Edison Twins* (les jumeaux Edison). Film d'aventures pour enfants *« qui combine la science et le divertissement dramatique »*, cette série télévisée, née dans l'industrie privé, a été propulsée conjointement par CBC (Canadian broadcasting corporation), la chaîne d'Etat, et le groupe Disney. C'est un immense succès. Le monde entier suit, achète, dont l'Australie, la France (Canal Plus), l'Italie, le Brésil.

Pour Gilles Carle, mieux placé que quiconque pour juger de ces nouvelles perspectives puisqu'il a derrière lui deux séries télévisées parmi les plus populaires, *les Plouffe*, l'une de six heures, l'autre de quatre heures, *« on est en train de mettre le cinéma entre les mains de la télévision. Or la télévision est d'abord familiale, orientée vers les familles. On transforme le média le plus libre en média le moins libre. On ne veut que des* Bambi, *du Walt Disney, ou du Steven Spielberg. »*

Toujours selon Gilles Carle, la censure est inscrite dans ce cinéma sans en porter le nom. Il ne faut pas jurer, éviter toute équivoque dans les situations décrites. Seuls les films anciens de cinéma projetés sur le petit écran témoignent encore d'une certaine liberté. Pour combien de temps ? *« Les enfants n'ont plus droit à la véritable méchanceté*, surenchérit Gilles Carle, *ils ne distinguent plus le bien du mal. Pour les enfants comme pour les adultes la mort n'a plus de réalité, devient anonyme, banale, inexistante. »* Il voit un grave danger pour l'avenir d'un cinéma indépendant dans l'importance croissante acquise par les producteurs, qui ne prennent pas de risques, deviennent de simples gérants de l'argent institutionnel. Téléfilm, qui apporte une partie des fonds, n'est pas une banque normale : *« Un banquier ne fait pas de morale sur la tenue trop légère d'une femme, ne se permet pas de critiquer les qualités morales du film à tourner. »*

Avec la franchise qui lui est coutumière, Gilles Carle conclut : *« Téléfilm nous est tombé sur la tête comme la misère sur le pauvre monde. »* Il ne pourrait plus aujourd'hui faire *la Vraie Nature de Bernadette*. Il s'apprête à tourner un film au titre symbolique, *Epitaphe*, histoire de l'équipe française de l'ONF et de son apport au cinéma.

Wayne Clarkson, sans mot dire, avec une discrétion exemplaire, réussit à faire passer un message assez voisin mais qui n'offensera personne. D'abord il y a tous ces films qu'on a pu voir ou revoir. Contrairement à certains préjugés, le cinéma canadien a une histoire, un passé, donc peut-être un avenir. Nous le connaissons relativement bien en France, du moins les spectateurs curieux ont pu un jour ou l'autre voir un film de Michel Brault, de Gilles Groulx, de Jean-Pierre Lefebvre, de Pierre Perrault. Par contre nous ignorons toujours Donald Shebib (*Goin' Down the Road*, 1969 ; *Between Friends*, 1973) et Larry Kent (*Sweet Substitute*, 1973), nous avons probablement oublié Don Owen (*Nobody Waved Goodbye*, 1964 ; *The Ernie Game*, 1967), Allan King (*Warrendale*, 1966 ; *A Married Couple*, 1969, lui, jamais projeté en France, à notre connaissance), Morley Markson (*Breathing Together : Revolution of the Electric Family*, 1970).

Tous ces artistes sont présents à Montréal, étrangement fidèles à leur rêve, même si parfois ils ont arrêté de travailler, comme Morley Markson et Larry Kent, tous deux très sensibles au fait que la fantaisie n'a plus guère droit de cité dans le cinéma canadien. Don Owen présente son tout nouveau film, *Unfinished Business*, qui à vingt ans de distance se veut un peu la suite de *Nobody Waved Goodbye*, le jeune rebelle est devenu le père d'une jeune fille à son tour révoltée. A Toronto, parmi les amis du cinéaste et des jeunes personnages, c'est l'enthousiasme. Don Owen n'a jamais quitté son utopie d'une jeunesse à qui tout est permis parce qu'elle est jeune et innocente.

Une découverte, un inconnu, du moins pour nous Français, Derek May, né à Londres, mais fixé de longue date au Canada : *Mother Tongue* (1979) raconte avec beaucoup de sensibilité ses rapports avec sa femme, une Québécoise, comédienne. Il se joue lui-même et en un sens se met en jeu. Comme presque tous les cinéastes cités, Derek May reste marqué par le documentaire, l'expérience documentaire, qui a longtemps été, avec le cinéma d'animation, la porte de sortie, ou d'entrée, de tout aspirant cinéaste canadien. Le documentaire est une expérience tellement poussée que, parfois, il est presque impossible de faire le passage à la fiction. Car il ne s'agit pas d'un bouche-trou, d'un pis-aller, mais de la connaissance d'un pays et de soi-même.

Il faut bien le dire, la politique de Téléfilm, avec les dangers qu'elle comporte, se veut dans une certaine mesure en réaction contre une tradition qui a enfermé le cinéma canadien entre quatre murs.

Les dix meilleurs films

1. – *Mon oncle Antoine*, de Claude Jutra, 1971.

2. – *Goin' down the road*, de Donald Shebib, 1970.

3. – *Les Bons Débarras*, de Francis Mankiewicz, 1979.

4. – *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*, de Ted Kotcheff, 1974.

5. – *Les Ordres*, de Michel Brault, 1974.

6. – *The Grey Fox*, de Philip Borsos, 1982.

7. – Ex-aequo : *J. A. Martin photographe*, de Jean Beaudin, 1976, et *Pour la suite du monde*, de Pierre Perrault et Michel Brault, 1963.

9. – Ex-aequo : *la Vraie Nature de Bernadette*, de Gilles Carle, 1972, *et Nobody waved goodbye*, de Donald Owen, 1964.

Cette liste a été établie à la demande du Festival des Festivals de Toronto par un jury international de cinéastes, de critiques et d'historiens. Sept des films cités ont été tournés au Québec, six sont en langue française ou assimilée (le joual). Quatre ont été produits par l'Office national du film, d'où est sorti tout le cinéma canadien moderne. *J. A. Martin photographe* a été vu par trois millions de Canadiens, *Pour la suite du monde* a fait l'objet de plus de 800 000 visionnements dans le cadre de la distribution de l'ONF. Ces deux films, ainsi que *les Ordres* et *la Vraie Nature de Bernadette*, ont été présentés en compétition au Festival de Cannes.

Nouveautés québécoises

A côté d'une production hollywoodienne signé d'un Canadien de Toronto bien connu, Norman Jewison, *A Soldier's Story*, montré en première mondiale, film sans surprise, « à sujet », à gros sujet : la peinture d'un milieu de soldats noirs dans un camp de Louisiane en 1944, nous pûmes voir, groupées, deux nouveautés québécoises aperçues soit à Venise, soit à Montréal : *Sonatine*, de la comédienne Micheline Lanctot, et *la Femme de l'hôtel*, de Lea Pool. Tous films assez désespérants, très personnels : cris de détresse à l'égard d'un monde qui oublie d'écouter, de partager. Mondes féminins par excellence, deux fillettes perdues qui courent au suicide, chez Micheline Lanctot ; trois femmes solitaires aux destins entrecroisés, avec Lea Pool.

Un court arrêt à Montréal nous permet de voir en avant-première la nouvelle œuvre de Jacques Leduc, *le Dernier Glacier*. Portrait rêvé d'une ville minière, Schefferville, dans le Québec, qui se vide de sa population, sauf les Indiens. L'Iron Ore, propriétaire de la mine, a décidé de fermer, enlève les machines. Le directeur qui assure la liquidation s'appelle, par le plus grand des hasards, Brian Mulroney, le premier ministre canadien juste désigné, porté par la récente marée conservatrice. Jacques Leduc n'a pas fait un film pamphlet, mais composé une élégie, avec la neige, le minerai, les promesses non tenues, le Québec une fois de plus dupé. Jacques Leduc a divisé le plus souvent son écran en deux mini-écrans, créant un récit encore plus poignant, plus dramatique.

Le cinéma québécois, nous affirmait-on à Toronto, c'est un peu l'honneur et la conscience du cinéma canadien. Ces trois films surgissent au moment où l'ONF, berceau de la renaissance québécoise, est en sursis, où le cinéma d'auteur voit ses jours comptés, où tout est à réinventer. Comment réconcilier un jour ces deux mondes, les Canadiens anglais, nous parlons des cinéastes, mal à l'aise dans leur peau, les Québécois, qui ont perdu leur pari d'indépendance ?

LOUIS MARCORELLES.

(1) *The Film Companion*, de Peter Morris, 352 pages, 16,95 dollars canadiens. Irwin publishing, Toronto. *Take Two, a Tribute to Film in Canada* de Seith Feldman, 320 pages, 14,95 dollars canadiens. Irwin Publishing, Toronto.

Outre ces deux ouvrages, le Festival des festivals publie le plus remarquable catalogue de festival paru à ce jour, indispensable pour compléter l'information sur le cinéma canadien. 192 pages, illustré.

« SCIUSCIA », DE VITTORIO DE SICA

Les enfants qui s'aiment



VITTORIO DE SICA a quarante-quatre ans quand il termine *Sciuscia*, en 1946. C'est son septième film. Il a commencé par des comédies, il a eu du succès. En pleine élaboration théorique du mouvement néo-réaliste, il a réalisé *Les enfants nous regardent*, première étape de sa collaboration avec Cesare Zavattini (1942, l'année d'*Ossessione*, de Visconti), et pour lui, premier sujet sérieux. En 1944, dans *la Porte du ciel*, il a piraté l'histoire édifiante d'un pèlerinage. Les deux films ont déplu.

Avec *Sciuscia*, le bel acteur du cinéma des « téléphones blancs » essuie un échec commercial cuisant. C'en est fini du crédit qu'il avait acquis au début auprès des producteurs, en passant derrière la caméra. *Le Voleur de bicyclette* (1948), *Miracle à Milan* (1950), *Umberto D* (1951), seront, de même, mal accueillis en Italie, et applaudis partout ailleurs. Accablé de dettes, le cinéaste ne doit de travailler qu'au comédien, et le comédien accepte des films que le cinéaste n'aurait jamais tournés. Après *Umberto D*, de Sica cinéaste allait changer, tourner beaucoup avec des bonheurs divers, se battre moins, on le comprend.

Rome ville ouverte, le film qui bouleverse les données du cinéma d'après-guerre, date de 1945. Rossellini tourne *Païsa* en 1946. En 1946, de Sica n'est pas encore tout à fait lui-même, et, avec Georges Sadoul, il faut considérer *Sciuscia* comme la première partie d'un tableau complété par les trois films suivants.

A le resituer, *Sciuscia* est d'un néo-réalisme de bon aloi, avec cette valeur documentaire non-prosaïque, qui fait le charme du cinéma italien de l'époque, et cet humanisme si tonique.

A le voir en vis-à-vis du *Voleur de bicyclette*, il y a des effets faciles, anecdotiques, qui attirent l'attention sur la mise en scène au lieu de la faire oublier, et le mélodrame se fait trop sentir dans le récit. Pourtant, c'est déjà le génie du *Voleur*, une façon d'appuyer une histoire sur une critique sociale sans que celle-ci prenne le pas sur la richesse d'évocation des individus. L'antagonisme du monde adulte et du monde enfantin, l'un brisant l'autre par une série de manipulations, est bien le moteur du film. Mais de Sica aime trop les enfants, les acteurs, la vie et le public, pour assener une thèse.

Les deux petits cireurs de chaussures (*« shoe shine » devient « sciuscia »*) dans l'Italie de la Libération, qui économisent de quoi se louer un cheval de temps en temps, Vittorio de Sica les a rencontrés en 1944. Après, ils se sont mis à cinq pour inventer et développer leurs aventures : outre de Sica, Zavattini, Sergio Amidei, Adolfo Franci et Cesare Giulio Viola. Leur scénario apparaît aujourd'hui comme une grande leçon : on ne raconte plus des histoires pareilles, avec autant d'imagination et de science des comportements.

De Sica, étant comédien, sait diriger, faire exister les personnages. Cinéaste de la réalité, il reconstitue des situations mouvementées, parallèles, où vient toujours s'inscrire l'action qu'il met au premier plan. Cela lui permet de rendre encore plus fortes les scènes d'émotion pure : alors, il n'y a plus à l'écran que les enfants, leur amour ou leur chagrin.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les grandes reprises.



SELECTION

CINÉMA

Journal intime de Marta Meszaros

Itinéraire d'une adolescente dans la Hongrie de 1947 à 1953, souvenirs arrachés à la loi du silence, destin. En noir et blanc, en toute pudeur.

– ET AUSSI : *Paris, Texas*, de Wim Wenders (un homme, une femme, un petit garçon). *L'Intrus*, d'Irène Jouannet (un délicieux suspense). *Le Meilleur*, de Barry Levinson (qui perd gagne).

THÉATRE

Anna Prucnal au Théâtre de Paris

Elle chante, et c'est aussi du théâtre. Anna Prucnal est comédienne à l'état pur, marrante et bouleversante, avec, en plus, une voix qui sait porter et transmettre la passion. Elle n'avait pas chanté depuis deux ans en France. Elle revient sans grand orchestre, accompagnée par un pianiste, en toute intimité, en toute joie partagée.

– ET AUSSI : *Tango argentino* au TMP/Châtelet (histoire chantée et dansée des hommes de là-bas). *Messieurs les ronds-de-cuir* (les gaietés de la bureaucratie).

MUSIQUE

Brillante rentrée

Avec quelque retard sur les écoliers, les grandes institutions musicales font une brillante rentrée. C'est d'abord l'Orchestre de Paris, dirigé par Daniel Barenboïm, qui accueille Hildegard Behrens pour un superbe programme Weber, Berg, Wagner (Pleyel, les 27 et 28), puis (mais viendra-t-il ?) Arturo Benedetti Michelangeli dans le *Concerto* de Schumann, avec *le Sacre du printemps* (Pleyel, le 3), tandis que Barenboïm et Martha Argerich donneront un concert explosif à quatre mains et deux pianos (Schubert, Liszt, Ravel ; Pleyel, le 30).

A l'Opéra, *Macbeth* de Verdi rouvre le palais Garnier, dans la mise en scène d'Antoine Vitez, avec Shirley Verrett et Renato Bruson, sous la direction de Georges Prêtre (quatorze représentations du 28 septembre au 29 octobre), et *l'Etoile* de Chabrier, à la salle Favart, dans la charmante production de l'Opéra de Lyon (quinze représentations du 1er octobre au 31 décembre).

Rentrée aussi des opéras de province, avec notamment Katia Ricciarelli dans *Marie Stuart* de Donizetti (Nice, les 28, 30 septembre, 2, 5 octobre) et *Faust*, mis en scène par Jean-Claude Auvray (Nancy, les 28 septembre, 2, 5, 7, 10 octobre).

Côté musique contemporaine, Musica 84, à Strasbourg, va s'achever : Orchestre de l'Opéra de Lyon, direction J.E. Gardiner, avec K. Jarrett (le 28), musiques de nuit de Redolfi aux Bains romains (les 28, 29), les *Mille musiciens pour la paix* de Berio dans la cour de la poste (le 30) et surtout la création de *Jowaegerli* de Schnebel (les 2 et 3 octobre). Mais déjà les Rencontres internationales de Metz prennent le relais (3-7 octobre). Et à Paris se poursuit le cycle Xenakis-Ligeti du Festival d'automne avec l'Orchestre national, direction P. Eötvös (Champs-Elysées, le 27).

JAZZ

René Urtreger au Montana

La tradition du piano-bar a connu avec le jazz ses lettres de noblesse. Les meilleurs pianistes n'ont jamais hésité à pratiquer cet art difficile entre l'interprétation exigeante et le divertissement, entre les amateurs qui écoutent et ceux qui sont distraits. C'est aussi l'occasion d'entendre (et de voir) un instrumentiste d'aussi près que possible. Pianiste inspiré, cultivant l'invention harmonique et la virtuosité avec élégance, René Urtreger est également un pianiste de répertoire (ce qui se perd). Passionnant dans ses propres compositions comme dans l'interprétation des standards ou des classiques ainsi redécouverts. Il est tous les soirs (sauf dimanche) au nouveau bar du Montana (rue Saint-Benoît, à partir de 22 heures).

VARIÉTÉS

Léo Ferré

Rentrée à l'Olympia de Ferré s'accompagnant au piano et d'une bande magnétique, chantant trois heures durant avec toujours la même énergie, la même impétuosité et les mêmes débordements, et aussi avec cette fraternité qui est un peu son inspiration première (à partir du 2 octobre).

– ET AUSSI : *France Gall* au Zénith, *Daniel Balavoine* au Palais des sports, *Francis Lalanne* au Palais des congrès, *Henri Guédon* au Forum des Halles les 26 et 27 septembre ; *Wango-Wango* au Phil'One les 27, 28 et 29 septembre ; *Barclay James Harvest* à Bordeaux le 27 septembre, à Evry (Agora) le 29, au Mans (La Rotonde) le 30 ; *Sade* au Splendid le 28 septembre ; *Frank Zappa* à Lille (Palais des congrès) le 29 septembre, à Lyon (Espace Tony-Garnier) le 30.

EXPOSITIONS

Le douanier Rousseau au Grand Palais

Où l'on peut retrouver le père spirituel des « naïfs », mais aussi déceler le « primitif de l'avant-garde », une des sources de la peinture du vingtième siècle.

Olivier Debré au Pavillon des arts

Les œuvres récentes (voir aussi galerie Daniel-Templon), de très grands formats élaborés, pour la plupart, en vue de l'installation d'une peinture dans le hall de l'ambassade de France à Washington, et toujours de l'ampleur, une émotion tempérée, un paysagisme voilé qui prend sa source au bord de la Loire, entre ciel, eau et sable.

Autour de Michel Ragon au Paris Art Center

L'œil d'un critique d'art, historien et romancier, qui s'intéresse aussi à l'architecture et à la littérature prolétarienne et n'est jamais resté confiné dans la défense étroite d'un groupe ou d'une tendance, bien que l'abstraction lyrique et Cobra aient été parmi ses chevaux de bataille.

– ET AUSSI : *L'œuvre gravé de Picasso*, au Musée des arts décoratifs. *La sculpture et la peinture anglaises dans les années 50*, à Artcurial.

RHONE-ALPES-SUISSE ROMANDE

A partir du 4 octobre, la double page mensuelle consacrée aux activités culturelles de la région Rhône-Alpes et de la Suisse romande devient hebdomadaire. Elle paraît en même temps que le supplément « arts et spectacles » et continue de présenter des enquêtes, des reportages, des portraits et, d'autre part, un tableau des manifestations qui ont lieu la semaine à venir, dans toutes les disciplines artistiques.

Les informations sont reçues aux adresses suivantes :

« Le Monde des arts et des spectacles » - Rhône-Alpes et Suisse romande.

Boite postale 29, Saint-Genis-les-Ollières F-69290 Craponne (pour la région Rhône-Alpes).

Case postale 337 CH 1211 Genève 4 (pour la Suisse romande).

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

MARC CHAGALL. Œuvres sur papier. Jusqu'au 8 octobre.

COLLECTION MAGNELLI. Arts primitifs. Jusqu'à fin septembre.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Matisse à nos jours. Jusqu'au 7 janvier.

LE SIÈCLE DE KAFKA. Jusqu'au 1er octobre.

CARL FREDRIK REUTERSWARD. Procès/interlettres. Jusqu'au 1er octobre.

IAN PATERSON. Salon photo. Jusqu'au 14 octobre.

INITIATIVES CULTURELLES DE FEMMES. Jusqu'au 30 novembre.

JEAN LANCRI : K ou la chambre des métamorphoses. Jusqu'au 1er octobre.

UN APERÇU DES COLLECTIONS DE PHOTOGRAPHIES du Musée national d'art moderne. Jusqu'au 11 novembre.

BPI

DES LIVRES POUR LES VACANCES. Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 1er octobre.

Musées

LE DOUANIER ROUSSEAU. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F ; samedi : 12 F (gratuite le 3 décembre). Jusqu'au 7 janvier.

BIENNALE INTERNATIONALE DES ANTIQUAIRES. Grand Palais (225-44-33). T.l.j. de 11 h à 23 h ; dim. de 10 h à 20 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 7 octobre.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 6 janvier.

AMÉNAGEMENT DU GRAND LOUVRE. Etat actuel du projet. Orangerie des Tuileries, entrée côté Seine (265-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM CHAPITEAUX ROMANS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'à fin octobre.

OLIVIER DEBRÉ. Grand formats, 1982-1984. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 14 octobre.

RETROSPECTIVE DE L'ŒUVRE GRAVÉ DE PICASSO (1899-1972). Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h ; sam., dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 29 octobre.

IMAGES DE LA MONTAGNE. De l'artiste cartographe à l'ordinateur. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). T.l.j., de 12 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 septembre.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars 1985.

LA NOUVELLE ATHÈNES. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'en octobre.

L'AUTOMOBILE ET LA PUBLICITÉ. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 octobre.

MICHEL DUFET. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'à fin septembre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

L'IMPRIMÉ DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

150 ANS DE RESTAURATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : jusqu'au 30 septembre ; **L'ARCHITECTURE ET L'EAU** : jusqu'au 30 décembre. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F.

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION (1944-1945). Vers une France nouvelle. Musée des deux guerres mondiales. Hôtel national des Invalides (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Dim. de 14 h 30 à 18 h. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. Dimensions : 2-3/3-2. Port d'Austerlitz, accès face à la cour départ de la gare (535-25-27). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 octobre.

COTÉ JARDIN. L'art des jardins dans les collections de la bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 novembre.

AUTOUR DE MICHEL RAGON. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 novembre.

PIOTR POTWOROWSKI. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon. Sauf samedi et dimanche de 9 h à 17 h, vendredi de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 5 octobre.

TROIS ASPECTS DU RÉALISME EN ARGENTINE. Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain (222-97-60). Jusqu'au 19 octobre.

VIVE L'ENFANT ! Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (271-82-20), les lundi et vendredi de 12 h à 18 h ; les samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au 8 novembre.

1914... PARTIS POUR UN SEUL ÉTÉ. Gare de l'Est. Jusqu'au 12 novembre.

CHARLES SCHNEIDER. Verreries Schneider France de 1913 à 1940. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 octobre.

TROIS ARCHITECTES FRANÇAIS : Ciriani, Gaudin, de Portzamparc. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36), sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 6 octobre.

Galeries

JUDY RIFKA. Peintures 1984. - **PIERRE TUAL.** Sculptures 1984. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 13 octobre.

OLIVIER DEBRÉ - RICHARD SERRA. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 20 octobre.

JEF GRAVIS. Peintures et objets polychromes – **EMMANUEL PIERRE.** Bateaux-reliefs. - **RICARDO MOSNER.** Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 13 octobre.

GASIOROWSKI - GARAND. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (222-12-59).

CADIOU, DUBILE, HESS, KENNY, PONTOREAU, ROGGE. Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 31 octobre.

GIAI-GISCHIA. Peintures. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 19 octobre.

1954-1984 : Chalvron, Cognee, Condo, Di-Rosa, Scharf. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 10 octobre.

SYLVIA GOBERNE – XAVIER VEILHAN. Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 13 octobre.

TROIS PEINTRES BERLINOIS : E. Grossmann ; N. Fritsch ; K. Oppermann. Bourse de Commerce, 2, rue de Viarmes (588-62-42), du lundi au vendredi de 10 h à 19 h. Jusqu'au 12 octobre.

ENGLISH CONTRASTS. Peintres et Sculpteurs Anglais 1945-1960. Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16). Jusqu'au 24 novembre.

APPEL. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-08-62). Jusqu'au 31 octobre.

PETER BLAKE. Peintures, Aquarelles, Dessins et Gravures. Galerie Claude Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Du 29 septembre au 10 novembre.

TONY CRAGG. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 24 octobre.

ERIK DIETMAN. Exilirium. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 octobre.

TOM DRAHOS. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (236-44-56). Jusqu'au 13 octobre.

GERARD DUCHENE. Galerie, 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 13 octobre.

DARIA GAMSARAGAN. Sculptures. Galerie sculptures, 11, rue Visconti (634-23-30). Jusqu'au 13 octobre.

MORIS GONTARD. Galerie P. Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 16 octobre.

HOLLIS JEFFCOAT. Peinture. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 14 octobre.

PETER KNAPP. Aéroglyphes. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

CLAUDE LAGOUTTE. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (548-10-48). Jusqu'au 24 octobre.

TIERI LANCEREAU. Sculptures. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 13 octobre.

JEAN-CLAUDE LE FLOCH. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 29 octobre.

SOL LEWITT. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33).

GASPARE O. MELCHER, alias Faust Sonder. Peintures. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 6 octobre.

ROBERT NADON. Œuvres récentes. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Jusqu'au 10 octobre.

OUZANI. Collages. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 6 octobre.

DANIEL PANDINI. Travaux récents. Galerie F. Palluel, 80, rue Quincampoix (271-84-15). Jusqu'au 19 octobre.

PARMENTIER. Œuvres 1983-1984. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 9 octobre.

CHANTAL PETIT. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 3 novembre.

MARC QUINN. Sculptures. Galerie Beau Lézard, 6, rue Antoine-Dubois. Jusqu'au 5 octobre.

J.-M. QUENEAU. Peintures. Galerie J. Peyrole, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 octobre.

GEORGES ROUSSE. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 15 octobre.

LASZLO RUSZKA. Rhapsodies en lumières. Atelier des maîtres, 31, rue Yves-Toudic (208-85-01). Jusqu'au 6 octobre.

LIZA SANTOS SILVA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 20 octobre.

SCHLOSSER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50).

SINISCA. Totems. Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16). Jusqu'au 15 octobre.

CHRISTIAN SORG. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-19-61). Jusqu'au 23 octobre.

ARTHUR UNGER. Œuvres récentes. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 20 octobre.

DANIELLE VALLET KLEINER. Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 17 octobre.

CLAUDE VIALLAT. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (277-32-31).

FAUX WOLMAN DE WOLMAN. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 3 novembre.

En région parisienne

ARPAJON. Bijoux de Braque. Temple grec, 8, boulevard Voltaire (901-21-00), tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 14 octobre.

MELUN. Hélène Gautier, sculpture. Musée, Maison de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (439-17-91). Sauf le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 ; dim., de 15 h à 18 h 30. Jusqu'au 21 octobre.

MONTGERON. Il y a dix ans... Elskaya, Jarkikh, Masterkova, Rabine, etc. Château du moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 novembre.

PONTOISE. Carlos Cairoli. Sculptures - Aurélie Nemours. Peintures. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre. – Gustave Caillebotte, 1848-1894. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

PRESLES. Des artistes et un château : Nointel. Jusqu'au 15 novembre. De Turville, Martin Prades, Couturier, peintures et dessins. Du 30 septembre au 15 novembre. Musée et Centre d'art contemporain Prince Murat, château de Nointel (470-09-52).

ROSNY-SUR-SEINE. Lumens : Sara Holt, Jean-Max Albert. Ancien hospice Saint-Charles, 30, rue Nationale (024-91-55). Jusqu'au 30 octobre.

LE VESINET. De la pierre au bijou. Centre des Arts et Loisirs du Vésinet, 59, boulevard Carnot (976-32-75), tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Du 29 septembre au 28 octobre.

VILLEPARISIS. Tchine Yu-Yeung. Peintures. CAC Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Du 22 septembre au 18 novembre.

En province

AMIENS. Chemin faisant : Delfino, Haber, Karavan, Kowalski, François-Lalanne ; Pierre-Marie Ziegler. Jusqu'au 10 novembre. Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier (91-83-36).

BERNAY. Sculpteurs d'aujourd'hui. Musée municipal, place Carnot (43-49-11). Jusqu'au 15 octobre.

BOURG-EN-BRESSE. La peinture religieuse en Bresse au XVIIe siècle. Musée de Brou (22-22-31). Jusqu'au 4 novembre.

BREST. Charles Estienne. Une idée de nature. Musée des beaux-arts, 22, rue Traverse (44-66-27). Jusqu'au 8 octobre.

CALAIS. Gérard Titus-Carmel. (Fragments de 1968 à 1984). Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 novembre.

CAMBRAI. Le Nord de la France, de Théodose à Charles Martel. Hôtel de ville (83-62-31). Jusqu'au 20 octobre.

CHAMBÉRY. Daniel Brustlein. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 29 octobre.

CLERMONT-FERRAND. La tête dans l'art romain et gallo-romain. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 14 octobre ; Première biennale internationale du dessin : Arts plastiques ; Architecture ; Mémoire. Anciennes Ecuries de l'Hôtel de Chazerat ; Maison de l'éléphant (Montferrand) ; Ecole des Beaux-Arts. Du 29 septembre au 30 octobre.

DIEPPE. Dorny : Itinéraires. Château-musée, rue des Chastes (84-19-76). Jusqu'au 31 décembre.

DIJON. François Rude au Musée des beaux-arts de Dijon. De Liotard à Hodler, deux siècles de dessins genevois. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 17 octobre.

GORDES. H. Birkemeyer ; J. Laube ; A. Vidal. Œuvres nouvelles. Abbaye de Senanque (72-02-05). Jusqu'au 15 octobre.

LA ROCHE-SUR-YON. B. et M. Leisgen : Licht für Turner. Musée municipal, rue G.-Clemenceau (05-54-23). Jusqu'au 29 octobre.

LILLE. Chefs-d'œuvre du musée d'art moderne de Liège. Musée des beaux-arts, place de la République (57-01-84). Jusqu'au 14 octobre. 700 000 ans de Préhistoire dans le nord de la France. Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'à fin décembre.

LYON. Le film, reflet de sociétés. Institut Lumière, rue du Premier-Film. Jusqu'au 21 octobre.

MARSEILLE. Techniques du dessin. Musée Grobet-Labadie, 140, boulevard Longchamp (62-21-82). Jusqu'au 30 septembre. – Daniel Buren. Travaux « in situ ». Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'à fin octobre.

MULHOUSE. Fonds Régional d'art contemporain (1981-1983). Musée de l'impression sur Etoffes, 3, rue des Bonnes Gens (92-22-52). Du 29 septembre au 27 octobre.

NANTES. Joseph Stany Gauthier (1883-1969), créateur des musées du château. Musée du château, 1, place Marc-Elder (47-18-15). Jusqu'au 28 octobre.

NICE. Chagall, vitraux et sculptures. Musée national Message biblique M. Chagall, avenue du Dr-Ménard (81-75-75). Jusqu'au 8 octobre.

RIOM. Donation Prelle et peinture contemporaine. Musée F. Mandet, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville (38-18-53). Jusqu'au 21 octobre.

ROMILLY-SUR-SEINE. Centenaire Gaston Bachelard. Créer la terre : Céramistes, Sculpteurs. Cinéma Eden, rue Gambetta. Jusqu'au 20 octobre ; Installation d'artistes. Ancienne filature Claverie, rue de la Liberté. Jusqu'au 20 octobre ; Ateliers animés par les artistes. Jusqu'au 20 octobre. Ancienne filature Claverie, rue de la Liberté. Maison de l'enfance, boulevard Robespierre. Jusqu'au 20 octobre.

ROUEN. Choix de dessins français du dix-septième siècle. Collection du musée. Musée des beaux-arts, 26 *bis*, rue Thiers (71-28-40). Jusqu'au 7 octobre. La peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Pierre Corneille, 1606-1684. Eglise Saint-Ouen. Jusqu'au 7 octobre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Chagall, rétrospective de l'œuvre peint. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 15 octobre.

STRASBOURG. Art espagnol actuel. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07). Jusqu'au 18 novembre. Faïences populaires lorraines en usage en Alsace. Musée alsacien, 23, quai Saint-Nicolas (35-55-36). Jusqu'au 25 novembre.

TARBES. Fumio Otani, sculptures. Serre du jardin Massey. Jusqu'au 31 octobre.

TOULOUSE. Le musée des Augustins, 1969-1984. Nouvelles acquisitions. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (23-55-07). Jusqu'au 30 octobre.

VÉZELAY. Hélion. Œuvres de la coll. Zervos. Salle gothique de la mairie (33-23-69). Jusqu'au 14 octobre.

VILLEURBANNE. Jenny Holzer. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Du 28 septembre au 16 décembre.

هكذا من الاصل

ET DES SPECTACLES

Club du Monde des Spectacles

Réservation

Club du Monde des spectacles
N°
Nom:
Adresse:
Expire le:

Liste des Spectacles

Location réservée aux adhérents du Club du Monde des Spectacles

Renseignements : 281.26.20

Date choisie — Nombre de places.

- Comédie-Française : Le Misanthrope, les 18 et 28/10, 20 h 30 ; Cinna, le 3/10, 20 h 30 (dem.) ; Ivanov, le 6/10, 20 h 30 ; L'Ecole des femmes, La Critique de L'Ecole des femmes, le 21/10, 20 h 30, 70 F au lieu de 93 F.
- Messieurs les Ronds-de-cuir, de Courteline, ts (sf D soir, L) Comédie de Paris, 90 F au lieu de 110 F.
- Gertrude morte cet après-midi, de M. Lepeu, mise en scène : Rachel Salik, ts (sf D) Poche-Montparnasse, 55 F au lieu de 65 F.
- Maison des Arts de Créteil, B. Lavilliers, le 3/10, 67 F au lieu de 80 F Hymen, le 24/10, 48 F au lieu de 55 F, L'Enclave des Papes, le 14/11, 55 F au lieu de 65 F.
- Noises, d'E. Cormen, mise en scène : A. Françon, Théâtre Ouvert, ts (sf D,L) 48 F au lieu de 60 F (à partir du 5/10).
- La Dernière Classe, de Brian Friel, ts (sf J,D soir) 92 F au lieu de 120 F, Th. des Mathurins.
- Benito Gutmacher, 55 F au lieu de 68 F, Bataclan, ts (sf D,L).
- Club 78, 350 F au lieu de 400 F, 490 F au lieu de 540 F, 240 F au lieu de 275 F, 430 F au lieu de 480 F (spectacle-champagne).
- IXe Symph. de Beethoven, par les Concerts Lamoureux, le 14/10, 17 h 45, Pleyel, 83 F au lieu de 110 F, 63 F au lieu de 80 F.
- Diane Dufresne, du 8 au 28/11, Cirque d'Hiver, 90 F au lieu de 105 F.
- Art Ensemble of Chicago, le 30/10, St-Grappelli Trio, le 31/10, T.M.P. 90 F au lieu de 160 F.
- Fando et Lis, d'Arrabal, Th. Tristan Bernard, ts (sf D soir, L) 80 F au lieu de 100 F (à partir du 2/10).
- Mike Oldfield, le 5/11, 20 h, Bercy, 86 F au lieu de 95 F.
- Théâtre de la Ville, Les Nègres, les 13, 14, 15, 16/10, 90 F au lieu de 110 F.
  Ballets E. Dubois, les 20, 21 (mat.), 23, 68 F au lieu de 82 F.
  Ballets Chopinot, les 24 et 25/10, 68 F au lieu de 82 F.
  Ve Festival de jazz, les 27, 28, 29/10, 20 h 30, 68 F au lieu de 70 F.
- Grand-Père, de R. Forlani, (ts sf s), 20 h 30, mat. dim. 14 h 30 et 18 h, Gaîté-Montparnasse, 90 F au lieu de 130 F.
- Duo pour une soliste, de T. Kempinski, les 25, 26, 27/09, 75 F au lieu de 130 F. Théâtre Montparnasse.
- La Chauve-Souris, les 24/11, 14 h 30 ; 4/12, 20 h 30.
  La Fille de Mme Angot, les 17/11, 14 h 30 ; 6/12, 20 h 30. T.M.P., 195 F au lieu de 220 F ; 167 F au lieu de 187 F.
- Th. G.-Philipe de Saint-Denis : *le Loi de Luleman*, du 2 au 21/10 (sf les 7, 14) ; le Pouvoir des folies du théâtre, les 23, 24, 26, 27/10 ; le Jeu de l'amour et du hasard, mise en scène : R. Gironès, du 6/11 au 1er/12 (sf dim. soir, lun.), 53 F au lieu de 65 F.
- La Mégère apprivoisée, de J. Audiberti, Th. de la porte Saint-Martin, par la Cie J.-C. Drouot, du 13/09 au 14/10 (sf dim. soir, lun.), 100 F au lieu de 120 F.
- Ray Charles, le 30/10 à 19 h 30, 160 F au lieu de 200 F et 120 F au lieu de 150 F. Palais des congrès.
- Donna Giovanni, de Mozart, mise en scène : J. Rodriguez, du 13/09 au 20/10, Maison des cultures du monde, 46 F au lieu de 60 F.
- Le principe de solitude, de Marc Guyon, mise en scène : R. Rodriguez, du 10/09 au 27/10, 21 h (sf D.), Péniche-Théâtre, 56 F au lieu de 70 F.
- Quatuor Suk de Prague (Beethoven, Dvorak), le 14/10, 11 h ; M. Maisky, M. Labèque (Mendelssohn, Bach, Debussy), le 21/10, 11 h ; Quatuor Vermeer de Chicago, le 28/10, 11 h, Th. du Rond-Point, 44 F au lieu de 60 F.
- Les Temps difficiles, d'E. Bourdet, mise en scène : P. Dux, avec G. Tréjean, J.-P. Cassel, Judith Magre, Martine Sarcey, Christiane Minazzoli, jusqu'au 13/10, les mar., mer., jeu., ven., 20 h 30, sam. 17 h 30, Th. des Variétés, 150 F au lieu de 175 F.
- L'Echarpe rouge, de Vitez/Aperghis, les 18, 19, 20, 23, 24, 26 et 27/10, 18 h 30, Théâtre national de Chaillot, 70 F au lieu de 90 F.
- Cie Renaud-Barrault, Th. du Rond-Point, Savannah Bay, de M. Duras, le 16/10, 20 h 30, 75 F au lieu de 90 F ; Angelo, Tyran de Padoue, de V. Hugo, le 5/10, 20 h 30, 75 F au lieu de 90 F ; les Oiseaux, d'après Aristophane, mise en sc. : J.-L. Barrault, musique de G. Auric, le 10-11, 20 h 30 ; le 11-11, 15 h, 80 F au lieu de 90 F ; Cinq Nô modernes, de Y. Mishima, mise en sc. : M. Béjart, les 16, 17, 18-01-85, 80 F au lieu de 90 F. Salle Obscure, de P. Philippe, les 29-09, 20 h 30, le 30-09, 15 h, 50 F au lieu de 70 F ; Oh ! les beaux jours, de S. Beckett, les 31-10, 1, 2, 3, 4-11, 20 h 30, 56 F au lieu de 70 F ; Compagnie, de S. Beckett, avec Pierre Dux, du 18-11 au 15-12, 20 h 30, tls soirs, 58 F au lieu de 70 F.
- La Périchole, de J. Offenbach, mise en scène : J. Savary, les 7-12, 20 h 30 ; le 28-10, 14 h 30, Théâtre des Champs-Elysées, 173 F au lieu de 210 F, 157 F au lieu de 190 F, 133 F au lieu de 160 F.
- King Lear, de Shakespeare, par le Footsbarn Theatre, les 4, 5/10, TEP, 48 F au lieu de 65 F.
- Othello, de Shakespeare, mise en scène : Ch. Collin, les 6, 8, 9, 10/11, TEP, 48 F au lieu de 65 F.
- Le Grand Magic Circus (L'histoire du cochon qui voulait maigrir pour épouser cochonnette), les mer. à 14 h et 16 h 30, sam. et dim. 14 h, Th. Mogador (à partir du 28-11), 63 F au lieu de 75 F.
- Nos premiers adieux, avec R. Pierre et J.-M. Thibault, ts les soirs (sf V., S.), Théâtre Antoine, 100 F au lieu de 150 F.
- Gala « Nuit de l'Amitié », avec G. Lenorman, le 17/12, 20 h 30, Palais des congrès, 160 F au lieu de 190 F, 140 F au lieu de 170 F.
- Les Enfants terribles, de J. Cocteau, mise en scène : J.-Ch. Barbaud, ts les soirs (sf D.), 20 h 30, Théâtre du musée Grévin, 58 F au lieu de 75 F.
- Le Nouveau Testament, de S. Guitry, mise en scène : J.-L. Cochet les 19, 22, 26/09, 21 h ; 30/09, 15 h, Arts-Hébertot, 104 F au lieu de 130 F.
- SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE A L'ENTRÉE. Au New Morning, réduction de 10 F (jusqu'à 6 personnes). Au Studio Bertrand, 18 F au lieu de 25 F (pour 2 personnes ; sf sam.-dim.). Au Studio des Ursulines, 20 F au lieu de 28 F (pour deux personnes). Au Denfert, 18 F au lieu de 25 F (pour deux personnes) sf fêtes et veilles de fêtes. A l'Action République, 18 F au lieu de 23 F (pour 2 personnes), Cluny-Palace, 18 F (sf s., d.) au lieu de 27 F.
- Lundis musicaux de l'Athénée : Simon Estes, le 29-10, 80 F au lieu de 100 F ; T. Zylis Gara, le 19-11, 110 F au lieu de 150 F ; E. Wiens, le 26/11 ; C. Berbeux, le 3/12 ; S. Jerusalem, le 10/12 ; St-Burrows, le 17/12 ; M. Zimmermann, le 7/01/85 ; 80 F au lieu de 100 F ; J. Norman, le 12/11, 185 F au lieu de 210 F.
- Chantal Goya, le 28/10, 17 h 30, le 7/11, 14 h, le 16/12, 17 h 30 (Palais des Congrès) ; 98 F au lieu de 110 F.
- Cirque de Moscou, le 22/12, 21 h ; le 30/12, 14 h ; le 3/01, 20 h 30 ; Palais des sports. 125 F au lieu de 150 F, 100 F au lieu de 120 F.
- Cyrano de Bergerac, mise en sc. : J. Savary (Th. Mogador), 140 F au lieu de 165 F. – Tous les soirs (sf Dim. soir).
- Avant-première Johnny Hallyday, le mercredi 7 novembre (Zénith), 125 F au lieu de 180 F, 106 F au lieu de 150 F, 75 F au lieu de 120 F, 65 F au lieu de 100 F.

Pathé-Cinéma : chèques cinéma (51 écrans Paris-périphérie), Lille, Lyon, Marseille, Orléans, Tours (sf. du sam. 18 h au dim. 18 h, veilles de fêtes et fêtes). 110 F (les cinq chèques), 220 F (les dix).

NB : Nous pouvons vous obtenir des places pour la plupart des autres spectacles.

Réservation dans la limite des places disponibles. Indiquez les dates et le nombre de places choisies. Pour réserver, téléphonez-nous et confirmez par écrit avec un chèque sous 48 heures, ou bien retournez-nous directement ce bulletin de location avec votre chèque. (Les prix indiqués comprennent les frais de location.)

Réservation

Nom .... Prénom ....
Rue .... N° .... Ville ....
Code postal .... N° Carte Club ....
Chèque joint à l'ordre de CAMERA PRESS. Retournez ce bulletin-réponse avec votre chèque et une enveloppe timbrée au tarif lettre à Camera Press du Monde des Spectacles, 94, rue Saint-Lazare 75009 Paris.

Adhésion au Club

A retourner au journal LE MONDE, service publicité, 5, rue des Italiens 75009 Paris.
Je désire recevoir la Carte du Club du Monde des Spectacles et je joins 100 F français par chèque ou mandat-lettre à l'ordre du journal "Le Monde".
Nom .... Prénom ....
Rue .... N° .... Ville ....
Code postal .... N° tél. ....

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 26 SEPTEMBRE

15 h, Lady Paname, de H. Jeanson ; 19 h, 70 ans d'Universal : Air mail, de J. Ford ; 21 h, Dix ans de courts métrages français : Camille ou la comédie de la catastrophe, de C. Miller ; Déjeuner du matin, de P. Bokanowsky ; Le père Goupil, de R. Goupil ; Le manège, de J.-P. Jeunet ; La poule, de L. Bérand ; Tibesti tou de R. Depardon.

JEUDI 27 SEPTEMBRE

15 h, Adrien de Fernandel, d'après J. de Letraz ; 19 h, 70 ans d'Universal : Corvette K 225, de H. Hawks et R. Rosson ; 21 h, 10 ans de courts métrages français : Jennifer, de P. Bertrand Jaume ; l'inventaire, de Gébé ; Oiseau de nuit, de B. Palacios ; Sauf dimanches et fêtes, de F. Ode ; Le temps d'aspirer, de J. Gillet ; Romance, de Y. Thomas ; Cinq cents grammes de foie de veau, de H. Glaeser ; La confesse, de P. Remy ; Un cœur sous une soutane, de P. Jeudy.

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

15 h, Jeunesse, de G. Lacombe ; 19 h, 70 ans d'Universal : le monde lui appartient, de R. Walsh ; 21 h, 10 ans de courts métrages français : Peut mieux faire, de H. Bérard ; Y'a des jours mauvais, y'a des jours meilleurs, de T. Piasecky et Y. Billy ; Je veux mourir dans la patrie de Jean-Paul Sartre, de Mosco Boucault : le Train en marche, de C. Marker.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

15 h, Ruy Blas, de P. Billon ; 17 h, 10 ans de courts métrages français : 17 h, le premier combat, de J.-P. Bonneau ; *la Petite gare*, d'E. Ciepka ; Délicieuse catastrophe, de P. Kamler ; Comment ça, je m'en fous, de F. de Roubais ; Versailles, peut-être, de M. Sibra ; Drame dans la forêt, de T. Mallinson ; Passion d'une femme sans cœur, de M. Maatouk ; Demain la petite fille sera en retard à l'école, de M. Boschet ; Je ne suis pas simple, de CL. Confortes ; 19 h, 70 ans d'Universal : Fahrenheit 451, de F. Truffaut ; 21 h, Dix ans de courts métrages français : L'empreinte, de J. Cardon ; L'avance, de B. Dubois ; Nuit féline, de G. Marx ; La classe d'Antoine, de U. Laugier ; La croisière jaune, de A. Radenac ; Le phénomène, de P. Dopff ; Trois cent cinquante, de P. Pilard.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

15 h, La boîte aux rêves, de Y. Allegret ; 17 h, 10 ans de courts métrages français : Le conseiller Crespel, de R. Pansard-Besson ; La mort d'un jeune poète, de D. Delouche ; Les trois inventeurs, de M. Coalot ; l'Ornière, de F. Dupeyron ; Requiem, de P. Beuchot ; Pierre, de D. Cheminal ; Toute révolution est un coup de dés, de J.-M. Straub et D. Huillet ; 19 h, 70 ans d'Universal : Missing de Costa-Gavras ; 21 h, Underground again, de L. Guggenheimen ; Barbe-bleue, de O. Gillon ; Les Buahem, de P. Jamain ; La machine panoptique, de P. Kane ; Et demain ? de P. Carpentier.

LUNDI 1er OCTOBRE

Relâche.

MARDI 2 OCTOBRE

15 h, Ménilmontant, de R. Guissart ; 19 h, 70 ans d'Universal : le scandale, de C. Chabrol ; 21 h, 10 ans de courts métrages français : Le parapluie de l'éléphant de mer, de P. Zucca ; L'agression, de F. Cassenti ; Les sentiers battus, de R. Salis ; Elles étaient une fois, de M. Beschet ; Arrêt sur marche, de R. Cahen ; La traversée de l'Atlantique à la rame, de J.-F. Laguionie.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 26 SEPTEMBRE

8e Festival international du film d'art : 15 h, The Mafu cage, de K. Arthur ; 17 h, films en compétition : consultez programme du Festival ; 19 h, Cinéma japonais : Yakuza : jeunesse bestiale, de S. Suzuki.

JEUDI 27 SEPTEMBRE

15 h, la Ligne générale, de S.-M. Eisenstein ; 17 h, 8e festival international du film d'art : films en compétition : consultez programme du Festival ; 19 h, cinéma japonais : Yakuza : le Vagabond de Tokyo, de S. Suzuki.

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

15 h, La nuit de la Saint-Sylvestre, de Lupu Pick ; 17 h, Little old New-York, de H. King ; 19 h, Cinéma japonais : Yakuza : Oryu, la joueuse à la pivoine écarlate, de K. Yamashita.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

15 h, Octobre, les dix jours qui ébranlèrent le monde, S.-M. Eisenstein et G. Alexandrov ; 17 h, Pour les Palestiniens, une israélienne témoigne, de E. Politi ; Cinéma japonais : Yakuza : 19 h, *Le grand patron de Yakuza*, de K. Yamashita ; 21 h, La joueuse de Kanto, de K. Mori.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

15 h, la fin de Saint-Petersbourg, de V. Poudovkine ; 17 h, Venues d'ailleurs ; Comme la mer et ses vagues, de E. Politi ; Cinéma japonais : Yakuza : 19 h, Le retour d'Oryu, la joueuse, de T. Kato ; 21 h, Le combat : Sans loi et sans honneur, de K. Fukasaku.

LUNDI 1er OCTOBRE

15 h, la Rue, de K. Grüne ; 17 h, Lady Hamilton, de A. Korda ; 19 h, Hommage à J.-P. Dupuis ; Chants ; L'âge du bois ; Dreams and light.

MARDI 2 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BESOIN D'AMOUR (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-56-23). – V.f. : Richelieu, 2e (233-76-70).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11) ; Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

CONAN LE DESTRUCTEUR (A.), (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32.

EMMANUELLE IV (**) (V. Ang., V.f.) : George V, 8e (562-41-46).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

LA FILLE EN ROUGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

FORT SAGANNE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LE FUTUR EST FEMME (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (561-94-95) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (574-94-40).

LA GARCE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse, 14e (359-19-08) ; Ambassade, 8e (327-52-37).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; George V, 8e (562-41-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

HISTOIRE D'O N° 2 (Fr.) (**) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).

HOTEL NEW HAMPSHIRE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Germain Studio, 5e (633-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'INTRUS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

JAZZ BAND (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LISTE NOIRE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MISSION FINALE (A., v.f.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.), Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Saint-André des Arts, 6e (326-80-25) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic Marilyn, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Rex, 2e (286-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

LA PIRATE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

POLICE ACADEMY (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

CINÉMA

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (527-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LA SMALA (Fr.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

STRESS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quinquette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

SUDDEN IMPACT (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LE TARTUFFE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

TIR A VUE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelle, 20e (636-10-96).

TOOTSIE (A., v.o. et v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRICHE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; George V, 8e (562-41-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : UCG Marbeuf, 8e (561-94-95).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

YENTL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95).

LES FILMS NOUVEAUX

ANOU BANOU LES FILLES DE L'UTOPIE, film germano-israélien d'Edna Politi, v.o., Studio St-Séverin, 5e (354-50-91).

2020 TEXAS GLADIATEUR, film américain de Kevin Mancuso. Avec David Gress, Sabrina Siani, Harrison Muller. V.o., UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f., Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

JOURNAL INTIME, film hongrois de Marta Meszaros. Avec Zsuzsa Czinkoczi, Anna Polony, Jean Novicki. V.o., Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; 3 Parnassiens, 14e (320-30-19).

LE MOMENT DE VÉRITÉ, film américain de John Avildsen. Avec Ralph Macchio, Noriyuki Morita, Elisabeth Shue. V.o., Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f., Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

SOUVENIRS SOUVENIRS, film français d'Ariel Zeitoun. Avec Gabrielle Lazure, Christophe Malavoy, Pierre Loup Rajot. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Gaumont-Ambassade 8e (359-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TOP SECRET, film américain de J. Abrahams, D. Zucker, J. Zucker. Avec Omar Sharif, Jeremy Kemp, Warren Clarke. V.o., Forum Arc-en-Ciel, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg-les-Halles, 3e (271-52-36) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f., Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; 3 Secrétan, 19e (241-77-99).

LE VOL DU SPHINX, film français de Laurent Ferrier. Avec Miou-Miou, Alain Souchon, Jean Benguigui. Forum Arc-en-Ciel, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxeville, 9e (770-72-90) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

ALAIN RESNAIS Studio 43, 9e (770-63-40), mer. : Muriel ou le temps d'un retour ; dim. : Hiroshima mon amour ; Providence ; jeu. : Je t'aime, je t'aime ; lund. : Mon Oncle d'Amérique ; sam. : Loin du Vietnam ; lund. : l'Année dernière à Marienbad ; sam. : l'An 01 ; dim. : Providence ; jeud. : La guerre est finie ; dim. : La vie est un roman ; sam. : Nuit et brouillard.

ASPECT DU CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.) : Républic cinémas, 11e (805-51-33), mer., ven., sam., lun., dim. : Qu'il était bon mon petit français ; jeu., dim., sam., lun., mar. : Iracema ; jeu., lun. : Antonio das Mortes ; le Dieu noir et le diable blond ; mer., jeu., sam., dim. : Xica da Silva ; ven. : Toute nudité sera châtiée.

CINÉMA FRANÇAIS CONTEMPORAIN (avant-premières et inédits), Studio 43, 9e (770-63-40), mer. : Les amants terribles ; jeu. : L'affaire des divisions Moroturi ; vend. : Avant la nuit ; sam. : She's a very nice Lady ; dim. : l'Homme à la valise.

DESTINATION HONG-KONG (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), mer., ven., sam., dim. : Dirty ho ; mer., sam., lun., mar. : The fate of lee Khan ; mer., jeu., ven. : Zu warriors from the magic mountains ; mer., sam., dim., lun. : Killer constable ; tlj : l'Enfer des armes ; jeu., ven., sam., lun. : Ah Ying ; ven., dim., mar. : Dragon gate in ; jeud., dim., mar. : Sentimental Swardsman ; jeu., lun., mar. : Come drink with me.

ÉRIC ROHMER : Olympic entrepôt, 14e (545-35-38), mer., sam. : la Femme de l'aviateur ; jeu., mar., sam., dim. : le Beau Mariage ; vend., lun. : Pauline à la plage.

ERIC ROHMER : ÉLOGE A LA RIGUEUR : Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam., dim. : Perceval le Gallois ; ts la j. : la Collectionneuse ; dim., mar. : le Genou de Claire ; ts la j., sf mar. : l'Amour l'après-midi ; mer., sam., lun., mar. : la Marquise d'O ; jeu., lun. : la Carrière de Suzanne ; ts la j., sf lun. : la Femme de l'aviateur.

HITCHCOCK (v.o.), Reflet quartier latin, 5e (326-84-65), mer., jeu. : Fenêtre sur cour ; ven., sam. : l'Homme qui en savait trop ; dim., lun. : Sueurs froides ; mar. : Mais qui a tué Harry ?

HITCHCOCK (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66). ts la j. sf jeu. : Soupçons ; ts la j. sf jeu. et mar. : Lifeboat.

FRITZ LANG (v.o.) jeu. : l'Ange des maudits ; ven. : Le démon s'éveille la nuit ; sam. : le Ministère de la peur ; dim., mer. : Cape et poignard ; lun. : M. le Maudit ; mar. : Fury.

HOMMAGE A YILMAZ GUNEY (v.o.), 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68), mer., sam., mar. : le Troupeau ; jeu., dim. : Yol ; ven., mar. : le Mur.

JOHN HUSTON (v.o.), Espace Gaîté, 14e (327-95-94), mer., dim. : Dieu seul le sait ; jeu., lund. : Fat city ; vend., lun. : L'homme qui voulut être roi ; sam. : Annie.

LAUREL ET HARDY (v.f.), Action rive gauche, 5e (329-44-40), mer. : les As d'Oxford ; jeu. : les Conscrits ; ven. : C'est donc ton frère ; sam. : les Montagnards sont là ; dim. : la Bohémienne ; lun. : Têtes de pioche ; mar. : Laurel et Hardy au Far-West. Action écoles, 5e (325-72-07), mer. : les Montagnards sont là ; jeu. : Tête de pioche ; ven. : la Bohémienne ; sam. : Laurel et Hardy au Far-West ; dim. : Si ne n'est toi c'est donc ton frère ; lun. : les As d'Oxford ; mar. : les Conscrits.

NUIT DES NOUVELLES IMAGES VIDÉO, Escurial, 13e (707-28-04), mer., jeu., ven. : à 0 h 45 : Bilal, Sapho, Telephone, Pepermans, maîtres du monde, Wonder Product, New Mixage, Frigo, Ina, Decapo.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07), mer. : Footloose ; jeu. : le Palace en délire ; vend. : Tristana ; sam. : To be or not to be ; dim., mar. : la Main au collet.

RITA HAYWORTH (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., dim. : la Blonde ou la rousse ; jeu., lun. : O toi ma charmante ; ven. : l'Amour vint en dansant ; sam., mar. : Cover Girl

VISCONTI (v.o.), Olympic, petite salle, 14e (545-35-38), mer., sam. : l'Innocent ; jeu. : Senso ; dim., mar. : Ludwig ; ven., lun. : le Guépard.

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Logos II, 5e (354-42-34).

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : *Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).*

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Républic cinéma, 11e (805-51-34).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Austr., v.o.) : André Bazin 13e (337-74-39) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-03-11).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

CHARULATA (Ind., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

LES COMPERES (FR.) : Club de l'Etoile, 17e (380-42-05).

CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CUL DE SAC (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30)

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A. v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46).

EDITH ET MARCEL (Fr.) : Ciné 13, 18e (259-62-75).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉNIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

ERENDIRA (v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60).

EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA FILLE DE RYAN (Ang., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

FONTAMARA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-56).

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

GILDA (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HALLELUYAH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

HAMMETT (A., v.o.) : Club de l'Etoile, 17e (380-42-05)

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

L'HÉRITIÈRE (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

L'HOMME AU COMPLET BLANC (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films (h.sp.), 17e (622-44-21).

JESUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

KAGEMUSHA (Jap., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA LÉGENDE DU GRAND JUDO (Jap., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LIQUID SKY (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LA LOI DU SILENCE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

LOS OLVIDADOS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).

LA MAIN AU COLLET (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

MEAN STREETS (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

METROPOLIS (All.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (ex-LE BAL DES VAURIENS) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

L'OMBRE D'UN DOUTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Action La Fayette, 9e (329-79-38).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

PLUS FORT QUE LE DIABLE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-56-85) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

SCUSCIA (It., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

TRISTANA (Fr., It., Esp.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

TUEURS A GAGES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) (vers. intégr.) : Action Rive Gauche, 5e (329-44-40).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

ATTENTION A LA P'TITE MARCHE : Mathurins (265-90-00), 21 h (26) ; dim., 15 h 45.

GENS DE DUBLIN : Bobigny, Maison de la culture (831-11-45), 20 h 30, les 26, 27, 28, 29 et 30, à 16 h 30.

MARY CONTRE MARY : Essaïon (278-46-42), 19 h (26).

SOMBRES PRINTEMPS : Piscine Deligny (325-92-39), 21 h, les 27, 28 et 29.

UN OTAGE : Madeleine (265-07-09), 20 h 45 (28), sam. 17 h ; dim. 15 h.

GUERISON AMERICAINE : Théâtre 13 (588-16-30), 20 h 30 (28), dim. 15 h.

SALLE OBSCURE : Petit Rond-Point (256-70-80), 20 h 30, les 28, 29, 2 ; le 30 à 15 h.

PARADOXE SUR LE COMEDIEN : Epée de Bois (808-39-74), 20 h (1).

LE PROPHÈTE : Déchargeurs (236-00-02), 19 h (1).

SUPERLUCETTE : Blancs-Manteaux (887-15-84), 20 h 15 (1).

KING LEAR : TEP (364-80-80), 20 h 30 (2).

FOLIE ORDINAIRE : Bastille (357-42-14), 20 h (2).

LA GALERIE DU PALAIS : Cité internationale (589-38-69), 20 h 30 (2).

FANDO ET LIS : Tristan Bernard (522-08-40), 21 h (2).

LE CAVE HABITE AU REZ-DE-CHAUSSEE : Tintamarre (887-33-82), 21 h 30 (2).

TRANSIT : Epicerie (272-23-41), 20 h 30 (2).

L'ECHO DU SILENCE : Mandapa (589-01-60), 20 h 30 (2).

LA LOI DE LUISMAN : Saint-Denis, TGP (243-00-59), 20 h 30 (2).

HORS PARIS

VILLEURBANNE. – L.Z.D. Quinze basketteurs, deux comédiennes, à la Maison des sports, 251, cours E.-Zola, les 26 et 27 septembre, à 21 h (7), 829-38-04.

BRUXELLES. – Hamlet Machine, de Heiner Müller, par Marc Liebens, 86, rue de la Caserne, du 26 septembre au 3 novembre (19), 322-513-73-00.

LIEGE. – Fastes foules, par l'Ymagier singulier au Dépôt Stil Cornillon, 36, rue F.-Nyst (19), 322-241-22-11-11, du 28 septembre au 11 octobre.

DIJON. – Les Tourlourous, par le Centre dramatique de Bourgogne au Parvis Saint-Jean (80), 30-63-58, du 28 septembre au 13 octobre.

LILLE. – Max Gericke, de Manfred Karge, par le Centre dramatique du Nord, avec Marief Guitier, au Théâtre Saint-Paul, du 2 au 28 octobre (20), 54-52-36.

CAEN. – Agatha, de Marguerite Duras, par Daniel Girard, avec la Comédie de Caen (31), 86-55-23, du 2 au 27 octobre.

MARSEILLE. – En attendant Godot, par le Théâtre de recherche, à l'Espace Massalia (91), 33-70-83, du 2 octobre au 1er décembre.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPERA (742-57-50). Les 28 septembre, à 19 h 30 et 1er octobre, à 20 h : Macbeth.

SALLE FAVART (296-06-11). Le 1er octobre, à 19 h 30 : l'Etoile ; le 2, à 20 h 30 : concert musique française (Fauré, Debussy, Pierné).

COMÉDIE FRANÇAISE (296-10-20). Les 26, à 14 h 30, 29 septembre, 2 octobre, à 20 h 30 : le Misanthrope ; les 26, 28, à 20 h 30 : Cinna ; les 27, 30, à 20 h 30 : la Critique de l'Ecole des femmes/l'Ecole des femmes ; le 30, à 14 h : Ivanov.

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.). Débats : le 26, à 21 h : Fallait-il adapter Kafka au cinéma ? ; le 27, à 18 h 30 : le tiers-monde et l'Europe ; le 1er octobre : « 1984 » et les présents de l'univers informationnel. Cinéma-vidéo : les 26, 27, 28, 29, 30 septembre, 1er octobre, nouveaux films BPI, à 13 h : Children of violence, de B. Jersez ; 16 h : Claude Nougaro, de R. Crible ; 19 h : Lousy Little six pence, de A. Morgan ; le 26, à 14 h 30 : Aventures fantastiques : Tchécoslovaquie, de K. Zeman ; les 26, 27, 28, 29, 30, à 15 h : Marc Chagall, 1976 (archives du vingtième siècle) ; les 26, 27, 28, 29, 30, à 18 h : Collections du MNAM ; le 28, à 21 h : le Château, de R. Noelte (téléfilm). Théâtre-danse : les 27, 28, 29, à 18 h 30 et 20 h 30, le 30, à 16 h : la Quinzaine d'Espace Danse.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Danse : voir Festival d'automne. Jazz : voir Festival d'automne.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), le 27, à 20 h 30 : le Jardin des roses (musique, poésie persanes, spectacle de P. Seghers).

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) (lun.). Les 26, 27, 28, 29 septembre, 2 octobre, à 20 h 30, 30 septembre, à 16 h : la Panne ; le 30, à 20 h 30 : concert Olivier Hutman.

Les autres salles

ANTOINE-S. BERRIAU (208-77-71) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Nos premiers adieux (dern. le 30).

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23) (J., D. soir), 21 h, mar. et dim. 15 h : le Nouveau Testament.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), ven., sam. 20 h 30 : l'Amour en visite à l'école des veuves ; mer. 20 h 30 : le Malentendu ; mar. 20 h 30 : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

BASTILLE (357-42-14), (D. soir, L.) 21 h, à partir du 2 à 21 h 15, dim. 17 h : Andromaque.

BATACLAN (700-30-12), (D., L.), 21 h, sam. 20 h : Benino Gutmacher.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Madame, pas dame.

BOURVIL (373-47-84) (D., L.), 21 h 15 : Y'en a marr...ez vous ?

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D.). 20 h 30 : l'Apologue.

C3B (524-48-42), 21 h : la Brasserie du bonheur (dern. le 27).

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (372-00-15) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : la Cage.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), le 28 à 20 h 30, le 29 à 16 h et 20 h 30 : Joromanko.

CC DU XVIIe (227-68-81), mar., jeu., sam. 20 h 45, dim. 17 h : Guerre au troisième étage.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), (D., L.), 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir. II. (D. soir, L.), 22 h 30, dim. 17 h 30 : le Journal de Jules Renard.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 21 h : Château de carton (dern. le 29).

DIX HEURES (606-07-48) (D.) 20 h : Histoire de clowns ; 21 h : l'Ours ; 22 h : la Mouche et le Pantin.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : J'veux du bonheur.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : le Rapin (dern. le 29).

ESPACE KIRON (373-50-25) (D.) 20 h 30 : la Jalousie du Barbouillé (dern. le 29) (à partir du 1er) : Confusion.

ESSAION (278-46-42) I. (D., L.), 12 h 30 et 21 h : Pour tranche de contes ; 22 h 15 : On m'a cassé l'heure. II. (D., L.), 21 h : le Journal de Marie Bashkirtseff.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h : les Trois Jeanne ; (D.) 22 h, sam. 17 h 30 : Rios-Pouchain.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Grand Père.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 20 h 30 : Educating Rita.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : le Rêve du rat.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Sixième jour.

HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Il pleut sur le bitume.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) : I. 18 h 30 : Pas ; 20 h 15 : Ubu enchaîné ; 22 h 15 : Hiroshima mon amour ; II. 18 h 30 : le Sang des fleurs ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara (dern. le 29) ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h : le Don d'Adèle.

MAISON DES AMANDIERS (366-42-17) (D., L.) 20 h 45 : Persona.

MATHURINS (265-90-00), (D. soir, J.), 20 h 45, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : la Dernière Classe.

MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : J'ai deux mots à vous dire.

MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, sam. et dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 16 h : Duo pour une soliste ; petite salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Salle à manger.

MUSÉE GRÉVIN (608-04-32) (D.) 20 h 30 : les Enfants terribles.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Sarah et le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 16 h, dim. 17 h : les Argileux.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20) (D.) 21 h : le Principe de solitude.

POCHE (548-92-97) (D.) 20 h : Gertrude morte cet après-midi ; 21 h : le Plaisir de l'amour.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.) 21 h 30 : la Répétition dans la forêt.

PORTE-ST-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 14 h 30 : la Mégère apprivoisée.

PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Fantastiques Aventures du comte de Saint-Germain.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D., J.), 21 h, sam. 18 h : Théâtre de Bouvard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TEMPLIERS (303-76-49) (D., L.), 20 h 30 : la Balade de Monsieur Tadeuz.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79). I. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Victimes du devoir ; sam., dim. 18 h 30, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. MARIE-STUART (508-17-80) (D., L.), 20 h 30 : Savage Love ; 22 h : Artoise.

TH. DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 17 h : C'est quoi l'amour.

TH. DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, les 26, 27, 28, 29 à 20 h 30, le 30 à 15 h : Savannah Bay ; le 2 à 20 h 30 : Angelo, tyran de Padoue.

THÉATRE DE LA VILLA (259-26-57), à partir du 1er à 21 h : le Fétichiste.

TOURTOUR (887-82-48) (D.) 20 h 30 : Vie et Mort de P. Paolo Pasolini (dern. le 30).

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 15 : Rhinocéros ; 21 h 30 : Baby or not baby ; 22 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 22 h : Soldes d'automne (dern. le 29).

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D) I. 20 h 15 + sam., 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PATACHON (606-90-20) (Mar., Mer.), 20 h, mat. dim. 15 h : F. Godard ; (Mar.), 23 h : Patachanson.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : Les dames de cœur qui piquent.

TH. 3 sur 4 (327-09-16) (D.), 20 h 30 : Psy cause toujours ; 22 h : J'le f'rai plus, c'est promis.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée (à partir du 2).

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h : Petitelle.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX ANES (606-10-26), (mer.), 21 h ; mat. dim 15 h 30 : l'Impôt et les Os.

En région parisienne

Bagnolet, ATEM (364-77-18), le 28, à 21 h : T. Gubitsch, O. Calo.

Champs-sur-Marne, gymnase des Pyramides, le 28 à 21 h : Xalam.

Châtillon, CCC (657-22-11), le 29 à 21 h : bal de la Contemporaine.

Charenton, théâtre (368-55-81), le 27 à 21 h : le Canard à l'orange.

Chelles, CAC (421-20-36), le 28 à 20 h 45, le 30 à 16 h : le Barbier de Séville.

Choisy, théâtre Paul-Eluard (890-89-79), le 29 à 21 h : Groupe de danse populaire de France.

Créteil, maison des arts André-Malraux (899-94-50), le 2 à 20 h 30 : B. Lavilliers.

Emerainville, église, le 27 à 21 h : Trio P. Caratini.

Ivry, théâtre des Quartiers (672-37-43) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 17 h : Rêves.

Larchant, église Saint-Mathurin, le 29 à 21 h : les Ténèbres et le Roi Soleil.

Malakoff, théâtre 71 (655-43-45), le 29 à 17 h : la Femme chapiteau ; 18 h : Théâtre d'images ; 21 h : Métamorphoses d'une mélodie ; le 30 à 16 h : Cl. Nougaro.

Marly-le-Roi, auditorium du groupe Drouot (958-48-54), le 29 à 20 h 45 : J.-Cl. Borelli.

Noisiel, ferme du Buisson, le 29 à 14 h : Scène ouverte ; à 18 h : Abus dangereux ; le 30 à 20 h 30 : Willem Breuker Kollektief, Dédé Saint-Prix + Avan Van.

Romainville, palais des Fêtes (845-19-83), le 28 à 21 h : Musiques, chants et danses de Tchécoslovaquie.

Torcy, ferme du Couvent, le 29 à 21 h : Humair-Jeanneau-Texier.

Ulis, CC J.-Prévert (928-42-99), le 2 à 20 h 30 : Roméo et Juliette.

Villejuif, théâtre R.-Rolland (726-15-02), le 28 à 21 h : Cl. Nougaro ; le 1er à 21 h : Fantasio ; le 2 à 21 h : Ne m'appelez jamais nègre.

Versailles, théâtre Montansier (950-71-18), les 1er, 2 à 21 h : le Cœur sur la main.

Festival d'automne

(296-12-27)

Théâtre Musical de Paris (261-19-83) (D. soir, L.), 20 h 30 ; Sam., Dim., 14 h 30 : Tango argentino ; le 1er à 20 h 30 : O. Coleman.

Centre Pompidou, (277-12-33), le 1er à 20 h 30 : V. Gassman.

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), le 26 à 20 h 30 : Die Nacht.

Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 17 h : Philoctète.

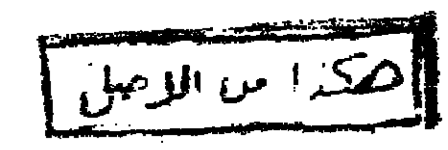
Théâtre des Champs-Elysées, le 27 à 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. P. Eotvos, chœurs de R.-F., chef de chœur : J. Jouineau (Ligeti, Xenakis).

XVIe Festival de l'Orangerie de Sceaux

(660-07-79)

Le 29 à 17 h 30 : C. Comoy, Théâtre Paraskivesko (Mozart, Fauré, Schubert...).

Le 30 à 11 h : Orchestre de chambre J.-F. Paillard, J. Pulcio (Mozart) ; à 17 h 30 : Ensemble roumain P. Stinga.



هكذا من الاصل

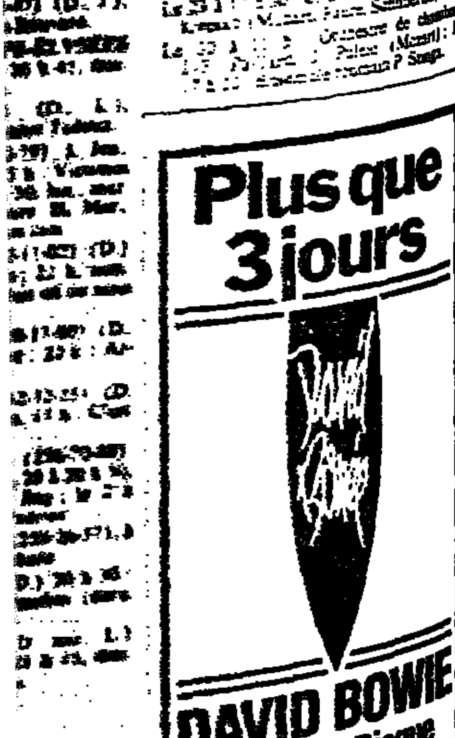
ET DES SPECTACLES

Les chansonniers

En région parisienne

Festival d'automne

XVIe Festival de l'Orangerie de Sceaux



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 26

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Herbin (Liszt, Schubert).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre Bordeaux-Aquitaine, dir. : R. Benzi (Schubert, Mozart, Moussorgsky...).

JEUDI 27

CC Canadien, 20 h 30 : R. Mounier (Gaultier, Dalza, Capiola...).

Institut polonais, 20 h 30 : E. Ptak-Wolniak, J. Wolniak, A. Jagoda (Moniuszko, Karlowicz, Zelenski...).

Lucernaire, 19 h 45 : J.-P. Leroy (Haendel, Milan, Tarrega...).

Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : voir Festival d'Automne.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Weber, Berg, Wagner).

VENDREDI 28

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 27.

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : H. Soudant (Wagner, Koering).

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 27.

Église Saint-Germain l'Auxerrois, 21 h : S. Estelles, Ph. Sauvage (Bach, Haendel, Buxtehude...).

Musée Carnavalet, 20 h 30 : Carlos Rocca (récital de guitare) (Ponce, Carlevaro, Lauro, etc.).

SAMEDI 29

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 27.

Église Saint-Merri, 21 h : O. Chassain (Bach, Sor, Ponce...).

Sainte-Chapelle, 19 h : Ensemble Guillaume de Machaut, dir. : J. Belliard (Dufay).

DIMANCHE 30

Église Saint-Merri, 16 h : Quatuor pour flûte et trio à cordes (Mozart).

Église des Billettes, 17 h : Cl. Faucomprez, A. Raes (Saint-Saëns, Debussy, Poulenc...).

Théâtre des Déchargeurs, 18 h 30 : Y. Hernandez.

Église Saint-Louis des Invalides, 17 h : Orchestre d'harmonie de la musique principale des troupes de marine, dir. : Cdt Ballada (Debussy, Saint-Saëns, Verdi...).

LUNDI 1er

Sainte-Chapelle, 21 h : J.-M. Rooz (Schumann, Chopin, Liszt...).

MARDI 2

Église Saint-Séverin, 21 h : Quatuor Via Nova.

Théâtre des Champs-Élysées, 18 h 30 : R. Streich, J.-F. Heisser (Schubert, Schumann, Brahms...).

Église Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, dir. : J.-P. Lore (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Ted and Hurricane (dern. le 29) ; à partir du 30 : Cl. Luter.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h, les 26, 27 : Nouvelle musique noire ; les 28, 29 : P. Blain (sous réserve) ; le 2 : Tremplin.

CITHEA (357-99-26), 20 h, le 27 : Dorian Express ; les 28, 29 : Tridhas Chilemie.

DUNOIS (584-72-00), le 28 à 20 h 30 : A. Jaume Trio ; les 29, 30 : Oricha, A. Rodriguez.

ÉCUME (542-71-16), dim., lun. 21 h : Parioca.

ELDORADO (208-23-50), le 26 à 20 h : Amigos-Mitsouro Prunes ; le 27 à 20 h : Tueurs de la pleine lune.

FORUM (297-53-47), les 26, 27 à 21 h : H. Guédon ; les 1er, 2 à 21 h : Wasp.

GIBUS (700-78-88), les 26, 27 à 23 h : J. Thunders, Sylvain Sylvain.

MUTUALITÉ (329-12-99), le 30 à 21 h : Gun Club.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 26, 27 : Warne Marsh ; le 28 : P.-L. Garcia, musique flexible ; le 29 : J. Greaves/J.-P. Fouquey.

PARC DE LA VILLETTE, le 1er à 20 h 30 : Chris de Burg.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30. Mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : Lou Bennet, Kenny Clarke.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ph. Petit, R. Del Fra, E. Dervieu.

PHIL'ONE (776-44-26), les 27, 28, 29 à 22 h : Wango Wango.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : le 2 : M. Laferrière Dixieland.

SPLENDID (208-21-93), les 27, 28 à 20 h 30 : Sada.

SUNSET (261-46-60) (D) 22 h : Kadjan/Wideman Group (dern. le 29).

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D) 23 h : Gotan (dern. le 29).

TROU NOIR (570-84-29), le 26 à 21 h 30 : S. Lacy ; le 27 à 21 h 30 : T. Ramos/Silvano.

Opéra

MAISON DES CULTURES DU MONDE (544-72-30), mer., ven., sam., mar., 20 h 30 : Donna Giovanni (théâtre chanté).

TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77) (J., D. soir), 20 h 30, sam. et dim., 14 h 30 : La Périchole.

Opérette

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), mer, 14 h 30, ven., 20 h 30, sam., 14 h 30 et 20 h 30, dim., 14 h et 17 h 30 : Les Mille et Une Nuits (à partir du 29).

POTINIÈRE (266-44-16), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Le Roi-cerf.

Le music-hall

BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Milva et A. Piazzolla (dern. le 29).

CC DE BELGIQUE (271-26-16), les 26, 27, 28, à 20 h 30 : J.-L. Mahjun, P. Charpentier.

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h ; Chansons françaises.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE (570-27-27), le 30 à 16 h 30 : H. Cornea, F. Pinson.

DAUNOU (261-69-14) (mar., D. soir), 21 h, dim., 15 h 30 : From Harlem to Broadway.

DIX HEURES (606-07-48), 21 h 30 : P. Font.

ESPACE MARAIS (584-09-31) (D. soir), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Freumol Kompanie (dern. le 30).

FORUM DES HALLES (297-53-47), le 28, à 21 h : P. Meige, Cl. Maurane, Castelhemis ; le 29 : X. Lacouture, N. Vassal, E. Wiener.

GOLESTAN (542-78-41), ven., sam., dim., 19 h : Les Mille et Une Nuits.

LUCERNAIRE (544-57-34), 21 h : S. Kerval ; 22 h 30 : A. Tome (dern. le 29).

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir), 20 h 30, dim., 17 h : Popeck (dern. le 30) ; à partir du 1er : L. Ferré.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-94), les 28, 29, 2, à 20 h 30, le 2, à 16 h : F. Lalanne.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Balavoine (dern. le 30).

SAN PIERU CORSU, mer., jeu., ven., 21 h 30 : Ch. Bruno.

TH. DE PARIS (874-10-75) Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : A. Prucnal.

TROU NOIR (570-84-29), les 28, 29, 30, à 21 h 30 : B. Santeff.

ZÉNITH (245-44-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 16 h : France Gall.

La danse

A DEJAZET (887-97-34), le 26 à 18 h 30 : S. Aubin, M. Tompkins ; le 27 à 18 h 30 : Cie J. Gaudin.

ESPACE CARDIN (266-17-81), les 26, 27, 28, à 20 h 30 : Ballet Dihun, Groupe F. Dugied, Cie L. Vankote.

TH. DE PARIS (280-09-30), 20 h 30, le 26 : Jeunes Compagnies françaises ; le 27 : A. Degoal ; le 28 : Bouvier, Obadia ; le 29 : M.-Ch. Gheorgiu ; le 2 : K. Saporta.

Spectacle d'eau

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, Fontaine Agam (979-00-15), ven., sam. 21 h 30 : Daphnis et Chloé.

S ET DES SPECTACLES

Monde Informations Spectacles
281 26 20



COMMUNICATION

La « communication institutionnelle » à la télévision

Les premières règles du jeu

Dès le courant du mois d'octobre, en principe, les téléspectateurs pourraient voir apparaître un tout nouveau type d'émissions sur leurs écrans : ni programmes ni spots publicitaires, il s'agira de « communication institutionnelle ». Ces émissions seront précédées d'un « panonceau-annonce » où s'inscriront les trois lettres d'un sigle nouveau : RFE, Régie française des espaces. La Régie française de publicité (RFP), à qui M. Fillioud a confié – par une *« lettre de mission »* – le soin de gérer les heures inoccupées sur les trois chaînes de télévision, a décidé d'adopter ce sigle pour bien marquer la différence à l'antenne.

Plusieurs grandes orientations ont été arrêtées par le gouvernement en concertation avec les chaînes et la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Ces principes ont été exposés devant la presse, mardi 25 septembre, par M. François Gicquel, nouveau président de la RFP.

● QUI ? Toutes les entreprises, publiques ou privées, *« au sens large »*, c'est-à-dire les sociétés – y compris les sociétés étrangères, – les associations et les institutions. N'auront pas le droit de proposer des émissions les partis politiques et les syndicats.

● QUOI ? Les loueurs d'espaces-antenne ne pourront faire ni des programmes au sens où l'entendent les chaînes, si l'on comprend bien M. Gicquel, ni de la publicité dans les tranches horaires RFE. Pas plus qu'ils ne seront autorisés à diffuser des émissions coproduites avec les chaînes ou des programmes « sponsorisés » au titre d'une action de mécénat, ces derniers étant réservés aux chaînes de télévision hertziennes à péage, à savoir, pour l'heure, à Canal Plus uniquement.

Les entreprises devront donc parler d'elles, de leurs activités ou de leur branche professionnelle. M. Gicquel distingue cependant deux cas de figure : les émissions destinées à tout le monde, qui pourront être diffusées « en clair », et celles censées n'intéresser qu'un certain public, qui seront codées (comme la plupart des programmes de Canal Plus).

● QUEL PRIX ? Une grille tarifaire devrait être élaborée pour chaque chaîne et chaque « créneau » horaire. A titre indicatif, le président de la RFP a évoqué un prix moyen de 3 000 F la minute d'antenne.

● QUI DÉCIDERA ? Deux instances devraient être créées dans les prochains jours au sein de la RFP : une *« commission consultative d'accès et de visionnage »* et un *« comité de gestion »*. Leur composition n'est pas encore définitivement arrêtée. La commission devra se prononcer sur le contenu des émissions, les chaînes conservant un droit de veto. Le comité de gestion, quant à lui, sera chargé d'assurer une cohérence tarifaire. Les régies filiales de la RFP auprès de chaque chaîne devraient y être représentées ; ce sont elles qui sont au demeurant responsables de l'action commerciale et qui passeront les contrats avec les loueurs d'espaces.

Deux personnalités ont en outre été nommées auprès de M. Gicquel pour lancer cette nouvelle activité de la RFP : M. Jean-Pierre Paoli, conseiller technique dans le cabinet de M. Fillioud, au poste de directeur-adjoint, et M. Jean-Paul Ciret, responsable du département RFE.

● EN CAS DE CONFLIT ? Les questions en suspens auxquelles la RFP devra, peu à peu, répondre sont nombreuses. La frontière entre la publicité et la communication d'entreprise est floue. Les arbitrages seront très délicats. A qui reviendront-ils en dernier recours ? A la juridiction administrative, comme le pense M. Fillioud, à la Haute Autorité, comme l'estime M. Gicquel, ou aux tribunaux de l'ordre judiciaire, comme le statut privé de la RFP peut le laisser légitimement croire ?

Ce nouvel espace télévisuel représentera 4 000 heures par an sur TF 1, 3 800 sur A 2 et 5 300 sur FR 3. Il comprendra certaines émissions déjà diffusées produites par les pouvoirs publics et les institutions.

ERIC ROHDE.

[M. Jean-Pierre Paoli, né le 28 août 1948, ancien élève de l'ENA, est administrateur civil. Il a été chef du service de l'information au ministère de l'intérieur de 1978 à 1980, puis secrétaire général chargé des affaires économiques à la Réunion, avant d'être nommé conseiller technique au cabinet de M. Georges Fillioud en 1983.

M. Jean-Paul Ciret, né le 12 mai 1946, titulaire d'une maîtrise d'histoire, a commencé sa carrière au groupe Bayard-Presse, puis fut directeur adjoint de *Que choisir ?* de 1975 à 1979, avant d'occuper les fonctions d'attaché de presse auprès de M. Michel Rocard jusqu'en 1981, et de conseiller technique au ministère de la consommation jusqu'en 1983. Depuis, M. Ciret animait l'émission « Rue des entrepreneurs » sur France-Inter.]

POINT DE VUE

Quel avenir pour l'audiovisuel français ?

par JOSÉ FRECHES (*)

Le plan câble proposé par le gouvernement au mois de novembre 1982 a bientôt deux ans. Un bilan sommaire devient possible. Quelques commandes de prises de câble, par fibre optique ou coaxial, ont été passées à l'industrie française, environ cent trente mille, mais aucun réseau de câble n'a été construit et, à l'exception de quelques antennes collectives, il n'existe toujours pas d'abonnés à la télévision par câble dans notre pays.

Les causes de ce retard sont de deux ordres. D'une part, le gouvernement n'a toujours pas publié les décrets d'application relatifs au câble de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Certes, une loi sur les sociétés d'exploitation du câble a été promulguée le 1er août 1984, mais l'annulation par le Conseil constitutionnel d'un membre de phrase dudit texte le rend inapplicable en l'état (1). D'autre part, il semble que l'on ait sous-estimé les difficultés technologiques et les coûts de fabrication des réseaux en fibre optique, qui reviendront à l'Etat beaucoup plus cher que ce qui avait été envisagé au départ par la Direction générale des télécommunications. On dira peut-être : deux ans de retard, ce n'est pas très grave au regard de l'évolution décennale des moyens et des techniques audiovisuels modernes... En réalité, ce retard devient de plus en plus préjudiciable pour l'avenir des réseaux câblés en France, mais également pour l'industrie française des programmes audiovisuels. Voici pourquoi.

La transmission des images par le câble n'est pas – et de loin – le seul moyen de communication. Les réseaux câblés, en revanche, sont les seuls à permettre ultérieurement une réelle interactivité entre le diffuseur et le récepteur débouchant sur une offre de services beaucoup plus complète que la simple télédistribution. L'autre moyen de communication consiste à passer par les airs, que ce soit par voie hertzienne ou par satellite.

Comparativement au câble, la diffusion hertzienne et la diffusion par satellite permettent d'atteindre d'emblée une très large zone de diffusion tout en limitant les investissements au départ. De fait, l'achat d'une télévision hertzienne et d'un équipement de studio léger, ou même la location d'un transpondeur sur un canal de satellite de télécommunication, coûtent infiniment moins cher que la construction d'un réseau câblé, qui nécessite des équipements de tête, des travaux de génie civil particulièrement lourds – notamment dans les zones urbaines – et, enfin, des terminaux d'abonnés dont le coût reste encore très élevé.

L'espace européen

Dès lors, tout retard dans le développement du câble renforce la voie hertzienne et la diffusion par satellite. Faut-il s'en plaindre ? Certainement pas. En effet, l'expérience a prouvé que les réseaux câblés sont nés à partir du moment où l'encombrement de l'espace hertzien empêche des conditions suffisantes de réception des programmes. C'est ce qui s'est passé dans les années 70 au Canada et aux Etats-Unis. On pourrait donc parfaitement concevoir que des télévisions hertziennes privées se développent très rapidement en France, notamment à la faveur d'un vide juridique récemment souligné par la jurisprudence, et que les réseaux de câble ne se construisent que dans une dizaine d'années, dès lors qu'il n'y aurait pas de place suffisante pour les signes transitant par les airs.

En réalité, une telle évolution paraît totalement contrée par le développement des satellites au-dessus de l'espace européen. Pendant qu'en France les missions interministérielles et les comités *ad hoc* discourent sur les nouvelles technologies de communication, pendant que l'industrie du cinéma veille à une stricte application de cahiers des charges datant d'il y a trente ans, pendant que nous établissons des quotas protectionnistes et frileux, tout en nous extasiant devant l'éclosion de la télévision du matin (laquelle existe déjà depuis des lustres partout ailleurs), les autres – c'est-à-dire essentiellement les pays anglophones – n'attendent pas pour placer leurs programmes sur des satellites déjà existants (ECS en particulier), considérant le marché français comme une proie idéale puisque présentant une très grande rareté dans l'offre des programmes télévisuels (2).

S'adapter à toutes les techniques

Sait-on, par exemple, qu'il est d'ores et déjà possible, à condition de disposer d'une antenne adéquate, de capter à Paris pas moins de onze signaux émis par satellite ? Sait-on que les opérateurs des futurs réseaux de câble se voient actuellement démarchés par des sociétés étrangères qui leur proposent des programmes gratuits, car financés par la publicité ou amortis ailleurs ?

En d'autres termes, pendant que nous restons englués dans nos propres contradictions, les grands groupes de communication européens ont bien compris qu'il convenait de prendre place le plus tôt possible sur l'espace des satellites, sachant que la victoire revient toujours dans ce domaine à celui qui a commencé *avant* les autres. Cela signifie qu'il se pourrait fort bien que le marché français ne soit pas en mesure de proposer la mise en place des réseaux câblés, tout simplement parce que la télévision hertzienne et la diffusion par satellite auront d'ores et déjà satisfait une clientèle d'autant moins difficile qu'elle est actuellement en situation de pénurie d'images.

Si l'on ajoute à cette situation le fait que le seul projet opérationnel qui ait été lancé par le gouvernement depuis 1981 – il s'agit de la quatrième chaîne de télévision – ait opté pour un système qui n'a jamais, hélas ! fait ses preuves à l'étranger – diffusion hertzienne avec cryptage du signal, – on ne peut que craindre les difficultés de cette entreprise, qui risquent de renforcer l'attentisme des innovateurs et des programmateurs potentiels.

Pourtant, une constatation d'évidence s'impose. La France dispose de capacités lui permettant de devenir l'un des pôles de gisement d'images européennes. Mais il faudrait pour cela prendre les choses d'une tout autre façon. Il conviendrait notamment que les pouvoirs publics prennent conscience que les atermoiements et les hésitations, s'ils devaient se poursuivre, se paieront très cher et risquent d'obérer tout l'avenir de l'industrie des images en France. La seule façon de relever le défi fantastique qui nous est jeté par le monde anglo-saxon consiste, pour les *groupes industriels privés français*, à prendre des accords avec des partenaires européens afin d'être présents immédiatement sur les satellites qui existent aujourd'hui, sans attendre le lancement du satellite de diffusion directe qui risque, une fois de plus, d'arriver trop tard sur un marché où les positions dominantes auront déjà été prises.

On objectera : il n'y a pas de réseaux câblés en France. Certes ! Mais il existe de très nombreuses prises de câble en Europe, sur des réseaux qui peuvent actuellement recevoir des programmes diffusés par l'industrie française. Alors, les opérateurs des réseaux câblés français disposeraient d'images fabriquées chez nous qu'ils pourraient proposer à leur futurs clients, câblés ou non.

L'essor de l'industrie des programmes audiovisuels dépend essentiellement de sa capacité à s'adapter à *tous* les moyens techniques de diffusion. Il est urgent que la France sorte de ses contradictions. Si elle a l'ambition de continuer à être un grand pays audiovisuel, elle doit une fois pour toutes laisser au vestiaire de l'histoire ses velléités colbertistes et bureaucratiques. Notre avenir audiovisuel passe par l'avenir de l'Europe. Il n'est pas encore trop tard.

Il ne faudrait pas toutefois que l'attentisme se prolonge trop longtemps car nous abordons une période dangereuse qui pourrait condamner notre industrie des images – n'ayons pas peur des mots – à la disparition.

(*) Conseiller référendaire à la Cour des comptes, rapporteur général de la commission du câble de la Ville de Paris.

(1) L'article est ainsi rédigé : *« L'autorisation prévue au deuxième alinéa de l'article 78 de la loi de juillet 1982 susvisée est délivrée à la société prévue à l'article premier et concerne l'ensemble des programmes mis à la disposition du public sur un réseau n'excédant pas des limites fixées. »* Mais nul ne sait qui fixe ces limites ni ce qu'elles recouvrent !

(2) Lire notamment *le Monde* du 13 septembre *(NDLR)*.

Mercredi 26 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 **Série : Dallas.**
Pam se rend compte qu'elle est abandonnée par Bobby et Mark. J.R. est scandalisé par l'éventualité d'une liaison entre Sue Ellen et Peter. Piège de J.R.

21 h 25 **Série : Le bébé est une personne.**
De G. Lauzun, T. Lainé et B. Martino.
N° 3 : Ces bébés qui nous échappent.
Après la découverte du fœtus (ses possibilités de sensation et peut-être même de mémorisation), puis la mise en évidence des compétences du nourrisson, autre découverte fondamentale de pédiatrie moderne, l'importance déterminante pour le développement du bébé de la relation mère-enfant. Témoignages, documents et statistiques à l'appui.

22 h 25 **Branchés musique : V'la le rock.**
Emission de J.-B. Hébey.
Cinq clips du groupe Police.

23 h 10 **Journal.**

23 h 25 **Clignotant.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Téléfilm : Josèphe ou le bruit des mots.**
De J. Frémontier et M. Teulade, avec S. Orcier, A. Château, P. Banderet...
Avec sa copine Chantal, une jeune ouvrière du nom de Josèphe fait éclater les carcans sociaux et idéologiques de la classe ouvrière d'aujourd'hui. Pétards insolents dans la morale et les mœurs – y compris syndicales, – rêves de liberté, ballade. C'est du « sur le vif », à part les personnages secondaires qui, on ne sait pourquoi, sont tous caricaturaux, mais Sylvie Orcier, dure, fermée, instinctive dans le rôle de Josèphe, et Agnès Chateau, dans le rôle de Chantal, crèvent l'écran.

22 h 10 **Mœurs en direct : Les bons, la crise et les perdants.**
De L. Joffrin et R. Portiche.
Le climat morose de l'économie. On nous raconte, avec des personnages hauts en couleur, des histoires très édifiantes : celle de la société Testut, dont le laisser-aller gestionnaire, beaucoup plus que la conjoncture, a provoqué le dépôt de bilan, puis la reprise par le « pompier » Bernard Tapie. D'autres affaires : les patrons de Novotel et de Majorette, les groupes Lesieur, Solmer... Le rythme de l'émission est bon. On ne nous raconte pas d'histoires.

23 h 10 **Journal.**

23 h 30 **Bonsoir les clips.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Cinéma 16 : le Radis noir.**
De F. Boublil et G. Lessertisseur, avec J. Serrès, B. Berr, R. Ferrache...
Un petit quartier populaire de Lyon : Alfredo et Nahima se séparent. Leur crise éclate sous les yeux lucides de Maxou, leur enfant de onze ans. Heureusement, l'étude de la musique aide l'enfant à exorciser cette séparation.

22 h **Journal.**

22 h 20 **Série : Scènes de la vie conjugale.**
D'I. Bergman. N° 3 : Paula. Avec L. Ullmann, E. Josephson, B. Anderson...

23 h 10 **Une bonne nouvelle par jour.**

23 h 15 **Prélude à la nuit.**

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 **L'histoire de France en BD.**
17 h 10 **Dessin animé : Belle et Sébastien.**
17 h 40 **Mon ami Guignol.**
17 h 50 **Série : Les molécules.**
18 h **Magazine de la bande dessinée : BD3**
18 h 30 **Destination vingt ans.**
18 h 55 **Dessin animé : Bulle.**
19 h **Série : Une colonne à la cinq.**
19 h 15 **Informations.**
19 h 50 **Atout PIC.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Musique** : Pianistes de jazz en Belgique.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : Le Havre, nouveau monde ; les oreilles d'Amman ou les juifs du pape.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Le temps du jazz** : Où jouent-ils ?
21 h **Concert** : *Symphonie n° 10*, de Mahler, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Hubert Soudant.
23 h **Les soirées de France-Musique** : « Verveine-Scotch » ; œuvres de Bizet, Debussy, Ravel, Bartok, Milhaud ; à 1 h, Poissons d'or.

Jeudi 27 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h **Feuilleton : Nans le berger.**
12 h 30 **Variétés : La bouteille à la mer.**
13 h **Journal.**
13 h 45 **A pleine vie.**
13 h 50 Série : Tant qu'il y aura des hommes (le retour) ; 14 h 45 Portes ouvertes, magazine des handicapés ; 15 h Images d'histoire (un chantier du SCI) ; 15 h 30 Quarté : en direct de Maisons-Laffitte ; 16 h Santé sans nuages, magazine de M. Morance ; 17 h 5 La chance aux chansons.

18 h 10 **Le village dans les nuages.**

18 h 30 **Magic Hall.**
De Gérard Majax.

19 h 15 **Emissions régionales.**

19 h 40 **Cocoricocoboy.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Série : la Terre et le moulin.**
De G. Coulonges, réal. J. Ertaud, avec A. Torrent, B. Malaterre, L. Barjon...
Après la mort de Léo, désormais seule pour mener l'exploitation agricole, Marie-Paule, repliée sur elle-même, se replonge dans ses souvenirs. Brusquement elle rencontre Raymond, son premier amour. Fresque campagnarde, conflits de génération. Troisième et dernière partie.

21 h 30 **Magazine : Edition spéciale.**
Une émission de la rédaction de TF 1, proposée par A. Sinclair.
Premier numéro de la rentrée : autour de la liberté de la presse, avec Mme Françoise Giroud. Le point sur la polémique autour du projet de loi. Des documents sur la presse en URSS, au Chili, aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale. M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, assistera à un débat à la fin de l'émission.

22 h 45 **Journal.**

23 h **Etoiles à la Une.**
Emission présentée par F. Mitterrand.
Un dessin animé chinois : le Roi des singes contre l'Empire céleste. Rediffusion.

0 h 45 **Clignotant.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h **Journal et météo.**
12 h 10 **Jeu : l'Académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 30 **Feuilleton : Les amours des années 50.**
13 h 45 **Aujourd'hui la vie.**

14 h 50 **Téléfilm : le Dernier Locataire.**
Un vieillard incapable de vivre seul pose des problèmes à sa famille. De plus, sa fille divorce...

16 h 25 **Magazine : Un temps pour tout.**

17 h 45 **Récré A 2.**
Une nouvelle série de Daniel Bertolino : « les Légendes du monde ». Aujourd'hui, une légende argentine : Coquena.

18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**

20 h 35 **Série : La vallée des poupées.**
D'après J. Susann, réal. W. Grauman, avec C. Hicks, L. Hartman, V. Hamel...
Anne et Léo évitent le suicide de Neely ; Jennifer quitte Paris et se rend à Los Angeles où elle est engagée comme modèle vedette dans une boîte de produits de beauté. Nelly rompt avec Teddy Casablanca...

21 h 40 **Résistances : spécial Andreï Sakharov et Elena Bonner.**
Magazine de B. Langlois.
Un film sur Andreï Sakharov et Elena Bonner, réalisé à Gorki, la ville interdite aux étrangers, où le prix Nobel de la paix et son épouse vivent leur exil intérieur. Un document sorti d'URSS dans des conditions curieuses, par l'intermédiaire d'un « journaliste » soviétique, spécialiste de l'intoxication en direction du camp occidental, relayé par un groupe de presse allemand. Avec un certain nombre d'invités : Alexis Semenov (fils d'Hélèna Bonner), Edouard Lozansky, physicien russe en exil aux Etats-Unis, Laurent Schwartz, prix Nobel de physique et membre actif du comité Sakharov, et le violoniste Mark Drobinsky et la pianiste Irina Edelstein.

22 h 50 **Histoires courtes.**
« Le sang », de J. Rouxel ; « Homicide by night », de G. Krawczyk.

23 h 20 **Journal.**

23 h 40 **Bonsoir les clips.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 55 **Dessin animé : Inspecteur Gadget.**

20 h 5 **Les jeux.**

20 h 35 **Ciné-Passion**
Emission de M.-C. Barrault.

20 h 40 **Cinéma : la Cité des femmes.**
Film italien de F. Fellini (1980), avec M. Mastroianni, E. Manni, A. Prucnal, B. Stegers, I. Silvani, S. Tafuri.

23 h **Journal**

23 h 20 **Une bonne nouvelle par jour.**
De Brice Lalonde.
Le tram.

23 h 25 **Prélude à la nuit.**
La Somnambule, *de Bellini* ; Paillasse, *de Leoncavallo* ; Iris, *de Mascagni, par les Chœurs de Trieste et l'Orchestre de Cannes, dir. P. Bender.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 **L'histoire de France en BD.**
17 h 10 **Insolite.**
17 h 40 **Série : La saga des Copeau.**
18 h 10 **Feuilleton : Dynastie.**
18 h 55 **Dessin animé : Bulle.**
19 h **Série : Une colonne à la cinq.**
19 h 15 **Informations.**
19 h 50 **Atout PIC.**

FRANCE-CULTURE

14 h 10 **Un livre, des voix** : « le Silence », de Roger Grenier.
16 h 3 **Méridiennes** : adresse aux vivants ; à 16 h 10, La vie qui change ; à 16 h 55, Paroles ; à 17 h, Enquête sur la politique des radios européennes en matière de création.
18 h 30 **Premières répliques** : « les Habitants du placard », de Michèle Letellier.
19 h 25 **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30 **Les progrès de la biologie et de la médecine** : les accidents chez l'enfant.
20 h **Les enjeux internationaux.**
20 h 30 **Nouveau répertoire dramatique** : « Rosebottom », d'Yves Reynaud, avec P. Chesnais, J. Stoleru ; entretien avec l'auteur.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : Le Havre, nouveau monde ; les oreilles d'Amman ou les juifs du pape.

FRANCE-MUSIQUE

14 h 2 **Repères contemporains** : Henri Tomasi, Pierre Asquenoph, Alain Moene.
15 h **D'une oreille à l'autre** : l'Espagne d'ailleurs ; œuvres de Chabrier, Glazounov, Liszt, Debussy, Tchaïkovski, Glinka, Lalo, Ravel, Bizet, Sarasate, Rimski-Korsakov.
17 h **France-Musique à Strasbourg** : l'Imprévu (et à 19 h 35).
18 h **Concert** (en direct du Conservatoire de Strasbourg) : œuvres de Cage, Haubenstock-Ramati, Marietan, par G. Fremy et B. Geyer, pianos.
20 h **Concours international de guitare** : œuvres de Dowland, Krieger, Weiss.
20 h 30 **Le temps du jazz** : bloc-note de J.-R. Masson.
21 h **Concert** (donné en l'église Saint-Jean de Strasbourg) : *Sinfonien*, de Foccroulle ; *Jesus Christus, unser Heiland*, de Scheidemann ; *Orion*, de Boucourechliev ; *Mobile*, de Decoust ; *Ricercar sconvolto*, de Boesmans ; *Offertoire*, de Grigny ; *Organum IV*, de Darasse, par le trio de percussions de l'Ensemble de musique nouvelle de Liège et B. Foccroulle, orgue.
23 h **Les soirées de France-Musique** : moments d'Alsace.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 26 SEPTEMBRE

– *M. Laurent Fabius*, premier ministre, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

JEUDI 27 SEPTEMBRE

– *M. André Billardon*, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, est reçu sur France-Inter, à 7 h 40.

– *M. Jean Bousquet*, maire de Nîmes, est l'invité du journal de RMC, à 8 heures.

Le Monde

société

UN PROJET DE 900 MILLIONS DE FRANCS

Grenoble et Strasbourg sur les rangs pour accueillir le synchrotron européen

Grenoble. — La « machine » géante à rayonnement synchrotron que la communauté scientifique internationale, notamment européenne, attend depuis de nombreuses années, s'installera très certainement en France. En contrepartie, l'Allemagne fédérale recevra la soufflerie transsonique dont l'industrie aéronautique et spatiale a besoin et que convoite Toulouse.

Le choix d'implantation du synchrotron se discute en ce moment entre les gouvernements français et allemand, et une décision devrait être prise prochainement. Le ministre de la recherche, M. Hubert Curien, s'est contenté de déclarer, il y a quelques jours, lors d'une réunion de la Fondation européenne de la science, qui fut à l'origine du projet, que *« le choix n'était pas facile »* entre les deux villes françaises candidates.

Les villes de Grenoble et de Strasbourg sont en effet sur les rangs pour accueillir ce gros anneau circulaire de 772 mètres de circonférence qui, en accélérant des électrons à des vitesses proches de celle de la lumière, permettra une analyse très fine de la matière. Cette nouvelle source de rayonnement synchrotron sera beaucoup plus intense que les sources existant actuellement. Elle permettra ainsi un développement exceptionnel de la recherche dans le domaine des matériaux complexes, en particulier en physique du solide, en chimie et en biologie, et pourra être utilisée à des fins médicales et industrielles.

L'instrument dont la construction demandera cinq années de travaux et un investissement de 900 millions de francs, sera financé à part égale par les gouvernements français et allemand et accueillera chaque année deux mille chercheurs.

L'enjeu est d'une telle importance que les conseils régionaux de Rhône-

De notre correspondant

Alpes et d'Alsace se sont, chacun de leur côté, saisis du dossier et tentent de réunir des sommes suffisamment attractives pour faire pencher la balance de leur côté. Ce sont le conseil régional d'Alsace, le conseil général du Bas-Rhin et la communauté urbaine de Strasbourg qui ont pris l'initiative en proposant une somme de 100 millions de francs. Rhône-Alpes, le département de l'Isère et Grenoble ne pouvaient pas faire moins, et ils ont offert à leur tour 80 millions de francs ainsi qu'un vaste terrain situé dans l'enceinte du Centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG). Le maire de Grenoble, M. Alain Carignon (RPR), qui est également président de la commission de la recherche et de la technologie du conseil régional, a toutefois regretté *« la mise aux enchères des grands équipements de recherche »* et fait remarquer qu'*« il s'agit-là d'une bien mauvaise stratégie pour le gouvernement »*.

Un pôle scientifique de renommée mondiale

Grenoble estime en effet disposer d'atouts scientifiques suffisants pour justifier l'installation dans ses murs de la source européenne de rayonnement synchrotron. La juxtaposition du réacteur à haut flux de l'Institut Laue-Langevin (ILL), où s'affirme depuis quinze ans, de manière exemplaire la coopération scientifique internationale, et du synchrotron constituerait un centre de recherche sans égal qui aurait une profonde influence sur la recherche au niveau mondial.

D'autre part, la mise en commun entre l'ILL et le nouvel appareil franco-allemand des services supports assurerait selon le directeur du CENG, M. Michel Suscillon, *« des économies substantielles sur le coût de l'équipement et les frais de fonctionnement, sans oublier un gain notable de temps »*.

L'ILL et le Commissariat à l'énergie atomique ont été, dans le cadre de la loi de finances de 1984, chargés de la réalisation du dossier technique. *« Il serait mal venu de voir ceux qui ont élaboré le dossier dessaisis des fruits du projet »*, souligne-t-on à Grenoble, où on fait également remarquer que le CEA, depuis de nombreuses années, conçoit, construit et exploite de grands appareils comme les réacteurs du Centre d'études nucléaires de Grenoble.

L'existence, enfin, à Grenoble d'un pôle scientifique et technique de renommée mondiale (1), auquel les importants laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique ont très largement contribué, devrait être suffisante pour assurer le succès de la capitale des Alpes, estime-t-on sur les bords de l'Isère. De son côté, le CNRS serait plus favorable aux rives du Rhin, où est installé un centre de recherche nucléaire dépendant de lui. Strasbourg, plus proche de l'Allemagne, répondrait également mieux aux souhaits de la communauté scientifique de ce pays. Enfin, lorsqu'il était ministre de l'industrie, M. Laurent Fabius avait encouragé l'idée de faire de Strasbourg, ville universitaire et scientifique déjà importante, un pôle européen de la recherche. Le synchrotron serait donc un équipement nouveau et capital pour répondre à ce grand dessein.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Trois mille personnes travaillent au CENG, et, parmi elles, un quart sont ingénieurs. On estime, d'autre part, entre huit mille et neuf mille le nombre de personnes employées dans la recherche à Grenoble.

AUX ENTRETIENS DE BICHAT

Des tranquillisants qui rendent amnésiques

M. X prend à 22 heures un comprimé d'une benzodiazépine (famille groupant les tranquillisants les plus fréquemment utilisés) qui lui a été prescrite comme hypnotique léger. Une demi-heure plus tard, il est réveillé par un coup de téléphone. Il entreprend alors de faire ses comptes, il écrit une lettre, donne des coups de téléphone et part au volant de sa voiture. Il revient chez lui, se recouche et s'endort.

Le lendemain matin, il se lève normalement, mais ne sait pas où se trouve sa voiture et a tout oublié de ses activités nocturnes. Une lettre a été envoyée par lui deux fois ; il ne peut communiquer le contenu de l'appel téléphonique, dont il ne garde aucun souvenir. En dépit de tous ses efforts, l'amnésie reste totale pour les événements de la nuit, durant lesquels son comportement est cependant resté, en apparence tout au moins, très normal.

Ce cas, décrit aux Entretiens de Bichat par une équipe de psychiatres de Tours (docteurs Ph. Gaillard, A. Degiovanni et P. Sizaret) et de Paris (docteurs M. Ferrerie et J.-M. Alby), est typique des « trous de mémoire » que l'on peut observer après l'absorpion de toute une série de benzodiaszépines, même lorsque les doses injectées ou absorbées sont faibles.

Cet effet a été mis à profit pour des actes délictueux (viol, vol) dont la presse s'est faite l'écho il y a un an, et que les dirigeants des centres anti-poison qualifient de *« soumission médicamenteuse »*. La dissolution dans l'alcool des comprimés utilisés décuple leur action confusionnelle et amnésiante, ce qui incite à conseiller de ne jamais accepter d'un inconnu une boisson alcoolisée.

Les praticiens, suggèrent les orateurs de Bichat, se doivent d'avertir leurs patients de l'effet amnésique des benzodiazépines qu'ils leurs prescrivent, et notamment ceux qui sont exposés à une activité après un réveil nocturne inopiné, comme c'est le cas dans toutes les professions où existe une astreinte de garde.

Faut-il pour autant restreindre l'usage de ces substances dont les Français consomment chaque année près de 600 millions de comprimés, ce qui place notre pays au deuxième rang mondial après la Belgique ? Tel n'est pas l'avis du docteur A.-J. Puech (hôpital de la Pitié, Paris) qui juge néanmoins qu'une meilleure connaissance des benzodiazépines permettrait de les utiliser plus rationnellement. Il semble, en effet, que l'énormité de leur consommation soit due, d'une part, à une intolérance croissante du public à l'égard de cette composante normale, nécessaire et créatrice de la personnalité qu'est l'anxiété et, d'autre part, au fait que les praticiens les administrent trop systématiquement à la place des antidépresseurs, auxquels ils ne peuvent nullement se substituer.

Banalisation

Les tranquillisants que sont les benzodiazépines ne sont efficaces, rappelle le docteur Puech, que dans les anxiétés dites névrotiques, pathologiques, qui engendrent un état de détresse, dans les insomnies d'endormissement liées à l'anxiété (mais non dans celles que provoquent les états dépressifs), dans certains états d'agitation (à forte dose) et lorsque les états dépressifs surviennent dans un contexte d'anxiété chronique.

Bien qu'elles soient peu toxiques, les benzodiazépines ont cependant des effets indésirables (sudation excessive, effet désinhibiteur, avec « passages à l'acte » assez semblables à ceux que provoque l'alcool, et, enfin, troubles de la mémoire). Ces produits n'agissent pas tous avec la même rapidité. Certains sont absorbés très vite, d'autres n'exerçent leur effet maximal qu'au bout de quatre heures. De même les uns sont éliminés en trois heures, alors que d'autres font encore effet après vingt à soixante-dix heures. Il importe donc de bien choisir la substance convenant le mieux à chaque malade, et, s'il s'agit d'un traitement de plusieurs mois, de l'arrêter très progressivement sous peine de voir réapparaître, de façon exacerbée, l'insomnie ou l'anxiété ou de provoquer un syndrome d'agitation dit « de sevrage ».

En somme, et face à l'énorme consommation des benzodiazépines, il est clair qu'elles sont très peu toxiques, qu'elles n'entraînent que pas ou peu de toxicomanies et que leur usage comme hypnotique est bien préférable — et moins risqué — à celui des barbituriques.

Il n'en reste pas moins que leur banalisation, le fait qu'elles soient utilisées comme réponse non à une pathologie, mais un sentiment d'inconfort, incite à s'interroger sur le bien- fondé de cette médicalisation, peut-être excessive, de ce qui constitue la trame de toutes les personnalités et de toutes les activités humaines.

Il serait souhaitable que les médecins réfléchissent à cette situation, qu'ils n'ecceptent plus les prescriptions systématiques « à vie », qu'ils choisissent le produit et la dose adaptés à chaque cas, qu'ils s'efforcent plus systématiquement de rechercher les causes des états d'anxiété chronique et sinon d'y remédier, du moins de les dénoncer.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Faits divers

On recherche...

De notre correspondant

Chambéry. — La disparition, depuis le 22 août, de deux auto-stoppeuses belges, Françoise Bruyère et Marie-Agnès Cordonnier, âgées de vingt ans, demeure toujours inexplicable. Les recherches entreprises par les gendarmes sur une zone allant de Mâcon, où elles furent déposées par un ami le 22 août à 18 h 30, à Aix-les-Bains, où elles auraient dû camper pendant plusieurs jours, n'ont rien donné. Quant aux investigations sur le lac du Bourget et au ratissage des montagnes proches d'Aix-les-Bains, d'où les deux jeunes femmes voulaient partir pour des randonnées pédestres, ils n'ont pas donné non plus d'indices.

L'enlèvement est désormais la thèse la plus plausible. Mais l'enquête piétine. Seul un témoin aurait aperçu Françoise et Marie-Agnès, le 29 août vers 22 heures, à environ 20 kilomètres de Lyon. Elles semblaient alors discuter avec les trois occupants d'une voiture de marque BMW. Le même témoin eut alors l'impression qu'elles ne voulaient pas monter dans l'automobile.

Seize mille affiches

La vingtaine de radiesthésistes, médiums, spirites et spécialistes de la télépathie accourus à Chambéry ou sollicités par la famille des deux disparues — *« des gens avec des références, sérieux et travaillant avec beaucoup de cœur »*, souligne l'oncle de Françoise Bruyère — n'ont cependant rien apporté. Certains ont localisé les deux disparues sur les bords du lac du Bourget, d'autres dans les montagnes qui le dominent ou dans les zones isolées, d'autres enfin sur la côte Atlantique ou dans l'île de Ré...

Plusieurs membres de la famille des deux jeunes Belges se sont installés depuis le 4 septembre dans un hôtel de Chambéry pour, disent-ils, *« épauler les gendarmes »*. Leur objectif est désormais de « resensibiliser » la population sur le trajet qu'ont parcouru Françoise et Marie-Agnès entre Mâcon et Aix-les-Bains. Seize mille affiches de grand et de petit format ont été imprimées en Belgique. Elles portent les photographies des deux disparues et, en gros caractères, le numéro de téléphone de la gendarmerie de Chambéry : 69-22-54.

« Nous avons frappé aux portes des directions diocésaines de l'enseignement catholique afin d'obtenir l'aide des écoles et de leurs élèves pour effectuer l'affichage sur les itinéraires éventuellement empruntés par nos deux cousines », explique M. Bruyère, convaincu que cette mobilisation générale *« provoquera des témoignages »*.

Si à la gendarmerie de Chambéry on approuve la méthode, on redoute toutefois une avalanche de renseignements difficiles à vérifier. *« Les deux jeunes filles n'ont pas dû se promener beaucoup dans la région. Si cela avait été le cas, nous aurions dû avoir des retombées, car nous n'avons pas cessé de ratisser le secteur pendant trois semaines »*, fait observer le major Mathieu, de la gendarmerie de Chambéry.

« Plus les jours passent sans les avoir retrouvées dans un fossé, dans un sous-bois, inertes, plus je me dis qu'elles sont vivantes, séquestrées quelque part », affirme M. Bruyère, qui a déposé plainte pour enlèvement et séquestration. *« Je n'irai pas fouiller à Tanger, au Caire ou dans le Sud-Est asiatique, mais ici nous pouvons faire en sorte que l'enquête progresse. »* Les premières affiches sont apparues dans la région Rhône-Alpes...

C. F.

Les dix ans de Phénix

Quel avenir pour les réacteurs surgénérateurs ?

« L'après-Phénix est en route. Mais il sera ce que nous le ferons. » On ne pourrait mieux résumer l'avenir des réacteurs nucléaires surgénérateurs (1). Tout est dit dans cette déclaration de M. Rémy Carle, directeur de l'équipement à EDF, à l'occasion du dixième anniversaire du réacteur Phénix. L'espoir d'un engagement des pouvoirs publics — mais à quelle date ? — dans une phase d'industrialisation de la filière surgénératrice au-delà de Phénix et de Super-Phénix, dont la construction s'achève sur le Rhône, en amont de Lyon, mais aussi la crainte d'une décision trop tardive sur ce point, voire d'un coup d'arrêt donné à ce programme, sont tout entier contenus dans ces propos.

Même si elle déplaît aux partisans de l'énergie nucléaire, la dernière hypothèse n'est pas invraisemblable dans une période où le ralentissement des programmes nucléaires se généralise. D'autant que les surgénérateurs sont chers. Beaucoup plus chers que les réacteurs nucléaires classiques : 14 milliards de francs 1984 — hors intérêts intercalaires et hors fourniture du combustible (1 milliard de francs) nécessaire au cœur — pour Super-Phénix dont l'entrée en fonctionnement doit avoir lieu dans le courant de l'été 1985 et le couplage au réseau à la fin de la même année.

Certes, Super-Phénix n'est qu'un prototype pré industriel, le plus puissant (1 300 MW) jamais construit au monde, et l'on sait que, si une suite lui était donnée, le coût du surgénérateur envisagé (SPX-2) serait en principe réduit d'un tiers environ pour une puissance accrue de 20 %. *« Ce n'est,* disent les experts, *qu'avec les modèles développés dans les années 90 que les surgénérateurs pourraient supporter la comparaison avec les centrales nucléaires classiques. »* Ces arguments seront-ils de nature à convaincre les décideurs ? Peut-être. De toute façon, la balle sera bientôt dans leur camp dans la mesure où, en 1986, soit après un an de fonctionnement de Super-Phénix, un dossier leur sera remis sur SPX-2.

Il leur faudra alors choisir entre la continuation ou non du développement des surgénérateurs, entre l'éclatement des équipes, qui ont successivement construit Rapsodie, Phénix et Super-Phénix, et leur mobilisation sur un projet nouveau. L'affaire est importante, car ces ingénieurs et techniciens du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), d'EDF et des industries du nucléaire, ont aujourd'hui, personne ne le conteste vraiment, une compétence mondiale dans ce domaine. Les dix ans de fonctionnement de Phénix, en dépit des problèmes rencontrés sur certaines parties du réacteur (échangeurs et générateurs de vapeur), en témoignent, comme l'entrée en service prochaine de Super-Phénix. Reste à définir la forme que pourraient prendre les actions destinées à préserver ce capital technologique et humain.

Pour M. Gérard Renon, administrateur général du CEA, qui estime que Phénix a apporté la preuve que les équipes françaises *« maîtrisent la technologie des surgénérateurs »*, il convient, comme cela a été fait pour Super-Phénix avec les Allemands, les Belges et les Italiens, *« de mettre en commun les efforts, de partager les risques »* techniques et financiers *« à l'échelle européenne »* pour le développement de cette filière. C'est la raison d'être des accords récemment signés à Paris (*le Monde* du 11 janvier) par plusieurs pays européens (2), dont M. Georges Vendryes, directeur délégué auprès de M. Renon, a rappelé qu'ils devaient aider à *« cimenter l'association des pays européens »* et s'étendre ensuite *« sous des formes appropriées »* à des pays comme les Etats-Unis et le Japon.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Fortement contesté, par les écologistes parce qu'ils brûlent notamment du plutonium, mais aussi parce qu'ils font appel pour le refroidissement à de grandes masses de sodium liquide dont on redoute les réactions au contact de l'air et de l'eau, les réacteurs surgénérateurs sont actuellement au nombre de neuf en service dans les principaux pays du monde. Six autres sont en construction.

(2) Belgique, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et République fédérale d'Allemagne.

CONTRE LES CATASTROPHES ET LES ÉPIDÉMIES

Une « force de frappe humanitaire » installée à Lyon-Bron

De notre correspondant régional

Lyon. — MM. Charles Hernu, ministre de la défense, et Etienne Carrot, président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, ont signé à la fin de la semaine dernière deux protocoles d'accord qui fixent les conditions de la mise en place à l'aéroport de Lyon-Bron de la Force d'assistance humanitaire militaire d'intervention rapide (FAHMIR). La FAHMIR groupe trois éléments complémentaires qui, isolément ou associés, peuvent intervenir dans les délais les plus brefs, à la demande expresse d'Etats touchés par des catastrophes naturelles — séismes, éruptions volcaniques, cyclones — ou par des épidémie de grande ampleur. Ces trois éléments sont : une antenne chirurgicale aérotransportable ; l'élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) ; la *« Bio-force militaire »*, créée en mai 1983.

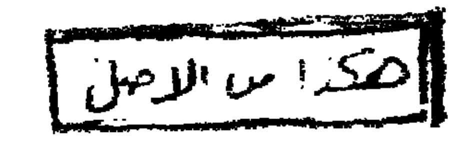
Selon M. Hernu, la FAHMIR a été conçue comme une *« force de frappe humanitaire capable en moins de vingt-quatre heures d'être à pied d'œuvre en n'importe quel point du globe »*.

Grâce à l'accord conclu, l'aéroport de Bron va devenir le point névralgique pour la coordination des secours. Cet élément conforte la position d'une infrastructure que l'on a crue menacée de disparition après l'ouverture de l'aéroport international de Lyon-Satolas. Les avions Transall chargés du transport de cette force resteront basés à Orléans.

Le voisinage immédiat de l'école de santé militaire de Bron a permis de lui confier une mission opérationnelle permanente. *« Les départs de la FAHMIR se feront tous sous sa responsabilité et sous le regard des élèves »*, a précisé M. Hernu, persuadé *« que de telles opérations ne peuvent que susciter leur enthousiasme et renforcer leur vocation médico-militaire »*.

Le ministre avait auparavant indiqué : *« J'aime cette image du soldat auxiliaire de la médecine qui connaît la force des armes mais qui, en même temps, et dans la même action, soigne, nourrit, construit, bref sait également être une force de paix »*. *« Pourquoi ne pas créer une force européenne d'intervention humanitaire, pas nécessairement militaire, d'ailleurs, et l'implanter ici, à Lyon-Bron, au cœur de l'Europe ? »*, a conclu M. Hernu.

C. R.



AU CONSEIL DES MINISTRES

De l'école communale au lycée régional

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 26 septembre, devait examiner le projet de loi complémentaire sur la décentralisation en matière d'enseignement. Le fait qu'une partie du texte (un sixième de sa longueur, huit articles seulement) traite de l'enseignement privé en accroît la portée politique. Mais ses autres dispositions modifieront elles aussi, à terme, le paysage éducatif français. Les rapports de tous les établissements scolaires : écoles, collèges, lycées, avec leurs tutelles et leur environnement administratif prendront un visage différent. On peut résumer le changement prévu d'une formule : de même que l'école, en France, est *communale*, le collège est appelé à devenir *départemental* et le lycée *régional*.

L'Etat ne se dégage pas totalement et n'abandonne pas ses responsabilités. Les orientations pédagogiques et les programmes restent de son ressort. C'est encore lui qui recrutera, formera, gérera et paiera les personnels.

En revanche, la construction et le fonctionnement des établissements passeront des mains de l'Etat à celles des départements pour les collèges, à celles de la région pour les lycées. Ces collectivités territoriales seront à la fois propriétaires et locataires. Elles en supporteront les charges (à l'exception des annuités d'emprunt pour les établissements existants).

Même les communes auront leur part, non seulement pour les écoles, comme c'est le cas actuellement, mais aussi pour les collèges que fréquenteront leurs enfants et pour les lycées situés sur leur territoire. Tous les établissements auront à leur tête un conseil d'administration où siégeront des parents, des élèves, des personnels et des représentants de la collectivité locale ; le chef d'établissement assurera la présidence.

Départements et régions, qui recevront de l'État les ressouces correspondant à la construction et au fonctionnement des collèges et des lycées, devront élaborer eux-mêmes la planification scolaire et établir des *schémas prévisionnels de formation*.

Ces réformes, avait précisé M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, au cours du conseil des ministres du 12 septembre, ne seront *« définitivement arrêtées qu'à l'issue d'une large concertation avec les parties concernées »*. Leur application devait s'opérer en deux temps : le 1er janvier prochain pour les mesures touchant au fonctionnement et un an plus tard pour l'investissement. Il semble que, pour répondre au vœu des élus, une date unique début 1986, sera retenue.

Des « dispositions simples et pratiques »

Les articles du projet de loi consacrés à l'enseignement privé traduisent en langage législatif les *« dispositions simples et pratiques »* annoncées le 29 août par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale. Le texte a passé et réussi son examen, lundi 24 septembre, devant le Conseil d'État. L'abrogation des articles 1 et 4 de la loi Guermeur du 25 novembre 1977 modifie la situation actuelle sur deux points : la participation financière des communes au fonctionnement des écoles primaires sous contrat d'association et la nomination des maîtres sous contrat. Elle renvoie aussi à une formulation beaucoup moins contraignante de l'obligation, pour les enseignants du privé, de *« respecter le caractère propre »* de l'établissement.

La loi Guermeur était très explicite sur le mode de calcul de l'aide au fonctionnement des écoles sous contrat d'association. La loi Debré, qui redeviendra la référence, l'est beaucoup moins. De sorte que la faveur du nouveau texte, la commune pourra assurer ce fonctionnement sous forme de prestations diverses, éventuellement en nature : livraison de fuel pour le chauffage, transport des enfants vers la piscine, entretien des terrains par le personnel communal, etc.

Il n'est plus question d'un « forfait » calculé par élève et par an. La participation des communes pour les élèves scolarisés dans une commune voisines, ne sera pas obligatoire mais relèvera d'*« accords amiables »*. Sur ce point, l'enseignement privé ne sera donc pas logé à la même enseigne que l'enseignement public, pour lequel les communes auront obligation de subventionner l'école fréquentée par leurs ressortissants située sur une autre commune.

Le nouveau texte innove aussi à propos de la signature du contrat d'association. Désormais, la commune, qui, actuellement n'est pas partie prenante dans le contrat, devra donner son accord. En cas de refus, il restera à l'école privée la possibilité de signer un contrat simple, qui n'entraîne pas d'obligation financière de la part de la commune. A noter que, dans le cas des collèges et des lycées, le département et les régions devront seulement formuler *« leur avis »* puisque, dans ce cas, le contrat simple n'existe plus et que l'Etat compensera les crédits versés par les collectivités territoriales.

En revanche, dans tous les cas : écoles, collèges ou lycées, l'Etat seul détiendra le droit de résilier un contrat d'association. Il pourra le faire sur la demande de la collectivité territoriale si les conditions ne sont plus remplies, c'est-à-dire si les effectifs sont devenus insuffisants. La création de classes sous contrat obéira aux mêmes règles, aux mêmes normes du nombre d'élèves que dans l'enseignement public. Pour les classes du secondaire, il sera tenu compte des schémas prévisionnels établis par les élus dans les régions.

Nouvelles obligations pour les collectivités territoriales, nouvelles formes d'intervention : elles délégueront un représentant dans l'instance, qui votera le budget de l'établissement privé sous contrat d'association. Encore ce représentant n'aura-t-il qu'un rôle consultatif.

Concertation

Enfin, des commissions de « concertation » seront mises en place dans les départements et les académies (les régions). Elles veilleront à la préparation des contrats et à l'utilisation des fonds publics. Leurs trois composantes seront équivalentes, comme l'a demandé le Conseil d'Etat ; collectivités territoriales, établissements privés, personnes désignées par l'Etat.

Deuxième chapitre du texte de la partie consacrée à l'enseignement privé : la nomination des maîtres. Mais ce projet de loi traitant de la décentralisation s'étend peu sur le sujet. Un décret s'en chargera. L'abrogation de l'article premier de la loi Guermeur déplace le rôle du chef d'établissement. Ce n'est plus lui qui « *proposera* » au recteur son candidat ; il donnera, toutefois, son accord, et les nominations ne se feront pas sans concertation préalable.

Tel qu'il est, le projet de loi ne devrait pas soulever d'hostilité globale de la part des partenaires du gouvernement. Les responsables de l'enseignement catholique ont pu prendre connaissance du texte, bien qu'ils déplorent de ne pas l'avoir eu en main. Si tout se passe comme le souhaite le gouvernement, le projet devrait être examiné au début de la prochaine session parlementaire, qui s'ouvre mardi 2 octobre, et la loi définitivement votée avant la fin de l'année. Viendra alors le temps des textes d'application.

C. V.

Une brèche

L'intérêt du projet de loi sur la décentralisation de l'enseignement est double. Il traduit la « mise en musique législative » des « dispositions Chevènement » sur l'école privée connues depuis le 29 août. A ce titre, il marque un jalon dans la querelle scolaire, et sa charge politique est forte. Mais cet aspect ne doit pas cacher l'autre : le projet présenté ce mercredi 26 septembre au conseil des ministres précise les traits futurs de l'ensemble du système scolaire français. Tout au moins, dans ses relations avec l'environnement administratif. Car l'école, le collège, le lycée, ne seront pas bouleversés au lendemain du vote de la loi. Les élèves, les parents, les enseignants eux-mêmes, auront du mal à discerner le changement. On ne touche pas au contenu de l'enseignement : la sacro-sainte Vulgate des programmes nationaux qui pèse de tout son poids sur le rythme des apprentissages n'a pas fini d'enserrer maîtres et enfants. Le docteur Knock de l'éducation pourra encore se réjouir : si les élèves de France ne seront pas tous en train d'étudier la même matière exactement au même moment, peu s'en faudra. L'idée qu'avait suggérée à mi-voix M. Savary en 1981 de laisser les régions choisir une part minimum, mais une part tout de même, des programmesest oubliée. Quant aux diplômes, leur caractère « national », c'est-à-dire (illusoirement ?) identique d'une académie à l'autre, n'est pas menacé, ce qui réjouira ceux qui le défendent au nom d'une prétendue égalité de tous les élèves.

Une décentralisation plus complète, ne se limitant pas à des questions administratives et financières, est-elle pour autant abandonnée ? Par l'effet des nouvelles lois, les élus au moins trouveront un changement. Non seulement parce qu'ils paieront au lieu et place de l'Etat.

Certes, le recrutement des enseignants restera, et pour longtemps, du ressort de l'Etat, à la différence des pays étrangers voisins. Mais la planification scolaire, la décision d'implanter de nouveaux lieux d'enseignement, la participation aux instances qui voteront le budget des établissements, jusqu'à la possibilité d'utiliser les locaux scolaires à d'autres fins que l'enseignement, tout cela donnera aux élus locaux plus de sensibilité aux problèmes de l'école et inévitablement plus de part à leur solution. *« Le paysage administratif local vient d'être profondément transformé »*, reconnaissait ici M. Michel Barnier, député RPR, président du conseil général de Savoie (*le Monde* du 17 août). L'école résistera sans nul doute. Une brèche est ouverte.

CHARLES VIAL.

EN BREF

Brest : colères lycéennes

Brest. — La fixation de la « journée du maire », ce jour de congé laissé à l'appréciation des maires par l'éducation nationale, provoque des remous à Brest, où mille lycéens ont manifesté dans la rue mardi 25 septembre après-midi et tenté d'envahir la mairie, dont les portes avaient été fermées.

A Brest, la tradition voulait que cette journée soit accordée le premier lundi d'octobre, jour de la foire Saint-Michel. Mais le maire, M. Jacques Berthelot (RPR), a innové, en accordant aux élèves une demi-journée, le samedi 15 septembre, à l'occasion du quarantième anniversaire de la libération de la ville. L'autre demi-journée avait été fixée au samedi 29 septembre, sauf pour les établissements privés, fermés en tout état de cause le samedi matin. La date prévue pour le public était le lundi 1er octobre toute la journée. Or de nombreux collègues et lycées publics ne travaillent pas, eux non plus, le samedi matin. D'où la colère des lycéens, qui se sont sentis lésés, et une protestation des parents FCPE contre la distinction faite entre le public et le privé. Finalement, a décidé le maire, tous les établissements vaqueront dans la matinée du samedi 29 septembre. — *(Corresp.)*

● *Trois condamnations après le meurtre d'un jeune homme.* — Francis Bernard, trente-quatre ans, et Jean-Michel Dal Santo, trente ans, qui avaient battu à mort un jeune homme de dix-neuf ans sur la plage de Saint-Brévin, ont été condamnés à dix-huit et seize ans de réclusion criminelle, et leur complice, une jeune femme, à trois ans d'emprisonnement, le 25 septembre, devant les assises de la Loire-Atlantique.

Les meurtriers, tous deux anciens garçons de café, s'étaient acharnés sur leur victime à coups de poings, mais aussi à coups de dents, lui arrachant le lobe d'une oreille (*le Monde* du 9 septembre 1980). Ils l'accusaient de se livrer au trafic de jeunes enfants en vue de la prostitution, une affirmation démentie par l'enquête.

● *Ouverture à Amsterdam du procès des ravisseurs de M. Freddy Heineken.* — Le procès de trois des cinq ravisseurs présumés de l'enlèvement du « roi de la bière », M. Freddy Heineken, et de son chauffeur, M. Ab Doderer (*le Monde* du 2 décembre 1983), s'est ouvert le 26 septempbre à Amsterdam. Deux autres suspects restent détenus à Paris où ils s'étaient réfugiés après le rapt.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait donné, le 23 mai, un avis favorable à leur extradition. Les deux hommes ont fait appel et la Cour de cassation ne s'est pas encore prononcée. — *(Corresp.)*

Jean-Paul II accepte la démission de l'évêque d'Arras

Jean-Paul II a accepté la démission de Mgr Gérard Huyghe, évêque d'Arras, 75 ans, qui est atteint par la limite d'âge, annonce mardi 25 septembre, le secrétariat général de l'épiscopat français.

[Né le 31 août 1909 à Lille, Gérard Huyghe est ordonné prêtre le 29 juin 1933, après avoir obtenu une licence d'histoire et de géographie et un doctorat en droit canon. En 1936, il est nommé professeur au collège de Marcq-en-Barœul. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier puis rapatrié en 1941. Tout de suite après la guerre, il est nommé directeur au grand séminaire de Lille, puis, en mai 1960, archiprêtre de Dunkerque. Il sera sacré évêque d'Arras le 11 avril 1962.

Mgr Huyghe s'est beaucoup occupé d'œcuménisme et a été un temps président du secrétariat épiscopal pour les relations avec l'Islam. Il s'est distingué plus d'une fois par ses prises de position publiques, notamment pour protester contre le chômage.]

هكذا من الاصل

SPORTS

FOOTBALL

BORDEAUX TOUJOURS INVAINCU

Les Girondins de Bordeaux demeurent invaincus, cette saison, après la neuvième soirée du championnat de France de football, mardi 25 septembre. Parmi leurs poursuivants immédiats, seuls les Auxerrois ont réussi à leur reprendre un point en s'imposant à domicile. Paris-Saint-Germain a confirmé son redressement en obtenant sa première victoire en déplacement.

LES RÉSULTATS

*Bastia et Bordeaux	0-0
*Metz et Nantes	1-1
*Auxerre b. Brest	3-1
*Strasbourg et Monaco	3-3
*Marseille et Laval	0-0
*Lens b. Toulon	3-0
*RC-Paris b. Toulouse	3-1
Nancy b. *Rouen	1-0
*Sochaux b. Lille	1-0
Paris-SG b. *Tours	3-2

Classement. – 1. Bordeaux, 16 pts ; 2. Nantes, 13 ; 3. Auxerre, 12 ; 4. Monaco, Lens, Nancy, Laval, RC-Paris et Bastia, 10 ; 10. Metz, 9 ; 11. Strasbourg, Sochaux, Paris-SG, Brest et Toulouse, 8 ; 16. Marseille, 7 ; 17. Lille, Rouen et Toulon,6 ; 20. Tours, 5.

LEV YACHINE AMPUTÉ D'UNE JAMBE

Le Soviétique Lev Yachine, l'un des plus prestigieux gardiens de but de l'histoire du football, a été amputé d'une jambe, le 21 septembre à Moscou, à la suite d'une thrombophlébite.

Toujours revêtu du même maillot sombre, il était surnommé « l'araignée noire » pour sa souplesse malgré son grand gabarit (1,85 mètre pour 83 kilos). D'abord gardien de but de hockey sur glace, il s'était ensuite orienté vers le football, au Dynamo de Moscou avec lequel il avait remporté six titres et trois Coupes d'URSS.

C'est en équipe nationale qu'il avait connu la consécration, avec soixante-quinze sélections, un titre olympique en 1956 et une victoire dans la première Coupe d'Europe des nations en 1960, à Paris. Il avait été retenu trois fois dans des sélections du « Reste du monde » et avait mis un terme à sa carrière sportive en 1971, à quarante-deux ans.

Titulaire de l'ordre de Lénine, il a le grade de colonel dans l'armée rouge et il est diplômé de l'Ecole supérieure du comité central du Parti communiste. Après une carrière d'entraîneur, il est devenu membre de la direction du football soviétique.

LE XXXVe SICOB

RÉCIT DE VOYAGE

Le fantôme de M. Henri

Il était une fois un vendeur de réfrigérateurs. On l'appelait M. Henri. Un vendeur redoutable. Il ne connaissait rien aux réfrigérateurs. Et chaque année, il recevait la médaille du meilleur vendeur du Salon des arts ménagers. Ses talents s'appliquaient aussi aux téléviseurs ou aux machines à laver. Vous arriviez mains dans les poches et vous repartiez avec une machine à laver sous le bras. Il vous avait eu au bagout.

C'était au cours des années 60. La France du général de Gaulle vivait alors l'aventure des cuisines équipées, la prolifération des moulinettes et l'irruption des cocottes-minute. Les jeunes méménages endimanchés et gauches arrivaient à la Défense émerveillés d'avance, se poussant du coude devant les programmes de prélavage et les casiers à œufs. Le bonheur se cachait dans un tambour et le paradis au fond d'un *freezer*. Vers les voutes de béton du vaste hall des expositions de la Défense montait chaque dimanche un murmure d'adoration vers des dieux qui s'appelaient Kelvinator, Ignis ou Océanic.

A l'assaut

Aux yeux d'un enfant, M. Henri n'était pas la moins redoutable de ces divinités. Longtemps après qu'eurent cessé ces pèlerinages annuels aux Arts ménagers, le jeune homme se demandait encore ce qui fondait son succès. Sur les stands voisins papillonnaient des vendeurs compétents et incollables qui savaient leur frigo sur le bout du glaçon. Consommation d'énergie, traites, encombrement : ils avaient tout en tête. Avec cela, ennuyeux comme une courbe de chiffre d'affaires.

Ils n'avaient pas compris que si la France se bousculait à la Défense, c'était pour acheter du rêve. Pour bourrer le F 4 ou le pavillon de merveilleux domestique. Et M. Henri savait pétrir le rêve, comme Dieu le Père la terre glaise. Il fallait le voir glisser amoureusement le bac à légumes, jouer avec les contrastes du noir et blanc. Pour rien au monde on n'aurait osé lui demander : *« Et le bouton, là, à quoi il sert ? »* On l'écoutait, on signait, on repartait le cœur en fête.

Vingt ans ont passé. Un autre peuple, en quête d'autres félicités, envahit aujourd'hui la cathédrale de la Défense. Un autre peuple, vraiment ? Dans ses yeux brille la même lueur émoustillée. C'est apparemment avec la même gourmandise qu'il se précipite vers les vendeurs, qui arborent le même sourire compétent. Il lui brûle toujours les lèvres de demander à quoi sert le bouton et il se retient toujours, se promettant bien des consolations à la lecture du mode d'emploi.

On serait de mauvaise foi si l'on prétendait que le SICOB n'émerveille pas. Il n'est qu'à voir enfants et adolescents se presser le mercredi à l'assaut du clavier et des cadrans, et des vendeurs s'épuiser à les déloger en douceur, pour se dire que le Salon de l'enfance a trouvé son maître. On en a bien repéré quelques-uns qui préfèrent attendre le prof au centre commercial des Quatre-Temps, tout proche. Mais après tout Blaise, Sharp, Bull, Solar ou Cynthia prêtent-ils moins à rêver que Frigidaire ou Radiola ?

Hélas, le Salon a refusé cette vocation. Dès l'entrée, l'imagination se heurte contre ce sigle, SICOB, loquace comme une disquette, chaleureux comme une carrosserie d'imprimante, volubile comme un écran débranché. Ce sigle qui sonne comme une compagnie d'assurances ou une association de handicapés. Avons-nous assez fantasmé sur ces « arts » ménagers dont le seul nom enjolivait d'une faveur rose gazinières ou machines à laver ! S'était-on assez pris pour Renoir en imaginant une cuisine encastrable, ou pour Rabelais en faisant l'emplette d'un robot-marie ! O muses en robe de gaze qui nous guidaient en musique au palais des « arts » ménagers !

Gaston

Et vlan ! Nous voilà en plein SICOB. Amer réveil ! On se préoccupait de notre confort domestique, on nous somme à présent d'être rentable. Nous pouvions musarder au hasard des allées et, soudain, le taylorisme de l'aménagement des stands nous prend par la main. Pas question de tout voir, on se propose obligeamment de vous guider dans les cinq niveaux. Nul besoin d'aller traîner aux tables à dessin si vous cherchez un téléphone à mémoire.

Au-dessus de dix-huit ans, on ne vient plus au SICOB pour humer l'ambiance. Trois secrétaires tombent en contemplation devant une machine à écrire électronique. L'économe d'un lycée du Cher admire, avec deux employés, les « machines à signer », qui délivrent les responsables de la corvée des paraphes. Une libraire, en proie aux vols, s'inquiète de la prévention électronique. Un médecin s'enquiert de l'achat d'un bip-bip qui permettrait de le tourmenter jour et nuit. Un petit patron de province se renseigne au stand de la « déchétique » sur un broyeur de documents confidentiels, un des appareils les plus poétiques de l'exposition, avec ses masses de confettis multicolores.

Partout des robots à dupliquer, imprimer, emballer, marquer les adresses, affranchir, agrafer, relier, assembler. Ici le secteur de la « gestion de l'absentéisme », avec ses horodateurs « acceptés par tous », là une variante de bureau du train électrique, un wagonnet accroché au mur ou au plafond qui paraît tout droit sorti de l'imagination de Gaston Lagaffe et transporte vos documents d'une pièce à l'autre.

Seule concession au confort, le coin des sièges avec ses centaines de chaises et de fauteuils inclinables, relevables, pivotants et ergonomiques. Mais on soupçonne qu'il s'agit, là encore, d'accroître notre rendement. Pour le reste, il n'est question que de confort... du matériel informatique. Corbeilles à papier spéciales pour listings, sacs adaptés au transfort de disquettes, climatiseurs-déshumidificateurs, *« le rêve de votre ordinateur »* : rien n'est trop beau pour nos compagnons familiers.

Faut-il l'avouer ? Nous avons erré, huron improductif, dans le béton et la moquette à la recherche de M. Henri, ou de son fantôme. A la recherche du temps où la Technique prenait encore une majuscule, ne s'appelait pas encore technologie et restait encore embrouillée de reflets de magie. Nous avons observé nos compagnons, aux prises avec les arguments des marchands : étonnés, alléchés ou rétifs, mais toujours la prunelle comparative, élaborant intérieurement des rapports qualité-prix. Pas un seul coup de foudre, pas un envoûtement. Le SICOB a tué M. Henri.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

M. CHEVÈNEMENT A TOURS

Ouvrir l'école

De notre correspondant

Tours. – *« La coopération qui s'est nouée entre le ministre de l'éducation nationale et l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche autour des projets d'actions actives de caractère scientifique et technique me paraît ici exemplaire »*, a déclaré le 25 septembre à Tours M. Jean-Pierre Chevènement au cours d'une visite au lycée Grandmont. *« Il faut*, a poursuivi le ministre de l'éducation nationale, *se fixer comme objectif d'en doubler le nombre au cours de la prochaine année scolaire, car ces projets d'actions éducatives, par la diversité de leurs formules et par les concours qu'ils permettent de mobiliser, peuvent fournir un cadre intéressant au domaine relativement nouveau de l'ouverture de l'école. »*

Accompagné de M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique, le ministre a été favorablement impressionné par les projets d'actions éducatives de la région Centre, mis au point dans des secteurs comme la simulation d'entreprises, la conception assistée par ordinateur et les automatismes utilisables dans l'industrie.

Il souhaite voir se développer les jumelages entre établissements d'enseignement et entreprises, car *« notre développement doit reposer sur le solide trépied constitué par la recherche, la formation et l'industrie »* ; et, pour lui, cette ouverture de l'école exigera des enseignants le même goût d'entreprendre et la même capacité de prendre des risques que ceux des chefs d'entreprises.

A. B.

CONTRAVENTIONS ERRONÉES

Une association de défense

Une association de défense appelée à grouper *« les dizaines de milliers d'automobilistes injustement frappés de contraventions erronées »* va être créée par M. Alain Baril, conseiller de Paris (RPR), qui a soulevé l'affaire de l'*« ordinateur en folie »* de la préfecture de police (*le Monde* du 26 septembre).

Précisant qu'il assurera lui-même la présidence de cette « Association PV » (Association pour la protection des victimes des erreurs de la préfecture de police), M. Baril indique que la présidence d'honneur sera confiée à une personnalité du monde automobile.

Le préfet de police avait souligné que les erreurs commises dans les contraventions devraient pouvoir être évitées à l'avenir par une modification du programme informatique de l'ordinateur et il avait rappelé que la loi permet aux contestataires d'adresser, dans les dix jours, une réclamation dont l'effet est suspensif.

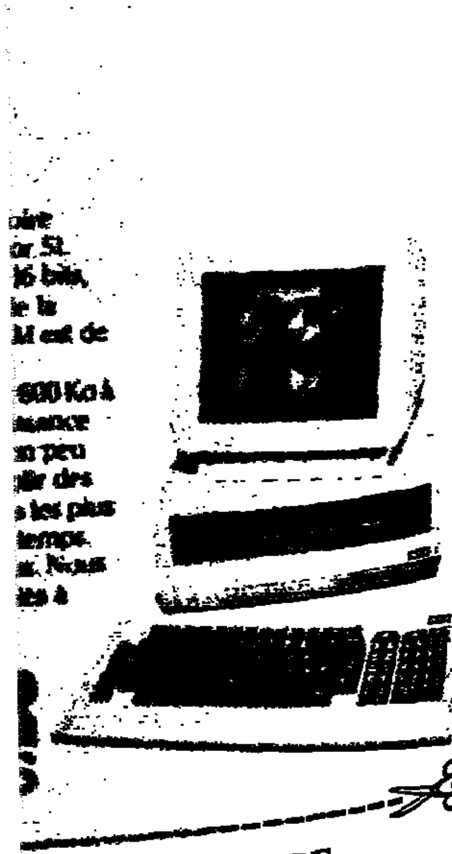
★ Provisoirement, les responsables de l'association peuvent être contactés à l'Hôtel de Ville, au cabinet de M. Alain Baril, tél. 276-41-28. Le courrier peut être adressé à Mme Baclet, 77, rue Dunois 75013 Paris.

RELIGION

LE PREMIER MINISTRE A REÇU L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a été reçu, mardi 25 septembre, par M. Laurent Fabius, premier ministre. Plusieurs sujets de société ont été abordés au cours de cet entretien dont la majeure partie a été consacrée aux problèmes liés à l'immigration.

« Il s'agit des droits fondamentaux d'hommes qui font partie de la population de ce pays », a indiqué le cardinal Lustiger, interrogé à sa sortie de l'Hôtel Matignon, en précisant que l'accueil fait aux immigrés maghrébins, africains ou portugais et à leurs enfants posait des problèmes sérieux. Egalement interrogé à propos de l'actuel débat sur l'euthanasie, l'archevêque de Paris a répondu en citant le *« Tu ne tueras point »* de la Bible : *« Il s'agit d'un problème très grave, lié aux progrès de la biologie et de la médecine. En ce qui me concerne ma position est claire, un homme ne doit pas disposer de la vie d'un autre homme. Toute vie est sacrée. Il faut soulager la souffrance mais ne pas supprimer la vie. »*





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

La Direction Systèmes de Traitement de l'Information (Paris-La Défense) d'une importante affaire (1100 p) proche des milieux aéronautiques et intervenant partout dans le monde cherche

• un ingénieur bureautique et organisation industrielle (réf. 4563 LM)

• un ingénieur d'études (réf. 4564 LM)

Le rôle du premier ingénieur consiste à appliquer, dans les entreprises clientes, les techniques de la bureautique et de l'organisation industrielle pour redéfinir la circulation des documents et leur archivage ; tandis que le second étudie et réalise les systèmes Hard et Soft à mettre en place.

Ingénieur débutant, vos projets de stages et/ou vos goûts vous orientent vers la conception de logiciels et de systèmes de traitement de l'information en milieu industriel. Vous connaissez bien l'anglais et visez à acquérir une solide compétence sur des techniques de pointe.

Notre consultante, Mlle A. HUAUME, vous remercie de lui écrire sous référence correspondante.



ALEXANDRE TIC S.A.
Carrières de l'Informatique
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

Ingénieur Acheteur International

Au sein de notre unité de Recherche et de Production située en proche banlieue, votre rôle consistera à définir la politique d'achat en fonction des planning de production et à rechercher les fournisseurs réunissant les critères prix - qualité - délais.

Vous négocierez et préparerez les contrats d'achat (+ de 50% sur le plan international).

Vous avez acquis nécessairement une bonne maitrise de la fonction achat dans le domaine des composants électroniques.

Nous vous demanderons de posséder les qualités nécessaires pour gérer un budget important et maitriser les différentes évolutions technologiques très rapides de ce domaine.

La langue anglaise est nécessaire. Quelques déplacements à l'étranger sont à prévoir (U.S.A., Japon...).

Vous trouverez au sein de notre groupe international dont la croissance en France et à l'étranger est importante, un environnement professionnel stimulant ainsi qu'une rémunération attrayante.

Merci d'adresser votre candidature sous Réf. 782M à l'agence CURRICULUM, 26, rue du 4 Septembre 75002 PARIS qui transmettra en toute confidentialité.

Le futur Musée National des Sciences, des Techniques et des Industries recherche son

RESPONSABLE DU PERSONNEL

Qui sera chargé, sous l'autorité directe du Secrétaire Général, de travailler à la mise au point des statuts du personnel dans le cadre d'une concertation avec les autorités de tutelle et les représentants du personnel, de participer aux travaux de définition des qualifications et de recrutement, de créer la structure de gestion nécessaire. La rémunération, variable selon l'âge et l'expérience acquise ne sera pas inférieure à 200.000 F par an.

Envoyer les candidatures à M. Georges ROUX, Secrétaire Général de la Direction du Musée, Etablissement public du Parc de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 75019 Paris.

LA VENTE VOUS INTÉRESSE

- Vous avez 23 ans minimum.
- Une bonne présentation.

VOUS RECHERCHEZ

- Une ambiance jeune.
- Un travail dynamique et varié.

NOUS VOUS OFFRONS en plus.

- Un salaire motivant.
- Une carrière évolutive après formation, au sein d'une société de premier plan dans le domaine de l'édition.
- Pas de porte à porte.

Tél. à M. MAURY
ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS
538-65-78 de 10 h à 19 h.

Recherchons
ANIMATEURS PSYCHOLOGUES
Ayant déjà pratiqué le piano
Envoyer C.V. et photo
Ecrire sous le nº T 068.447 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ÉDUVISION
recherche
ANIMATEURS
MATHS-PHYSIQUE

- Niveau terminal.
- Parlant anglais pour déplacements 2 mois min. à ABU-DHABI (Arabie-Saoudite)

Tél. 227-77-10.

Bureau d'Etudes Economiques recherche
DOCUMENTALISTE CONFIRMÉ (E)
Formation maîtrise économique ou sciences po + INTD
Expériences banques et bases de données.
Envoyer C.V. et prétentions à RÉGIE-PRESSE sous nº T 068.456 M, 7, r. de Monttessuy, 75007 Paris.

Association de quartier recherche
ANIMATRICE
à temps complet disponible, motivée pour s'intégrer à une équipe.
Libre immédiatement
Ecr. avec C.V. : M.J.C.
18, av. de la Porte-Brancion 75015 Paris.

capitaux propositions commerciales

Rech. commercial dynamique pour développement Société de services liée à l'immobilier. Min. 300.000 F. 329-58-85.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 - 09 PARIS.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 - 09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR DU PERSONNEL

40 ans, études supérieures, Droit, gestion. Anglais courant 13 ans d'expér. dans organisme professionnel et industrie. Maîtrisant tous les aspects de la fonction : recrutement, formation, administration et gestion du personnel, élaboration de la politique sociale, négociation avec les partenaires sociaux et organismes extérieurs, rech. de préf. région parisienne DIRECTION RELAT. SOCIALES Grosse PME ou filiale grand Groupe ou
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Libre rapidement
Ecrire nº 1.182 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

Psychologue clinicienne, licence anglais, dactylo, rewriting, cherche poste mi-temps. Mme Sutter, 45, rue Diderot, CHAMPIGNY/MARNE.

Femme 46 ans, trilingue allemand, anglais, français (connaiss. ital.), ch. emploi interpr., traductr., standard. (voire petits trav. annexes de secrét.). Ecr. s/nº 6668 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune fille, 18 ans, ayant BEP, CAP sténo-dactylo, cherche emploi stable. Tél. : (16-6) 001-06-77.

CORPORATE

13 ans d'expérience en agence sur des budgets internationaux et nationaux (institutionnels et produits).
Vous qui dirigez une entreprise, vous avez besoin d'une *Directrice de la Communication !*
220.000 F annuel.
Ecrire sous nº 6667, *le Monde* Pub.
Service ANNONCES CLASSÉES
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

J.H. 22 ans, dégagé des O.M. Bac F1 (technicien dessinateur mécanique), ch. situat. stable. Etudie toute proposition. Ecr. s/nº 6.669 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 28 ans cherche missions chauffeur direction maître, conv. messager (France et International) temps partiel ou complet
Grande disponibilité
EXCELLENTES RÉFÉRENCES
Discret, efficace et rapide
Tél. 822-95-52.

Homme 34 ans, titulaire d'une maîtrise de math. et d'une 1re année de maîtrise d'informatique, souhaite se reconvertir dans l'informatique et accepte tout poste d'informaticien. D. UBERSFELD, 2, r. A.-Daudet, 75014 PARIS.

PME-PMI
vous recherchez
UN CADRE POLYVALENT

- Homme 41 ans, universitaire, trilingue.
- Exp. direction PME : personnel, adm., gestion, commercial, adjoint à D.G.

Recherche poste à responsab. Ecr. s/nº 6.664 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 53 ans, libre de suite, formation littéraire, parfaite connaissance, langue française, propose ses services à cours privé. R.P.
Ecrire sous le nº T 068.446 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 32 a., cadre administratif anglais, 4 a. exp. Afrique dont 3 a. Mali (y possède rési.)
RECH. POSTE AU MALI
Lib. imm., ou ét. ttes prop., possib. assoc., dépl. pos. pays limitrophes. J. Martin, 22, allée J.-P.-Rameau, 44800 Saint-Herblain. T. (40) 94-06-65.

représentation demandes

H. 36 a., 15 a. expér. de la vente, ch. place poste commercial, libre rapidement, étudie ttes propos. Ecr. ou tél. à M. Jandot, 24, rue du Chevreuil, 60620 Rouvres. Tél. : (4) 488-22-76.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE
PEUGEOT 104 SR.
année 1980, 6 CV
Très bon état
Téléphone : 906-55-76 après 19 heures.

Emplois Cadres — Le Monde

CHAQUE MERCREDI PRIX : 6 F

L'HEBDOMADAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL DES OFFRES D'EMPLOI

CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 6 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ____________ Prénom ____________

Adresse ____________

Code postal ____________ Ville ____________

Nombre d'exemplaires ________ x 7 F (frais de port inclus) ________

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais

---

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

A vendre FOUR A GRÈS électrique (40 L). Prix 2.000 F. Tél. : 402-25-07 - 402-29-02.

Antiquités

URGENT vends ARMOIRE LOUIS PHILIPPE merisier et noyer, 19e s., haut. 2,35 m, larg. 1,30 m, prof. 0,58 m. Px 6.000 F.
Tél. : 402-10-73.

Bijoux

COMPTOIR FRANÇAIS
ACHÈTE COMPTANT BEAUX BIJOUX ANCIENS et DÉBRIS OR, OR DENTAIRE HORLOGERIE, LETTRES et
TIMBRES-POSTE
Tél. : 227-40-54 +
14, bd Courcelles, Mº Villiers

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
Brillants - Débris or
PAUL TERRIER - 225-47-77
35, rue du Colisée, 75008.
Mº St-Philippe-du-Roule.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR, ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

DIRECT USINES
BOCAREL 357-09-46 +
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND

Au bord de la mer (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et situé dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1957 et reconnue par le British Council). £16.00 par jour : leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).

25% RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)

écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent, Angleterre. Tél. 843.591212. Telex 96454
ou Mme Boulion 4 Rue de la Persévérance Eaubonne 95
Tel (3) 959 26 33 (Soirée)
pas de limite d'âge – pas de séjour minimum
ouvert toute l'année – cours spéciaux vacances scolaires

Répondeurs téléphoniques

Répondeurs téléphoniques interrogation à distance. Prix très intéressants. Tél. : 588-77-97

Soins de beauté

SOINS DU CORPS
PARFUMS
NOMBREUX CADEAUX
Remise – 20 %
VÉRONÈSE PARFUMS
362 ter, rue de Vaugirard, 75015 Paris.
Prox. Porte de Versailles.
828-98-74.

Troisième âge

RÉSIDENCE Les CÈDRES 10' Pte Italie, Paris
Tourisme, repos retraite reçoit toutes personnes tous âges, valides, semi-valides handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33 av. de Vitry, 94800 VILLEJUIF (1) 726-89-63 (1) 638-34-14.

Vacances Tourisme

Driscoll House Hôtel
200 chambres à un lit. Demi-pension, £ 60 par semaine adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1. Téléphone : 01-703-4175.

Cours

L'anglais à travers le théâtre de Shakespeare. Cours par petits groupes. Plus. niv. 585-14-16.

Prof. anglais CAPES donne cours Paris. Etudie ttes prop. sérieuses. Tél. : 557-74-24.

Ateliers d'enfants

INFORMATIQUE CRÉATIVE pour enfants à Denfert ou à Nation, mercr. ou sam. ou après la classe. Centres de créativité de La Marelle. Tél. : 294-92-00.

Livres

HENRI LAFFITTE
Achat comptant de LIVRES. 13, r. de Buci, 6e. 326-68-28. CATALOGUE EN DISTRIBUTION.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 %
Pure laine Woolmark.
Prix posée : 99 F/m².
Tél. : 658-81-12.

MOQUETTES 1er CHOIX
100.000 m²
Tous types et coloris.
Prix entrepôt.
Pose assurée. 757-19-19.
BINEAU MOKET'S.

Spectacles

ECHANGE OU ACHÈTE 2 très bonnes places pour Opéra MACBETH 28 septembre 84. Dispose 2 à 90 F et 2 à 420 F. Pour le 4 octobre. Tél. : 720-72-95, h.b.

Papyrus

PAPYRUS D'ÉGYPTE
Peint à la main, gros, 1/2 gros, dét. Exposit. perman. 85, rue M.-Ange. 75016. 651-61-67.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Dominique LE HEN
et Isabelle, née MARAIS,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit garçon

Irving,

Paris, le 23 septembre 1984.
4, rue Léon-Delagrange,
75015 Paris.

— M. et Mme Xavier MAUGENDRE
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Pierre Yves,

le 12 août 1984,

et remercient leurs amis des félicitations reçues.

— Laurence et Alain TERRAILLON
et Maud

ont la joie d'annoncer la naissance de

Claire,

le 11 septembre 1984.

Mariages

— Marie-Eve THÉRY
et Jeffrey C. BALLOWE

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu à Paris, dans l'intimité, le 18 septembre 1984.

20, quai de Béthune,
75004 Paris.
2931 North Pine Grove Ave,
Chicago, Il. 60657, USA.

— Le docteur Richard GROSMAN

est heureux de faire part de son mariage avec

Mlle Carole TOUPEL

célébré le 14 septembre 1984 à La Baule

dans la plus stricte intimité.

22, rue Norvins,
Paris-18e.
149, rue Montmartre,
Paris-2e.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Décès

— Mme Jacques Arles,
M. et Mme Jean Arles,
Thibaud et Florence,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques ARLES,

survenu le 17 septembre 1984.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Sainte-Marie des Batignolles, le 20 septembre, suivie de l'inhumation à Andilly (95).

23, boulevard de l'Yser,
75017 Paris.

— Mme René-Yves Barbier,
son épouse,
M. et Mme Charles Villier,
Mme Monique Barbier,
ses sœurs et beau-frère,
M. et Mme Patrick Villier
et leur fils,
M. et Mme Joël Villier
et leur fils,
M. Philippe Villier,
ses neveux, nièces et petits-neveux,
M. Jean-Michel Collette,
M. et Mme Jacques Poisson
et leurs enfants,
Ses camarades de déportation,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René-Yves BARBIER,
déporté-résistant,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 22 septembre 1984 à Paris, à l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, à l'âge de soixante-huit ans.

Une messe sera dite à son intention le vendredi 28 septembre, à 11 heures, en la chapelle du Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.
56, rue Remy-Dumoncel,
75014 Paris.

— La famille de

M. Pierre BOURDET

a la douleur de faire part de son décès, survenu le 25 septembre 1984 à Saint-Etienne.

Ses obsèques seront célébrées en l'église Saint-Martin de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), le vendredi 28 septembre, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue d'Aquitaine,
92160 Antony.
Lycée Georges-Brassens,
42800 Rive-de-Gier.

— Taher. Constantine. Nîmes.

M. Georges Chambon,
ancien agriculteur à Taher (Algérie),
Scarlett, Sadek Guellal
et leurs fils Jamil,
Mme Carreda, née Vaissière,
ses enfant et petits-enfants,
Mme Paule Wolf, née Vaissière,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Chambon, Chambon-Perrier, Pelut, Bourdonche, Chapel, Guellal, Janaud et Remita,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Laurence CHAMBON,
née Vaissière.

Les obsèques ont eu lieu le 10 septembre 1984 en l'église Jeanne-d'Arc à Nîmes.

Famille Chambon,
135, rue de Brunswick,
30000 Nîmes.

— Noisy-le-Sec. Sèvres. Ville-di-Paraso. Calvi.

Mme Jean-Etienne Danieli,
née Anna Sinibaldi, sa mère,
M. André Delaunay et Mme,
née Catherine Danieli,
son beau-frère et sa sœur,
M. et Mme Jacques Delaunay,
Jérôme, Laurence,
M. et Mme Michel Nguyen-Thé-Kim,
François, Henri, Laetitia,
ses neveux et nièces,
Mme Antoine Agati et sa famille,
Mme Pauline Ceccaldi et sa famille,
Mme Lucie Petrognani et sa famille,
Mme Toussainte Semidei et sa famille,
ses amies,
Les familles Sinibaldi, Dottori, Gervaise, Giudecelli, Bastianelli, Benedetti, Consalvi, Casanova, Filippi, Agati, Quilicci, Cesari, Cristiani, Giuntini, Nobili,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie Angélique DANIELI,

survenu à Bastia, le 14 septembre, dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques ont été célébrées, le 15 septembre, en l'église de Ville-di-Paraso (Haute-Corse).

Très touchée par les nombreuses marques d'affection et de sympathie qui lui ont été témoignées, la famille remercie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil, et plus particulièrement celles qui ont assisté

Marie Angélique DANIELI,

au village, à Calvi, à Bastia lors de sa maladie.

Mme Danieli,
M. et Mme Delaunay,
39, rue des Binelles,
92310 Sèvres.

— Douai. Le Puy.

Vous êtes priés d'assister à la messe de funérailles de

M. Henri SARRE,
ancien principal clerc de notaire,
ancien trésorier
de la Société des concerts
du conservatoire de Douai,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques,

pieusement décédé le 24 septembre 1984, dans sa quatre-vingt-onzième année, laquelle sera célébrée le mercredi 26 septembre, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame à Douai, suivie de l'inhumation au cimetière du Puy (Haute-Loire), dans le caveau de famille.

Réunion à l'église Notre-Dame, à 15 heures.

De la part de
Mme Henri Sarre-Vau,
son épouse,
M. Robert Sarre,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude-Alain Sarre-Allien,
leurs enfants et petite-fille,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et de toute la famille.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

180, rue des Foulons,
59500 Douai.
Grand-Place,
14370 Argences.
18, rue Murillo,
75008 Paris.

PFG Douai, 159, rue de Bellain,
Tél. : (27) 88-85-04.

— Françoise et Guy Colas,
Véronique et Vincent,
Colette Vigneron,
Anne et Patrick Guedron,
Thomas et Bruno,
Martine et Pantxoa Achiary-Vigneron et Lutxi,
ont la douleur de faire part du décès de

Hélène VIGNERON,

leur mère, belle-mère et grand-mère, survenu à Bordeaux, le 23 septembre 1984, dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation aura lieu à Bussurolles (Dordogne), le vendredi 28 septembre, à 16 heures.

22, avenue Lavoisier,
78600 Maisons-Laffitte.
Résidence de France,
Pavillon Gascogne,
7, avenue du Général-de-Gaulle,
64000 Pau.
26, Les Bocages-Mauves,
95000 Cergy.
« Au Bourg »,
Saint-Etienne-d'Orthe,
40300 Peyrehorade.

Anniversaires

— Le 25 septembre 1981,

Jacques BARBICHON

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu se souviennent.

— Pour le premier anniversaire de la disparition de

Emile MACHIN,
survenue le 25 septembre 1983,

une pensée est demandée à ceux qui ont apprécié son talent littéraire et aimé son œuvre poétique.

— Pour le quatrième anniversaire de la mort de

Maurice MARÉCHAL,
une pensée est demandée à tous ceux qui en ont conservé le souvenir.

— Il y a un an, nous étions réunis à Sail-sous-Couzan (Loire) pour un dernier adieu à notre parente et amie

Michèle PERNOT.
Nous pensons à elle.

Avis de messes

— Une messe sera célébrée le mardi 2 octobre, à 19 heures, en la chapelle Notre-Dame-du-Lys, 7, rue Blomet, 75015 Paris (métro Sèvres-Lecourbe), à la mémoire de

Robert RICARD,

décédé le 4 août 1984.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-II, jeudi 27 septembre, à 17 heures, salle des commissions, M. Abderrahman Banyahi : « La séparation des pouvoirs en droit constitutionnel marocain ».

— Université Bordeaux-III, vendredi 28 septembre, à 14 heures, salle des actes, M. Jean Peyras : « Le tell nord-est de la Tunisie dans l'Antiquité — Essai de monographie régionale ».

— Université Paris-X Nanterre, lundi 1er octobre, à 17 heures, M. Kamal Saïd Abd-El-Rahman : « Échanges intra-sectoriels et échanges de spécialisation dans l'analyse du commerce international : le cas du commerce intra-CEE de biens manufacturés ».

— Université Paris-V, samedi 29 septembre, à 14 h 30, salle Louis-Liard, M. Marc Alain de Descamps : « Le corps dans le monde contemporain ».

— Université Paris-X Nanterre, lundi 1er octobre, à 14 h 30, salle des actes, M. Alain Laguerre : « Marchés publics et concurrence ».

— Université Paris-VIII, mardi 2 octobre, à 15 heures, salle C-047, M. Jean-Charles Hourcade : « Prospective de l'énergie et stratégies de développement dans le tiers-monde ».

— Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes, mardi 2 octobre, à 14 h 30, salle 110, M. Mohamed Lamine Benabid : « Les aspects administratifs et économiques du port d'Alger ».

— Université Paris-V, mercredi 3 octobre, à 14 h 30, salle Louis-Liard, M. Charles Macdonald : « Mythes et rites Palawan (Philippines). Une étude de variations culturelles.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

COEUR MARAIS dans HOTEL PARTICULIER NOMBREUSES SURFACES à rénover. Tél. 236-63-62.

ILE DE LA CITÉ PROX. NOTRE-DAME
R.D.C. SUR COURETTE PRIVÉE
ancien atelier artisan aménagé. GRD LIVING + 3 CHAMBRES 2 bains, tout confort, cuis. équip., calme et original. Libre de suite. 2.250.000 F. Serge Kayser. (1) 329-60-60.

6e arrdt

CHERCHE-MIDI 5 p., 140 m² s/cour fleurie, ref. nf, prof. lib., T. 633-29-17, 577-38-38.

Prix Bon Marché. 703-32-44
3 P. ASC. TERR.

9e arrdt

GRANDS BOULEVARDS 145 m², 5 P., CUIS., BAINS 3e étage, asc., possibilité professionnel ou commercial GARBI. 567-22-88.

12e arrdt

Pr. PL. BAUMESNIL
Pptaire vd de imm. en réfection
— Dble liv. + chbre, cuis., bns, terrasse.
— 2 P., cuis., bns, poutres, rénovation de caractère.
Téléphone : 634-13-18.

13e arrdt

ITALIE
coquet 2 P., refait neuf, bel imm. 220.000 F. 526-99-04.

GOBELINS
Propriétaire vd PLUSIEURS 2 P. refait ou à rénover. Vue dégagée, plein soleil. Vis. mercredi, jeudi, 14-18 h.
20, RUE DU BANQUIER.

14e arrdt

ALÉSIA 2-3 PIÈCES CONFORT POSSIBLE. Px 360.000 F. T. 327-28-60.

LIMITE 13e - 14e arrdt, 5 p., confort, soleil. Px 700.000 F. T. 327-28-60.

15e arrdt

37, R. DE LA PROCESSION Très bel imm. pl. soleil, 3 p. 68 m², cft. 653.000 F. Marin : 665-61-59.

LABROUSTE RÉCENT état neuf, living 25 m² + 3 chambres, grande cuisine, calme, soleil. RARE. Px 860.000 F. T. 577-74-38.

16e arrdt

NEUF STAND SOLEIL VUE PANORAMIQUE :
GD 3 P. TERRASSE
Cuis. équipée, bains, finitions soignées. 18, RUE JOUVENET. Tél. : 503-00-11.

RANELAGH : immeuble récent, très bon standing, état impec., appt 1er ét., living, 3 chbres, 3 bns, cuis. installée, jard. privé, 77 m², 2 parkings possible.
Tél. : NOTAIRE 574-21-84.

17e arrdt

GUY-MOQUET
petit imm. neuf, pptaire vend gd liv. 2 petites chbres réunissables + bur., 2 sanitaires. 600.000 F., 755-69-27.

MONTMARTRE
près rue LEPIC, imm. 1973, stand. 4 p., tt cft, 120 m², double exposition, parking. Exceptionnel. 1.250.000 F Immo Marcadet. 252-01-82.

BON XVIIe GD 4 P.
Tt confort, imm. pierre de t. 1.150.000 F. VERNEL : 526-01-50.

18e arrdt

ATELIER LOFT
2 niveaux, accès utilitaires, légers, calme, clair, direct propriétaire. 329-58-65.

JULES-JOFFRIN
Beau studio, tt confort refait neuf. 634-13-18.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft. Adressez-vous à un spécialiste
IMMO MARCADET
88, r. Marcadet, 75018 Paris. Estimation gratuite, publicité à nos frais, réalisation rapide.
TÉL. : 252-01-82.

19e arrdt

BUTTES CHAUMONT, sur parc 4e ét., 2 P., cuis., bains 11, rue Manin, jeudi, 14/16 h.

19e BUTTES CHAUMONT Part. vend studio, 34 m², récent, parking, terrasse, cave, cuisine séparée équipée. 295.000 F. Tél. 202-48-29 le soir.

19e, Télégraphe part. vend 2 poss, très calme, très bon état, grd jardin priv., cave, park., libre. Px 445.000 F. 206-60-76 sauf sam., dim.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE PRÈS Mo sympathiques séj. + 2 ch. tt cft. Bon plan. Tél. 644-96-07.

NEUILLY GD 4 P.
QUARTIER ST-JAMES
4e asc., balc., imm. pierre de t. 2.100.000 F. VERNEL : 526-01-50.

ASNIÈRES 4 PIÈCES, NEUF
84 m², grand séjour, salle de bains, cuisine, w.-c., nombreux rangements, balcon, box indépendant, interphone.
PRIX : 584.900 F avec prêts P.A.P.
Visite sur place du ven. au lun. 14-19 h, angle rue l'Abbé-Lemire et rue Emile-Zola.

94 Val-de-Marne

ST-MAURICE, bus et Mo, tout conf., 4 p., 87 m². 740.000 F. T. 368-72-89 le soir.

NOGENT-SUR-MARNE
Prox. immédiate RER et bois.
TRÈS BEAU SÉJ. 50 m². 2 CHBRES, ÉT. ÉLEVÉ. TRÈS BELLE AFFAIRE.
DEMICHELI
873-50-22 et 47-71.

Province

COTE D'AZUR
VALLAURIS, mer à 2.500 m, vd à frais réduits de résidence de style provençale, petit bât. de 4 APPTS, const. récente, loyer avec rapport de 7 %. Poss. vdre séparément. Tél. ap. 20 h 30 (93) 31-17-23/73-64-65.

COMBLOUX (Megève) STUDIO gd stand. pr 4 pers. Dans très beau chalet expo sud, pied des pistes, face Mt-Blanc. M.I.C., 34, av. Matignon, 75008 PARIS (1) 256-32-76.

CANNES BOCCA F3, 60 m², près mer, commerces, petite résidence, calme, urgent. 400.000 F. T. (93) 47-56-41.

immobilier information

ANCIENS NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
FNAIM de Paris - Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers
75017 PARIS - 227-44-44.

appartements achats

AGENCE LITTRE
48, RUE MADAME
TÉL. : 544-44-45
Recherche pour sa clientèle HOTELS PARTICULIERS APPTS 4 A 8 PIÈCES PIED-A-TERRE. RÈGLEMENT COMPTANT.

Recherche 1 à 3 p., PARIS préfère 5e, 6e, 7E, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire 873-20-67 même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75 rech. pour clients sérieux APPTS 200 m², 15e, 7e arrdts.

GROUPE DORESSAY
rech. POUR DIPLOMATES
APPTS 150 à 300 m²
ACHAT OU LOCATION
Rive Gauche, 8e, 16e, 17e, Neuilly. 624-93-33.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE
8, av. Messine, 75008 PARIS
APPARTEMENT STANDING UNIQUEMENT
562-78-99.

Région parisienne

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pièces et plus. 285-11-08.

locations non meublées demandes

Paris

Collaboratrice du journal recherche studio ou 2 pièces quartier Montparnasse ou très proche.
Ecr. s/no 6.885 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Pour cadres supérieurs mutés et personnel. GROUPE PÉTROLIER FRANÇAIS rech. divers appts ttes catégories. Même loyer élevé ou villes Paris et environs. 503-37-00.

COUPLE INGÉNIEUR cherche F1, Duplex ou F2, bon quartier. Tél. : 326-29-79.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES 889-89-66 - 283-57-02.

locations non meublées offres

Paris

504-20-00 ce numéro de téléphone vous informe 24 h sur 24 h des nombreuses offres de location de L'ASSOCIAT. FRANÇAISE DES PROPRIÉTAIRES 3, rue Montévidéo, PARIS-16e.

VOUS CHERCHEZ UNE LOCATION ? Pensez HESTIA, le No 1 de la location entre particuliers. 104, rue de Richelieu Paris-75002. Téléph. : 296-58-46.

LOCATIONS
DISPONIBLES
PART. A PART.
PARIS BANLIEUE
CLP
807-05-46
68, rue du Chemin-Vert-XIe
METRO SAINT-AMBROISE.

Province

CHATEAU-THIERRY, 45 mn de Paris, exceptionnel, vue et calme, maison XVIIe siècle entièrement restaurée :
un 3 P. de 1.500 F + ch.
un 2 . de 1.800 F + ch.
un 2 P. de 1.500 F + ch.
Téléphone : 956-08-83.

immeubles

20e POUR INVESTISSEUR, petit imm. de rapport, libre, 14 studios, tt cft, ét. nf, 10 h à 17 h. 260-79-54.

SAFRU ACH. CPT TOUS IMMEUBLES AVEC OU SANS TRAV., INTERMÉDIAIRES COMMISSIONNÉS. 766-69-27.

pavillons

Part. à part. ch. à louer petite maison banlieue sud 2.300/mois maxim. CALME indép. Tél. : 829-76-51.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers,
75017 PARIS. T. 227-44-44.

GAGNY-CHENAY
Secteur calme, proche SNCF, bus, stade, piscine, écoles, CES. Pavillon jumelé. S/sol total : garage, cave, buanderie. R.D.C. : entrée, w.c., séjour dble, 32 m², cheminée, cuisine. 1er étage : 3 ch., s. de bns avec w.c., grenier, chauff. central fuel. jardinet 195 m², terrasse. 580.000 F.
Tél. 332-82-06 après 18 h 30.

villas

CHEVILLY « ROSERAIE » Belle villa 8 P., 180 m², 2 nivx. jard. 220 m², tt cft, 2 gar., terrasses. 1.600.000 F. 531-51-10.

MONTREUIL MAIRIE
Maison 6 p. principales tt cft + gar. + local indépendant 50 m², jardin.
SEGONDI - 874-08-45.

propriétés

BORD DE MARNE, 15 km Paris, sect. résidentiel protégé PARTICULIER VEND propriété 220 m² habitables sur parc paysagé 3.800 m² clos. Tél. : 329-58-65.

10 KM ST-GERMAIN RER TRIEL RÉSIDENTIEL splendide
VUE S/SEINE
Parc 3.000 m² clos murs
GDE VILLA CONFORTABLE superbes réceptions, 8 ch., maison gardien, beaux arbres 1.600.000 F. Vernel, 526-01-50.

URGT CAUSE DÉPART EXCEPTIONNEL
OUEST proche PARIS
Magnifique propriété sur très beau parc. 2.200.000 F. Tél. H.B. 260-66-13.

CORBEIL MELUN
S/parc 4.500 m². VUE S/SEINE charmante villa récente, réception, 5 chbres, exposition Sud. SANTANDREA. 561-90-91.

terrains

Au Super-Lioran à 300 m des pistes, alt. 1.300 m, vend terrain à bâtir, 640 m², eau, électric., téléph. Prix à débattre. Tél. : 415-89-91.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Px rentes indexées garanties
Etude gratuite discrète.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale
OU SIÈGE SOCIAL
Loc. bureaux, secrétariat, télex
CONSTIT. SOCIÉTÉS
et CRÉAT. DE TTES ENTREP.
ASPAC S.A.
293-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
355-17-50.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Bureaux équipés avec services ou votre siège social.
Tél., télex, secrétariat, salles de réunion av. vidéo, bar, etc. Locat. courte ou longue durée.
ACTE - 562-66-00.

HAUSSMANN
angle Courcelles, bail 23 mois. Env. 280 m², 9 burx stdg + récept.
MATTHEWS ET GOODMAN
TÉL. : 720-23-17.

BUREAUX MEUBLÉS
ou votre adresse à Paris
SODEC SERVICES
Champs-Elysées : 723-55-47
Nation : 341-81-81.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE, FONDS DE COMMERCE, avec licence catégorie 4. Prix : 100.000 F. T. 241-05-45.

locaux commerciaux

Ventes

SAINT-OUEN-L'AUMONE
Local ind. parfait état, ateliers/ent. 10.000 m², bureaux 560 m², terrain 33.000 m². 9 ponts roulants. Darse couverte pour PENICHES 300 t., embranchement fer.
MATTHEWS et GOODMAN
TÉL. 720-23-17.

ATELIER LOFT
2 niveaux accès utilitaires, légers, calme, clair. Direct propriétaire. 329-58-65.

TRANSPORTS

La première liaison transversale par TGV est mise en service entre Lille et Lyon

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat chargé des transports, et M. André Chadeau, président de la SNCF, ont inauguré, le mardi 25 septembre, la première liaison transversale par train à grande vitesse entre Lille et Lyon.

Cette nouvelle liaison, qui entre en service le 30 septembre, évite Paris et épargne des changements aux voyageurs empruntant le rail entre la métropole du Nord et la métropole rhodanienne. A l'heure actuelle, il faut compter en moyenne cinq heures et quart pour effectuer ce trajet. Avec le TGV, cette durée est raccourcie de trente-cinq minutes environ. Chaque jour, le TGV quittera Lille à 7 h 13 et gagnera, via Douai, Arras et Longueau, la gare de Lyon-la Part-Dieu, où il arrivera à 11 h 52. En sens inverse, les rames partiront de Lyon à 17 h 52 pour parvenir à Lille à 22 h 27.

La SNCF table sur un marché potentiel de 1300 voyageurs par jour. La compagnie Air Inter a paré la concurrence qu'aurait pu lui faire le TGV sur cette transversale, où elle transporte 120000 passagers par an, en créant au printemps 1984 une troisième fréquence (durée du vol : une heure et dix minutes) par jour entre les deux métropoles régionales.

Avec la mise en service de Lille-Lyon, le réseau TGV atteint 1913 kilomètres et ébauche la toile d'araignée que la SNCF souhaite tisser, un jour, en France et en Europe. « *Au-delà du gain de temps*, a déclaré M. Chadeau, *le TGV permet d'améliorer la fréquence des dessertes, de réaliser une sorte de métro hexagonal* (...). *Après la mise en service du TGV Sud-Est, la réalisation du TGV Atlantique marquera l'amorce du réseau TGV national envisageable à plus longue échéance. Nous envisageons, bien sûr, d'interconnecter ces deux réseaux.* »

Dans l'esprit du gouvernement, le succès technique, commercial et financier du TGV doit être exploité à fond. Après la réussite d'Airbus, le train à grande vitesse ne pourrait-il être le deuxième fer de lance des exportations françaises ? C'est à cette perspective que s'est référé le secrétaire d'Etat chargé des transports, qui a déclaré : « *Pour moderniser encore nos techniques, pour améliorer la compétitivité de notre production dans le monde entier, où l'urbanisation croissante exigera de plus en plus de liaisons de masse rapides intercités, ne pourrions-nous pas, comme pour Airbus, bâtir ensemble une véritable industrie européenne du rail ?* »

M. Auroux se rendra prochainement en Chine et M. Chadeau, aux Etats-Unis pour vanter les mérites d'un train qui réalise des bénéfices trois ans seulement après sa mise en service.

Le service d'hiver de la SNCF

Le service d'hiver 1984/1985 de la SNCF permet, à partir du dimanche 30 septembre, d'améliorer les cadences et les horaires des trains de voyageurs. Par ces modifications, la SNCF cherche à persuader une nouvelle clientèle d'emprunter le rail.

● **Les nouveaux TGV**

Une relation TGV Lille-Lyon et Lyon-Lille est créée. Elle permet d'effectuer dans la journée le voyage aller et retour entre les deux métropoles régionales. Départ de Lille (sauf dimanches et fêtes) : 7 h 13. Arrivée à Lyon : 11 h 52. Départ de Lyon (sauf samedis et veilles de fêtes) : 17 h 52. Arrivée à Lille : 22 h 27.

Deux relations TGV entre Lyon et Marseille sont créées dans chaque sens : Lyon 9 h 5 - Marseille 11 h 42 et Lyon 19 h 1 - Marseille 21 h 44, d'une part ; Marseille 6 h 42 - Lyon 9 h 22 - Marseille 18 h 27 - Lyon 21 h 07, d'autre part.

A partir du 4 mars 1985, date d'achèvement des travaux d'électrification entre Lyon et Grenoble, Grenoble sera desservie par trois TGV par jour dans chaque sens.

● **Plus vite**

La vitesse autorisée passe de 160 km/h à 200 km/h sur 90 km entre Valence et Marseille (Paris-Marseille : 4 h 40 et Paris-Montpellier : 4 h 41) et sur 100 km entre Le Mans et Nantes (Paris-Nantes : 2 h 53).

● **Les trains de neige**

Afin de développer les relations entre la province et les stations de sports d'hiver, quatre trains sont mis en service :

– Un train de nuit entre Lille et Latour-de-Carol (Pyrénées-Orientales) ;

– Un train de nuit entre Rennes et Latour-de-Carol ;

– Un train de nuit entre Toulouse et Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ;

– Un train de jour entre Dijon et Bourg-Saint-Maurice.

● **Les trains-autos**

Le service des trains-autos accompagnées, qui a transporté 300 000 véhicules en 1983, s'enrichit de quatre nouvelles liaisons : Nancy-Moutiers, Lille-Saint-Gervais, Lille-Avignon et Paris-Strasbourg.

● **Plus souple**

Le « capitole » comporte des places de deuxième classe et perd le label TEE.

La liaison Alès-Nîmes et retour est effectuée deux fois par jour.

Un train « retour de spectacles » quitte Paris à 23 h 30, le vendredi et le samedi, pour Dreux.

ENVIRONNEMENT

LE CONGRÈS DES AMIS DE LA NATURE A STRASBOURG

Questions de survie

Correspondance

Strasbourg. — L'Internationale des Amis de la nature (IAN) a réuni à Strasbourg, durant le dernier week-end, au Palais de l'Europe, son douzième congrès. « Assurer la survie » était le thème général de réflexion de cette rencontre à laquelle ont participé quelque deux cent trente délégués représentant les quatre cent cinquante mille adhérents des fédérations de quatorze pays.

Parmi les menaces qui pèsent le plus directement sur l'environnement, les participants avaient retenu d'examiner la question très actuelle du danger que font courir aux forêts les « pluies acides » qui ont commencé de commettre des ravages dans les Vosges, après avoir frappé les forêts de résineux du sud de l'Allemagne.

Les congressistes ont préconisé un plan de lutte à l'échelle européenne, comportant, entre autres, des mesures anti-pollution coordonnées pour les rejets industriels : le recours croissant à des sources d'énergie non polluantes ; la mise en place de politiques efficaces d'économies d'énergie ; l'introduction généralisée et rapide des systèmes réduisant la toxicité des gaz d'échappement des voitures, ainsi que l'application des normes américaines en la matière, dès le 1er janvier 1986, pour les voitures européennes.

Les amis de la nature dénoncent par ailleurs l'intrusion croissante des véhicules à moteur dans les forêts et sites de montagne, causée par la multiplication des voitures tout terrain et la pratique abusive de la « moto verte ». Ils se prononcent pour l'interdiction pure et simple de ce genre de pratiques dans les zones sensibles et protégées, ainsi que pour la limitation de la navigation de plaisance à moteur sur les lacs et les cours d'eau.

Prolongeant les préoccupations du Bureau international du tourisme social, Les amis de la nature ont fermement condamné la commercialisation croissante des loisirs, tout en plaidant pour une forme plus responsable de l'utilisation du temps libre. De même, la fédération française, forte de treize mille membres et que préside M. Georges Descours, a voulu s'intéresser aux problèmes de la jeunesse, et, plus spécialement, à la question de sa protection contre les drogues, les douces et les dures, mais aussi le tabac et l'alcool, renouant ainsi, pour ce dernier, avec les préoccupations des fondateurs autrichiens du mouvement... en 1895. La motion votée par le congrès insiste à ce sujet sur la nécessité d'informer et d'éduquer les jeunes.

Les débats du congrès ont pris un tour nettement plus politique avec la discussion de la motion présentée par la fédération allemande. Celle-ci considère que le désarmement général est une des conditions de la survie de l'espèce humaine, et, partant, de la nature tout court. Après bien des discussions, la motion intitulée « Sauver la paix » a été adoptée par les congressistes.

Le document, qui présente une parenté indéniable avec les thèses des Verts, est un appel en douze points en faveur du désarmement, prévoyant la destruction des armes atomiques et chimiques, l'interdiction des exportations d'armes vers le tiers-monde, le développement de la politique de détente et un appel à l'Est comme à l'Ouest pour oser le pari d'un désarmement unilatéral.

JEAN-CLAUDE HAHN.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS

Théâtre à moitié prix

A compter du jeudi 27 septembre, on pourra enfin aller au théâtre à Paris sans avoir retenu quinze jours à l'avance. Il suffira de se présenter de 12 h 30 à 20 h 15, place de la Madeleine, au kiosque-théâtre que M. Jacques Chirac vient d'inaugurer. Dans cet édicule coiffé d'une coupole de minaret, tout un chacun pourra obtenir des places pour le soir même et à moitié prix.

Cette formule, déjà adoptée depuis longtemps à Londres et à New-York, devrait faire l'affaire des organisateurs de spectacle et du public. Les uns se trouvent chaque soir avec un grand nombre de fauteuils vides sur les bras. Les amateurs de comédie sont, pour leur part, découragés par le marathon qu'il faut accomplir pour louer des places.

Au kiosque-théâtre, dû à une initiative municipale, les disponibilités des uns et les souhaits des autres devraient se rencontrer. On pourra donc, au dernier moment et à bon compte, décider d'aller au théâtre ce soir. Le système ne pourra évidemment fonctionner que si tous les théâtres de Paris — les privés comme les subventionnés — sont affiliés au kiosque. Ce sera le cas, dit-on. Et chacun a promis, même en cas de grand succès de la pièce, de fournir chaque jour au kiosque de la Madeleine quatre places au minimum. Bonne soirée.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 26 septembre :

UN DÉCRET

● Portant publication de la convention consulaire entre la République française et la République socialiste du Vietnam, signée à Paris le 21 décembre 1981.

UN ARRÊTÉ

● Portant augmentation du titre alcoométrique naturel par concentration ou addition de moût concentré rectifié des raisins frais, des moûts et des vins de la récolte 1984.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

« Collection Walter Guillaume », 15 heures, musée de l'Orangerie (Approche de l'art).

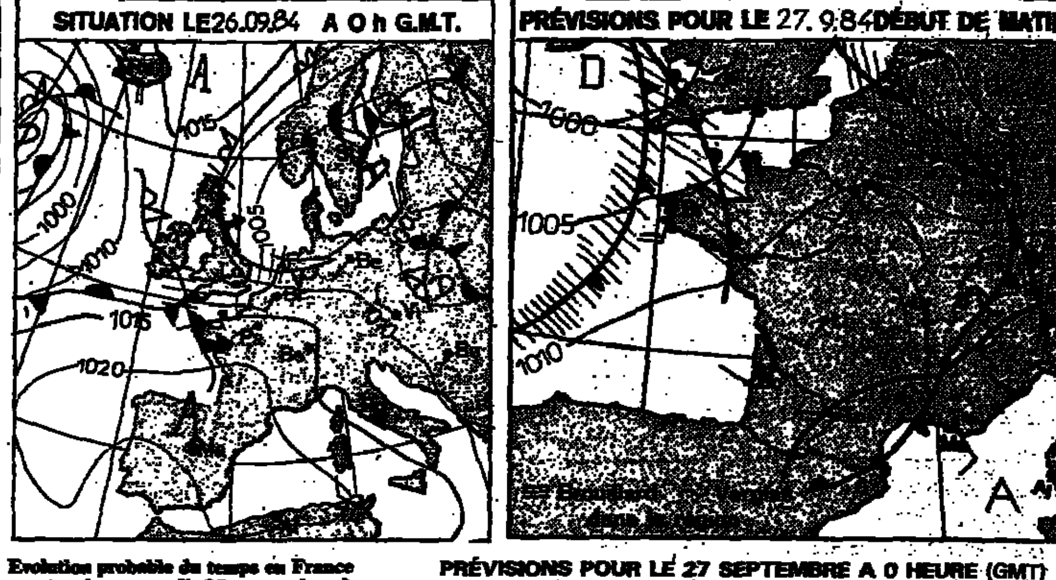
« Le Douanier Rousseau », 16 heures, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« L'Arsenal », 15 heures, 1, rue de Sully (M.-C. Lasnier).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 27 SEPTEMBRE A 0 HEURE (GMT)

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 26 septembre à 0 heure et le jeudi 27 septembre à 24 heures.

Une dépression centrée à l'ouest de l'Irlande dirigera sur le pays un flux de sud-ouest perturbé.

Jeudi, au nord d'une ligne Bordeaux-Mulhouse, le temps sera très nuageux à couvert avec des pluies temporairement assez fortes au passage d'une front froid. En fin de journée, de la Bretagne aux régions voisines de la Manche, la couverture nuageuse se déchirera et on observera de rares averses.

Sur la moitié Sud-Est, le début de journée sera généralement frais et brumeux, avec encore quelques pluies sur les Pyrénées et les Alpes. Le pourtour méditerranéen seul aura un ciel dégagé. L'après-midi, les éclaircies seront moyennes sur le Jura et les Alpes. Elles deviendront belles sur les autres régions, et les températures maximales seront en hausse. Les nuages bas pourront ternir le ciel du Languedoc.

Les températures minimales seront de l'ordre de 12 degrés en régions méditerranéennes, 12 à 15 degrés de l'Aquitaine au Nord-Ouest, 8 à 10 degrés ailleurs, avec localement 6 degrés dans le Massif central.

Les maxima atteindront 13 à 15 degrés dans le Nord-Est, 15 à 17 degrés dans le Nord-Ouest, 16 à 19 degrés du Nord au Bassin parisien et à la Vendée, 20 à 23 degrés sur la moitié Sud-Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 26 septembre à 8 heures, de 1013,9 millibars, soit 760,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 septembre ; le second le minimum de la nuit du 25 au 26 septembre) : Ajaccio, 19 et 9 degrés ; Biarritz, 18 et 12 ; Bordeaux, 18 et 9 ; Bourges, 15 et 8 ; Brest, 16 et 13 ; Caen, 17 et 10 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 13 et 6 ; Dijon, 11 et 9 ; Grenoble-St-M.-H., 13 et 7 ; Grenoble-St-Geoirs, 12 et 6 ; Lille, 14 et 9 ; Lyon, 13 et 7 ; Marseille-Marignane, 17 et 11 ; Nancy, 11 et 9 ; Nantes, 18 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 13 ; Paris-Montsouris, 16 et 10 ; Paris-Orly, 16 et 9 ; Pau, 17 et 8 ; Perpignan, 18 et 6 ; Rennes, 17 et 8 ; Strasbourg, 13 et 9 ; Tours, 17 et 8 ; Toulouse, 16 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 12 degrés ; Amsterdam, 12 et 10 ; Athènes, 28 et 22 ; Berlin, 14 et 9 ; Bonn, 12 et 9 ; Bruxelles, 13 et 10 ; Le Caire, 37 (maximum) ; îles Canaries, 31 et 22 ; Copenhague, 14 et 7 ; Dakar, 30 et 26 ; Djerba, 26 et 21 ; Genève, 13 et 8 ; Istanbul, 29 et 23 ; Jérusalem, 28 et 16 ; Lisbonne, 25 et 12 ; Londres, 16 et 7 ; Luxembourg, 11 et 8 ; Madrid, 22 et 5 ; Montréal, 24 et 15 ; Moscou, 17 et 13 ; Nairobi, 28 et 12 ; New-York, 30 (maximum) ; Palma-de-Majorque, 22 et 8 ; Rome, 21 et 9 ; Stockholm, 12 et 10 ; Tozeur, 31 et 20 ; Tunis, 26 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

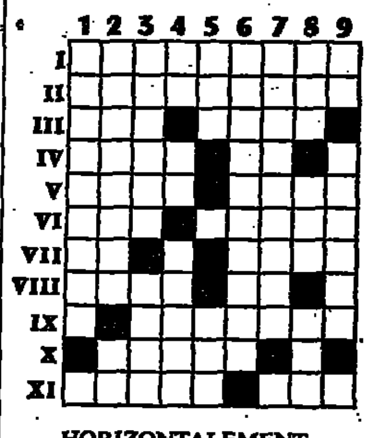
EXPOSITION

PÊCHE ET PISCICULTURE A MULHOUSE. — Une exposition « Pêche et pisciculture » est organisée par la fédération départementale des associations de pêche du Haut-Rhin, du 28 septembre au 7 octobre, avec l'aide de la municipalité. Le centre de l'exposition sera occupé par une rivière artificielle, débutant par une cascade, où se trouveront des truites et aussi, très rares en France, des silures glens (le plus gros de nos poissons d'eau douce).

★ Fédération départementale des AAPP du Haut-Rhin, 29, avenue de Colmar, 68200 Mulhouse. Tél. : (89) 59-06-88.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3806



HORIZONTALEMENT

I. Il estime parfois que le meilleur moyen de faire entendre les sourds, c'est de leur briser le tympan avec du pétard. — II. Domiciles sans adresse fixe. — III. Transgresse le cinquième commandement. Déchiffrer des lettres. — IV. A la frontière de l'Espagne, là où il n'y a plus de Pyrénées. Calme plat chez les Noirs ; agitation chez les Jaunes. — V. Dessert. Terme pictural. — VI. Madame de Staël le fut de son vivant et après sa mort. On l'enterre pour qu'il vive et le déterre une fois mort. — VII. Préposition. Epoque d'émigration. — VIII. Rivière noire. Personnel. — IX. Obstacle à la pérennité des générations. — X. Boisson. — XI. Visible sur la terre comme au ciel. Saint-Martin a le sien.

VERTICALEMENT

1. Fait un beau gâchis quand il manie le mortier. — 2. Femme qu'on aborde plus facilement qu'on ne la suit. Participe passé. — 3. Ne peut coucher les autres sans se mettre dans de beaux draps. En somme, il est imbattable. — 4. Personnel. Négation. Peuvent faire d'un clochard un milliardaire. — 5. Peut provoquer un séjour à l'ombre quand il est mis à jour. Unité territoriale. — 6. Arrêté à la suite d'un projet d'évasion. — 7. Point de vue particulièrement fumant parmi les sites méditerranéens. — 8. Base d'envol. Belle parfois qualifiée de rebelle par une autre belle. Adverbe. — 9. Préposition. Peut être bonne ménagère, mais non femme « d'entretien ».

Solution du problème n° 3805

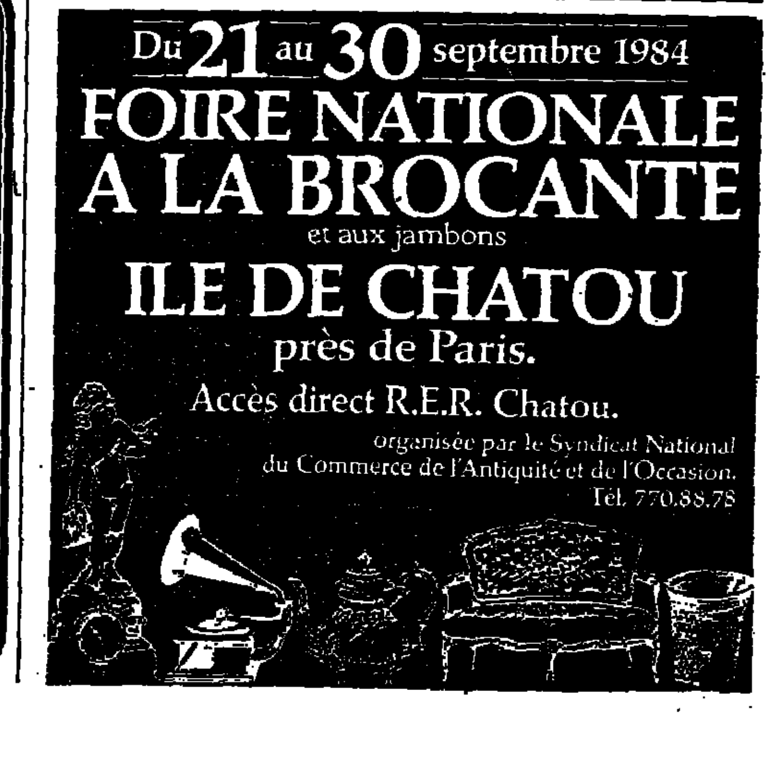
Horizontalement

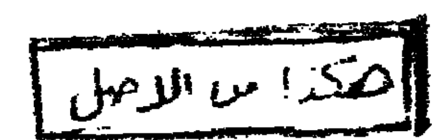
I. Fantassin. — II. Ovaire. Li. — III. Néoménies. — IV. Dû. — V. Angines. — VI. Tarie. Eve. — VII. Immersion. — VIII. Ermites. — IX. Noé. Ere. — X. Su. Une. Ré. — XI. Tort. Lis.

Verticalement

1. Fondations. — 2. Aveu. A.M. Out. — 3. Nao. Armée. — 4. Timonier. Ur. — 5. Are. Germent. — 6. Sen. Sire. — 7. Innéité. — 8. Ile. Evoé ! Ri. — 9. Nis. Sensées.

GUY BROUTY.





Le Monde

économie

SOCIAL

SELON UN RAPPORT DE L'OCDE

Le chômage augmenterait encore dans les pays européens en 1985

• 2,5 millions de chômeurs en France

Un an après la publication de son premier rapport sur les « Perspectives de l'emploi » (*le Monde* du 24 septembre 1983), l'OCDE réédite son opération dans un nouveau document, rendu public le 26 septembre, qui aboutit à des prévisions à peine moins sombres pour 1985, notamment pour l'Europe.

En 1983, l'OCDE estimait que l'ensemble des pays membres (1) devraient quotidiennement créer vingt mille emplois supplémentaires pendant les cinq années à venir pour espérer ramener le chômage à son niveau de 1979 (soit 19 millions de sans-emploi). En 1984, l'OCDE observe que si *« l'Amérique du Nord a dépassé son quota, le Japon a presque atteint son objectif »*, le déclin de l'emploi s'est poursuivi en Europe.

Révisant leur analyse pour la fin de 1985, les experts de l'OCDE n'envisagent cependant pas que les Etats-Unis et le Japon puissent continuer sur leur lancée, du fait de la décélération prévue de la croissance économique. Les Etats-Unis se maintiendront à un taux de chômage de l'ordre de 7,25 % en 1985, contre 7,5 % en 1984 et, surtout, 9,6 % en 1983. Le Japon, lui, serait parfaitement stable avec un taux de 2,5 %, après 2,6 % en 1983. En revanche, l'Europe, qui n'a cessé de voir son marché de l'emploi se contracter depuis trois ans, poursuivrait son évolution, à un rythme peut-être ralenti. Les 18,75 millions de chômeurs de 1984, représentant 11 % de la population active, deviendraient 19,5 millions en 1985, soit un taux de chômage annuel de 11,25 %, qui serait, à la fin de 1985, de 11,5 %. Si la RFA et la Grande-Bratagne peuvent escompter une amélioration ou une stabilisation, avec, respectivement, 7,75 % de la population active sans emploi en 1985, contre 8 %, et 11,25 % contre 11,5 %, d'autres pays verraient leur situation s'aggraver. Parmi eux, on trouverait la Turquie, l'Irlande, la Grèce, la Belgique et, enfin, la France, qui passerait de 9,5 % en 1984 à 10,5 % en 1985 (11 % en fin d'année), soit 2,5 millions de chômeurs.

Au total, pour l'ensemble de la zone OCDE, on compterait 31,5 millions de personnes sans travail en 1985 (8,5 % de la population active), contre 31 millions en 1984 et 32,3 millions en 1983 (8,9 % de la population active).

Efficacité, équité

Contrastées, selon les régions et les pays, ces projections et ces observations font également apparaître des grandes tendances qui expliquent les phénomènes enregistrés ou leurs évolutions. Ainsi, la croissance de la population active totale diminue en Amérique du Nord, tandis que les pays européens doivent encore faire face, pour quelques années, à des rythmes élevés que viennent compenser partiellement les mesures en faveur de la retraite. Surtout, on constate que l'Europe, globalement, a fait de plus gros efforts en matière de productivité, depuis 1979, accentuant ainsi une tradition qui lui est propre, et que cela a nécessairement eu des effets sur le marché du travail. Les observateurs de l'OCDE notent d'ailleurs, à ce sujet, que *« cette période prolongée de gains de productivité atypiques (anticonjoncturels) enregistrés en Europe cessera peut-être en 1984 »*. Mais ils ajoutent aussi que *« l'écart positif entre le taux de croissance de la productivité et celui de la production réelle en Europe pourrait persister plus longtemps »* et que, *« si tel est le cas, la reprise de l'emploi s'en trouverait retardée »*.

Avec plus de nuances que l'an passé, l'OCDE aborde les changements structurels et la flexibilité de l'emploi. Si l'OCDE réclame des politiques plus dynamiques, elle ne manque pas de formuler, ici ou là, des appels à la prudence.

« Le marché du travail, écrit le rapport, *présente des différences essentielles avec les marchés des capitaux et des produits. » « Dans les circonstances actuelles, il est plus que jamais indispensable, et sans nul doute plus difficile, d'assurer un bon équilibre (...) »* entre les objectifs de l'efficacité et ceux de l'équité, *« tout en reconnaissant la nécessité impérieuse pour les pays membres de faire naître de nouveaux emplois dans le contexte du changement structurel »*.

Pour résoudre cette quadrature du cercle, l'OCDE s'appuie sur quelques constatations. Ainsi, il s'agit de jouer la carte des emplois dans les services, puisque ceux-ci ne cessent de se développer alors que les emplois industriels stagnent ou régressent. Entre 1975 et 1982, les emplois du tertiaire ont augmenté de 20 % en Amérique du Nord, où ils représentent 70 % de la population active, de 16 % au Japon et de 12 % seulement en Europe. Au passage, le rapport entend combattre l'idée répandue selon laquelle ces emplois sont faiblement rémunérés et non qualifiés, mais souligne *« qu'il faut s'attendre à une croissance des activités (...) qui fournissent des services personnalisés aux ménages »*.

Prudente à l'égard de la réduction du temps de travail, l'OCDE concède toutefois que, si elle s'accompagne d'un partage des revenus, elle peut *« avoir pour effet d'accroître l'emploi, sans alourdir indûment les coûts de main-d'œuvre »*.

Prudence encore quand il s'agit d'aborder le chapitre délicat de la flexibilité ou de la mobilité. L'OCDE ne tranche pas sur les choix qu'implique telle ou telle politique et se contente d'observer que celles qui sont *« actives en faveur de la main-d'œuvre visent à favoriser une plus grande mobilité professionnelle et géographique, et peuvent accroître la flexibilité de la main-d'œuvre »*. Là aussi, il faut rechercher le consensus entre les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats, afin de pouvoir utiliser au mieux les ressources humaines et *« investir davantage dans le capital humain »*. Au-delà, le rapport attire l'attention sur la nécessité d'une référence à la sécurité de l'emploi, évoquant une *« flexibilité interne de l'entreprise »* et notant, à ce propos, que *« les durées d'occupation des emplois sont moins marquées qu'on ne le pense généralement »*. A titre de démonstration, il est ainsi rappelé qu'un travailleur moyen a une ancienneté dans son emploi de vingt-trois ans au Japon, de dix-sept ans en Europe et de quatorze ans aux Etats-Unis, ce qui tendrait à prouver que le changement structurel réclame aussi une certaine stabilité...

Prudence, enfin, quand les experts de l'OCDE abordent le sujet, si explosif, des coûts salariaux. Une politique de modération doit être poursuivie, pour ne pas soumettre la reprise économique, encore timide, *« à de nouvelles pressions inflationnistes »*, mais la souplesse des salaires ne sera obtenue que par la concertation entre tous les partenaires.

Toutefois, pour mieux argumenter sa recommandation, l'OCDE fait — discrètement — appel à des notions de solidarité en soulignant deux phénomènes majeurs de la période : le chômage des jeunes et la progression du chômage de longue durée. Dans les deux cas, le rapport livre des chiffres inquiétants (10,25 millions de moins de vingt-quatre ans sont sans emploi dans les sept grands pays de l'OCDE, ainsi qu'en Australie, en Finlande, en Norvège, en Espagne et en Suède ; en 1983, les chômeurs de plus d'un an d'ancienneté représentaient 40 % des sans-emploi, contre 27 % en 1979 dans les pays européens, et respectivement 13 % et 4 % en Amérique du Nord) qui soulignent le danger, soit d'un marché du « travail secondaire », soit de la constitution de groupes « particulièrement défavorisés parmi les chômeurs ».

La modération des salaires des actifs, pense l'OCDE, permettrait de résorber ces effectifs devenus pléthoriques. Mais le rapport propose également des mesures spécifiques, comme des salaires différenciés pour les jeunes, des subventions salariales, ou encore, pour les chômeurs de longue durée, des programmes prioritaires intitulés de « discrimination positive ».

A. Le.

(1) République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Autriche, Espagne, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Canada, États-Unis, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

Les nouvelles mesures

(Suite de la première page.)

Pendant une période maximale d'un an, ils recevront une rémunération de 1 200 F par mois pour 80 heures de travail, somme qui pourrait être complétée, le cas échéant, par la collectivité locale ou l'association employeuse, à hauteur de 500 F, soit en espèces, soit par des prestations en nature (cantine, transport, etc.).

Pour mieux convaincre les responsables locaux de l'intérêt de la formule, l'Etat financerait de 50 à 100 % de la rémunération de ces jeunes, en fonction de l'intérêt du projet qui serait soumis à l'agrément du commissaire de la République. M. Delebarre n'entend pas définir le type de travaux qui pourraient ainsi être effectués et souhaite que le montage en soit réalisé au niveau le plus décentralisé possible avec le concours d'un comité local pour l'emploi, quand il en existe.

Pour compléter ce dispositif original, le ministre du travail prévoit également, en application du décret du 7 mai 1984, la possibilité pour les chômeurs de participer à des tâches d'intérêt général pour 50 heures par mois, s'ils sont rémunérés en plus de leur indemnisation, et pour 80 heures s'ils agissent en bénévoles. En outre, et de façon à fournir l'encadrement à ces chantiers, les pré-retraités indemnisés pourront être associés aux tâches d'intérêt général, en application d'un décret de mars 1984.

Le ministre du travail a ensuite abordé le volet de la formation des jeunes, et ce, à la suite de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux, le 24 septembre, sur les moyens de la défiscalisation en faveur de la formation en alternance dans les entreprises (*le Monde* du 26 septembre). Mais, alors qu'on attendait seulement la confirmation d'un dispositif permettant, en année pleine, d'assurer la formation de trois cent mille stagiaires, M. Delebarre a annoncé un effort particulier pour la formule la plus contestée par la CGT — le stage d'initiation à la vie professionnelle — sous forme de crédits permettant la mise en place de stages supplémentaires. De même, ont été présentées des mesures d'assouplissement pour la gestion des crédits destinés à la formation professionnelle. Enfin, une collaboration plus étroite entre le ministère du travail et celui de la défense nationale pour la réinsertion professionnelle des jeunes à l'issue du service national a été annoncée.

Davantage de souplesse

Au-delà des jeunes et toujours pour l'emploi, le conseil des ministres a arrêté d'autres dispositions préparées par M. Michel Delebarre. Conformément au vœu du premier ministre, il s'agit tout spécialement d'accentuer l'effort de formation continue. Une commission du Plan, comprenant les partenaires sociaux, sera chargée d'établir dans les plus brefs délais le catalogue des modalités à mettre en œuvre pour que la part de la masse salariale consacrée par les entreprises à la formation permanente passe du 1,97 % pratiqué actuellement en moyenne (l'obligation légale étant de 1,1 %) à 2 % puis à 3 %. Dans l'esprit du ministre, il faut trouver des moyens incitatifs mais refuser de définir des méthodes contraignantes ou de caractère législatif.

A propos de la création d'entreprise par des chômeurs, il sera proposé de relever le plancher des aides à 10000 F et de porter le plafond à 50000 F. Là encore, le mot d'ordre est à l'assouplissement des règles puisque le bénéficiaire ne sera pas obligé de rembourser les sommes perçues en cas d'échec, sauf abus dûment constaté.

Viennent ensuite deux mesures réglementaires qui ont pour objet de venir combler des vides juridiques empêchant la souplesse dans l'emploi. La première concerne la définition d'un statut juridique stable pour les jeunes qui enchaînent des périodes de formation et d'emploi avec des contrats de travail à durée déterminée. L'association de main-d'œuvre et de formation, puisque telle est sa dénomination, sera reconnue. La seconde vise les nouvelles formes d'emploi. Elle permettra la création de coopératives de prêt de main-d'œuvre pour les entreprises intermédiaires, sociétés subventionnées pour accueillir des jeunes en difficulté, jusque-là interdites par le code du travail. Elle autorisera la notion d'employeurs multiples pour permettre à un salarié d'avoir plusieurs contrats de travail à temps partiel.

Enfin, le conseil des ministres a évoqué les négociations engagées par les partenaires sociaux autour du thème de la flexibilité des conditions d'emploi. Sans vouloir s'immiscer dans ce qui relève de la responsabilité des organisations syndicales et du patronat, le gouvernement veut faire connaître son intérêt pour les sujets abordés. Il sera donc demandé aux partenaires sociaux *« d'aller loin »*, pour reprendre l'expression de M. Fabius, et plus encore *« d'aller vite »*. On souhaite en effet que le premier constat des discussions puisse être fait à la fin du mois de novembe, de façon que les suites législatives indispensables puissent être examinées sans attendre la session parlementaire de printemps.

Cependant, sur un point que les négociateurs doivent aborder — l'allongement des contrats de travail à durée déterminée, — le gouvernement paraît piaffer d'impatience. Il dispose déjà d'un projet d'assouplissement dans le cas de commandes à l'exportation, défendu par Mme Edith Cresson depuis des mois, et voudrait pouvoir annoncer une modification des règles actuelles dès la fin du mois de novembre. Il en sera question au cours de ce conseil des ministres.

ALAIN LEBAUBE.

• Un colloque sur les salaires. — Le douzième colloque de la revue *Droit social*, organisé par M. Jean-Jacques Dupeyroux, aura lieu le vendredi 12 octobre 1984 à l'université de Paris-II, 92, rue d'Assas, Paris-6e, sur le thème « Les salaires ». Placés sous la présidence M. Jean Laroque, procureur honoraire près la Cour de cassation, les débats seront introduits par M. Raymond Soubie, ancien conseiller social de M. Raymond Barre, qui parlera de l'évolution des politiques de rémunération, et seront conclus par M. Jacques Delors, ancien ministre de l'économie, sur les *« nouvelles dimensions économiques et sociales de la politique des salaires »*. MM. Jean Pélissier, Bernard Teyssié, Jean Savatier, professeurs de droit, et M. Pierre Vellieux, président de la chambre sociale de la Cour de cassation, traiteront différents aspects de la politique des salaires. Mme Martine Aubry, directrice des relations du travail au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, présidera la séance du matin.

★ *Droit social*, 3, rue Soufflot, 75005 Paris. Renseignements : 325-15-25 ou 329-21-40, postes 445 et 538.

LES NÉGOCIATIONS SUR LA FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI

La durée annuelle du travail en question

La négociation sur la flexibilité de l'emploi avance à petits pas sans que au stade actuel, il soit encore possible d'esquisser les voies d'un éventuel compromis. Le 25 septembre, syndicats et patronats ont engagé, selon l'expression de M. Yvon Chotard, premier vice-président du CNPF, *« une partie particulièrement difficile »* en abordant la durée et l'aménagement du travail. La semaine précédente, les partenaires sociaux avaient achevé leur tour de piste sur la question des mutations technologiques sans clarifier la procédure qui pourrait être retenue pour permettre aux syndicats d'exercer un minimum de contrôle. Les formules ciselées des uns et des autres étaient apparues comme un habillage de la traditionnelle langue de bois. Le patronat avait rejeté toute obligation de négocier les mutations dans les entreprises tandis que la CGC mettait en avant la *« nécessité »* de négocier. Mais nécessité fait-elle loi ?

Le 25 septembre, le modernisme affiché par le CNPF sur l'appréhension de l'aménagement du temps de travail avait un petit côté rétro... puisqu'il a renoué avec une démarche déjà tentée il y a quatre ans, celle du calcul de la durée du travail en termes annuels. En avril 1980, M. Pierre Giraudet, PDG d'Air France, avait présenté, à la demande de M. Barre, un rapport destiné à faire sortir de l'impasse les négociations sur la durée du travail. Il suggérait notamment de ramener la durée annuelle de 1920 heures à 1816 heures. Auparavant, la CFDT et la CGC avaient conclu, le 12 novembre 1979, un accord entre elles préconisant une durée annuelle de 1 800 heures (aucune de ces organisations n'y a fait allusion le 25 septembre). Mais le projet d'accord entre le patronat et les syndicats avait échoué *in extremis* en juillet 1980 sans que la durée annuelle soit la raison primordiale de cet échec. Mardi, M. Jean Brunet, au nom de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), a rappelé le rapport Giraudet en soulignant qu'il fallait *« passer à la durée annuelle sans effacer complètement un certain nombre de garde-fous »*. M. Chotard, quant à lui, a affirmé qu'il fallait *« remettre en chantier une durée annuelle »*. Tout en jugeant *« dangereuse »* un certain nombre de propositions syndicales, il a esquissé une timide ouverture en acceptant de réexaminer le bilan des accords de branches dressé il y a un an et en entrebâillant la porte aux *« idées nouvelles »* (mises en avant notammment par la CGC), sur l'affectation d'une partie de la diminution du temps de travail à la formation.

Les syndicats sont, cependant, demeurés très réservés. *« Le patronat*, a souligné M. Viannet (CGT), *dégage en touche sur le problème de la réduction du temps de travail. Il ne ferme pas la porte, mais il ne dit pas ce qu'il y a derrière. Il n'est plus supportable que le patronat continue de masquer ses objectifs véritables. »*, M. Mourgues, au nom de FO, a manifesté une quasi-opposition à la durée annuelle tandis que MM. Mandinaud (CGC), Gruat (CFTC) et Kaspar (CFDT) demandaient au CNPF d'apporter des éclaircissements. *« L'épreuve de vérité se situera à la mi-octobre*, a affirmé M. Kaspar. *On verra quels sont ceux qui sont décidés à lutter contre le chômage et ceux qui s'enferment dans les guerres de tranchées idéologiques. »*

M.N.

REMOUS A LA CFDT

Hacuitex et la Basse-Normandie s'en prennent à la « ligne Maire »

Que la fédération des industries de l'habillement, du cuir et du textile (Hacuitex) et l'Union régionale de Basse-Normandie contestent le *« recentrage »* de la stratégie confédérale de la CFDT en 1978 n'est pas en soi une nouveauté. Mais ces deux organisations viennent de relancer fortement leur contestation de la *« ligne Maire »*. Un signe, à quelques mois du quarantième congrès confédéral en mai 1985 à Bordeaux, certains responsables se demandant si M. Maire ne va pas être confronté comme en 1976 à Annecy à une *« contribution »* d'opposants proposant une alternative à sa stratégie. Les critiques de ces deux organisations sont d'autant plus significatives qu'elles tiennent à se situer l'une et l'autre, et Hacuitex notamment, à l'écart des militants oppositionnels de « Pour une autre démarche syndicale ».

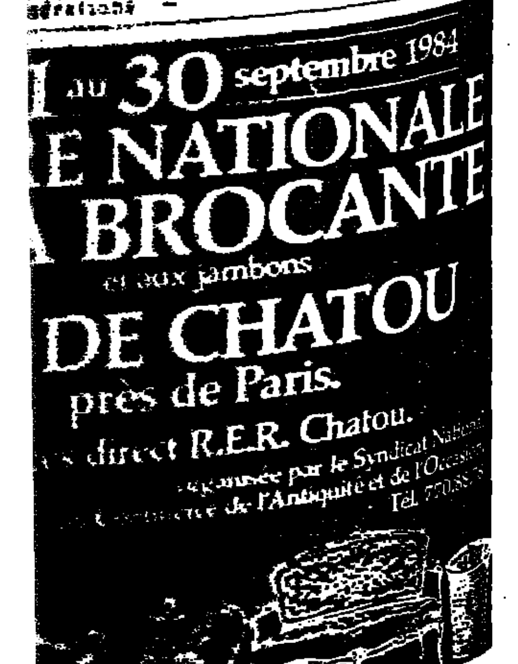
Hacuitex a ainsi adressé à ses militants, en vue d'un comité national fédéral, les 29 et 30 novembre prochain, un document de dix-huit pages affichant sa volonté de *« faire barrage à la démoralisation croissante du monde syndical »*. Déçue par la politique gouvernementale, préoccupée par le départ des ministres communistes — qui risque notamment *« d'isoler encore un peu plus le gouvernement de sa base ouvrière et d'aboutir à une accentuation de la politique de rigueur-réalisme économique »*, — la fédération reproche à la confédération d'avoir *« décidé d'inscrire son action dans le contexte d'un système capitaliste durable »*, l'axe essentiel de cette action, qui renvoie à un avenir lointain la transition au socialisme, *« devenant la défense des intérêts des travailleurs dans un système capitaliste aménagé et socialement efficace »*.

Pour Hacuitex, la confédération pratique un *« syndicalisme de concessions réciproques »* avec le patronat. Elle s'apesantit sur l'image *« progouvernementale »* donnée par la CFDT et examine ses échecs. *« Si nous ne sommes pas d'accord*, souligne-t-elle, *avec nombre d'éléments de l'actuelle stratégie majoritaire de la CFDT, il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes posés par la confédération reflètent une réalité. (...) La CFDT a, pour des raisons sérieuses, changé de ligne depuis 1970. Il est faux de dire qu'il n'en est rien et qu'il ne s'agit que d'adaptation. Il ne faut pas le cacher plus longtemps et il faut en débattre sereinement dans l'organisation. »*

Hacuitex, qui estime qu'*« un climat perpétuel d'intolérance »* dans la confédération peut favoriser des regroupements du type *« Pour une autre démarche syndicale »*, préconise *« un débat de tratégie : comment avancer vers le socialisme autogestionnaire dans la situation actuelle. (...) Il est important de réaffirmer notre option socialiste, non pas comme une simple démarche, mais comme un enjeu structurel de société. Ce choix doit conditionner nos alliances, en priorité sur des bases anticapitalistes, c'est-à-dire avec la CGT, telle qu'elle est, avec le sectarisme et le suivisme vis-à-vis du PC que nous lui connaissons »*. Tout en critiquant sévèremennt la *« stratégie défensive »* de la confédération, Hacuitex exprime son plein accord avec *« les revendications prioritaires actuelles »*.

Dans son rapport *Aujourd'hui quel syndicalisme pour quelle société*, l'Union régionale de Basse-Normandie développe une série de critiques souvent convergentes. Elle affirme d'emblée que la confédération développe *« une autre stratégie que celle définie en 1970 »* (lors de l'option socialiste autogestionnaire). Passant à la loupe les positions confédérales, elle dénonce une analyse *« économiste »* qui *« sous-estime le social. »*. Et souligne-t-elle une analyse erronée de la société française, qui *« risque de conduire à un syndicalisme, mouvement d'idées, reposant sur sa seule représentativité électorale à la place d'un syndicalisme de structures, appuyé sur des adhérents et sur des luttes »*. Préconisant des actions interprofessionnelles — sans *« retomber »* dans la journée nationale d'action, — et affichant une volonté de *« recomposition d'un tissu industriel »*, l'union régionale précise ses attentes : *« La CFDT doit conserver et affirmer, à travers ses luttes, la perspective du socialisme autogestionnaire, mais aussi savoir répondre concrètement aux graves dangers qui menacent actuellement les travailleurs et le mouvement ouvrier : c'est la condition même d'être un jour capables de mettre en œuvre la rupture avec le capitalisme. »* Rupture ? Vous avez dit « rupture ».

M. N.



SOCIAL

LES MODIFICATIONS DES TARIFS MÉDICAUX

Le ministre des affaires sociales présente de nouvelles propositions

Les discussions engagées par le ministère des affaires sociales depuis le début de septembre avec les caisses d'assurance-maladie et les organisations syndicales de médecins pour une révision des tarifs de certains actes médicaux (une dizaine d'actes d'exploration technique) ne paraissent pas devoir aboutir à un accord. Après un jeu de cache-cache avec les médecins, Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, a adressé lundi 24 septembre de nouvelles propositions à la Confédération des syndicats médicaux français, à la Fédération des médecins de France et à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Ces nouvelles propositions comportent des amendements par rapport aux dispositions envisagées à l'origine. Elles tiennent compte des demandes des médecins sur la *fibroscopie* et la vélocimétrie sanguine (dite Doppler), ainsi que, à un moindre degré, sur l'échographie abdominale. D'autre part, si elles maintiennent une réduction de près de moitié (de K 30 à K 16) du tarif de la surveillance de l'accouchement, elles étendent celle-ci à tous les enfants, au lieu de la limiter à ceux « à risques ».

Les désaccords restent importants en revanche sur deux points. Pour l'échographie d'abord, le ministre maintient l'idée d'un seul tarif (K 20) au lieu de deux (K 35 E et K 15), comme auparavant. D'autre part, afin d'éviter la multiplication des actes, un accord préalable de la Sécurité sociale serait nécessaire au-delà du deuxième examen.

Mais le point le plus difficile sera l'électrocardiogramme, qui apporte aux cardiologues une part importante de leurs recettes. Deux tarifs (K 8 et K 16) existent actuellement, mais le plus faible n'est utilisé par les médecins que dans moins de 5 % des cas. Le ministre propose d'y substituer respectivement K 10 et K 14. Cette modification représenterait une baisse de recettes de 140 millions de francs pour les cardiologues (dont les recettes globales sont évaluées par la CNAM à 1 288 millions en 1983). Cette réduction risque de susciter de vigoureuses protestations de leur part. Le conseil d'administration de la CNAMTS a examiné mardi après-midi les différentes propositions. A l'exclusion de la CFDT, qui s'est abstenue, il a approuvé le compromis présenté par les experts des caisses et des syndicats médicaux sur l'ensemble des actes en cause, peu différent des propositions ministérielles, sauf en ce qui concerne l'électrocardiogramme, où il a pris acte de celles-ci.

ALSTHOM-ATLANTIQUE DOIT ANNONCER LA SUPPRESSION DE 4 514 EMPLOIS D'ICI A LA FIN DE 1985

La direction de la société Alsthom-Atlantique devait annoncer le 26 septembre, au cours d'un comité central d'entreprise, la suppression de 4 514 emplois d'ici à la fin de 1985. Les départs s'effectueront avec l'aide du FNE et par des retraites anticipées à soixante ans. De plus, la société réduira les horaires (soit par abaissement de la durée du travail, soit par chômage partiel).

Alsthom-Atlantique, filiale du groupe nationalisé CGE, emploie 32 500 personnes et environ 50 000 en comptant ses filiales. La société déploie ses activités dans trois secteurs principaux, la construction navale, la construction ferroviaire et la construction électrique, qui, toutes trois, sont en crise du fait d'un affaiblissement des commandes françaises (ralentissement du programme nucléaire et de celui de l'équipement de la RATP et de la SNCF) et à l'exportation.

Dans la construction navale, le groupe Alsthom, qui compte aussi les chantiers Dubigeon, a annoncé au printemps la suppression de 2 100 emplois sur trois ans (dont une partie est donc comprise dans les 4 514 évoqués).

Par ailleurs, et toujours dans le groupe CGE, la SOGELERG, filiale spécialisée dans l'ingénierie, a annoncé, le 24 septembre, 41 licenciements économiques sur un effectif de 350 salariés.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LES RÉUNIONS MONÉTAIRES DE WASHINGTON

M. Reagan propose une nouvelle négociation pour libéraliser le commerce international

De notre envoyé spécial

C'est un discours exprimant une grande confiance en soi et une satisfaction du reste dénuée d'agressivité que le président Reagan a prononcé mardi matin devant la trente neuvième Assemblée générale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale, même s'il l'a fait d'une voix un peu fatiguée, peut-être par son intervention de la veille devant les Nations unies.

La grande salle de l'hôtel Sheraton était pleine à craquer ; les délégations des cent quarante sept pays membres étaient là au grand complet, sans compter les invités et les journalistes. En tout, sans doute pas moins de deux mille personnes, sinon davantage, rassemblées sous les drapeaux et faisant face à la tribune flanquée de deux magnifiques bouquets de fleurs. Cette nombreuse assistance devait écouter dans un silence respectueux le président des Etats-Unis.

Vers d'autres initiatives

Il faut dire que le discours de celui-ci tranchait, ne fût-ce que par son style élégant, sur la plupart des interventions lues d'une voix monocorde et ressemblant plus à un rapport impersonnel qu'à une allocution vivante. « *Nous sommes encouragés*, a notamment dit le président Reagan, *par le fait que la prospérité de l'économie américaine a aidé à sortir le reste du monde de la récession et d'ouvrir la voie vers une expansion durable à la faveur de taux d'inflation plus bas dans beaucoup de pays. Nous sommes convaincus que nous pourrons continuer à montrer la voie dans l'avenir.* »

Après avoir rappelé que les États-Unis connaissent actuellement la plus forte croissance depuis 1950, le président a déclaré qu'il était bien déterminé à introduire de nouveaux changements par rapport aux errements du passé. Son intention, a-t-il dit, est d'abaisser encore plus l'inflation et cela en continuant de restreindre l'augmentation des dépenses publiques. Ce taux d'accroissement a déjà été, selon lui, diminué de moitié et il a exprimé sa volonté de proposer un amendement de la Constitution pour limiter le droit à engager de nouvelles dépenses publiques. « *Nous croyons*, a dit encore M. Reagan, *que nous avons seulement franchi les premiers pas qui nous conduisent à la révolution technologique. En augmentant la productivité nous pourrons créer beaucoup de nouveaux emplois* », a-t-il encore affirmé.

Aussi bien le directeur général du Fonds monétaire que le président de la Banque mondiale, M. A. Clausen, avaient, la veille, dénoncé dans des termes particulièrement solennels le danger que la montée du protectionnisme faisait courir à l'économie mondiale. Pour répondre à *ces préoccupations*, M. Reagan a insisté sur le fait que, pendant le premier semestre de cette année, les importations américaines ont augmenté de 32 % et que celles en provenance des pays en voie de développement non pétroliers ont augmenté de près de 30 % pendant la même période.

C'est déjà plus de 12 milliards de dollars supplémentaires que les pays en question ont gagné en augmentant leurs ventes sur le marché américain. C'est un chiffre que M. Reagan a rapproché des 2,5 milliards que, selon lui, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt représente pour eux.

« *Mais*, a ajouté M. Reagan, *nous ne voyons pas venir une augmentation des taux d'intérêt. Il y a même eu une légère diminution au cours des derniers jours et je pense qu'elle devrait se poursuivre* ».

M. Reagan a lancé un appel en faveur de l'ouverture d'un nouveau round de négociations au sein du GATT pour libéraliser le commerce international, faisant ainsi écho à un souhait exprimé par le communiqué publié dimanche par le comité intérimaire.

« *Nous ne voulons pas*, a dit encore M. Reagan, *d'un monde dans lequel certaines nations vont de l'avant alors que d'autres reculent. Nous voulons un monde dans lequel tout le monde progresse ensemble. Et nous pouvons tous progresser si nos gouvernements renoncent à des dépenses qui n'ont pas besoin d'être faites et en prélevant moins sur les revenus des gens qui travaillent. Laissons-les semer les grains de la richesse et nous verrons de multiples petits rêves se réaliser pour accomplir les souhaits de l'humanité* ». Dans la conclusion de son discours, M. Reagan a fait mention de l'appauvrissement de l'Afrique subsaharienne, citant quelques chiffres, du reste difficiles à interpréter, sur l'effort accru des Etats-Unis pour leur venir en aide (disons que les autres discours, y compris celui du ministre français, n'étaient finalement guère plus précis).

Prononcé le deuxième jour de la session, le discours de M. Reagan a semblé marquer en quelque sorte la fin de cette assemblée générale, bien que les ministres continueront jusqu'à mercredi soir, sinon jeudi matin à se succéder à la tribune. Le gouverneur de la Banque centrale de Saint-Domingue, M. José Santos-Taveras, s'est exprimé au nom des pays de l'Amérique latine, de l'Espagne et des Philippines pour déclarer notamment que le temps n'était pas très ancien où, au cours d'assemblées similaires, on recommandait à ces pays de recourir au crédit de la Banque privée internationale. Le gouverneur de Saint-Domingue a estimé que la procédure consistant à traiter le problème de l'endettement cas par cas avait pour résultat de laisser de côté un certain nombre de problèmes communs qu'il convient d'aborder au fond.

PAUL FABRA.

L'Argentine et le Fonds monétaire sont parvenus à un accord

L'Argentine est parvenue à un accord avec le Fonds monétaire international sur les mesures d'austérité à adopter par le gouvernement de Buenos-Aires pour obtenir du Fonds un prêt de 1,4 milliard de dollars, a annoncé, mardi 25 septembre, d'une manière assez théâtrale, M. Bernardo Grinspun au cours de son allocution à l'assemblée annuelle du FMI.

Il a précisé que le directeur du Fonds, M. Jacques de Larosière, avait « *décidé de recommander au comité exécutif* [du FMI] *d'approuver le mémorandum présenté par la République Argentine* ». Ce mémorandum, qualifié d'« *entente* », avait fait l'objet d'un accord préliminaire, il y a huit jours, entre les négociateurs qualifiés de l'Argentine et les membres de la délégation du Fonds à Buenos-Aires (*le Monde* des 20 et 21 septembre 1984). A cette occasion, selon notre correspondant Jacques Després, le Fonds avait consenti d'importantes concessions, notamment en acceptant le principe d'un « *ajustement non récessif* », c'est-à-dire d'un plan d'austérité qui ne soit peu susceptible de provoquer une forte contraction de la demande grâce à une répartition du poids de l'ajustement entre les différents secteurs de l'économie : ce plan devrait permettre une croissance de 4 % de l'économie en 1984.

Il n'en restait pas moins que le gouvernement argentin avait consenti à tenter de ramener le déficit budgétaire (intérêts sur la dette extérieure exclus) de plus de 16 % du PIB en 1983 à 7,5 % en 1984 et 5 % en 1985, et à limiter à 8 % l'augmentation des salaires en 1984, le tout devant réduire de moitié le taux d'inflation, actuellement supérieur à 600 % par an. En outre, une dévaluation « massive » du peso argentin devra être effectuée. M. Grinspun a refusé de donner des précisions sur l'ampleur de cette dévaluation, qui, jusqu'à ces jours-ci, avait constitué une pierre d'achoppement dans les négociations avec le Fonds.

F. R.

ÉTRANGER

AUX ETATS-UNIS

Baisse des commandes de biens durables

Les commandes de biens durables à l'industrie américaine ont baissé de 0,9 % en août, après avoir augmenté de 2,3 % en juillet et décliné de 3 % en juin. La baisse enregistrée en août est la troisième en cinq mois. On peut y voir le signe annonciateur d'un ralentissement de la croissance économique. Selon le département du commerce, les commandes de matériels de transport ont baissé de 3,3 %, en raison principalement d'une diminution des commandes à l'industrie aéronautique. – *(AFP.)*

LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE BRITANNIQUE A QUADRUPLÉ EN AOUT

Le déficit de la balance commerciale britannique est passé de 137 millions de livres en juillet à 568 millions en août (1,6 milliard de francs à 6,6 milliards de francs).

Compte tenu des opérations invisibles (transports, assurances, brevets, tourisme...), la balance des paiements courants a été déficitaire de 318 millions en août (3,7 milliards de francs). En juillet, un excédent de 13 millions (1,3 milliard de francs) avait été enregistré.

Pour les huit premiers mois de l'année, les paiements courants sont ainsi en déficit net de 15 millions de livres (174 millions de francs), alors qu'ils étaient en excédent de 1986 millions (23 milliards de francs) pendant la période correspondante de l'an dernier.

La dégradation du mois dernier est due pour une bonne part aux effets des conflits sociaux qui ont fortement perturbé l'activité des charbonnages et des ports. – *(AFP.)*

LA PAUVRETÉ A AUGMENTÉ

La pauvreté a augmenté aux Etats-Unis depuis 1982 en dépit de la reprise économique, affirme un rapport publié mardi 25 septembre par les maires américains. Ce rapport, qui porte sur 83 villes, fait valoir que dans 63 % des municipalités étudiées la reprise n'a pas bénéficié aux classes les plus pauvres, dont les conditions de vie se sont dégradées et qui sont victimes d'un chômage chronique.

Les pauvres ont en outre des problèmes insurmontables pour se loger (dans sept villes sur dix) et se chauffer. Circonstance aggravante : un tiers des demandes en aide sociale ne peuvent être satisfaites.

AFFAIRES

GRANDES MANŒUVRES DANS L'INDUSTRIE SUÉDOISE

Le groupe Stora (papier) reprend Billerud pour 3,5 milliards de francs

De notre correspondant

Stockholm. – La plus importante fusion jamais effectuée en Suède dans le secteur de l'industrie forestière a été annoncée le mardi 25 septembre à Stockholm. En rachetant les actions de la société Billerud pour quelque 3 milliards et demi de couronnes (autant de francs français), le groupe Stora-Kopparberg devient l'un des plus grands fabricants européens de papier et de pâte à papier. Les deux firmes, qui emploient seize mille personnes, ont réalisé en 1983 un chiffre d'affaires total de 10,4 milliards de couronnes et des bénéfices se montant à 1,3 milliard. Ensemble, elles possèdent 1 400 000 hectares de forêt (soit l'équivalent de 10 % de la forêt française) ainsi que des installations hydroélectriques.

La concentration devrait faciliter le financement des investissements considérables que Billerud doit réaliser dans les prochaines années.

Cette affaire marque une nouvelle étape de la lutte que se livrent plusieurs groupes financiers suédois pour le contrôle des grandes entreprises, depuis la disparition du docteur Marcus Wellenberg en 1982. Ce banquier hors du commun, qui régnait directement ou indirectement sur environ 40 % de l'industrie privée suédoise, avait fixé – en quelque sorte – les règles du jeu capitalistes dans son pays, en accord d'ailleurs avec les syndicats. A l'âge de quatre-vingts ans, il était encore respecté et redouté. Les « jeunes loups » de la Bourse n'osaient pas s'attaquer à son empire. Ceux-ci sont parvenus, en l'espace de quelques années, à se constituer des fortunes personnelles impressionnantes, en exploitant habilement la législation fiscale et en jouant sur les effets de l'inflation et la spéculation immobilière. C'est le cas notamment de M. Erik Penser, Suédois domicilié à Londres, qui, à quarante-deux ans, est aujourd'hui à la tête d'un portefeuille d'actions évalué à plus de 3 milliards de couronnes. Par le biais de sa société d'investissements, il possédait, entre autres, 41 % du capital de la société Bofors, principal fabricant d'armes suédois. Au début du mois de septembre, cette entreprise a pris le contrôle de Kema-Nobel (explosifs, produits chimiques), qui appartenait aux Wellenberg.

Après le décès du « chef du clan », l'empire industriel fut âprement convoité. Volvo, par exemple, s'était rapidement emparé de 25 % des actions de deux sociétés-fanions de la famille : Atlas-Copco et Stora-Kopparberg. Mais, l'héritier du groupe, Peter Wallenberg, répliqua en achetant un nombre considérable de titres Volvo. Les démêlés devaient finalement se terminer sur un compromis. Mais pour Wallenberg, le « traité de paix » fut particulièrement coûteux, et c'est sans doute la raison pour laquelle il consentit à abandonner à bon prix Kema-Nobel. Il avait besoin d'argent frais pour consolider ses finances et peut-être aussi pour s'assurer maintenant le contrôle de Billerud, dont le principal actionnaire et président du conseil d'administration était, depuis deux ans, un autre spécialiste adroit des opérations boursières fructueuses, M. Anders Wall.

ALAIN DEBOVE.

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ MOTOBÉCANE REÇOIT UN PREMIER PRÊT

Accord signé et prêts débloqués pour MBK, la société qui reprend les actifs de Motobécane. M. Anatole Tempkine, président du directoire de MBK, a annoncé le 25 septembre le débloquage d'un prêt participatif de 50 millions de francs par les pouvoirs publics. Ce prêt sera suivi d'une seconde tranche de 15 millions de francs avant la fin de 1984, selon les déclarations faites par le président de MBK lors de la signature des accords entre les présidents de Motobécane et MM. Hideto Eguchi, président de Yamaha, qui détient 10 % des parts de la nouvelle société, et M. Erich Kronauer, président de la société ouest-allemande Fichtel un Sachs (10 % aussi).

MBK va axer son redressement sur les fabrications de bicyclettes et de cyclomoteurs, créneaux qui ont fait la renommée de la marque avant son dépôt de bilan en mars 1983. Un nouveau cyclomoteur MBK sortira début 1985.

D'autre part, la gamme devrait être élargie et la production augmentée, a souligné M. Tempkine, qui doit faire face à des problèmes de sureffectifs (MBK emploie actuellement deux mille quatre-vingts personnes).

En ce qui concerne la moto, la nouvelle société semble moins s'y intéresser qu'en début d'année, lorsqu'elle avait repris BFG en dépôt de bilan. Les ventes de scooters n'ont pas non plus répondu aux espoirs nourris il y a un an, mais la décision d'en importer deux mille cinq cents de marque Yamaha demeure acquise.

هكذا من الأصل

MARCHÉ COMMUN

La Commission européenne s'inquiète d'une éventuelle taxation des exportations de vins aux Etats-Unis

De notre correspondant

Bruxelles. — La Commission européenne est très préoccupée par les menaces qui pèsent sur les exportations de vins de la Communauté vers les Etats-Unis. Le Sénat de Washington vient de voter un ensemble de textes législatifs dont l'objet est de renforcer la protection des producteurs américains par l'application de taxes à l'importation. Il reste à la Chambre des représentants à se prononcer. L'affaire est très grave pour les Européens. Le vin représente en effet un des principaux postes d'exportation de la Communauté vers les Etats-Unis : 760 millions de dollars en 1983 sur un total de 3,7 milliards de dollars. S'agissant du vin de table, l'Italie est de loin le premier fournisseur du marché américain. Mais le commerce entre les deux rives de l'Atlantique est très favorable aux Etats-Unis. Le porte-parole de la Commission a rappelé que les importations des Dix en 1983 se sont élevées à un total de 8,5 milliards de dollars et que, par conséquent, le déficit des échanges de la Communauté avec son partenaire américain a atteint 4,8 milliards de dollars. La commission note que la mise en œuvre de dispostions restrictives affectant les ventes de vins européens « *accentuerait inévitablement les pressions qui se manifestent dans la Communauté pour appliquer des mesures protectionnistes à l'encontre des importations agricoles américaines* ». La menace de représailles peut faire réfléchir les producteurs américains : le déficit du commerce agricole des Dix avec les Etats-Unis atteint à lui seul 5 milliards de dollars. Les services bruxellois soulignent que les projets de lois actuellement examinés par le Congrès sont à double titre contraires aux règles du GATT. D'abord parce qu'elles visent à obtenir un équilibre sectoriel dans les échanges ; dans l'esprit du législateur américain, les importations de vins devraient se situer *grosso modo* au même niveau que les ventes extérieures. Ensuite, parce qu'elles prévoient la possibilité, pour les producteurs de raisins — en l'occurrence la matière première — et non pas seulement pour ceux de vins, de déposer des plaintes antidumping risquant d'aboutir à l'application de droits compensateurs sur les importations. Du côté américain, on se veut rassurant. On fait valoir que même dans l'hypotèse où la législation serait finalement adoptée, c'est au président qu'il revient de décider si les mesures protectionnistes doivent être appliquées. Compte tenu de la position hostile à de telles mesures qu'il a prise dans cette affaire ainsi que de son souci de ne pas réveiller une guerre commerciale entre les deux rives de l'Atlantique, il y a tout lieu de penser qu'il refuserait de donner suite aux plaintes des producteurs, estimait mardi 25 septembre un haut fonctionnaire américain. De bonnes paroles qui ne suffisent pas à apaiser les craintes bruxelloises.

PH. L.

LA COMMISSION DE BRUXELLES DONNE UN MOIS A LA FRANCE POUR RÉDUIRE LA VIGNETTE SUR LES GROSSES CYLINDRÉES

Bruxelles. — La Commission européenne vient de donner un délai d'un mois à la France pour réduire la taxe (dite *vignette*) sur les voitures de plus de 16 chevaux fiscaux. Bruxelles estime que le prix de la vignette pour ce type de véhicules est exorbitant par rapport à la taxation de la catégorie fiscale juste en dessous (+ 400 %). Pour la commission, un tel écart est anormal et signifie bien que l'objectif est de protéger le marché français contre la concurrence des constructeurs étrangers qui produisent, contrairement à la France, des voitures de plus de 16 chevaux fiscaux.

C'est en 1980 que le prix de la vignette dans cette catégorie a fortement augmenté. Depuis, l'écart n'a cessé de se creuser avec les voitures de cylindrées inférieures. Dès 1979, Bruxelles demandait au gouvernement de renoncer à son projet. Les tentatives d'un arrangement à l'amiable ont échoué au cours des cinq années. Aussi, la commission est-elle résolue à porter l'affaire devant la Cour européenne de justice si la France ne se conforme pas à l'« *avis motivé* » qui lui a été adressé.

M.S.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	9,4490	9,4510	− 35	− 15	− 90	− 55	− 430	− 320
$ can.	7,1717	7,1756	− 80	− 55	− 161	− 118	− 521	− 422
Yen (100)	3,8375	3,8403	+ 154	+ 166	+ 290	+ 317	+ 806	+ 867
DM	3,0690	3,0710	+ 145	+ 157	+ 273	+ 293	+ 705	+ 753
Florin	2,7210	2,7226	+ 114	+ 123	+ 214	+ 229	+ 560	+ 601
F.B. (100)	15,1702	15,1799	− 20	+ 37	− 23	+ 82	− 82	+ 219
F.S.	3,7418	3,7445	+ 181	+ 198	+ 352	+ 375	+ 979	+ 1044
L (1 000)	4,9531	4,9573	− 186	− 163	− 382	− 345	− 1164	− 1071
£	11,6494	11,6597	+ 14	+ 57	+ 12	+ 83	− 60	+ 123

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	10 5/16	10 11/16	11	11 3/8	11 1/8	11 1/2	11 1/2	11 7/8
DM	5 3/16	5 9/16	5 1/4	5 5/8	5 5/16	5 5/16	5 3/4	6 1/8
Florin	5 1/2	6	5 7/8	6 1/4	5 15/16	6 5/16	6 1/4	6 5/8
F.B. (100)	11	11 1/2	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 7/8
F.S.	1 1/8	1 7/8	5 1/4	5 7/8	5 5/16	5 11/16	5 1/4	5 5/8
L (1 000)	15	15 1/2	14 5/8	15 3/8	14 7/8	15 5/8	15 3/8	16 1/8
£	10 3/8	10 7/8	10 9/16	10 15/16	10 5/8	11	10 11/16	11 1/16
F. franç.	11 1/4	11 3/4	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 3/8	11 1/2	12

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

L'industrie laitière veut organiser la diminution de 10 % de ses effectifs

Une convention sociale innovatrice a été signée dans l'industrie laitière entre les syndicats (CFDT, FO, CGC, la Fédération nationale des chauffeurs routiers) et les employeurs coopérateurs et privés. L'Etat, en fait le ministère de l'agriculture, doit y apporter son aval et s'engager financièrement. Une réunion tripartite doit avoir lieu à cet effet début octobre.

La diminution obligatoire de la production laitière a servi ou va servir de catalyseur à des restructurations industrielles : de 8 000 à 10000 emplois devront être supprimés dans cette branche du lait, qui compte 80000 salariés. Plutôt que d'opérer à chaud, la CFDT surtout avait proposé une préparation sociale pour une « *mutation douce* ». La CGT et le syndicat autonome FGSOA ont refusé de signer cette convention. Elle comprend cinq points : la formation ; l'obligation de négociation sur le temps de travail ; la priorité au FNE ; la mise en place d'un groupe national de contrôle ; la promotion de l'emploi.

Dans le cadre des prélèvements légaux pour la formation professionnelle, 0,1 % de la masse salariale sera affectée aux fonds d'assurance-formation. Cela dégagera de 10 à 15 millions de francs, et l'Etat apporterait une somme équivalente. Des négociations sur le temps de travail devront débuter début octobre avec la Fédération des industries laitières d'une part et la Fédération des coopératives de l'autre. Il sera demandé aux pouvoirs publics d'assouplir la notion de maintien des capacités de production, difficile à réaliser avec la diminution des livraisons de lait, alors que ce maintien est exigé pour les contrats de solidarité.

L'industrie laitière serait prioritaire pour accéder au FNE. La gestion serait assurée par bassins laitiers, afin que les entreprises qui licencient au-dessous de l'âge de la préretraite puissent embaucher ailleurs. Ces bassins seraient assimilés à des pôles de reconversion où la priorité serait accordée aux entreprises laitières.

Un groupe national tripartite (Etat, salariés, employeurs) sera constitué, qui suivra l'évolution des emplois et des investissements, en liaison avec les commissions paritaires de l'emploi. Ce groupe décidera des contours des bassins laitiers.

Enfin, des chargés de mission régionaux devront coordonner ces différentes mesures et l'attribution de primes spécifiques qui existent pour la promotion de l'emploi.

La mutation dans l'industrie laitière est moins visible que dans d'autres branches du fait de son éclatement. Cette convention, la première du genre, évitera peut-être les intervention chirurgicales douloureuses pour les salariés, comme cela se passe en d'autres secteurs.

J. G.

APRES LE CHANGEMENT DE TARIFICATION

Des usagers du Minitel renvoient leurs appareils

De notre correspondant

Rennes. — Répondant au mot d'ordre lancé le 18 septembre par deux associations de consommateurs (l'Association Force ouvrière des consommateurs et l'Union fédérale des consommateurs d'Ille-et-Vilaine), plus de quatre cents abonnés avaient, mercredi 26 septembre, rapporté leur annuaire électronique à l'agence commerciale des télécommunications de Rennes, pour l'échanger contre un vulgaire annuaire de papier — qu'il leur faudra attendre une quinzaine de jours — et qui à l'avantage non négligeable d'être encore gratuit. A l'origine de la colère des consommateurs, l'arrêté du 17 juillet 1984 modifiant les conditions d'utilisation de l'annuaire électronique en limitant la gratuité de sa consultation à deux minutes et en instaurant au-delà le paiement d'une taxe de base.

Dans une lettre ouverte adressée au ministère des PTT, sept associations de consommateurs d'Ille-et-Vilaine, — département-pilote où plus de quatre-vingt mille Minitel sont en service — considèrent que « *la nouvelle taxation va entraîner pour les usagers des dépenses supplémentaires qui ne seront sans doute pas compensées par l'avantage de gratuité accordé pour une recherche hors département, toujours pour deux minutes* ».

M. Jean-Michel Boucheron, député socialiste d'Ille-et-Vilaine, membre de la commission nationale de la télématique, souhaiterait voir étendue la gratuité à trois minutes.

Le Minitel a été un succès (dix mille appels par semaine) dans le département. Pour le coût d'une taxe de base pour six minutes on peut y consulter une vingtaine de rubriques (actualités, comptes rendus sportifs, résultats du *Loto*, des courses hippiques, le panier de la ménagère, les promotions du jour dans les grandes surfaces — actualisées chaque matin par les distributeurs eux-mêmes — le marché de l'immobilier ou de l'automobile, les cinémas, les restaurants, les urgences, l'horoscope, etc.). Le quotidien régional *Ouest-France* proposera dès le mois prochain son programme télématique sur Minitel. Mais l'utilisateur, lui, n'y va pas par quatre chemins et parle sous les arcades du Palais du commerce, qui abrite l'agence commerciale des télécommunications, de « *publicité mensongère et violation de contrat* ».

CHRISTIAN TUAL.

AGRICULTURE

Les directeurs de chambres d'agriculture demandent à exercer de réelles responsabilités

Dijon. — Les directeurs de chambres d'agriculture ont choisi la Bourgogne pour tenir congrès en 1984. Ils étaient 82 sur 116 chambres d'agriculture recensées à s'être rassemblés, début septembre, à Beaune et à Mâcon pour deux journées, au cours desquelles il a été essentiellement question d'affirmer le rôle d'une fonction qui, à plus d'un égard, a besoin d'être redéfinie.

Une telle participation, alors que le précédent congrès de ce jeune syndicat (il fut fondé en 1969), il y a deux ans à Saint-Malo, ne rassemblait guère qu'une quarantaine de ses membres, est tout à fait indicatif d'un malaise. Il y a tout d'abord la structure même des chambres d'agriculture, qui ne sont regroupées au niveau national qu'à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), au sein de laquelle les directeurs — salariés — n'ont pas ou peu leur mot à dire. Dans le même temps, la plupart des organisations professionnelles agricoles (OPA), dont les personnels des

De notre correspondant

échelons départementaux et régionaux sont placés sous l'autorité du directeur de chambre d'agriculture, ont leurs propres structures nationales.

Ne pas se tromper de moyens

D'autre part, les rapports entre le directeur de chambre d'agriculture et son président ne sont pas toujours simples! « *Nous comprenons et nous approuvons la volonté des présidents de conserver toute leur responsabilité dans la gestion des chambres d'agriculture, alors que, dans d'autres organismes, les présidents en ont été plus ou moins dépossédés au profit des directeurs* », disait, à Beaune, M. François Dubin, président du Syndicat national des directeurs de chambres d'agriculture. « *Mais*, ajoutait-il, *nous estimons qu'il ne faut pas se tromper de moyens pour exercer cette responsabilité.* »

Pris entre des présidents qui entendent exercer toute l'autorité — et parfois plus — que leur confère leur mandat, et le penchant des OPA à prêter plus facilement l'oreille à leurs bureaux parisiens qu'à une laborieuse concertation locale, les directeurs de chambres d'agriculture ont parfois la regrettable sensation de n'être que des exécutants sans grande initiative.

Ils aimeraient pourtant en prendre des initiatives. Ne serait-ce justement qu'en ce qui concerne une meilleure coordination des différents organismes techniques ou de développement qui, selon l'expression de l'un d'eux, M. François Baladier, directeur de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, se sont « *accumulés* » sous leur théorique autorité au fil de leur création. Ils se sont même souvent superposés dans leur finalité, créant les parfaites conditions de redoutables rivalités de bureau à bureau auxquelles le directeur de chambre d'agriculture assiste sans pouvoir *rien y faire*.

Le souci de clarification des directeurs va jusqu'à *réclamer* le droit, pour un président, de se séparer à l'amiable d'un directeur avec lequel il n'y a pas d'atomes crochus. « *Ce serait plus judicieux que de fonctionner à coups de contentieux* », commente M. François Dubin, qui ajoute : « *Ainsi, la sanction à notre plus grand pouvoir existerait-elle.* »

Reste à convaincre les innombrables présidents d'organismes professionnels agricoles et leurs directeurs nationaux, régionaux et départementaux de l'utilité de ce qui ne manquera pas de leur apparaître comme une atteinte à une autorité dont ils se montrent, en général, fort jaloux!

DIDIER CORNAILLE.

Pour la première fois, les Etats-Unis importent quatre taureaux charolais de France

Dijon. — Les Journées de l'élevage charolais de Vichy sont, chaque année à pareille époque, l'occasion pour les spécialistes de juger et de comparer les plus beaux spécimens d'une race à viande que ses défenseurs se plaisent à qualifier de « *meilleure du monde* ». Elles auront été marquées cette année par l'annonce d'un événement qui, pour plus modeste qu'il soit que l'achat par la Pan Am d'une quarantaine d'Airbus, n'en restera pas moins essentiel dans l'histoire de l'exportation des reproducteurs de cette race.

Le charolais, depuis l'entre-deux-guerres, s'est en effet installé dans le monde entier. Ses qualités d' « améliorateur » et sa capacité à s'adapter à tous les climats et aux pâturages les plus arides l'ont rendu familier aussi bien aux paysages canadiens qu'aux pampas sud-américaines ou à la brousse africaine. Les Australiens et les Israéliens ont constitué de remarquables troupeaux, et chaque année ce sont des charolais qui remportent les palmes du Royal Show, l'équivalent britannique de notre Salon de l'agriculture.

Les Etats-Unis ne pouvaient pas ignorer cette formidable machine à fabriquer de la viande et, dès les années 30, le Texas possédait son troupeau de charolais, mais il venait... du Mexique. Et si, depuis, les éleveurs américains ont cherché à améliorer leurs élevages en important des reproducteurs, malgré le nom de full french qu'ils donnent à leurs animaux de race pure, aucun n'avait été acheté dans le berceau de la race. Ils provenaient essentiellement du Canada et, dans une moindre mesure, d'Angleterre et d'Irlande. Jamais de France.

De notre correspondant.

L'annonce, à Vichy, de l'achat par deux Texans, M. Marti, le plus gros éleveur de full French des Etats-Unis, et M. William Arlitt, président en exercice du Congrès international charolais, de quatre reproducteurs à autant d'élevages nivernais a fait l'effet d'une véritable petite bombe.

Les quatre taureaux, qui voyageront en avion, devront passer par une quarantaine imposée par les services de santé américains qui coûtera la bagatelle de 8 000 dollars pour chacun d'eux à leurs acheteurs. « *Sans cette quarantaine*, nous disait l'an dernier William Arlitt, *il est évident que nos éleveurs préféreraient acheter leus reproducteurs en France.* » Avec M. Marti, ils ont donc décidé de franchir le pas. Et le franchiront même une cinquième fois pour un *animal déjà* retenu, si les services de l'administration américaine acceptent de ne pas s'en tenir aux quatre premières autorisations d'importation qui furent déjà bien difficiles à obtenir.

« *Nous avons vu plus de deux mille animaux avant d'arrêter notre choix* », nous disait William Arlitt à Vichy. En admettant que le propos soit quelque peu gonflé du goût bien texan de la démesure, il n'en révèle pas moins la difficulté qu'il y eut à trouver, au sein de l'élevage français, des animaux convenant aux conditions très différentes d'outre-Atlantique. Les vaches que leur semence aura à féconder sont des hereford, des angus ou des races autochtones dont le poids évolue entre 400 et 450 kilos, soit la moitié de ce que peut peser une vache charolaise! Ce sont, de surcroît, des animaux qui ont à marcher des heures entières chaque jour, ne serait-ce que pour rejoindre le premier point d'eau. Ce qui nécessite notamment une conformation plus solide que celle de nos vaches auxquelles on met sous le nez tout ce dont elles ont besoin avec une seule préoccupation : faire de la viande!

Il reste à espérer que le choix de MM. Marti et Arlitt, conseillés par les techniciens du Syndicat d'exportation de la race charolaise (SYDEX), aura été le bon. Car les quatre premiers charolais aux Etats-Unis auront fort à faire pour démontrer que le gain qu'ils peuvent apporter est à la hauteur des contraintes imposées à leur importation.

D. C.

RÉGIONS

Les affaires étrangères du Languedoc-Roussillon

Montpellier. — « *Il est temps de ne plus rester enfermé dans son carré de vigne.* » La formule n'est peut-être pas, au mot à mot, employée par M. Robert Capdeville, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, mais elle est fidèle à son esprit.

Sortir du carré de vigne : cette orientation nouvelle, dans une zone où l'océan des vignes vient battre aux portes mêmes des villes, marque avec le passé une rupture résultant d'un constat : l'agriculture, et plus précisément la production de vin, a cessé d'être la première richesse de la région.

M. Capdeville parle désormais moins de viticulture et plus d'industrie. Il s'est résolument tourné vers les entreprises, productrices de richesses, comme il le dit lui-même. « *Moins de politique, et plus de gestion* », c'est sa seconde formule, à laquelle il ajoute : « *Moins de remèdes, plus ou moins adaptés, et plus d'efficacité sur le terrain!* »

A peine élu, au printemps 1983, à la présidence de l'assemblée régionale, il avait tordu le cou à l'éloquence : « *Finies les grandes phrases pour développer le travail régional* », avait-il dit. Il avait tout de suite insisté sur la nécessité d'ouvrir la région hors des frontières de l'Hexagone.

En moins d'une année, plusieurs actions ont été simultanément lancées. Le 27 mars dernier, à Barcelone, était signé avec M. Jordi Pujol, président de la Généralité de Catalogne, un accord instituant une coopération permanente, par l'intermédiaire de quatre commissions composées d'élus politiques et socio-professionnels.

De notre correspondant

L'accord précise que « *l'établissement de relations privilégiées entre les deux entités régionales s'inscrit en dehors du contexte des négociations engagées dans le cadre de la demande d'adhésion de l'Espagne à la CEE* », mais les deux délégations s'emploieront à encourager le dialogue « *en cas de difficultés de toute nature dans les flux frontaliers* ».

Les 9 et 10 mai se tenait à Montpellier la conférence des régions du Sud européen concernées par les programmes intégrés méditerranéens.

Le 17 mai à Carcassonne, un deuxième accord de coopération régionale était signé avec M. Gianfranco Bartolini, président de la région de Toscane. Cet accord, né de rencontres culturelles, ouvre des perspectives économiques. M. Marcel Vidal, sénateur de l'Hérault, qui engagea les premiers pourparlers, fait remarquer que l'Italie est le partenaire le plus important du Languedoc-Roussillon qui en importe pour 2 100 millions de francs et y exporte pour 2 400 millions.

Le 11 juin, en Tunisie, le troisième accord de coopération régionale était signé avec le gouvernorat de Sfax, et M. Capdeville rencontrait à cette occasion M. Mohamed Mzali, premier ministre tunisien. Par l'intermédiaire de la COREM (conférence régionale des métiers), un délégué permanent a été installé à Tunis. En ce mois de septembre, une délégation d'aquaculteurs tunisiens est venue à Sète étudier les possibilités de coopération avec le CEPRALMAR (Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes).

Une délégation de Sfax est attendue. Elle séjournera dans la région du 2 au 5 octobre.

Ce même mois, au Japon, à l'occasion de la Foire de Tokyo, des contacts sont prévus avec la province d'Oïta.

Des rapprochements paraissent en bonne voie avec la province chinoise du Sichuan, dont la capitale Cheng-Du est jumelée avec Montpellier. D'autres s'amorcent avec l'Inde et le Portugal.

Pour conduire sa politique intérieure et extérieure sur des bases ayant l'agrément des socio-professionnels, M. Capdeville a demandé à M. Philippe Lamour, président du comité économique et social, de réunir son assemblée pour apporter des propositions précises. « *C'est sur la base de ce nouveau plan que je proposerai l'affectation des crédits régionaux* », dit-il.

Croyant à la vertu de l'exemple, il souhaite la collaboration des industriels « *branchés* ». « *La réussite*, insiste-t-il, *ne doit plus être honteuse.* »

R. B.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 septembre

Reprise

Au lendemain d'une baisse de 0,53 %, les valeurs françaises se sont nettement reprises au palais Brongnart où la cote, en hausse de 0,6 % environ à l'ouverture, a progressivement gagné du terrain jusqu'à s'adjuger 0,9 % à l'approche du son de cloche final.

Sous l'effet de nouveaux achats de gérants de Sicav – et d'une partie de la clientèle, Bic (+ 4,5 %) et Club Méditerranée (+ 3,2 %), deux valeurs appelées à tirer profit de la hausse du roi-dollar, ont inscrit un nouveau plus-haut. Avec un gain de 3 %, Arjomari se trouve dans la même situation. Par ailleurs, bonne tenue du Moulinex, UFB, Cit-Alcatel, Darty, Crouzet, Penarroya, Mumm, Matra et Esso (qui vient d'annoncer ses résultats semestriels), toutes en progrès de 3 % à 5 %. Très bonne tenue de Havas (+ 7 %), après l'accord conclu entre une filiale d'Eurocom et l'American Young and Rubican (voir page 39).

A 910 F en second cours (après 911 F), Michelin, inchangé sur la veille, ne réagit pas à l'annonce de l'abandon de la formule 1. Les boursiers sont partagés sur ce point. D'une part, ils considèrent que les économies réalisées – dans le futur – sont plutôt une bonne chose. Mais, d'autre part, ils estiment que les retombées publicitaires de ce type de compétition automobile ne sont pas négligeables.

Parmi les principales baisses de la séance (moins 2 % à 5 % en moyenne), on relève surtout Rue Impériale, Alsacienne de supermarchés, GTM-Entrepose, Poliet, Primagaz, Synthelabo, Bongrain et Peugeot.

Alors que le cours international de l'or retombait à 345,10 dollars l'once (347,25 lundi) à Londres, le napoléon poursuit sa progression à 625 F (+ 6 F) à Paris, tandis que le lingot s'adjuge 800 F, à 104 000 F.

Dollar-titre : 10,44/48 F, pratiquement inchangé sur son cours de la veille.

NEW-YORK

Hésitant

Le marché est resté très irrégulier mardi, signe de l'hésitation qui prévaut dans la communauté financière, où les interrogations à propos de l'évolution future des taux d'intérêt sont toujours de rigueur, alors que les dernières statistiques économiques, notamment à propos des commandes de biens durables, incitent à une grande prudence.

Sur le premier chapitre, celui du loyer de l'argent, l'intervention du président Reagan devant les assemblées communes du FMI et de la Banque mondiale n'a pas convaincu grand monde au « Big Board », où l'on souligne que les propos rassurants du chef de l'exécutif (les déficits et les taux d'intérêt « *continueront à diminuer* » aux Etats-Unis) ne sont pas confortés par les prévisions des spécialistes. Ainsi, M. Henry Kaufman continue à affirmer qu'il faut s'attendre « *à une collision entre la demande de crédit du secteur privé et les besoins de financement du Trésor* », source d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt et du dollar.

D'autre part, les commandes de biens durables passés aux entreprises américaines ont baissé de 0,9 % en août dernier, alors qu'elles avaient augmenté d'un pourcentage – révisé en hausse – de 2,3 % en juillet, ce qui constitue un nouveau signe du ralentissement de l'économie américaine.

En clôture, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est contenté de gagner 2,10 points, à 1 207,16.

VALEURS	Cours du 24 sept.	Cours du 25 sept.
Alcoa	33 1/8	33 1/8
A.T.T.	19	19 1/8
Boeing	54 3/4	54 1/2
Chase Manhattan Bank	43 3/8	43 5/8
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 3/4
Eastman Kodak	73 1/4	72 3/4
Exxon	43 5/8	44 3/8
Ford	45 7/8	46 1/8
General Electric	56 7/8	56 5/8
General Foods	58 1/2	56 1/4
General Motors	77 1/8	78 5/8
Goodyear	26 3/4	26 7/8
I.B.M.	123 7/8	124
I.T.T.	27 1/8	26 7/8
Mobil Oil	28 3/8	28 3/4
Pfizer	35 5/8	35 1/8
Schlumberger	45 1/2	45
Texaco	36 1/8	36 3/8
U.A.L. Inc.	39 1/2	38 7/8
Union Carbide	51	50 1/8
U.S. Steel	24 5/8	24 3/4
Westinghouse	26 1/8	26 3/4
Xerox Corp.	38 7/8	37 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BSN. – Le groupe annonce, pour le premier semestre 1984, une progression de 9,5 % de son bénéfice consolidé (part du groupe), lequel a atteint 439 millions de francs, par rapport à l'exercice précédent, sur un chiffre d'affaires – également consolidé – de 13,85 milliards de francs, contre 12,31 milliards de francs au 30 juin 1983. Le résultat net, établi par branches d'activité, ressort ainsi : boissons (125, contre 116 millions de francs) ; produits frais (77, contre 58 millions) ; produits secs (104, contre 93 millions) ; emballage (80, contre 64 millions) ; sociétés diverses (53, contre 70 millions).

CLUB MÉDITERRANÉE. – Comme prévu (*le Monde* du 19 avril 1984), le Club Med Inc, filiale du Club Méditerranée créée pour gérer les activités du groupe en Amérique du Nord, au Mexique, aux Caraïbes et en Asie-Pacifique, a procédé à une augmentation de capital. Celle-ci s'est déroulée sous la forme de 3 millions d'actions nouvelles émises au prix de 17 dollars par action (la fourchette de prix était de 14 à 17 dollars) avec option pour le syndicat de placement d'émettre 400 000 titres supplémentaires. A l'issue de cette augmentation de capital, le Club Méditerranée détiendra 72,99 % de sa filiale, Club Med Inc, cotée depuis le 25 septembre au New York Stock Exchange, après levée de l'option.

CROUZET. – A fin juin, le bénéfice consolidé du premier semestre était bénéficiaire de 15 millions de francs, contre une perte de 9 millions pour les six premiers mois de 1983, sur un chiffre d'affaires de 1,13 milliard de francs, en progression de 19,6 %. Cette reprise des résultats provient aussi bien de la société mère (bénéfice de 8,4 millions, contre une perte de 3,60 millions en 1983) que des filiales du groupe, qui affichent toutes des résultats positifs, explique Crouzet.

CRÉDIT AGRICOLE. – Poursuivant son implantation internationale, le Crédit agricole va ouvrir, le 8 novembre prochain, une agence à Londres, cet établissement ne disposant, jusqu'à présent, aucune implantation sur le sol britannique.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	24 sept.	25 sept.
Valeurs françaises	117,2	118,1
Valeurs étrangères	94,5	94,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	24 sept.	25 sept.
Indice général	177,3	178,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 26 septembre ..... 11 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 sept.	26 sept.
1 dollar (en yens)	245,25	246,35

BOURSE DE PARIS — Comptant — 25 SEPTEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]								

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ — Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]					

SICAV 25/9

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]					

● : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentage, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1721	4,5 % 1973	1730	1740	1741	+ 0 63
3893	C.N.E. 3 %	3700	3725	3728	+ 0 75
2970	Essilor	2975	3000	3000	+ 0 84
580	Esso S.A.F.	601	612	612	+ 1 83
895	Eurafrance	905	907	910	+ 0 55
[illegible]					
590	Hoechst Akt.	601	596	593	– 1 33
85	Imp. Chemical	85 95	85 60	85 60	– 0 40
114	Inco. Limited	119 50	118 60	118 60	– 0 75
395	West Hold.	408	408	407	– 0 24
410	Xerox Corp.	404	395	395 50	– 2 10
2 09	Zambia Corp.	2 14	2 14	2 13	– 0 46

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/9	Cours des billets aux guichets : Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 288	9 429	9 100	9 880
ECU	6 850	6 863	....	....
Allemagne (100 DM)	306 850	306 910	293	313
Belgique (100 F)	15 162	15 184	14 500	15 600
Pays-Bas (100 fl.)	272 150	272 210	260	280
Danemark (100 krd)	84 650	84 900	79	87
Norvège (100 k)	105 900	106 740	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 604	11 646	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 540	7 555	6 900	8 400
Italie (1 000 lires)	4 943	4 947	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	372 650	372 850	359	380
Suède (100 krs)	107 900	108 780	104	111
Autriche (100 sch)	43 750	43 630	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 469	5 487	5 150	5 750
Portugal (100 esc.)	5 840	5 870	5 200	6 400
Canada ($ can 1)	7 037	7 163	6 850	7 200
Japon (100 yens)	3 783	3 833	3 760	3 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/9
Or fin (kilo en barre)	103600	104000
Or fin (en lingot)	103200	104000
Pièce française (20 fr)	619	625
Pièce française (10 fr)	411	.....
Pièce suisse (20 fr)	600	600
Pièce latine (20 fr)	594	597
Souverain	754	757
Pièce de 20 dollars	4105	4105
Pièce de 10 dollars	2110	2102 50
Pièce de 5 dollars	1180	.....
Pièce de 50 pesos	3835	3890
Pièce de 10 florins	623	624

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Le Nigéria et le conflit saharien.* – M. Ibrahim Gambari, ministre nigérian des affaires étrangères, s'est prononcé mardi 25 septembre pour la participation de la République arabe sahraouie démocratique au vingtième sommet de l'OUA, qui se tiendra du 12 au 15 novembre à Addis-Abbeba. Cette déclaration fait suite à la décision prise par le Nigéria pendant le week-end de se retirer du comité de mise en œuvre des résolutions de l'OUA, sur le Sahara occidental.

Le numéro du « Monde » daté 26 septembre 1984 a été tiré à 461 409 exemplaires

Les grèves s'étendent dans les usines Renault

Les grèves s'étendent dans plusieurs usines de la régie Renault. Après avoir largement touché Sandouville (Seine-Maritime) et Flins (Yvelines) le mardi 25 septembre, où il a été reconduit ce mercredi 26, le mouvement, lancé pour des revendications salariales et le maintien des effectifs, s'est étendu par des arrêts de travail à Cléon (Seine-Maritime) et à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) dans la matinée de mercredi.

A Sandouville, la grève, déclenchée à l'appel de la CGT, de la CFDT et de FO, a été suivie mardi, selon les syndicats, par les deux tiers des équipes du matin et de l'après-midi ; selon FO, il s'agit même du *« mouvement le plus suivi depuis 1968 »*. De l'avis de la direction, cependant, 1 200 personnes le matin (sur 4 700) et 800 l'après-midi (sur 3 700) ont cessé le travail, et un tiers de la production quotidienne normale (un peu plus de 900 véhicules), 300 R-25 et une centaine de R-18, a pu être assuré. Les mêmes chiffres de grévistes étaient donnés pour le mercredi matin, la grève ayant été reconduite, mais le mouvement semble s'être durci : il y avait, en début de matinée, peu d'ouvriers présents dans les ateliers.

A Flins, en revanche, où la CGT et la CFDT avaient appelé à la grève, la production, selon la direction, a été pratiquement arrêtée mardi matin, mais elle a été normale l'après-midi.

Un nouvel arrêt de travail a eu lieu ce mercredi matin, et les chaînes ont tourné au ralenti. A Cléon, seule une minorité de salariés (550 à 600 selon la direction, 700 à 800 selon les syndicats CGT, CFDT et FO) ont cessé le travail de 8 heures à 10 heures, mercredi matin, pendant la réunion du comité d'établissement. Le ralentissement ne doit pas toucher la production des moteurs de la « Supercinq ».

Les revendications sont peu différentes ; les syndicats demandent le maintien du montant de la prime de fin d'année et même sa revalorisation, ainsi qu'une augmentation des salaires et le maintien de l'emploi – de nombreuses suppressions de postes étant prévues – de même que le bénéfice de la prime de 300 F accordée le week-end dernier aux salariés de l'usine Renault du Mans. A Sandouville, ils demandent en outre l'embauche d'intérimaires pour compenser le départ de salariés dans le cadre du Fonds national de l'emploi.

Cependant, à la direction de la Régie, on indique qu'aucune discussion générale n'est prévue et que les problèmes doivent être réglés usine par usine, comme cela a été le cas au Mans. A Sandouville, on fait remarquer qu'il n'y a pas eu de chômage technique dans cet établissement, contrairement à ce qui s'est passé au Mans. Toutefois, le 4 octobre, aura lieu une réunion des délégués syndicaux centraux pour examiner la situation salariale (il n'y a pas eu d'accord salarial cette année chez Renault).

Boussac-Saint Frères : vers la signature d'un concordat ?

Les frères Willot ont finalement renoncé à faire appel de la décision du tribunal de commerce de Lille prononçant la *« confusion des masses »*, c'est-à-dire la fusion des actifs et passifs de Boussac-Saint Frères et de la SFFAW (Société foncière et financière Agache-Willot), holding de l'ancien empire Willot. La cour d'appel de Douai a donné acte, mardi 25 septembre, du désistement d'appel des quatre frères.

La confusion des masses, prononcée en décembre 1983, devient donc définitive. C'était la condition nécessaire à l'établissement d'un concordat permettant de sortir les deux sociétés du règlement judiciaire. Une assemblée générale concordataire pourrait être convoquée au début de l'année prochaine. L'hypothèse la plus probable est que les créanciers des deux sociétés accepteront le remboursement étalé sur plusieurs années (sept à huit ans) de 60 % des créances (3,5 milliards au total, dont 1 milliard de créances privilégiées). Au préalable, devra toutefois être réglé le problème posé par la structure du capital du groupe. En l'état actuel, les frères Willot détiennent toujours 42 % du capital de la SFFAW, et récupéreraient donc, s'ils étaient en mesure de proposer eux-mêmes un concordat, la maîtrise de leur affaire. Un accord avait été conclu en juillet 1983 entre les quatre frères et la Compagnie Boussac-Saint Frères, filiale de l'IDI, laquelle a repris en location gérance la société Boussac-Saint Frères. Cet accord, qui prévoyait sous certaines conditions une cession des parts des Willot à la compagnie et à ses actionnaires (l'IDI et les banques), n'a pu être appliqué, et il est d'ailleurs contesté par les frères Willot. Dans l'intervalle, plusieurs autres solutions ont été étudiées. Plusieurs groupes, dont la Lainière de Roubaix, Bidermann, Ferinel et le groupe Tapie, s'intéressent en effet à l'affaire et pensaient participer à une solution définitive. Si aucune solution n'est acceptée par les frères Willot, qui jugent manifestement que le temps travaille pour eux, il faudrait passer par une liquidation pure et simple de la SFFAW et de BSF, suivie d'une vente des actifs à des tiers.

FRANK SINATRA AU MOULIN-ROUGE

L'état de grâce

Devant un parterre de stars anciennes ou actuelles (Esther Williams, Gregory Peck, Ringo Starr, Charles Aznavour, Eddy Mitchell), du maire de Paris et de « beau monde » qui avait payé 3 000 F la place, Frank Sinatra a officié mardi 25 septembre au Moulin-Rouge pour le Variety Club de France et l'AMADE (1).

Les prestations de Sinatra divergent d'une soirée à l'autre. Tout de suite, au Moulin-Rouge, il est évident que celui qui a longtemps été surnommé « la voix » est en état de grâce. Il a du bonheur à chanter, il a l'envie de plaire, de jouer avec ce timbre plein, rond, riche d'expressions qui donne au chant d'irrésistibles séductions.

Frank Sinatra, qui s'est produit avec quelques-uns des meilleurs orchestres de jazz, de Count Basie à Duke Ellington, de Woody Herman à Sy Oliver et Quincy Jones, chante ce mardi soir avec la solide formation « middle jazz » de Buddy Rich, ancien batteur de Tommy Dorsey à l'époque (la fin des années 30) où le chanteur lui-même débutait. Les soixante-quinze minutes du concert vont être une leçon incomparable de music-hall.

Entouré des vingt-cinq musiciens américains qui lui obéissent au doigt et à l'œil, Frank Sinatra ne s'embarrasse pas d'effets, sinon quelques commentaires plus ou moins malicieux. Comme un souverain sûr de son pouvoir, maître de son art, avec le fameux style cool et tranchant, la désinvolture encore un peu canaille, il affine voluptueusement chaque pièce de son répertoire, y ajoute une touche d'humour, développe une chanson avec infiniment de légèreté, de délicatesse, pour finir en volées de swing.

Oui, vraiment, Sinatra au Moulin-Rouge est dans une forme exceptionnelle. Après l'interprétation des standards comme *Pennies from Heaven*, *New-York, New-York*, et même *My Way*, c'est sans se faire prier qu'il revient sur scène, s'offre le luxe d'une chanson nouvelle, avant de déterrer *Stranger in the night* et d'effacer jusqu'au souvenir du désastreux et bref tour de chant de son compère Dean Martin, ici même, en juin dernier.

CLAUDE FLÉOUTER.

(1) Œuvre charitable de la principauté de Monco.

LENTE REMONTÉE DU DOLLAR : 9,48 F

Sur des marchés des changes redevenus plus calmes mercredi 26 septembre, après un nouvel accès de nervosité mardi 25, le dollar a poursuivi la lente remontée amorcée en début de semaine après sa chute du vendredi précédent sur l'intervention massive de la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank). On se rappelle que le cours du dollar à Francfort, passé à la veille du week-end de 3,09 DM à 3,17 DM et de 9,49 F à 9,75 F à Paris, était retombé lundi à 3,02 DM et 9,26 F. Mardi toutefois, le cours du « billet vert » se raffermissait à 3,05 DM et 9,38 F. Mercredi, il s'est élevé à 3,09 DM et 9,48 F, retrouvant, ainsi, son niveau du vendredi 21 septembre.

La Bundesbank, qui a consacré à la défense du mark depuis le début de septembre plus de 2 milliards de dollars, dont 700 millions depuis le 21 de ce mois, est intervenue ponctuellement, paraissant vouloir stopper la reprise du dollar aux alentours de 3,10 DM. Les milieux financiers internationaux estiment néanmoins que la demande en dollars va continuer à rester forte.

Les propos tenus mardi 25 septembre par plusieurs personnalités américaines ne sont pas faits pour calmer le jeu. M. Beryl Sprinkel, sous-secrétaire au Trésor des Etats-Unis, tout en affirmant que les taux d'intérêt devaient amorcer une désescalade, n'en a pas moins déclaré que le dollar ne pouvait baisser fortement parce qu'*« un dollar fort est une caractéristique de l'administration Reagan »*.

M. Henry Kaufman, « gourou » financier de Wall Street, déposant devant une commission du Congrès, a estimé qu'une nouvelle escalade des taux d'intérêt était inévitable en l'absence d'une réduction substantielle du déficit du budget, comportant une diminution des dépenses publiques et une augmentation des impôts sur la consommation. En attendant, a-t-il ajouté, les efforts du Trésor pour développer ses emprunts à l'étranger ne peuvent que pousser le dollar à la hausse.

La réforme du mode de scrutin

M. JOSPIN ACCEPTE L'OFFRE DE M. D'ORNANO D'UNE CONCERTATION ENTRE MAJORITÉ ET OPPOSITION

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a estimé, mercredi 26 septembre, lors des journées parlementaires du groupe socialiste, que la proposition de M. Michel d'Ornano visant à associer l'opposition à une réflexion sur le mode de scrutin pour les élections législatives est une *« bonne suggestion »*.

M. Jospin *« trouverait bon »* que le gouvernement prenne en considération cette demande qui permettrait peut-être, a-t-il ajouté, d'*« éviter l'incompréhension »*. M. Jospin a suggéré le début du mois de janvier 1985 comme date de cette réflexion.

MORT DE WALTER PIDGEON

Le comédien Walter Pidgeon est mort le 25 septembre dans un hôpital de Santa-Monica, en Californie, d'une crise cardiaque. Il venait d'avoir quatre-vingt-sept ans.

[Né le 23 septembre 1897 dans le Nouveau Brunswick au Canada, Walter Pidgeon commence des études de droit et prend part à la première guerre mondiale. Démobilisé, il travaille dans une banque de Boston et suit des cours d'art dramatique et de chant. Il est remarqué, dit-on, par Fred Astaire au cours d'une fête. Le danseur aurait voulu le lancer à New-York, et Walter Pidgeon aurait préféré d'abord se perfectionner. En tout cas, il tient son premier rôle important dans *At Home*, qui le fait connaître aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il part pour Hollywood et fait ses débuts avec Dolores Costello dans *Mannequin*.

Il tourne dix films avant le parlant, et retourne sur Broadway où il est le partenaire de Tallulah Bankhead. Son rôle dans une pièce policière, *la Nuit du 16 janvier*, pousse Universal à le prendre sous contrat (*Big Brown Eyes* de Raoul Walsh en 1936 et l'année suivante, *Saratoga* de Jack Conway). Il est confiné dans les emplois d'homme digne et d'amant malheureux. Mais la Metro l'engage pour *Nick Carter* de Jacques Tourneur en 1939, où il fait preuve d'humour et de désinvolture. Il tourne *l'Escadron noir*, de Raoul Walsh en 1949, *Chasse à l'homme* de Fritz Lang en 1941 et la même année *Qu'elle était verte, ma vallée* de John Ford. Il tourne *Mrs. Minniver*, mélodrame couronné d'Oscar, avec Greer Garson dont il devient le partenaire attitré (*Madame Curie* de Mervin Le Roy en 1943, *Mrs. Parkington* de Tay Garnett en 1943). Il est condamné à des films sentimentaux et sans grand intérêt jusqu'au moment où Minelli l'engage dans *les Ensorcelés* en 1952. Il continue avec Richard Brooks (*la Dernière fois que j'ai vu Paris*, en 1953). John Ford (*L'aigle vole au soleil* en 1956, etc.). La mode change, Walter Pidgeon retrouve ses emplois de grands seconds rôles dans des productions moins ambitieuses comme *la Planète interdite* de Wilcox en 1956. En 1968, on le revoit avec Barbra Streisand dans *Funny Girl*.

Il a été marié deux fois. Sa première femme est morte en 1921 à la naissance de leur fille. Walter Pidgeon a attendu dix ans avant d'épouser sa seconde femme, Ruth Walker.

Sur le vif

Marche forcée

La marche du progrès, je ne suis pas contre, pas du tout. A condition que ça marche. Une machine qui me sert à volonté du chocolat, du thé, du potage et du café avec ou sans lait, ça me fascine. Une machine qui me bouffe mes sous sans recracher mon velouté, ça m'exaspère. Prenez le Minitel. J'en ai reçu un. Enfin, façon de parler ! On me dit qu'on le met à ma disposition. Alors, je vais le chercher. On prend mes coordonnées. On me donne l'appareil et on me signale négligemment qu'en conséquence ma note de téléphone sera majorée de 70 F. Je m'étonne : je croyais que c'était gratuit. Ça le sera plus tard. En attendant, dans mon coin c'est payant. En ce cas-là, je n'en veux pas. Ils peuvent se le garder. Non, ils ne peuvent pas, désolés, l'ordinateur me l'a déjà attribué, il ne reviendra pas là-dessus. Allez, c'est pesé, empaqueté, dégagez, au suivant.

J'emmène l'engin chez moi, bien obligée. J'ai besoin d'une prise. Je fais venir un technicien. Il sonne : « Bonjour, madame, c'est pour un Minitel ? Marrant, vous êtes le sixième gogo que je branche aujourd'hui.

– Pourquoi vous me dites ça ?

– Vous verrez bien. Je vous laisse la surprise. »

Pour voir, j'ai vu. Je feuillette le prospectus m'indiquant quelles touches utiliser. Et je pianote sur le clavier à la recherche de mon horoscope. Je l'ai. Je l'efface par erreur. Impossible de le retrouver. Bon, tant pis, soyons sérieux, je repars direction BNP, c'est ma banque. Manque de pot, seule la CIC répond à l'appel.

Essayons la SNCF : on est invité à passer le week-end chez des amis à Montérolier, c'est après Rouen. Mon écran clignote et me fait de l'œil, coquin : la station ne figure pas sur sa liste, mais, comme il m'aime bien, il va m'en proposer d'autres commençant par les mêmes lettres. Qu'est-ce que je dirais de Montereau, c'est avant Dijon ? Je dis : ras-le-bol.

Ça sert à quoi ce machin ? A rien. Ah si ! A savoir où et quand passe le dernier film de Robert Redford. Le renseignement, on vous le lâche. Au prix fort. Il faut payer une communication téléphonique supplémentaire toutes les 120 secondes. J'en ai eu pour 4,50 F. A ce prix-là, je préfère encore descendre au kiosque et acheter *Pariscope*. Pas étonnant que les Bretons, à qui on l'avait pourtant offert gracieusement, se révoltent et renvoient leur Minitel à l'expéditeur.

La marche du progrès, parlons-en ! Une marche forcée, oui. Et à reculons.

CLAUDE SARRAUTE.

LE PROJET DE LOI SUR LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dispositions prévues pour l'enseignement privé

Le projet de loi *« portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales »* précise, à l'article 15, les nouvelles règles concernant les établissements d'enseignement privés qui devront être insérées dans la loi du 22 juillet 1983.

Les contrats d'association sont soumis, *« pour les classes du second degré, à l'avis du département ou de la région intéressés et, en ce qui concerne les classes du premier degré, à l'accord de la commune intéressée après avis des communes où résident au moins 10 % des élèves fréquentant ces classes. La commune siège de l'école signe le contrat d'association avec l'Etat et l'établissement intéressé. »*

L'ouverture et la fermeture des classes sont subordonnées, *« en ce qui concerne les classes des écoles privées, au respect des règles et critères retenus pour l'ouverture et la fermeture des classes correspondantes de l'enseignement public. En ce qui concerne les classes des établissements d'enseignement privés du second degré, la conclusion des contrats est subordonnée aux règles et critères mentionnés à l'alinéa précédent et, en outre, à la compatibilité avec l'évaluation de l'ensemble des besoins de formation figurant aux schémas prévisionnels, aux plans régionaux et à la carte des formations supérieures prévus aux II et VI de l'article 13 »*.

Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, *« en ce qui concerne les classes des écoles, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et de chacune des communes où résident au moins 10 % des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement des classes fréquentées ; en ce qui concerne les classes des établissements du second degré, d'un représentant de la collectivité compétente »*.

A titre provisoire, sont créées *« des commissions académiques de concertation comprenant en nombre égal des représentants des collectivités territoriales, des représentants des établissements d'enseignement privés et des personnes désignées par l'Etat. Ces commissions peuvent (...) être consultées sur toute question relative à l'instruction, à la passation, à l'exécution des contrats ainsi qu'à l'utilisation des fonds publics, conformément à leur destination, dans le cadre de ces contrats. Aucun recours contentieux relatif à ces questions ne peut être introduit sans que l'objet du litige leur ait au préalable été soumis »*.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les attributions de ces commissions sont transférées à une formation spécialisée qui siège au sein des organismes prévus à l'article 12 de la présente loi. »

(Lire nos informations page 25.)

● *Grève des internes dans les hôpitaux non universitaires.* – Les internes des hôpitaux de régions sanitaires viennent d'entamer, à la demande de leur fédération nationale, un mouvement de grève *« totale et illimitée »*. Il s'agit des internes des hôpitaux non universitaires. Ils protestent contre le fait que les internes « nouveau régime », issus de la réforme des études de médecine (l'« internat pour tous ») qui vont entrer en fonction le 1er octobre, bénéficieront de rémunérations supérieures aux leurs. La réforme actuellement entreprise devrait, à terme, en unifiant le cursus de formation des futurs praticiens, voir l'extinction progressive du cadre des internes de régions sanitaires.